

Geneviève MEUNIER

Des Colonies



à l'Abbaye

TOME I

2013



Vieux porche de l'abbaye de Sablonceaux
(Charente-Maritime)
en 2009

Sous le vieux porche.

Quand le passé des Mutel-Lemoyne à Sablonceaux était évoqué devant moi jeune enfant, nombreuses étaient les questions qui me taraudaient! Deux particulièrement. Quelle était l'origine de ce double patronyme? Quel ancêtre avait acheté les bâtiments de l'ancienne abbaye de Sablonceaux ?

Sablonceaux 1978

A l'entrée de l'abbaye, le vieux porche étouffait sous les griffes du lierre qui l'enserrait depuis plusieurs décennies. Non loin de là, les pierres des bâtiments abbatiaux, témoins de tant d'évènements semblaient vouloir garder pour elles tous les secrets de leurs derniers occupants. Ce n'était pas le cas des registres d'état civil de la commune sagement posés sur les étagères de la réserve de la mairie, attendant le bon vouloir des généalogistes ou des enquêteurs en herbe comme nous autres, les descendants Mutel-Lemoyne. Une première recherche dans ces registres apporta quelques réponses. Le double patronyme avait pour origine une adoption. En effet, en 1830, Antoine Charles Louis Lemoyne, héritier célibataire de l'abbaye avait adopté Louis Mutel pour assurer sa succession. Puis, vinrent s'ajouter quelques détails concernant l'achat de l'abbaye. Au début de la Révolution, un certain Charles Le Moine avait acheté le domaine de l'abbaye de Sablonceaux en bien national. Mais qui était donc cet ancien commissaire de la marine de Rochefort?

Sablonceaux 2009

Le vieux porche avait perdu son lierre, les bâtiments abbatiaux exhibaient fièrement leur récente restauration, mais les pierres étaient toujours muettes. Il était temps d'enquêter sérieusement sur le passé de la famille Mutel - Lemoyne en consultant les registres d'état civil à la mairie. C'est ainsi que l'acte de décès de Charles LeMoyne daté du 2 novembre 1810 fut déterminant dans cette recherche. L'essentiel y figurait. Non seulement étaient indiqués sa profession «*ex- inspecteur civil de la Marine*», son lieu de naissance «*Saint Pierre de la Martinique*», mais aussi la désignation de ses parents «*père : LeMoyne Antoine Philippe, ex-ordonnateur de la marine défunt, mère : Birot Magdeleine aussi défunte*», ainsi que celle de son épouse «*veuf de Vessière Marie Françoise Barbe*». Le nom du déclarant confirmait sa descendance «*Antoine Charles Louis Lemoyne, son fils* ».

Dès lors, il suffisait d'exploiter patiemment ces renseignements pour connaître la vie de ces personnages dont le dernier représentant Antoine Charles Louis avait eu la bonne idée d'adopter notre ancêtre Louis Mutel. Je vous convie à découvrir trois siècles de l'histoire de ces deux familles.

Le Moine

LeMoyne

Lemoyne

et Mutel – Lemoyne

I Officier de plume de la Marine

I.1 Enfance parisienne

Paris, paroisse Saint Gervais.

Il y a trois siècles, à Paris, installé à l'ombre de l'orme de Saint Gervais, chacun pouvait oublier les rumeurs de la ville, entendre le pépiement des moineaux et suivre du regard tous ceux qui pénétraient dans l'église St Gervais-St Protais. Parfois, certains ne prenaient pas le temps de s'asseoir pour une courte prière et se dirigeaient directement vers la chapelle baptismale.

Il en fut certainement ainsi, un jour de l'an de grâce **1713** quand le curé de la paroisse procéda au baptême du premier enfant de **Messire Antoine LeMoyne et de Dame Catherine Susanne Gendron**, son épouse légitime. Quels prénoms reçut le nouveau-né? **Antoine Philippe**. Quels parrain et marraine le tinrent sur les fonts baptismaux? Le saura-t-on jamais? Il est impossible pour le moment de trouver des traces de ce baptême et donc de la naissance de l'enfant, car les registres paroissiaux de St Gervais de cette époque n'existent plus.(1) Cependant, nous l'apprendrons plus tard, l'enfant était appelé Philippe dans l'intimité. Par commodité, nous le désignerons le plus possible sous ce simple prénom. Après cette cérémonie, la minuscule assemblée se disloqua comme si elle fuyait les rumeurs funestes selon lesquelles, le roi de France, Louis le Quatorzième, ne se remettait pas de la perte de nombreux membres de sa famille décimée depuis quelques mois. Une épidémie de variole n'avait laissé vivant que son arrière petit-fils, Louis, devenu de ce fait l'héritier du trône.

*Noblesse des Le Moyne.
Trésorier de France et Conseiller du Roi.*

Dans le secteur du Marais dont le nom avait pour origine les marécages traversés par la rue St Antoine qui reliait Paris à Melun dès l'époque romaine, vivait essentiellement la noblesse de robe depuis que la monarchie fuyant le Palais de l'île de la Cité, s'était fixée à l'hôtel St Paul puis à l'hôtel des Tournelles voisins. Lorsque la place Royale, l'actuelle place des Vosges, fut créée sur ordre du roi Henri IV, les grands seigneurs et les courtisans édifièrent à l'entour de splendides demeures où libertins et philosophes tinrent de brillants salons. Nombreux étaient ceux qui connaissaient l'appartenance d'Antoine LeMoyne à cette noblesse de robe. Ce dernier portait le titre d'*Écuyer*. D'où tenait-il cette qualification nobiliaire?

Si à l'origine, le titre d'écuyer était un titre à part entière, indépendant de toute possession, transmissible par primogéniture, il fut ensuite transmis à tous les membres masculins d'une famille et lié à la qualité des personnes qu'elles fussent nobles ou titulaires d'offices conférant autant de privilèges que la noblesse. Antoine Le Moyne n'était pas un noble de longue extraction. Jamais son patronyme n'a été suivi de celui d'une seigneurie. Jamais son nom ne figura sur un relevé de justification de noblesse qu'il fallait produire sur chaque degré des titres (écuyer, chevalier...)(2) Une exception cependant, parmi ses proches, sera notée en 1776, la présence à Paris d'un certain Lemoyne de la Verrière.

Alors, pourquoi ce titre? C'est qu'Antoine Le Moyne était justement titulaire d'un office qui lui conférait le privilège d'appartenir à la noblesse. Il était *Trésorier de France au Bureau des Finances de la généralité de Paris*. Ses ancêtres avaient dû acheter cette charge quand l'Etat avait été poussé à

s'assurer une source de revenus par "l'anoblissement concédé", à savoir par la vente d'offices. Ainsi Antoine Le Moyne avait obtenu le droit de porter ce titre et de le transmettre à ses fils. D'ailleurs, c'est ce qui se passa quand son fils Philippe hérita en 1734 des charges paternelles de président-trésorier de France au bureau des finances de Paris et de commissaire des guerres. De même, son petit-fils Charles portait ce titre d'écuyer dans une déclaration de tutelle à Paris en 1768 ainsi qu' à son mariage à la Rochelle en 1770. Son arrière petit-fils Antoine Charles Louis osa afficher ce titre lors d' un mariage qu' il célébra à Sablonceaux en 1828. (3)

Entre autres fonctions qu'exerçait Antoine LeMoyne comme *Trésorier de France à la Généralité de Paris* ou bien *Trésorier de France au bureau des finances et à la chambre du domaine du palais à Paris*, il devait veiller à la conservation du domaine du roi et de ses revenus. Ainsi, il devait faire payer les charges locales, veiller au bon recrutement des impôts, adjuger les baux des fermes, superviser l'entretien des routes et d'adduction d'eau, délivrer les autorisations pour les travaux de pavés, de percement des rues, de construction en saillie et de modification de façades ainsi que juger des contentieux...(4)

La désignation de *Conseiller du Roi* est une autre preuve de son appartenance à cette noblesse de robe qui composait tout le haut personnel de l'Etat : Maison du roi, Affaires Etrangères, administration de la Marine et de la Guerre, Chancellerie etc... Ainsi, Antoine LeMoyne faisait partie de la Grande Robe formée de Conseillers d'Etat et de titulaires de hautes charges au Parlement dont les membres remplissaient les conseils du roi. Il n'appartenait donc pas à la Moyenne Robe, importante surtout en province qui comprenait les conseillers des parlements de province, les lieutenants de baillages et sénéchaussée, ni à la Petite Robe qui était celle des avocats,

des notaires, des greffiers et des procureurs. Cependant c'était à cette dernière catégorie qu'appartenait son frère cadet Nicolas Michel Marie Lemoyne, avocat au Parlement de Paris. Ce frère fréquentait lui aussi cette noblesse parisienne, car, après son décès en 1746, lors de la déclaration de tutelle de sa fille Angélique Louise Lemoyne au Châtelet, assistaient de nombreux membres de cette noblesse de robe parisienne, en particulier un Conseiller et Médecin du Roy, un brigadier des armées du Roy et un parent de noblesse d'extraction Jean Bonnaventure Blanchard de Changy dont il sera plus tard question.(5)

Régence de Philippe d'Orléans

L'enfance de Philippe Le Moyne se déroula pendant la Régence du Duc d'Orléans, instaurée à la mort de Louis XIV survenue le 1er septembre 1715, en raison du trop jeune âge de l'héritier désigné, le Roi Louis XV. Ce prince de sang, proclamé "Régent du royaume" fut le détenteur effectif du pouvoir durant la minorité du jeune roi. Rapidement, "Monseigneur Le Régent" effectua bon nombre de changements politiques dont celui du partage du pouvoir absolu entre lui le souverain, la haute noblesse et les parlementaires. Il augmenta d'abord les libertés du Parlement de Paris, en lui restituant son droit de remontrance, mais il le limita plus tard, allant jusqu'à exiler le Parlement de Paris à Pontoise.

Il instaura aussi un système de gouvernement innovant, *la polysynodie*. Les Conseils (synodies) ayant pour tâche de simplifier le travail du Conseil de Régence, remplacèrent les ministres d'Etat pour se charger des affaires du royaume.

En tant que *Conseiller du Roi en ses Conseils*, *Commissaire des guerres* et *Commissaire du conseil pour les ponts et*

chaussées, Antoine Le Moynes faisait certainement partie de ces synodiales. Plus tard, le Régent inaugura un système plus centralisé en supprimant définitivement ces conseils et en rétablissant les secrétariats d'état.

Vues ses fonctions de *Trésorier de France*, Antoine Le Moynes fut sans doute directement impliqué dans les tentatives de résolution de la crise financière qui sévissait à cette période. En 1715, les caisses de l'Etat étaient vides, la dette française considérable, car Louis XIV avait énormément dépensé dans les guerres et les constructions. De plus, quelques dizaines de financiers s'étaient fortement enrichis aux dépens du royaume. Le Régent se décida à suivre les audacieuses théories du financier écossais John Law, qui semblaient lui permettre de régler le problème de l'endettement et de relancer l'activité économique du pays.

Ce financier recommandait à la place des espèces en or et en argent qui devenaient de plus en plus rares, l'utilisation de papier-monnaie qui, en circulant facilement entre les individus, devait créer la richesse réelle de l'économie. Pour réaliser ce projet, Law créa sa banque privée "la Banque Générale" dans la rue Quincampoix à Paris. Il reçut le privilège d'émettre du papier-monnaie pouvant être échangé contre des dépôts d'espèces, les bénéfices étant obtenus grâce au change.

Cependant la banque commença à imprimer plus de papier-monnaie qu'elle n'avait réellement d'espèces en dépôt, ce qui provoqua une dévaluation profonde et une chute des taux d'intérêts. Les endettés purent rembourser leurs emprunts mais les titulaires des revenus fixes, les rentiers et les prêteurs furent lésés. Dès lors, le Parlement de Paris composé essentiellement de rentiers, s'opposa au système de Law alors que la haute noblesse, fortement endettée, profitait elle, de la hausse des prix.

Puis, Law fit de sa banque privée un établissement d'État, la "Banque Royale" et pour lancer de grandes affaires, il fonda la "Compagnie d'Occident" destinée à monopoliser le commerce maritime et colonial. Trois ans plus tard, devenue "Compagnie Perpétuelle des Indes", alliée à l'État et à la Banque Royale, elle acheva d'absorber toutes les autres compagnies. Elle finit même par fusionner avec la Banque Royale après avoir reçu le privilège de fabriquer de la monnaie et celui de percevoir des impôts indirects. Pendant ce temps, Law s'était assuré le contrôle des finances royales en recevant la charge de Contrôleur puis de Surintendant Général des Finances (sorte de ministre des finances).

Mais les ennemis de Law entreprirent de faire s'effondrer le système. Certains des plus gros possesseurs de billets demandèrent à réaliser leurs avoirs en pièces d'or et d'argent, suivis peu après, de tous les autres actionnaires. Le 24 mars 1720, ce fut la banqueroute, l'effondrement des réserves, car l'or avait disparu pour renflouer les caisses de l'État, les richesses coloniales n'étaient pas encore arrivées. Toutes les actions furent vendues. La banque dut cesser ses paiements. Ruiné, John Law s'exilait à Venise le 14 décembre.

Certes, le système de Law a ruiné bon nombre de spéculateurs et de rentiers. A contrario, les petites gens ont vu leur situation générale s'améliorer et l'inflation des actions et des billets de banque qui rentrèrent dans les caisses publiques en paiement des impôts réussit à annuler la dette publique.(6)

En politique extérieure, le Régent favorable à la paix, modifia les traditionnelles alliances. Il abandonna l'Espagne au nouveau roi Philippe V, ce lointain cousin puisque petit-fils du feu roi Louis XIV, qui restait cependant un héritier potentiel du royaume français, malgré sa renonciation signée fin 1712. Le Régent se rapprocha alors de l'Angleterre. Ce fut donc une

série de traités. Le dernier, la Quadruple Alliance, signé entre la France, la Grande-Bretagne, l'Autriche et le Duché de Savoie contraignit l'Espagne à y adhérer en 1721.

Pourtant, durant cette période, le royaume de France subissait des troubles de tout autre nature! En 1719, une terrible épidémie de variole à Paris tuait 14 000 personnes et une vague de dysenterie déferlait sur le pays, faisant environ cinq cents milliers de morts, notamment des bébés. En 1720, la peste était de retour à Marseille et en Provence, venue du Levant avec le navire "Le Grand Saint-Antoine". Il fallut trois ans pour éradiquer cette dernière manifestation de la maladie en Europe.

De même, une certaine insécurité régnait dans le pays. Le bandit Cartouche et sa bande sévissaient à Paris. Ce brigand qui ne s'attaquait qu' à des nantis, était fort apprécié des petites gens à qui il redistribuait une partie du bénéfice de ses larcins. Il s'était rendu célèbre pour ses attaques de carrosses faisant le trajet de Versailles à Paris, pour ses pillages de bijoux ou ses incursions dans des hôtels particuliers ainsi que la prise d'un million trois cent mille livres d'actions du système de Law, rue Quincampoix. Arrêté une première fois, Cartouche parvint à s'évader et échappa à toutes les recherches. Sa tête fut mise à prix, les trahisons se multiplièrent, il fut arrêté et mourut roué vif en place de Grève à Paris 28 novembre 1721.

Cette période de la Régence, se termina officiellement le 16 février 1723, à la majorité du jeune roi Louis XV qui avait été sacré à Reims le 22 octobre précédent. Cependant, une régence politique se poursuivit bien au-delà de la disparition du Régent qui survint le 2 décembre 1723.

Le quartier natal de Philippe Le Moyne

La mère d'Antoine Philippe, Catherine Suzanne Gendron a vécu dans la partie de la rue Vieille-du-Temple, aujourd'hui disparue, qui dépendait alors de la paroisse Saint Gervais et qui était située entre la Rue St Antoine et la Rue du Roi de Sicile. En effet, son second mari, Jean-Robert Sanson, Receveur des Consignations y décéda en 1753.(7) C'est dans cette même rue, chez deux notaires parisiens du Marais, Alexandre Lefèvre et Antoine Lemoyne "garde-notes de Sa Majesté et garde-scel du Chastelet de Paris" que furent signées en novembre 1712 les renonciations au trône d' Espagne des princes de sang (8) Or, ce notaire Antoine Le Moyne était apparenté à notre Antoine Le Moyne, Trésorier de France puisqu'il était son père! Il est vrai que cet homme de loi exerça d'abord dans la rue Saint Antoine pour s'occuper des affaires relatives aux paroisses St Paul et St Gervais, puis, de 1708 à 1728, dans son étude située rue Vieille-du-Temple pour celles de St Nicolas des Champs et St Jean de Grève.

Etait-ce dans cette rue Vieille-du-Temple que naquirent Antoine Philippe Le Moyne et ses frère et soeurs, Elisabeth, François-Nicolas et Louise ?

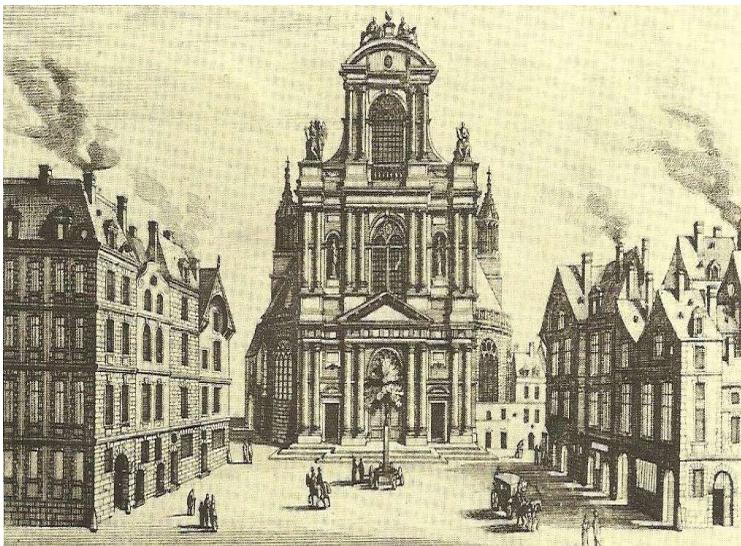
Cependant, il est certain que c'est dans la paroisse de St Gervais que naquirent leur père Antoine Le Moyne, soit le 15 octobre 1668, soit le 10 janvier 1675 et de source sûre, leur oncle Nicolas Michel Le Moyne, le 8 juillet 1683 et leur tante Angélique Agnès Le Moyne le 17 avril 1690 (9)

Néanmoins, il est vraisemblable que Philippe ait effectué de nombreuses balades dans ce quartier qui était en pleine rénovation en ce début du XVIIIème siècle. Il est certainement entré dans l'église St Gervais-St Protais, cet l'édifice juché sur le Monceau St Gervais, une de ces buttes de graviers émergeant

de l'ancien marais. A cause de l'augmentation croissante de la population de pêcheurs et de bateliers installée à cet endroit, avait été édifiée au VI^{ème} siècle une chapelle dédiée aux saints Gervais et Protais, ces jumeaux romains martyrisés sous Néron. Devenue trop petite, une église lui avait succédé au XIII^{ème} siècle, elle-même remplacée par un troisième édifice, l'église actuelle. Philippe a pu contempler les vitraux, admirer les statues des saints jumeaux, puis passer devant la chapelle de la Vierge où pend toujours l'énorme clef de voûte en forme de couronne. Avant de sortir, il ne pouvait pas manquer la tribune de pierre sculptée surmontée des grandes orgues, les plus anciennes de Paris que tenait encore François Couperin ce voisin organiste, héritier d'une longue tradition familiale qui était aussi compositeur et professeur de clavecin à la Cour.

En sortant, il se retrouvait sur la place Saint Gervais, place appelée alors Carrefour de l'Orme. Près de cet arbre, dès le Moyen-Age, les gens du quartier avaient pris l'habitude de s'assembler au sortir de la messe, de régler leurs créances ou assigner leur adversaire en cas de duel. Symbole de la justice, de l'entente, de la vérité, cet arbre était devenu l'emblème de la paroisse St Gervais. Son souvenir se perpétua jusque dans les ferronneries des maisons bordant l'église, les portes sculptées du quartier, les plaques de cheminées, voire une enseigne de taillandier, les sceaux de cire, une bannière brodée et même deux stalles de l'église!

Enfin, pour rentrer chez lui, était-il obligé de passer devant la maison des Couperin, située au début de la rue du Pourtour St Gervais et de longer les maisons moyenâgeuses bordant l'ouest du vieux cimetière triangulaire qui seront démolies peu après, en 1733, pour laisser place aux bâtiments actuels? (10)



Eglise Saint Gervais gravure de 1655

Il est désormais prouvé qu' en 1733, son père, le Président-Trésorier Antoine Le Moyne possédait une maison dans un autre secteur du Marais, plus exactement dans la rue Neuve-Saint-Gervais, cette rue étant alors un prolongement de la rue de Thorigny, sise non loin de la rue du Parc Royal. En effet, en juin de cette année-là, Antoine Le Moyne concluait un marché avec l'entrepreneur en bâtiments et architecte juré-expert, Pierre Louis Richard, le chargeant d'agrandir sa maison par un édifice de trois étages. L'entrepreneur recevait alors une avance d'un dixième de la somme prévue, le restant devant être payé au fur et à mesure de l'avancement des travaux. De plus, Richard s'engageait à terminer ces travaux pour Pâques de l'année suivante. Mais à l'été 1734, le Président Trésorier Antoine Le Moyne quittait ce monde et sa veuve Suzanne Gendron s'acquittait d' une première dette début septembre, puis d' une dernière en mai 1738.(11)

1.2 La carrière juridique d'A.P. Lemoyne

Les études à l'Université de Paris

Alors que le roi Louis XV débutait son règne personnel, épousait Marie Leszczyńska, installait au pouvoir le cardinal Fleury, maîtrisait l'opposition janséniste et parlementaire, alors que l'économie tendait à s'assainir par la stabilisation de la monnaie et une lente hausse des prix malgré la misère des campagnes toujours importante, alors que l'empire colonial se développait surtout au Canada et en Inde, Antoine-Philippe Le Moyne étudiait à Paris, se destinant à la profession d'avocat.

De toute évidence, il était instruit. Il suffit de lire ses mémoires et son abondante correspondance pour y trouver des tournures respectant l'orthographe de l'époque, produisant, d'un style dépouillé ou alambiqué selon le destinataire, une argumentation solide à laquelle s'ajoutaient parfois des anecdotes restituées avec humour. Mais où avait-il appris à rédiger ainsi?

Sans doute dans ses jeunes années, bénéficia-t-il de l'enseignement d'un précepteur à domicile. Ensuite, il dut suivre ses études secondaires et effectuer sa formation d'avocat dans l'un des nombreux collèges parisiens qui assuraient la formation des ecclésiastiques (enseignement, hôpitaux, libraires, chercheurs, évêques, abbés...) et de tous les clercs, c'est-à-dire de tous les cadres et agents administratifs des institutions royales (conseils d'État, parlements, tribunaux, cours des comptes, impôts...) dont faisaient justement partie les Le Moyne. Mais alors, quel collègue Philippe a-t-il pu fréquenter? Éliminons ceux qui dispensaient essentiellement des cours de médecine. Oublions ceux fréquentés à son époque par

des membres appartenant aux plus nobles et plus riches familles du royaume, tel le Collège de Navarre où étudiaient les célèbres "trois Henri", les futurs Henri III, Henri IV et Henri de Guise. Retenons les collèges où les cours dispensés étaient liés au droit. Comme nous saurons plus tard, Philippe s'intéressait au génie, alors pourquoi ne pas évoquer le Collège Fortet (actuel Lycée Henri IV)? Ses écoliers devaient tous être "artiens" c'est-à-dire avoir suivi les cours de grammaire, rhétorique et dialectique pour les bases et d'arithmétique, géométrie, astronomie et musique pour le niveau supérieur, leur permettant d'obtenir le grade de maître es arts, puis d'accéder aux facultés de droit, de médecine ou de théologie.(12)

Avocat EN parlement

Pour exercer, un avocat de cette époque, devait être licencié et prêter serment. Philippe le prêta en 1733, comme il l'écrivit plus tard en 1762 et en 1774.(13)

La licence d'avocat était accordée après trois années d'étude à l'université, ce qui suppose qu' Antoine-Philippe ait fini ses études secondaires en 1730. Le jeune licencié candidat à la profession d'avocat était présenté par un ancien pour la prestation de serment à l'ouverture des audiences. Or, dans l'entourage de Philippe, les avocats faisant déjà carrière ne manquaient pas! Il y avait ce voisin, Camuzet, avocat au parlement et notaire de la fabrique de St Gervais. Mais surtout dans sa propre famille, se trouvait un avocat au parlement susceptible de le parrainer pour sa prestation de serment, c'était son oncle Nicolas Michel Marie Le Moyne.

Dès lors, le jeune licencié pouvait prendre le titre d'avocat, sans avoir exercé la profession. Pour avoir le droit d'exercer, il devait avoir un matricule, c'est-à-dire être inscrit au tableau des avocats pendant deux ans. Pour cela, il fallait avoir au moins

19 ans, ce qui était le cas de Philippe qui devait être âgé de 20 ans en 1733. Mais fut-il vraiment inscrit au tableau? Si oui, il ne le fut certainement pas durant les deux années requises pour exercer, puisqu'entre temps, il changea d'orientation.

A cette époque, on distinguait trois types d'avocats: d'abord, l'avocat-écoutant qui n'avait ni deux ans de tableaux, ni clientèle et qui assistait aux plaidoiries pour apprendre la profession. Puis c'était l'avocat-plaidant en plein exercice. Enfin, l'avocat-consultant qui ayant acquis de l'expérience et de la réputation au barreau se contentait de prodiguer des conseils. Au Parlement de Paris, on donnait le nom d'*avocat EN parlement* à ceux qui avait pris des degrés mais qui n'avaient pas suivi le palais ni exercé la profession d'avocat et *avocat AU parlement* pour celui qui faisait carrière. Selon ses propres dires, il reçut «*documents et pratique d' un procureur au Châtelet et d'avocat au Conseil en 1734*». Donc, n'ayant ni deux ans de tableau, ni clientèle et ayant assisté aux plaidoiries seulement pour apprendre la profession, Philippe n'était donc qu'un *avocat-écoutant* et tout particulièrement pour Paris, un simple *avocat EN parlement*. D'ailleurs il était désigné sous cet intitulé dans l'acte de tutelle rédigé en décembre 1734.(14)

1.3 Antoine- Philippe Le Moyne écrivain de la marine

1734. Décès du Trésorier de France Antoine LeMoyne

Pour Philippe LeMoyne, l'année 1734 fut celle de tous les changements. Alors qu' il commençait sa formation d'avocat, survint le décès de son père, dont nous ignorons la date exacte mais qui eut lieu avant le 2 septembre. Il existe une trace

officielle de cet événement dans un acte déclaré au Châtelet le 14 décembre 1734 où *"Dame Gendron Catherine Suzanne, veuve de messire Lemoine Antoine conseiller du Roi, trésorier de France, demeurant dans la paroisse de St Gervais est déclarée curatrice après le décès de son mari dont l'inventaire a été dressé devant les notaires Masson et Dionis le 12 novembre 1734, en présence de Nicolas Michel Marie LeMoine, avocat au parlement désigné comme tuteur des enfants mineurs ainsi désignés: «Antoine Philippe LeMoine avocat en parlement, Delle Elisabeth LeMoine, François Nicolas LeMoine et Louise LeMoine tous quatre frères et soeurs émancipés d'âge»* (15) Rappelons que l'étude du notaire François Dionis se trouvait dans le secteur de la paroisse Saint Jean en Grève, à quelques pas du quartier Saint Gervais. Aussi avons- nous la confirmation que la famille LeMoine demeurait à Saint Gervais en 1734.

Quelques actes privés confirment le décès d'Antoine Le Moine, plus exactement le veuvage de Catherine Suzanne Gendron. Citons ces quittances attestant le paiement des travaux de rénovation de la maison dans la rue Neuve St Gervais, versées à la «veuve» d' Antoine LeMoyne par l'entrepreneur Richard le 2 septembre 1734, l'indication du veuvage de Catherine comme subrogée- tutrice de son petit-fils Joachim Blanchard en 1741 ou la précision apportée lors de la vente de deux de ses maisons en 1750:« *Dame Catherine Suzanne Gendron, épouse non commune en biens de Sieur Robert Sanson, écuyer, conseiller du Roy, receveur des consignations du parlement et autres juridictions, auparavant veuve de Messire Antoine Lemoyne conseiller du Roy, trésorier de France au bureau des finances et de la chambre du domaine du palais à Paris* » (16) En 1734, Antoine Le Moyne fut très certainement inhumé au cimetière de St Gervais contigu à l'église paroissiale. Il était

assez fortuné pour bénéficier d'une sépulture propre dans ce cimetière qui était, par ailleurs, un véritable cloaque.

*Entrevue avec le ministre de la Marine M. de Maurepas.
Changement de carrière.*

L'année 1734 fut décisive pour la carrière de Philippe puisque celui-ci délaissa la profession d'avocat pour se tourner du côté de la Marine. Il poursuivait sa formation d'avocat et effectuait quelques courtes études de génie «*service auquel son premier goust le portait*» lorsqu'il fut présenté au ministre de la Marine et de la Guerre, le Comte de Maurepas. Pourquoi cette présentation? Certainement pour récupérer les anciennes charges paternelles, en particulier celle de *Commissaire de la Guerre*, office qui dépendait du Secrétariat de la Marine et de la Guerre où exerçait Maurepas depuis 1723. Quelle ouverture ou plutôt quelles relations à Paris ou à Versailles, la famille Le Moyne pouvait-elle avoir auprès de Maurepas? S'agissait-il de cet ami de la famille, César-Marie de La Croix qui demeurait dans le même quartier du Marais que les Le Moyne? Il est prouvé que ce maître des comptes à Paris se trouvait être «*allié*» au Comte de Maurepas au moins depuis 1725 quand il fut nommé maître d'hôtel de la Reine. Il fut même son secrétaire particulier. (17)

Durant son long ministère, le Secrétaire d'État Jean Frédéric Phélypeaux, Comte de Maurepas qui souhaitait servir la science autant que la mettre au service des hommes, recruta des astronomes et des géomètres, favorisa les expéditions scientifiques, envoya des savants sous l'équateur et au pôle, fit mesurer l'arc méridien, explorer les côtes, dresser des cartes...Il fit travailler les meilleurs esprits pour améliorer les techniques de navigation, rénover les ports de guerre et stimuler la

construction navale. Concernant les Colonies qui dépendaient de son ministère, il rechercha des jeunes gens audacieux et disponibles pour appliquer les objectifs militaires, commerciaux et coloniaux du jeune roi Louis XV. (18) C'est pourquoi, il réussit à convaincre Philippe de délaisser la carrière juridique à laquelle sa famille le destinait pour embrasser celle d'officier de plume dans la Marine afin de servir aux Colonies. Rien n'a été trouvé concernant la vente des charges dont hérita le jeune homme mais il dut certainement en tirer un bon prix.

Au sujet de ce changement de carrière, voici ce qu'écrivit plus tard Lemoyne. *«Je changeai de route et j'étais sur le point de passer à l'examen pour le génie, lorsque l'accueil de M. de Maurepas me fit tourner du côté de la Marine»* ou bien *" Le Sr Lemoyne a été placé dans la Marine par M. le Comte de Maurepas ... lui assurant de parvenir aux premières places de son état, luy disant abandonner les vues que sa famille avait, qu' il prit la charge de son père président trésorier de France au bureau des finances de Paris ou celle de commissaire des guerres qui lui appartenait...le destinant pour les Colonies »* Philippe rappelait assez souvent la volonté de son protecteur de le destiner aux Colonies.

Brevet d' écrivain de la Marine

Alors, pour débiter cette nouvelle formation d'écrivain de Marine, premier stade dans la carrière d'administrateur de la Marine et des Colonies, Philippe travailla dans les bureaux à Paris. Il fit référence à ce début professionnel en ces termes: *«Je fus envoyé surnuméraire sous Monsieur L'Hostelier au bureau des comptes, pour prendre quelques connaissances du service par un ordre de M. le Comte de Maurepas»* (19) Les

écrivains de la marine étaient nommés par le roi, qui leur délivrait un brevet enregistré par le bureau du contrôle de la marine du lieu où l'écrivain avait été nommé. Philippe reçut le fameux Brevet d' Ecrivain de la Marine en janvier 1735, comme le prouvent ses écrits: «*Monsieur de Maurepas, en 1735, m'accorda le brevet d'écrivain.*» ou bien «*Au mois de janvier prochain, il y aura quarante ans qu' il a été breveté*». Il donnait cette précision en septembre 1774.

Au XVIIIème siècle, les écrivains de la marine qui constituaient le premier grade des officiers de plume, se répartissaient en trois catégories: les écrivains ordinaires, les écrivains généraux et les écrivains principaux. La tâche des écrivains ordinaires consistait à prendre note de tout, compter les matériaux de construction, les deniers (les dépenses, les recettes), le personnel, les marchandises. Ils dressaient des rôles (listes) qui étaient mis au propre afin d'être compilés dans des registres. Les informations étaient collectées et transmises à l'intendant. Lui-même pouvait ensuite avertir le secrétaire d'Etat de la Marine de l'état d'avancement des affaires. C'est à partir de ces données que les bureaux centraux de la marine prenaient leurs décisions et qu'ils les répercutaient, après avoir reçu l'aval du ministre, vers les ports et arsenaux. Ce travail d'écriture était considérable: il fallait tout noter en double, voire en triple exemplaire afin de pouvoir contrôler n'importe quel service en cas de dysfonctionnement ou de malversations, ou tout simplement pour arrêter l'état des dépenses en fin d'année par rapport aux dépenses projetées en début d'année. (20)

Formation à Brest et stage sur le Jason.

Au port de Brest, Philippe se forma dans la construction de navires et la transmission de rapports auprès de ses supérieurs, comme nous le prouve la suite de son récit.

" Lorsque j'eus l'honneur de l'en remercier, il eut la bonté de me diriger, me destinant pour les colonies mais qu' avant il voulait que j' eusse le service d'un port. Je me rendis en avril à Brest sous les ordres de M. Robert qui me destina peu de temps après à la construction de deux vaisseaux le " Superbe " et le "Dauphin Royal." En suivant ce détail je profitay de la bonne volonté et de l'amitié du Sieur Ollivier-fils pour apprendre d' iceluy les règles de cet art et les liaisons des vaisseaux. Il me faisait composer des plans et lui rendre raison de la pratique des liaisons. J'étais attentif à envoyer mon travail tous les mois à Mm. Maillard ou Gourdeau premiers commis qui par amitié l'exigeaient ainsy».(21)

Il apprit également la comptabilité, passa successivement aux divers détails (services) dont celui du bois et remplaça même quelques collègues malades. Il suivit alors l'armement du Fleuron commandé par M. de Gencien.

Citons la suite de son récit: *"En 1737, je fus destiné pour "le Jason " commandé par Duquesnil. Cette campagne au Canada me fut donnée de préférence de Brest à Rochefort où on devait prendre les effets de la colonie et M. de Hocquart intendant qui retournait à Québec»* . Son embarquement sur le Jason comme écrivain ordinaire est attestée par l'inscription de son nom sur la liste de rôles établie le 1er avril 1737: *«LeMoine, écrivain du Roy 50 £ taxe payée à l' armement, avance à Brest de 150 £ , total des avances faites à l'armement 150 £."*

Quant au retour de Gilles de Hocquart à Québec, il s'agissait de l'un des voyages en France que l'intendant de la Nouvelle France (actuel Canada) effectuait pour tenter d'obtenir de Maurepas et de Fleury des fonds gouvernementaux nécessaires pour réaliser la politique dont il était chargé, à savoir de développer le commerce au profit de la France tout en limitant les dépenses du gouvernement (22)(23) (24)

Philippe poursuivit son récit ainsi:

«Il y fut embarqué plus de deux cens passagers dont un communiqua la petite vérolle (= variole). Le vaisseau fut infecté pendant toute la traversée. Arrivant à Québec, il y fut débarqué 80 à 90 malades ou convalescents de cette maladie et plus de 40 scorbutiques; trois semaines après l'arrivée, l'hospital que j'avais étably fut vide. Je ne sçais si les soins que j'y donnais y contribuèrent». De retour à Rochefort, l'ordonnateur César-Marie de la Croix, l'ami de famille, le fit passer dans différents détails «ne les ayant point pratiqués à Brest».

1.4 Ecrivain principal

Nomination à l'intendance de Saint-Domingue

Philippe fut nommé Ecrivain Principal à l'intendance de Saint-Domingue en 1738. Lisons la suite de son récit.

«En juin 1738, M. Maillard, nommé intendant de St Domingue me fit l'honneur de m' écrire et me demandait de lui indiquer quelqu'un qui eut d'assez d'amitié pour luy, pour aller peut-être s'ennuyer avec lui à Domingue. La réponse se devine. Il me demanda à M. de Maurepas qui me fit écrivain principal. J'eus l'ordre de me rendre à Brest pour m' y embarquer sur la Gloire commandée par M. de Massiac et passer à St Domingue». Il n'était pas inscrit sur la liste d'équipage de la Gloire, car il n' y était qu'un simple passager, l'écrivain de marine officiel étant M.Glier. Le commandant du navire, Claude Louis d' Espinchal marquis de Massiac avait été nommé capitaine de vaisseau depuis peu, en avril 1738. (25)

Rappelons que le grade d'écrivain principal, n'était pas prévu

à l'origine, mais son utilité ne semblait faire aucun doute. Sous les ordres des commissaires, en exécutant leurs directives, ils n'avaient aucun pouvoir d'initiative. En fait, ils étaient les chefs de détails à la tête des écrivains ordinaires pour les diriger et répartir leurs tâches. Ils remplaçaient parfois les commissaires lors de leurs absences.

A Saint Domingue, les activités de l'écrivain principal Lemoyne consistèrent à aider l'intendant Simon Maillard chargé de redresser les comptes dans ses fonctions de contrôle, en travaillant avec le contrôleur en place et en inspectant les chantiers. Ce fut alors, pour Philippe la découverte du fonctionnement administratif et financier de la Marine Royale et des Colonies, particulièrement l'avancement de fonds pour s'installer comme officier de la marine, comme le prouve son récit." *Nous arrivâmes à la Caille-St Louis à la fin de décembre. M. Maillard me faisait travailler souvent dans son cabinet, et outre la révision et la recherches de papier de l'intendance, le détail du Controlle dont il me chargea. M. Quinot pour lors contrôleur ne résidant pas à Léogane, il me confia des détails ambulants que je ne pouvais remplir sans exposer ma santé qu'en me procurant des commodités que 900 £ivres d'apointement ne pouvaient me fournir. J' avais en outre la direction d'un chantier d'artillerie (qui) était au bord de la mer à 3/4 de lieue de la ville et ce chantier exigeait mon inspection deux fois par jour; le cheval étant insoutenable à St Domingue,(il) me faloit une voiture, quelle proportion de 900 £ d'apointement avec la charge d'une voiture de quatre chevaux, d' un postillon, d' un valet et l' entretien de tout ; il me faloit en outre une servante et un négrillon, c'est le moins d'un ménage d'un garçon, aussy en deux ans de service , j'ai sans blesser l'économie, dépensé plus de 8000 livres en fonds de mon patrimoine.» (26)*

Saint Domingue en 1738-1740

Peuplée à l'origine par des indiens Arawak, Saint Domingue (actuelle Haïti) avait été d'abord la réserve de viande de la Caraïbe, car les animaux domestiques abandonnés par les conquérants espagnols, vivant en liberté, constituaient une réserve de chasse facile pour les boucaniers. Jusqu'au début des années 1680, l'île était aussi un repère de flibustiers venus des îles voisines que les gouverneurs français réussirent à désarmer et à sédentariser pour développer une économie de plantation, en particulier celle du tabac. Cette culture était régie par une ferme du tabac concédée à la Marquise de Maintenon, avec un prix d'achat très bas et un prix de revente élevé.

Puis, les grands ports eurent le droit de commercer du sucre et des esclaves. Ainsi, à partir de 1697, se développèrent les plantations sucrières et la traite des noirs. Alors, la Compagnie de Saint Domingue qui, à l'origine, avait la mission de peupler l'île, reçut l'autorisation de commercer dans tous les pays sous domination espagnole.

La partie française de l'île était commode pour entretenir un commerce incessant avec les colonies espagnoles: esclaves achetés par les Français revendus aux Espagnols, toiles et produits manufacturés échangés contre du bétail. La paix permit un développement rapide des plantations de sucre: des terres étaient données aux corsaires qui acceptaient de cesser d'attaquer l'Espagne. Ainsi à partir de 1720, St-Domingue fut le premier producteur mondial de canne à sucre. L'île exportait à elle seule autant de sucre que toutes les îles anglaises réunies et était la principale destination des traites négrières par le biais du commerce triangulaire. Ensuite, dans les années 1700-1740 furent introduites les cultures du coton et du café, néanmoins la canne à sucre resta largement dominante. (27)

Poursuivons la lecture du récit de Philippe.

«La maladie des reins(reins) dont je fus attaqué en 1740 m'ayant laissé dans un état d'épuisement dangereux, Monsieur Maillard m'engagea à repasser en Europe pour me rétablir». Il devait souffrir de coliques néphrétiques.

«M. Maillard vers la fin de 1739 avait reçu réponse de M. de Maurepas sur un arrangement qu' il avait proposé pour les officiers de plume. Cette réponse me faisait avec quelque certitude le contrôle, il m'en fit part avant mon départ et me recommandait de faire solliciter par mes amis, il me remit la lettre la plus élogieuse en tous témoignages, il avait sur moi des vûes: il voulait que je devinsse son neveu.» Nous avons-là une évocation du système de nominations dues d'avantage au favoritisme qu' au mérite !

Il embarqua sur un vaisseau de Nantes. Le passage lui coûta 900 livres. Il arriva en France en décembre 1740. C'est alors qu' il commença à déchanter! Ayant compris que le ministre Maurepas préférait donner le contrôle de Saint Domingue à Peyrard venant de la Martinique, Philippe préféra ne pas insister. Il confia à M. de La Porte, des bureaux centraux de la Marine (28) son intention de servir à Toulon, port qu' il ne connaissait pas. Là, il pensait rétablir sa santé. Il présenta donc son projet à l'audience de M. de Maurepas qui répondit avec vivacité:

«J'approuve fort le party que vous prenez, je suis bien aise que vous voyez ce port, vous les avez tous vus, mais songez que mes vûes sur vous sont les Colonies».

Peu après, une gratification de 1800 £ lui fut accordée sur la Caisse de Saint Domingue. Perçue dans cette colonie, elle servit entièrement à payer les effets qu' il y avait laissés.

Ecrivain principal à Toulon.

Quelques temps plus tard, Philippe reçut de M. de La Porte l'ordre d'exercer à Toulon diverses tâches relatives à sa fonction d' écrivain principal. Il raconte encore:

"Arrivé à Toulon en 1741, je fus d'abord destiné aux petits articles au magasin général, dont l' arrangement et bois de construction était vu d'un atelier; les bois de construction m'avaient toujours paru un objet intéressant que j'avais donné une attention particulière à tout ce qui pouvait les concerner; je pris avec plaisir l'étude de ce qui les concernait; je pris la liberté d'adresser à M. de Maurepas un mémoire sur les moyens les plus convenables à employer pour la conservation des bois et d'économiser dans leur arrangement». Suit alors un résumé assez complet du mémoire relatant ces expériences.

Exerçant toujours les tâches d' écrivain principal, selon sa déclaration de 1774, il participa à une campagne militaire en mer, puis raccompagna des ambassadeurs à Constantinople. Qu' en est-il exactement de cet évènement? Relisons son récit de 1762: «*La même année, en 1741 je fus destiné écrivain principal sur l'armée que M. de Court commandait dans la Méditerranée; j' embarquay commis d' état major dans l'Espérance commandée par M. Gabaret chef d'escadre de cette armée*». Il embarqua donc sur le vaisseau l'Espérance lorsque celui-ci, commandé en second par Barrin de la Galissonnière du 20 août 1740 au 18 juin 1741, revenait de Constantinople, là où avait été conduit en 1740, l' ambassadeur

de France M. Michel-Ange de Castellane.(29) *«M. Charron commissaire, me chargea du détail particulier de six vaisseaux dans la rade de Toulon ...(quand) les vaisseaux d'Espagne furent désarmés, on ne leur laissa que l' équipage suffisant pour la garde»*. Ces vaisseaux espagnols faisaient partie de l'escadre blanche et bleue de l'arrière-garde qui participera à la bataille du Cap Sicié à Toulon le 22 février 1744.

Toujours à Toulon, à la fin de la même année 1741, il était prévu qu'il soit écrivain principal sur l'un des navires de l'escadre chargée d'assurer plus tard le retour de l'ambassadeur turc dont on attendait le débarquement à Toulon afin d'effectuer sa visite en France: *«Peu après je fus armé écrivain principal, pour écrivain dans l'Heureux qui accompagnait celui (=le navire) de M. de Caylus chargé de reconduire Zaid Effendy ambassadeur à la Porte . J'avais presque terminé l'armement de ces vaisseaux, on attendait le dernier ordre, l'ambassadeur était à Toulon.»* En effet, l'ambassadeur ottoman, Saïd Effendi parti de Constantinople le 2 août 1741, arriva à Toulon le 17 septembre, resta en quarantaine dans cette rade jusqu' au 14 octobre, avant d'effectuer sa tournée en France, comme il l'écrivit plus tard dans son journal. (30)

Cependant, Philippe n'embarqua pas sur l'Heureux, car ce fut enfin la promotion tant espérée.

«Depuis quelque temps, lorsque je reçus une lettre de M. de la Porte qui me marquait (signalait) qu' une place de controlleur à la Martinique était vacante et que j'eusse devoir (ne) pas avoir oublié les vûes que le ministre avait sur moy. Ma réponse fut une (occasion) de me rappeler à la mémoire de M. le Comte de Maurepas. (Par) l'ordinaire suivant (=transport régulier de courriers) , je reçus ordre du Roy de me rendre à Paris à la première audience à laquelle j'eus l'honneur de me présenter à M. de Maurepas; il eut la bonté de me dire:

« Vous voyez bien que je ne vous ay point perdu de vüe» .

Il reçut au mois d'octobre l'ordre de se rendre à Bordeaux pour embarquer sur un vaisseau marchand. En fait, dès le 12 août 1742, une gratification pour les frais de voyage de France au «pays» avait été accordée à «*LeMoine, controlleur à la Martinique*», mais débloquée seulement le 6 janvier suivant par le Trésorier général de la marine, Barthélémy. (31)

La famille Le Moyne pendant ce temps

Alors qu' il séjournait à St Domingue puis à Toulon, sa famille restée à Paris, menait une existence plutôt malheureuse. En 1739, se déroula le mariage de sa première soeur comme nous en trouvons trace dans l'Armorial Général de la Noblesse. « *Messire François-Claude Blanchard de Changy, écuyer, épousa le 11 septembre 1739 la Delle Elisabeth Le Moyne, fille de messire Antoine Lemoyne, Conseiller du roi, président -trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Paris, Commissaire du conseil pour les ponts et chaussées & de Dame Catherine Suzanne Gendron.*» (32) Nous ignorons la date et le lieu exacts de naissance de cette soeur. Probablement était-elle née dans le quartier Saint Gervais.

Par contre, l'Armorial Général de la Noblesse révèle de nombreuses informations concernant les origines nobles de l'époux. Ce François-Claude Blanchard de Changy, Ecuyer, Sieur de Changy se situait au septième degré de la famille Blanchard, originaire de Normandie, établie en Bretagne et demeurant à Paris depuis 1655. La noblesse de cette famille avait été maintenue en 1717.

François-Claude, né le 31 mars 1694, qui était gendarme de la garde ordinaire du Roy, avait quitté le service peu après le décès de son père qui lui aussi, était gendarme du roi. Pourvu de la charge de *Conseiller du roi, de Contrôleur général de la marine, des galères, des fortifications des places, ports et havres de France*, il exerça en 1738 et 1741, dans la rue Neuve St Paul (actuelle rue Charles V) qui relevait de la paroisse de St Paul-St Louis. (33)

En octobre 1739, juste après les noces, commença un hiver très rigoureux qui dura jusqu' au mois de mars suivant. A Paris, on compta 75 jours de gel, dont 22 consécutifs! Le climat froid en France entraîna de mauvaises récoltes, ce qui accrût la misère. Les importations de grains évitèrent la disette mais le froid et la sous-alimentation provoquèrent une forte mortalité.

Le couple n'eut le temps d'avoir qu'un seul enfant: Joachim Félix Léon Blanchard de Changy qui naquit le 16 janvier 1741. Malheureusement la jeune mère, Elisabeth Le Moyne ne survécut pas à l'accouchement. Etait-ce une fièvre puerpérale, le froid, la faim qui l'emporta le 30 janvier ?

C'est alors que le 1er septembre 1741, la grand-mère du nourrisson, Suzanne Gendron fut désignée tutrice-subrogée. Il existe une trace de cette tutelle dans un acte d'inventaire fait après décès dans les registres du Châtelet de Paris. Rappelons qu' était désigné subrogé-tuteur, celui qui était chargé par le conseil de famille de défendre les droits du mineur lorsque les intérêts de celui-ci étaient opposés à ceux du tuteur. Il faut comprendre que son père était gravement malade. (34) Cet inventaire a été rédigé chez le notaire Jean Michel Le Chanteur qui exerça jusqu' en 1758, rue St Antoine dans le quartier Saint Antoine près de la Bastille. Cet acte nous indique que le ménage résidait *«rue Pavée, le quartier St Antoine dans le Marais, paroisse St Paul »*

Par comble de malheur, le nourrisson perdit son père, le 30 décembre 1741. Cet homme avait juste un peu plus de 45 ans, certes, un bel âge pour l'époque, mais il n'était pas rare de vivre au-delà en ce temps-là. Alors quelle maladie l'emporta? La tuberculose et la pneumonie faisaient tant de ravages à cette époque...

Le 23 février 1742, se tint au Châtelet un conseil de famille où l'oncle Jean Bonaventure Henry Blanchard de Changy du Rest fut chargé de régler la succession de François-Claude et de gérer le patrimoine de l'enfant. La charge de contrôleur général de la Marine fut vendue pour 15 000 livres (35). Il a été décidé de vendre meubles, vaisselle d'argent, tableaux, bijoux et bibliothèque. Il existe des traces de la vente des livres de cette bibliothèque et des ouvrages musicaux qui s'y trouvaient. Il s'agit d'un catalogue de vente édité à Paris en avril 1742, conservé à la Bibliothèque de l'Institut, désigné ainsi:

«Catalogue des livres de feu M. Blanchard de Changy , contrôleur général de la Marine, dont le vente commencera le mardy 3 avril 1742, deux heures de relevée, en sa maison rue Pavée, derrière le Petit St Antoine ». Etaient vendus non seulement des livres mais aussi 307 articles de musique dont des opéras manuscrits de Lully. (36)

La demeure des Blanchard de Changy se trouvait au début de la rue Pavée qui partait de la rue du Roi-de-Sicile, là où était situé le Petit-St-Antoine, cette ancienne chapelle d'un hôpital fondé par Saint Louis, convertie plus tard en collège pour les religieux de l'ordre de Malte.(37)

Quant au jeune Joachim Félix Léon Blanchard de Changy, il fut élevé par sa grand-mère maternelle, Catherine Gendron, dans le quartier Saint Gervais, jusqu'à son entrée chez les Mousquetaires du Roi en 1755.

II Aux Isles du Vent

II.1 Contrôleur de la Marine et des fortifications

Nomination en Martinique

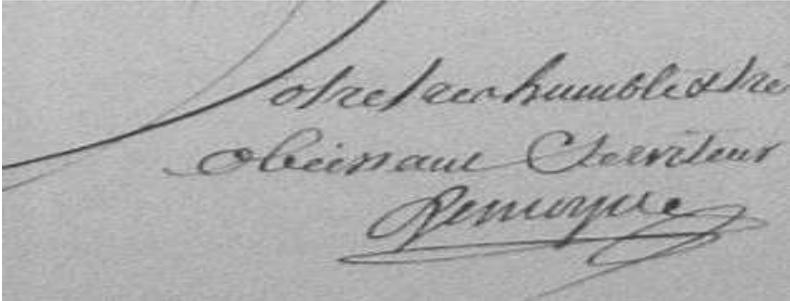
Antoine-Philippe LeMoyne exerça comme *Contrôleur de la Marine* à la Martinique de février 1743 à mars 1746.

Voici ce qu' il écrivait à propos de ses débuts dans cette colonie antillaise: “ *Je reçus au mois d'octobre [1742] l' ordre de me rendre à Bordeaux pour m'embarquer sur un vaisseau marchand. Mon voyage de Toulon à Paris et le séjour que j'y fis pour attendre les ordres et presque 3 mois pour attendre le départ du bâtiment me coûtèrent considérablement , je n' eus aucun dédommagement* » (1) Il s'agit ici de la commission délivrée par le roi devant être enregistrée par le bureau du contrôle de la marine afin qu'elle devienne effective. En fait, s'il ne fut pas indemnisé pour les frais de voyage et de séjour en France, il le fut pour son transport en Martinique, car il reçut douze cents livres comme le prouvent deux feuillets de son dossier. Citons celui-ci: “ *De part le Roy, Trésorier général de la marine Mr Barthélémy aux Tuileries, payer comptant des deniers de votre exercice de l'armée dernière 1742, à Le Moyne cy-devant écrivain principal à Toulon destiné pour controlleur à la Martinique la somme de douze cents livres, donnée à Versailles le 6 janvier 1743* ”

Poursuivons la lecture du récit que Lemoyne fit en 1762. «*Je me rendis en février à la Martinique, muni de la commission du sceau pour le Controlle et d'un brevet en papier qui me donnait le grade de commissaire.*» En fait, c'est le 18 mars 1743 que sa nomination de Contrôleur de la Marine

était enregistrée par le Conseil Supérieur de la Martinique. (2)

Il faut noter que pour les autorités royales, l'orthographe de son patronyme évolua au cours de cette période, passant de LeMoine à Le Moyne et même Lemoyne. Dans sa signature, attachait-il déjà les deux mots composant son patronyme, comme il le fit jusqu' aux derniers jours de son existence?

A photograph of a handwritten signature in cursive script. The text is written on a light-colored background and reads: "Vostre humble et
obéissant Secrétaire
Lemoyne". The signature is written in dark ink and is somewhat slanted to the right.

Signature d' Antoine-Philippe Lemoyne en 1766.

Ainsi donc, Philippe était basé à Saint Pierre, là où il était déclaré être domicilié dans l'acte de son mariage ainsi que sur la liste des conseillers du Conseil Supérieur de la Martinique auquel il participait. (3- 4)

Son installation à La Martinique lui coûta beaucoup. *«Mes appointements étaient de 900 £ comme écrivain principal et de 1800 £ tant comme contrôleur que pour le supplément. Sans les fonds que je passay avec moy j'eusse été fort mal à mon aise, la moindre pension étant de 2400 £, il me fallut faire acquisition d'esclaves pour me servir et beaucoup d'autres dépenses inévitables, le décent est toujours indispensable mais il monte haut dans les colonies.»*

*Les fortifications des Isles françaises du Vent de
l'Amérique*

Nous connaissons de façon précise les îles qui constituaient la colonie française des Isles du Vent aux Antilles et leurs fortifications telles que découvrit Philippe Lemoyne à cette époque. Ainsi, du nord au sud de l'archipel, se développaient d'abord Saint-Martin, petite île partagée entre les Français et Hollandais où depuis toujours les deux nations y étaient restées en «exacte neutralité» et Saint-Barthélemy qui n'avait ni état major ni garnison. Ensuite, c' était Saint Eustache situé non loin des îles anglaises de Saint Christophe, Antigua et Montserrat. Puis, s'étaient la Guadeloupe défendue par les forts de la Basse-Terre et de la Grande-terre et sa minuscule voisine Marie-Galante si peu étendue qu' il n' y existait aucune fortification. Ensuite se trouvait près de la Dominique, la Martinique, l'île principale de la colonie française de cette époque, défendue par trois postes principaux. Au sud de l'île, Sainte-Lucie, en cours de colonisation, n' était défendue que par des batteries et des retranchements. Enfin, au-delà de Saint Vincent et de l' anglaise Barbade, s'étendait à l'extrémité sud de l'archipel, la dernière possession française, la Grenade défendue par une forteresse récente. (5)

Au début de la colonisation, vers 1635, les fortifications qui défendaient la Martinique devaient protéger les habitations, c'est-à-dire les domaines des colons qui produisaient du tabac tout d'abord, puis du sucre. Ces ouvrages de défense devaient répondre aux raids des corsaires et des Amérindiens, protéger la population de chaque quartier, là où étaient déchargés les produits coloniaux., des vols d'esclaves, de canots ou de bétail. Peu à peu, se posa la question de main-tenir ces fortifications ou d'en bâtir d'autres, non plus pour quelques riches habitants

mais pour la collectivité. Aussi, les travaux étaient en partie financés par les habitants eux-mêmes. Mais les investissements importants allaient de préférence à la construction des défenses plutôt qu'aux voies de communications terrestres, afin de conserver des chemins étroits qui empêchaient les ennemis munis d'une artillerie encombrante de pénétrer dans les terres. Il était inutile de gaspiller un investissement défensif dans les lieux déjà protégés par l'environnement naturel, comme les endroits inaccessibles, les récifs, les reliefs escarpés, les marais, les côtes plantées de cactus ou d'arbres toxiques .

En 1742, en Martinique, on dénombrait trois principaux forts. Le premier construit, en 1635, le Fort Saint Pierre, avait été bâti au centre de la rade de Saint-Pierre où les premiers colons menés par Belain d'Esnambuc avaient pris pied. La défense des lieux fut rapidement renforcée par plusieurs fortifications de part et d'autres de la rade puis par les batteries intérieures du Réduit. Puis, ce fut le Fort Royal, nommé ensuite Fort Saint Louis, situé dans le Cul de Sac Royal (actuelle baie de Fort-de-France) qui présentait un excellent port naturel où s'abritaient les navires pendant la saison cyclonique. A cet endroit, en 1669, avait été décidée la fondation d'une ville sur les plaines aux alentours. C'est dans cette ville nommée Fort-Royal puis Fort-de-France, que le gouvernement fut transféré en 1692. Enfin, le Fort Trinité, le premier à être bâti sur la façade atlantique datait de 1713. (6)

Les milices

Selon le rapport datant de 1745 rédigé par le Gouverneur Général de Caylus, la garnison martiniquaise était composée de cinq compagnies françaises de 50 hommes chacune et d'une compagnie de 200 Suisses. S'ajoutaient à ces hommes, plus de

6000 hommes regroupés en milices, composées de compagnies de cavalerie et d'infanterie.

Ainsi, pour défendre le littoral martiniquais des incursions ennemies, chaque quartier entretenait une milice commandée par des officiers. Les habitants en armes étaient commandés au début par des capitaines, plus tard par des colonels qui laissèrent aux capitaines de milice la rude tâche de faire exercer les habitants au maniement des armes tous les dimanches. Outre ces tâches militaires ou administratives, les chefs de milices étaient chargés de faire entretenir les chemins de leur quartier, répartir entre les habitants les corvées qui étaient en fait effectuées par les esclaves. Toutes ces charges leur assuraient un grand prestige. Tout-puissants, ils abusaient parfois de leur autorité, obtenant souvent des exemptions de droit.

Très souvent, les capitaines de milice possédaient de grands domaines auxquels ils consacraient leurs soins. C'était le cas des nombreux membres de la famille de Marie-Magdeleine Birot, la future épouse d'Antoine-Philippe LeMoyne. (5)

Le Conseil Supérieur de la Martinique

Philippe était *Conseiller du roi au Conseil Supérieur de la Martinique*. Ainsi, il siégea dès son arrivée, à la cession du 6 au 14 mai 1743 et ce, régulièrement jusqu'à celle de novembre 1745, peu avant son départ. Dès la première séance, sa présence était consignée sous les noms des administrateurs de la colonie, à savoir celui du Gouverneur des Isles du Levant, le marquis de Champigny, puis de l'Intendant de La Croix, cet ami de la famille Lemoyne et après quatre autres administrateurs titrés présents dans l'archipel. Le Conseil Souverain de la Martinique était le plus ancien des Antilles françaises. Créé en 1645, il ne commença à exercer une juridiction réelle en

matière de noblesse qu'en 1674. C'était devant lui que les familles nobles de l'île devaient faire enregistrer leurs titres pour jouir paisiblement et régulièrement des privilèges attachés à leur naissance. Ces listes des membres du Conseil Supérieur de la Martinique relevées par l'Intendant révèlent, outre la présence d'administrateurs, celle de conseillers honoraires, d'une dizaine de conseillers titulaires dont Isaac Menant, le futur beau-frère de Philippe, de un à trois conseillers assesseurs, de quelques gens du roi et de greffiers.(6) Ces conseillers étaient le plus souvent des propriétaires terriens, d'origine roturière dont le peu de connaissance en matière juridique désolait le Conseil Souverain de la Martinique. Alors toute arrivée d'un conseiller instruit, de surcroît d'origine noble, était la bienvenue!

Le Conseil se réunissait généralement tous les deux mois. Rares furent les décisions prises pendant le séjour de Lemoine en Martinique, dont nous avons une trace, mais nous pouvons citer celle prise juste avant son arrivée datant de janvier 1743: *«Le Conseil Supérieur interdit aux habitants de la Grenade d'exposer les têtes des nègres tués lors des chasses contre les marrons»*. Rien de tel pour toucher du doigt une réalité de cette époque. L'une des tâches militaires effectuées par les gouverneurs des colonies en ce début de décennie 1740, fut la chasse aux «Nègres- Marrons» qui étaient en fait des esclaves ayant fui la propriété de leur maître. Le terme Marron ou Nègre-Marron, Negmarron c'est-à-dire Cimarron était un mot emprunté aux Arawak qui désignait des animaux domestiques qui retournaient à l'état sauvage et par comparaison, désignait les esclaves fugitifs. Révoltés ou enfuis des plantations, ces esclaves, pour éviter d'être repris, se réfugiaient dans des lieux inaccessibles. (6)

II.2 Vie aux Isles du Vent

Premières activités comme contrôleur de la Marine

Difficile de connaître exactement les activités que Philippe était censé mener. Il existe cependant une description des tâches attribuées aux contrôleurs. Ceux-ci devaient effectuer la surveillance interne des écrivains de la marine.

Aussi, avaient-ils rarement le grade d'écrivain mais plus souvent celui de commissaire ordinaire mais sans effectuer leurs tâches. Rappelons que le Commissaire de la marine était nommé par le roi qui lui délivrait une commission. Il exerçait à la tête d'un ou plusieurs détails du service. Là, il devait diriger, coordonner, surveiller le détail afin que les ordres donnés par l'intendant soient le plus promptement exécutés. Les détails étaient variés, voire multiples. Ainsi on trouvait le détail relatif à la construction qui traitait de la construction des navires et de leurs réparations. Celui des bois était chargé de l'inspection des forêts, de l'abattage des arbres, de leur acheminement vers l'arsenal, de la gestion des stocks et de la distribution vers les chantiers. Le détail chargé des vivres s'occupait de l'approvisionnement en nourriture, de leur distribution à bord des navires en partance.⁽⁷⁾ Donc, en recevant cette nomination de contrôleur, avec le grade de Commissaire, Philippe commençait à monter dans la hiérarchie administrative de la Marine Royale. Cependant exerça-t-il les tâches d'un simple Contrôleur ou bien celles d'un Commissaire de la Marine faisant fonction?

Quelles furent ses premières activités en Martinique? En 1762, il écrit « *Il n'y eut rien de bien intéressant dans ce service en 1743 et 1744 jusqu'à la publication de la guerre.* »

Or, c'était en mai 1744 que la guerre fut annoncée officiellement en Martinique. *«Cet évènement même ne nécessita rien de considérable, les magasins étaient munis, je n'eus à remplir que le courant d'un service ordinaire.»*

Cependant, il ne perdit pas son temps. Comme il s'informa des conditions de navigation et de commerce autour de l'archipel, il établit un mémoire et un projet de règlement qu'il s'empressa d'envoyer à son ministre de tutelle, le Comte de Maurepas.

Voici quelques extraits de ce récit dont l'orthographe originale a été conservée. *«Ce fut dans cet espèce de repos que je cherchay à connaître l'étendue de la navigation de la Martinique pour m'assurer la quantité d'hommes de mer que son commerce pouvait occuper....J'y traitais les désordres existants, les moyens d'établir l'ordre, ceux de perpétuer la quantité d'hommes de mer nécessaire à la navigation, l'établissement d'une classe pour les colonies (recrutement de personnel) en général et la police à établir Ce mémoire et le projet de règlement furent récompensés par une lettre de M. de Maurepas extrêmement gracieuse , il me fit l'honneur de me marquer qu' il contenait des idées dont l'existence convenable on pouvait faire usage ; ce qui en effet est arrivé....»*

La Guerre de Succession d'Autriche

Si Lemoyne n' était pas trop occupé en Martinique, ce n'était pas le cas du Gouverneur Général des Isles du Vent qui préparait la colonie à affronter la guerre qui se profilait à l'horizon. Mais avant tout, il faut rappeler quelques évènements concernant ce conflit européen qui allait enflammer l'Europe et ses colonies de 1740 à 1748.(8)

Depuis le traité d' Utrecht en 1713, bien que devenue alliée

officielle de la France, l'Angleterre ne supportait plus l'hégémonie du commerce français avec l'Espagne en Outre-Mer. Aussi, déclara-t-elle la guerre à l'Espagne, fin 1739. Elle s'apprêtait à s'opposer à la France, lorsque commença ce qui sera appelé la Guerre de Succession d'Autriche. En octobre 1740, Marie-Thérèse de Habsbourg, la fille du défunt empereur d'Allemagne accédait au trône impérial en Autriche, héritant ainsi des possessions familiales. Mais le siège du Saint Empire Romain Germanique détenu jusqu' ici par son père, devenait vacant. La candidature était fortement disputée.

En fait, cette guerre européenne avait officieusement débuté en juin 1741 à la suite du traité signé entre le roi de France Louis XV et le nouveau roi de Prusse Frédéric II, surnommé plus tard Frédéric-le-Grand. Le souverain français s'engageait à soutenir militairement le roi prusse et à reconnaître ses récentes conquêtes en Silésie, riche région minière située en Autriche. Cependant, en contrepartie, Frédéric ne consentit que des promesses. Les autres alliés de la Prusse et de la France étaient l'Espagne et la Bavière. Dans le camp opposé, l'Autriche bénéficiait de l'appui de la Grande-Bretagne, des Provinces-Unies et de quelques alliés temporaires dont le royaume de Piémont-Sardaigne et la Saxe.

La Prusse, malgré plusieurs victoires, signa avec l'Autriche une paix séparée en 1742 en conservant les territoires conquis en échange de sa neutralité, laissant dans l'embarras la France qui, n'étant plus soutenue que par l'Espagne et la Bavière, dut livrer deux guerres, l'une terrestre et l'autre maritime.

Sur le territoire français, à Toulon, eut lieu en février 1744, la bataille navale du Cap Sicié, où s'opposèrent l'escadre anglaise et les escadres franco-espagnoles, celles-là mêmes à la préparation desquelles Philippe avait participé. C' était peu de temps avant le début officiel de la guerre, car ce fut le 15 mars

que Louis XV déclara la guerre à la Grande-Bretagne et le 26 avril à l'Autriche. L'Europe et ses colonies devint alors un immense champ de bataille pendant quatre longues années où les belligérants accumulèrent alternativement victoires et défaites. Soucieuse d'affirmer son hégémonie, l'Angleterre lança des offensives navales sur toutes les mers et tenta d'intercepter les convois français en particulier dans les Antilles.

La défense des Isles du Vent

Fin 1742, le Gouverneur Général des Isles du Vent, le marquis Bochart de Champigny chargé d'organiser la défense de la colonie antillaise ne s'inquiétait guère que les travaux de fortifications fussent loin d'être terminés. Mais au début 1743, il demanda des armes et du matériel pour préparer la colonie à affronter le futur conflit. En mai, alors que la guerre n'était pas officiellement déclarée, il signalait le début des hostilités : les Anglais avaient non seulement saisi un navire qui allait ravitailler les colons français, mais multipliaient les mouvements de leurs escadres et les travaux de défense de leurs colonies.

Le 9 juin, Champigny se montrait optimiste: la faiblesse de la défense des îles britanniques et l'échec des attaques anglaises contre les colonies espagnoles ne l'inquiétaient guère, les moyens mis en oeuvre pour défendre la colonie française avançaient. Il termina même son courrier par ces mots qui se voulaient rassurants: "*Le ministre peut avoir pleine confiance en lui pour la défense de la colonie*". Pourtant, une semaine plus tard, son optimisme s'écroulait! Les mouvements des escadres ennemies s'intensifiaient et les plans de fortifications des îles françaises n'étaient toujours pas prêts! Il passa le reste

des mois suivants à organiser la défense des Isles du Vent.

Le 5 mai 1744, ce fut Jean Louis de Ranché, l'intendant des îles du Vent récemment nommé qui fut chargé de publier la déclaration de la guerre qui avait débuté en réalité en Europe le 15 mars précédent. D'août à novembre, les navires anglais resserrèrent de plus en plus le blocus autour de la colonie française. Champigny attendait avec impatience des vaisseaux de guerre destinés à protéger le commerce mais aussi à attaquer les colonies anglaises, demandait des renforts en troupes, armes, munitions et matériel. Dans la colonie, les effets du blocus anglais se firent rapidement sentir. Les difficultés financières contraignirent l'intendant à contracter un emprunt auprès des négociants de Saint-Pierre pour parer aux dépenses les plus urgentes. (9)

Enfin du travail pour Antoine-Philippe Lemoine.

A la fin de l'année, Champigny signalait l'arrivée de deux navires de Bordeaux parvenus à forcer le blocus. Enfin de l'action pour Philippe ! Lisons ce qu'il racontait à ce sujet.

«Sur la fin 1744, une escadre de six vaisseaux sous le commandement de M. le chevalier de Caylus arriva dénuée de vivres et en vue de cela, a exigé des secours en radoub et en rechange et de plus avec beaucoup de malades.» En effet, Caylus écrivit plus tard qu'il avait dû, à son arrivée à la Martinique, débarquer plus de 550 malades de son escadre.

Ce Chevalier de Caylus était celui qui avait commandé en octobre 1742 à Toulon, le bateau chargé de reconduire les trois ambassadeurs turcs à Constantinople. (10)

Nous avons alors un autre aspect des tâches effectuées par un contrôleur de la Marine, à moins qu'elles aient été celles qu'un simple Commissaire de la marine devait assurer à l'arrivée de

toute flotte. Découvrons les activités de Lemoyne.

Il dut non seulement suivre les réparations de la flotte, organiser le réapprovisionnement en armes et munitions et leur distribution à bord des navires en partance, mais aussi accueillir les troupes et le personnel. Chargé de nourrir les équipages en pain et en viande fraîche, de fournir des rafraîchissements aux malades ainsi que d'organiser le réapprovisionnement en vivres et nourriture, il commença par établir des correspondants dans tous les coins de l'île. "*J'avais des messagers continuellement en marche*" précisait-il. Il acheta des farines, du vin et de la viande salée, tant pour le séjour de l'escadre que pour 80 jours de retour de campagne. Il fit construire 21 fours dont 14 étaient employés pour la confection de pain frais et les 7 autres pour le biscuit nécessaire au retour des vaisseaux, au moyen d'un double équipage qui se relayait chaque jour, travaillant jour et nuit sans discontinuer

Chargé de faire soigner les malades et les blessés, il établit huit hôpitaux, un pour chaque vaisseau, un hôpital de la Charité pour les malades graves et contagieux, un autre pour les convalescents et en plus un hospice pour les gardes de la marine et les officiers qui pouvaient tomber malades.

Malgré l'assistance occasionnelle de quelques amis, il s'était senti bien seul pour mener à bien ces opérations, comme il l'avoua en ces termes: "*Depuis 5 heures du matin jusqu'à 11 heures du soir tous mes instants étaient marqués, j'étais seul.*"

Aussi, lors de cette opération martiniquaise, le nouvel intendant M.de Ranché l'avait chargé de tout, lui donnant carte blanche avec un crédit général sur toutes caisses du Domaine. La modicité de ces fonds le poussa à compléter le financement de ces opérations avec ses propres deniers, à savoir 150 000 £ivres, soit un cinquième des dépenses réalisées pour l'accueil, la réparation des six vaisseaux, du séjour et du retour de

l'escadre ainsi que des gages et des gratifications accordées aux employés.

Ce fut alors le début d'une longue série d' aides financières qu' apporta Philippe à l'administration royale. Il ne manquait pas de rappeler qu'il avait assumé avec succès les opérations financières qu'on lui avait confiées, en injectant très souvent une partie de sa fortune personnelle. Il ne faut pas oublier que dans ce récit rédigé en 1762, lorsqu'il s'apprêtait à regagner la France après son séjour en Guyane, Philippe retraçait toute sa carrière dans la Marine en apportant des preuves qu' il avait bien besoin d'une promotion. Sans cesse, il affirmait que s'il avait toujours eu besoin d'argent, il avait toujours réglé ses dépenses avec ses revenus personnels: *«Je n'ay jamais fait de commerce , je n'ay jamais connu d'émolument que ceux que le Roy a réglés, mes appointements, le produit de mon bien, mon économie ont toujours été l'unique objet desquels j'ay tiré ma dépense»* et *«le service m'a toujours coûté beaucoup au-delà de leurs bienfaits que j'ay reçus du Roy»* .

En janvier 1745, les corsaires ennemis multipliaient leur activité, le blocus s'intensifiait et les Anglais étaient maîtres de la mer. Comme ils avaient pris presque tous les navires de Ste Lucie, cette île voisine de la Martinique, les administrateurs français réclamèrent des secours en vaisseaux, en troupes et en munitions pour en assurer la défense. En mars, la disette commençait à sévir à la Martinique entraînant une grande mortalité, surtout parmi les esclaves. En avril, les Anglais prenaient Saint Martin. En juin, ils menaçaient l'entrée de Fort Royal. Plus tard, St Barthélémy fut neutralisée, malgré l'aide des habitants de la Dominique, de Saint Vincent, y compris des indigènes Caraïbes qui s'étaient engagés à se porter au secours des îles qui seraient attaquées.(11)

En novembre, l'ancien gouverneur Champigny s'apprêtait à passer en France sur le vaisseau commandé par Duguay qui venait de pénétrer à Fort Royal après avoir réussi à échapper à une attaque anglaise. (12)

II.3 Adieu à la Martinique...

Comment rejoindre la France?

Découvrons ce que Philippe écrivait à ce sujet.

« A la fin 1745 le convoi commandé par M. Duguay arriva. J'eus à pourvoir aux besoins des deux vaisseaux du Roy qui l'escortaient. Je reçus par ces vaisseaux ordre du Roy de passer en France sans délai pour recevoir les ordres au poste qu'il me donnait pour Cayenne où il me faisait passer ordonnateur... J' eus peu de temps pour mettre fin à mes affaires avant le départ je préférerais le service».

Philippe donna plus tard une autre version de cet épisode en ces termes: *«Mais trop occupé du service des deux vaisseaux, tout ce que j'ay pu faire fut de donner à un tiers une connaissance à peu près de ce qui m'intéressait (la gestion de ses biens) et de luy remettre ma procuration, l'ordre que je recevais de partir par ces vaisseaux était trop précis pour que je puisse différer. Ce tiers fut le Sieur Pelletier des Fossés trésorier dont les affaires ont mal tourné, il me fit perdre plus de 30 000 £ peut-être plus».*

La suite des événements ne lui fut pas favorable.

«Celui à qui j'avais donné ma procuration me fit tort. Et les deux amis qui l'ont remplacé n'ont rien pu tirer parce qu'ils ont été obligés de passer en France pour cause de santé, ils m'ont rendu compte mais depuis eux , ceux qui ont accès à ma procuration n'ont rien pu tirer.» (13)

A lire la suite du récit de Philippe rédigé en 1762, nous comprenons qu' il avait contracté un mariage avec une jeune héritière de l'île. En effet, il s'était uni en février 1744 avec Marie-Magdeleine Birot, une des filles d'un habitant-sucrier François Xavier Birot, capitaine de cavalerie à Sainte Marie et de Elisabeth-Héleine de la Houssaye, également issue d'une famille de colons-sucriers de l'île. Le ménage s' était installé de suite à Saint Pierre. Bientôt un enfant fut conçu. Ce fut un fils, mais nous ignorons tout de lui, ses prénoms de baptême et la date exacte de sa naissance. Nous pouvons seulement supposer qu' il naquit à St Pierre, entre le mois d'octobre 1744 et le mois de septembre 1745. Nous reviendrons ultérieurement sur cet aspect de la vie privée de Lemoine.

Continuons le récit de Philippe.

«Je me trouvais dans un autre embarras: ma femme enceinte voulait me suivre, elle avait un enfant qu' elle avait fait sevrer pour pouvoir l'embarquer, cette position me mettait dans la nécessité de me priver de l'agrément du passage dans un vaisseau du Roy. Plus M. Duguay me faisait des politesses à cet égard, plus je me croyais obligé de lui éviter l'embarras d'une femme dans cet état. Ce motif et les conseils de M. le marquis de Caylus me déterminèrent à fretter mon passage dans le "Soleil et Marseille" d'environs 500 tonneaux, armé de 22 canons et 60 hommes d'équipage, le capitaine de réputation.

Tous mes arrangements pris, tout mon équipage à bord, les fonds considérables que je passay avec moy chargés, la famille de ma femme s'opposa à son départ, vu son état. Je ne pus me refuser aux instances de ses parents qui d'ailleurs lui avaient inspiré l' épouvante, j' étais trop engagé , je voulais d'ailleurs que mon fils me suivit; les quatre jours qui me restaient ne

permettant pas une nouvelle disposition, la nécessité fit ma loi, j'embarquais dans ce vaisseau marchand.»

Ce nourrisson tout juste sevré était son premier fils, âgé de moins d'un an. L'enfant que son épouse attendait était Charles-Louis qui naquit en juin 1746.

Par ailleurs, nous avons la confirmation que tout officier de la Marine pouvait emprunter n'importe quel vaisseau royal pour ses déplacements officiels. Mais sur ces bâtiments, selon l'ordonnance royale de 1689, n'embarquaient que des militaires ou du personnel de sexe masculin. D'où l'embaras de Philippe qui ne pouvait voyager sur un vaisseau royal avec sa femme enceinte. Il ne lui restait plus que la solution d'embarquer sur un navire marchand escorté par la flotte royale.

*Attaque du bateau corsaire, blessure, emprisonnement
à New -York, retour en France.*

« *La flotte appareilla le Premier mars.* » écrivait Lemoyne. Cet appareillage risqué en raison du blocus anglais, était confirmé par un courrier du Gouverneur de Caylus qui prévenait le ministre que « *M. Duguay a quitté la Martinique le 1^{er} mars avec un convoi de 42 navires marchands escortés par le Magnanime et le Rubis, malgré la présence d' une escadre anglaise* » (14) Le convoi emprunta la mer des Caraïbes afin de ravitailler au nord-ouest les îles françaises. Puis après avoir franchi le canal de la Mona qui sépare les îles de l'actuelle Puerto Rico de Saint Domingue, il se mit à suivre la côte haïtienne non loin de la presqu'île de Samana avant de se diriger vers l'Europe.

Poursuivons la lecture du récit de Philippe dont l'orthographe d'origine a été conservée.

«Nous nous fusmes pris le neuf sous Samana à quatre heures du matin par un [bateau] corsaire de New York. La vue du corsaire , le combat et l'emmarinage ne dura à peine une heure, l'équipage saisi d'une terreur panique se précipita à la calle. Nous restâmes 15 à 16 sur le pont; comme je passais à un second canon pendant qu'on déchargeait celui que je venais de faire servir, je fus blessé à la seconde demie- volée de l'Anglais par une mitraille qui m' écraza l'orteil et une partie du pied et par des éclats qui me blessèrent légèrement à la tête et à la hanche. Je me fis transporter au bord de l' anglais pour m'y faire panser, notre chirurgien avait perdu la tête et d'ailleurs fut ignorant: il ne sçavait pas comment s'y prendre pour arrêter le sang. Dans cet état je n'ozais m'embarquer avec l'équipage qui fut entassé dans la chaloupe; il fallait faire[suivre] un chenal de 14 lieues pour se rendre à Samana et de Samana au Cap (Cap Haïtien, port situé au nord de l'actuelle Haïti) une route par terre de plus de 60 lieues avec fort mauvaise compagnie et sans secours pour me panser .

" J' avais de plus, mon fils qui ne pouvait se passer de mère (nourrice) qu' on ne m'avait point rançonnée. Je fus donc obligé de rester à bord du Corsaire, quoique commandé par un misérable qui me dépouilla à quatre chemises près et laissa à mon fils à peine l'urgent nécessaire. J' aurais été sans linge pour me panser, sans l'humanité du second capitaine et du maître-canonnier qui m'entretinrent et sur le pont sans le chirurgien qui me donna sa cabanne.»

Voici donc Philippe, son fils et ses esclaves embarqués sur le bateau corsaire.

«Nous mîmes quarante et quelques jours à nous rendre à New-York. Le chirurgien anglais fort peu habil(e) me laissa trois fois attaquer par la gangraine pendant la traversée. Ennuyé de me faire taillader, je pris le party d'être le directeur

de ma plaie au moyen du traitement de betterave. (15) Arrivé à New York avec 4 chemises et un vieil habit que j'avais donné à mon nègre qui l'avait porté, qu'on me rendit pour descendre à terre, j'y fus traité avec distinction. Et de la part du gouverneur et de la part des armateurs. J'y trouvais d'ailleurs du crédit. Je me servis du nom de M. Paris de Montmartel mon allié, je passay à son ordre des lettres [de change] dont j'étais porteur et tiray de luy.» Rappelons que M. Pâris de Mont Martel était banquier de la Cour depuis 1740.

«J'y restay jusqu'en Juillet. Le Conseil de New York fut sur le point de me faire servir de prétexte pour envoyer un parlementaire au Canada [...?...]pour que le parlementaire fût obligé d'hiberner et avoir le tems d'espionner, j'en fus instruit et détournay le coup» C'est qu'il n'était pas question de trahir le roi de France! En 1762, Philippe n'oubliait pas de justifier sa fidélité au souverain français. Aussi, apporta-t-il la précision suivante: *"Pendant mon séjour à New York, j'ay pris le plus que j'ay pu de connaissances et du gouvernement et du commerce des colonies anglaises et j'ay mis à profit le séjour que j'y ai fait.»* Le voici espion au profit de Sa Majesté le Roi Louis XV.

«Huit jours après (sans doute à la mi-septembre 1746), j'eus permission d'embarquer sur un bâtiment qui allait à Madère. Je m'embarquay quoique non guéry, je ne l'ay été qu'à Madère par les soins d'un chirurgien français que j'y trouvay. De Madère où je séjournay environ un mois attendant une occasion, je passay 35 jours à Lisbonne dans un brigantin que je fus obligé de fretter exprès de Lisbonne où je séjournay 3 semaines. Je me rendis à Madrid où mon fils malade m'obligea à séjourner encore 3 semaines, avant de continuer ma route pour Bayonne d'où je me rendis à Paris et y arrivay le 10 janvier» [1747]

Mais alors qu' est devenu ce fils premier-né? Vraisemblablement décéda-t-il suite à cette maladie, car Philippe n'y fit plus jamais allusion, ni dans la suite de son récit, ni dans les autres courriers ou actes officiels.

En 1774, Philippe communiquait une variante de cette aventure. «*Pendant le trajet le conduisant à Cayenne, il est blessé, capturé et envoyé à la Nouvelle-Angleterre où il précise qu'il a cherché à s'informer des formes du gouvernement et des établissements de ces colonies*". C'est la fin de l'épisode qui diffère: «*Il est échangé et rentre en France via Madère et l'Espagne.*»(16)

A plusieurs reprises, il évoqua les diverses pertes subies lors de son aventure nord-américaine. En 1762, il écrivait: «*Quel échec , à ma fortune que la dépense excessive de mon séjour à New York et du voyage et quelle perte des effets que j'avais chargés à la Martinique*». Mais il admettait honnêtement avoir reçu des dédommagements qui comblèrent la moitié des frais qu'il avait dépensés: «*M. le Cte de Maurepas m'accorda 2000 Livres pour gratification et une ordonnance de 3000 £ pour mon voyage de Lisbonne à Paris et de retour à Rochefort ce qui me fit 5000 £, j'en avais dépensé plus de 10000 de New York à Paris. L'achat de tous les ustensiles convenables à ma place que je devais occuper ; mon séjour à Paris où M. le Cte de Maurepas me retenait jusqu'au 9 octobre [1747] furent une augmentation de dépense considérable...*»

En 1772, il précisait: «*Je perdis des effets, des esclaves et, le plus fâcheux les papiers et renseignements qui depuis cette époque il m'a été impossible de me procurer.*» (13)

Suite et fin du conflit dans les colonies d'Amérique centrale

Aux Isles du Vent

Après le départ de Philippe pour la Guyane, via la France, comment ce conflit se poursuivit-il dans les Antilles ?

A l'été 1746, le gouverneur de Caylus envisagea d'attaquer les îles anglaises avec l'appui des milices disposées à y participer, mais dut renoncer à cause des difficultés rencontrées pour former une compagnie de canonniers-bombardiers.

Néanmoins, la colonie antillaise essuya peu de combats, juste quelques escarmouches survenues en mai 1747, dans le nord de l'archipel. C'est surtout l'économie coloniale qui souffrit du blocus anglais. La tactique des escadres anglaises était de réduire les liaisons intérieures entre les îles et d'intercepter les navires qui les ravitaillaient, plutôt que d'empêcher entièrement les liaisons maritimes directes, «en droiture» entre la France et ses colonies. Ainsi, le commerce avec les négociants français put continuer, tant au départ des Antilles où quelques convois de navires marchands escortés par des navires de guerre parvenaient à quitter les îles, qu'à l'arrivée en métropole.

Cependant, les liaisons étant moins fréquentes, les transactions se révélant insuffisantes, la disette s'installa peu à peu dans la colonie, malgré l'aide précieuse des corsaires dans l'activité économique des colonies. N'oublions pas que la course ne pouvait exister sans l'existence d'un réseau commercial parallèle grâce auquel les prises retournaient au circuit commercial normal, soit celui du belligérant privé de son trafic habituel, soit celui du pillé, obligé de racheter la marchandise perdue. Pour exercer cette activité, il fallait obtenir de l'amirauté une commission autorisant la course. Cette

commission permettait d' armer un bâtiment, n' importe lequel pourvu qu' il fut bon voilier. On y mettait quelques canons, on engageait un équipage et on partait surveiller les côtes ennemies et détrousser leurs navires. Quelquefois le corsaire rentrait triomphant au port. Là, le capitaine devait faire une déclaration à l'amirauté qui recevait un tiers de la prise .

Au début 1748, la situation était si dramatique en Martinique que le Gouverneur de Caylus, pour assurer le ravitaillement de la Guadeloupe et la Grenade exsangues, autorisa le commerce avec les étrangers, ce qui était jusqu' ici impensable, voire fortement réprimé!

Enfin, l'ordonnance royale du 26 mai 1748 portant la suspension d'armes avec l'Angleterre put être exécutée dans les Antilles à partir du 29 juillet suivant. C'était la fin de la guerre!

Pourtant, dans les Isles du Vent, la situation ne redevint pas immédiatement sereine. Pour le gouverneur, l' heure des bilans était venue: la colonie manquait de bêtes à cornes, de chevaux et de mulets. Un mémoire sur la défense des îles fut envoyé au ministre critiquant entre autres, le système de défense de Fort-Royal, ville qui se dépeuplait au profit de Saint-Pierre. (17)

En Guyane.

Dès la déclaration officielle de la guerre en avril 1744, la colonie avait poursuivi ses travaux de défense, palliant au plus pressé pour l'encadrer militairement. Heureusement, la Guyane n' eut à subir qu'une seule offensive, à savoir l'attaque surprise du fort d' Oyapock par un corsaire anglais venant de Nouvelle-Angleterre qui s' en empara, le pilla et le détruisit ainsi qu' une tentative d'attaque de sucreries près de Cayenne en décembre 1744. (18)

Aussi, le blocus anglais fixé dans la mer des Antilles en

réduisant les ravitaillements, avait frappé indirectement cette lointaine colonie qui avait déjà du mal à se développer en raison du manque de main-d'œuvre, des coupes forestières trop fréquentes, de l'inconstance des cultures, des variations du cours du cacao et du rocou, de la conservation difficile des marchandises.

A l'automne 1745, où Cayenne était négligée par les navires marchands, selon l'intendant Albon, avait débuté une disette de vivres et de vêtements pour les troupes, disette qui s'emplifia l'année suivante. La colonie manquait de tout pour poursuivre sa défense, en particulier de bois pour effectuer des travaux, de toiles pour les hamacs.

Cette disette se généralisa en 1747, provoquant des maladies et une forte mortalité chez les soldats, les habitants et les esclaves noirs, accentuant le chômage des jeunes. Au début 1748, les vivres fournies par le *Le Superbe*, navire par lequel Philippe arrivait à Cayenne, n'ont pu être vendues aux habitants, faute d'argent. Il fut alors réclamé, outre l'envoi d'une frégate pour la défense de la colonie contre les Hollandais, des secours urgents et des crédits extraordinaires pour relancer l'économie de la colonie .

III Mariage antillais

III.1 Noces martiniquaises

De bonnes raisons pour se marier.

Au début 1744, Antoine Philippe LeMoine pouvait enfin songer à s'établir. La raison semblait l'avoir emporté sur les sentiments. Certes, il jouissait d'une situation financière stable, sa nomination en Martinique lui assurait des appointements sûrs et réguliers, doublant ceux qu'il percevait à Toulon, passant de 900 £ comme écrivain principal à 1800 £ comme contrôleur. De plus, il disposait d'une fortune personnelle confortable. Mais la vie était chère en Martinique, les frais d'installation pour tenir son rang lui coûtèrent beaucoup!

«Sans les fonds que je passay avec moy , j'eusse été fort mal à mon aise: la moindre pension étant de 2400 £ . Il me fallut faire acquisition d'esclaves pour me servir et beaucoup d'autres dépenses inévitables , le décent est toujours indispensable, mais il monte haut dans les colonies.» écrivait-il en 1762. Aussi, pour faire face à ce train de vie dispendieux et compléter ses revenus, il envisagea d'épouser un beau parti martiniquais. *«M. de la Croix sous les ordres duquel j'avais servy à Rochefort était pour lors intendant, amy de ma famille, s'intéressait à ce qui me regardait , il me conseilla de me marier, je le fis assez avantageusement »*

Comment Philippe avait fait la connaissance de sa future épouse? L'avait-il rencontrée au hasard de ses tournées de vérification des fortifications qui cernaient l'île? Improbable. Lui avait-elle été présentée par un de ses amis ou collègues qui

connaissait la situation familiale de la jeune héritière? Peut-être....Isaac Menant, alors Conseiller au Conseil Supérieur de la Martinique lui avait-il parlé de sa jeune belle-soeur? Sans doute. Quel rôle exact joua son ami, l'Intendant de La Croix ?

La célébration du mariage.

La cérémonie nuptiale a été célébrée dans l'église de la paroisse de Ste Marie, le 3 février 1744, en présence d' une nombreuse assemblée de parents et d'amis.

La veille, Antoine Philippe et sa future belle-mère Elisabeth la Houssaye, veuve Birot, signaient un contrat de mariage. La lecture de ce contrat nous apporte non seulement de précieux renseignements biographiques permettant de connaître l'identité des parents et amis des deux époux, mais encore des informations relatives à la vie économique et sociale de la colonie de cette époque. (1)

Les époux et leur proche famille.

Le futur époux, sous le patronyme de "LeMoine", était désigné dans le contrat dont l'orthographe n'a pas été modernisée: en ces termes:

“Antoine Philipe LeMoine, Ecuyer, Commissaire Contrôleur de la Marine et des fortifications des Isles françaises du Vent de l'Amérique , demeurant au bourg de Saint Pierre de de cette isle, natif de la ville de Paris paroisse de Saint Gervais, fils de feu Messire Antoine LeMoine Ecuyer, Conseiller du Roy, Trésorier de France au Bureau des Finances de la généralité de Paris et de Dame Catherine Susane Gendron ses père et mère, majeur d'âge pour lui en son nom et futur époux ... ”

Ainsi sa filiation exacte était confirmée, son lieu de

naissance, St Gervais à Paris, nettement indiqué. C'est le seul acte découvert à ce jour qui mentionne cet endroit. Aucune mention relative à sa date de naissance ne figure dans cet acte. Seule la mention "majeur d'âge" permet de situer le moment où il vit le jour. Puisqu' il était majeur, il avait plus de trente ans en 1744, ce qui confirme sa naissance au début 1713. (2) Etant majeur, il était donc dispensé de demander une autorisation de se marier auprès de ses supérieurs hiérarchiques comme c'était le règlement dans la marine royale en ces temps-là. Philippe portait désormais le titre d' Ecuyer, privilège lié à la charge de Trésorier de France à la généralité de Paris qu'il avait héritée de son père dix ans plus tôt.

Découvrons la jeune épouse, Marie-Magdeleine Birot. Certes, sa filiation exacte figure dans l'acte de mariage du 3 février, mais nous trouvons d'avantage de détails dans le contrat établi la veille, comme suit: "*Dame Elisabeth Héleine de la Houssaye, veuve de S. feu François Xavier Birot, capitaine de cavalerie, demeurant au quartier et paroisse de Ste Marie de cette isle, tutrice principale de Delle Marie-Madelaine Birot, fille de Sr. Birot son mary, en qualité de tutrice selon sentence de juridiction royale de la Trinité du 12 décembre 1739, stipulant en cette partie en acceptant pour la Delle sa fille mineure native de la paroisse Ste Marie ici présente et de son consentement future épouse...*"

La jeune fille était née le **29 novembre 1720** et baptisée le 27 décembre dans l'église paroissiale de Sainte Marie. Son parrain était un de ses frères, Léonard Birot, âgé de 13 ans et sa marraine Marie Madeleine Lahoussaye, une parente de sa mère. Il semblerait que Marie-Madeleine fût la benjamine des huit enfants conçus par François-Xavier Birot et son épouse Elisabeth-Héleine La Houssaye. (3)

La description de cette filiation nous permet de reconstituer les deux ascendances, en recoupant les preuves généalogiques recueillies dans divers relevés de registres paroissiaux de la Martinique, dans le site “ Généanet ” et d' autres ouvrages concernant cette colonie sucrière (4)

D'abord, examinons l'ascendance **Birot**.

Son père **François Xavier Birot de la Pommeraye** , né à Capesterre en Guadeloupe en 1670, était à la Martinique capitaine de cavalerie et «habitant-sucrier». Après son décès à Ste Marie, à l'âge de 68 ans, le 13 juin 1738, Marie- Magdeleine était sous la tutelle de sa mère depuis 1739. Aucune trace du mariage de ses parents n' a été trouvée à ce jour. Le grand-père paternel, Pierre Birot dit La Pommeray ou de la Pommeraye, né en 1638 à Tourville-Chaudières au Québec ou à Tourville en France, était notaire-arpenteur à la Trinité et substitut du procureur du Roi en Martinique. Il était habitant-sucrier quand il décéda en 1694. Qui était exactement la mère de François Xavier Birot ? La première épouse de Pierre Birot ou bien la seconde, Françoise Mignot ?

L'ascendance **LaHoussaye** peut être aussi reconstituée.

Sa mère Elisabeth Héleine la Houssaye, appelée simplement Elisabeth dans l'intimité, qui signait «Delahoussaye Birot», était également issue d'une famille de colons- sucriers dont on peut suivre la trace en Martinique dès 1660. Les grands-parents paternels d' Elisabeth, Marin La Houssaye et Hélène Fleurantin, veuve de Jean Baptiste Mignot, avaient été recensés à cette date au Fort Saint Pierre. Née vers 1688, quatrième d'une fraterie de neuf enfants, Elisabeth était la fille du cornette de cavalerie, Marin II La Houssaye et d' Héleine-Léonarde Godard Duval, elle-même issue de l'union de Jean Godard

Duval et d' Isabelle Levassor. Cette aïeule Levassor, née en 1636 à Paris, avait eu plusieurs frères qui furent des personnages importants en Martinique.

Son frère puiné, François Samuel Le Vassor de La Touche fut successivement flibustier, fermier des droits de capitation et des poids, colonel de milice du Fort Royal et au Lamentin et propriétaire d'importantes plantations sucrières. Sa participation victorieuses à diverses répressions de révoltes de colons lui valut l'anoblissement en 1706. Il décéda en 1721 à Fort Royal. De ce frère descendront d' illustres personnages.

Citons Louis-Charles Levassor de la Touche-Tréville qui sera quelques mois gouverneur de la Martinique pendant la guerre de Sept Ans et son frère, le marin Charles-Auguste qui sera chargé par le ministre Choiseul de réorganiser la marine française après 1763, mais c'est surtout le fils de celui-ci, Louis-René LeVassor de la Touche qui sera un célèbre marin de Napoléon. Une autre personnalité illustre de notre époque descend de ce François Samuel Le Vassor de la Touche. Il s'agit du Prince Albert Grimaldi de Monaco. En effet, son grand-père Pierre de Polignac, devenu Grimaldi de Monaco, avait pour ancêtres deux fils de François Samuel, car Louis Auguste Le Vassor de la Touche-Beauregard avait épousé sa cousine germaine Elisabeth Le Vassor de la Touche-Longpré. (5)

Les témoins

Les parents et amis des deux époux qui assistèrent à la signature du contrat le 2 février 1744 sont les mêmes qui suivirent la cérémonie religieuse du lendemain dans l'église de Sainte Marie.

Bien entendu, Antoine-Philippe Le Moine qui ne pouvait être assisté de membres de sa famille restés en France, était entouré

de personnages appartenant à la haute société administrative, détentrice du pouvoir colonial en Martinique, comme c'est cité dans le contrat: "*sçavoir de la part du Sieur futur époux de hauts et puissants seigneurs.*"

Tout d'abord, le Gouverneur de l'île en personne, qui avait quitté sa résidence de Fort Royal pour assister à la signature du contrat, mais pas à la cérémonie nuptiale. Il s'agissait de Jacques Charles Bochart, chevalier, seigneur de Champigny de Noroy- Poincy, marquis de Sainte-Marie, capitaine de vaisseau du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, gouverneur de l'Isle française du Vent de l'Amérique depuis 1728. (6)

Puis, César-Marie Delacroix, Conseiller du roi aux comptes de Paris, Intendant des Isles du Vent, de justice et de marine, était cet ami de la famille LeMoine qui avait incité Philippe à se marier. Il était accompagné de son épouse Geneviève Delevy(de Levy). (7)

Témoignait également Jean Assier, Conseiller du roy en son Conseil Supérieur de la Martinique. Il était le fils d' un marchand tapissier de Montpellier, qui était venu vendre en 1720 de la pacotille à St Pierre et qui resta en Martinique, s'intégrant parfaitement dans l'élite coloniale en nouant les alliances nécessaires.

Enfin, se trouvait là, un certain" Sieur ...Desfosses de ... officier au Conseil du Roy au Conseil supérieur de cette isle", dont la signature semble être «Pellemont Desfosses». Aucune information concernant cette personne n'a été trouvée à ce jour. S'agissait-il de ce trésorier à qui Lemoyne confia ses affaires lors de son départ précipité de la Martinique?

Du côté de la mariée, de nombreux membres de sa famille directe, plus ou moins identifiés, assistèrent à l'évènement.

D'abord, parmi les frères Birot, officiers de milice, étaient présents Jean Baptiste Birot dont l'identification n'a pas été encore trouvée avec certitude et Louis François Birot de la Pommeraye qui signait Birot-Palueaux. Celui qui se cachait sous la signature isolée "Birot" était-il ce frère, François-Xavier Birot de la Pommeraye qui avait tout juste trois ans de plus que Marie-Magdeleine?

Il y avait aussi Jean- Baptiste Romanet, cet officier de milice de Ste Marie qui était le cousin germain de Marie-Magdeleine, puisque son père Jean Romanet avait épousé Elisabeth Birot de la Pommeraye, la demi-soeur de François-Xavier Birot.

Puis assistaient à cette double cérémonie, le beau- frère de Magdeleine, Isaac Menant et sa soeur Marie-Anne Birot. Celle-ci, née le 2 mai 1718 à Ste Marie, décèdera le 6 janvier 1788 à St Pierre. Elle sera bien connue des généalogistes de la famille Birot. En effet, le couple Menant-Birot, marié en 1732 à Ste Marie, serait à l'origine d' une certaine Aimée Dubuc de Rivéry par leur fille Marie-Victoire Menant. Cette dernière est supposée être la grand-mère de celle qui sera surnommée Naksh-i-dil, la Sultane Validé (titre donné à la mère du sultan ottoman régnant), à savoir la mère du Sultan Mahmoud II. (8) Isaac Menant Conseiller au Conseil Supérieur de la Martinique, était déclaré depuis toujours habitant «au Cul de sac du Robert», lieu dépendant de la paroisse de La Trinité. Conseiller assesseur en 1729 sous le nom de De Mesnant, il fut titularisé sous le nom de Ménant en 1737 et restera Conseiller titulaire jusqu' à son décès en janvier 1771 au Fort de Saint Pierre . (9)

Evoquons maintenant la famille proche de Marie-Magdeleine, du côté maternel, à savoir ses oncles, tantes, cousins et cousines La Houssaye qui en aucun cas ne voulurent manquer un tel mariage!

Etaient présents l'oncle maternel François Samuel La Houssaye de Cypre, capitaine de milice à Ste Marie et sa fille Françoise Hélène LaHoussaye de Cypre. Etaient là également, le plus jeune frère d' Elisabeth, Marin III La Houssaye, son épouse Marguerite LeBalleux et leur fille Louise Léonarde la Houssaye dite Lisette. Quant à Rosette La Houssaye, il s'agissait certainement de Rose, une soeur d'Elisabeth. Etait là, le capitaine de milice, Martin Martineau Germandie, beau-frère d' Elisabeth, mari de sa soeur Françoise LaHoussaye. Il est à noter que ce patronyme Martineau restera dans la géographie martiniquaise puisqu' il existe actuellement la " Pointe Martineau" sur la côte atlantique non loin de la " Pointe La Houssaye "située à 2 km de Sainte Marie. Un des oncles La Houssaye en âge de signer, laissa le paraphe «Lahoussaye-fils». Mais était-il Philippe Marin La Houssaye ou François la Houssaye Sainte Croix ?

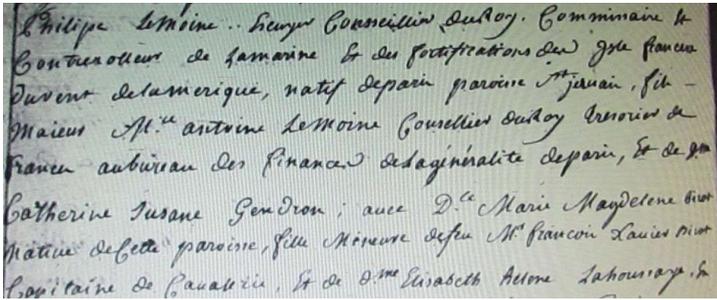
Parmi les membres de la famille éloignée de Marie-Magdeleine qui participèrent à l'évènement, se trouvait un certain François Samuel Le Vassor, capitaine de la milice, commandant du quartier de Marigot. En aucun cas, ce personnage ne pouvait être le célèbre flibustier anobli, mais un neveu homonyme, fils du plus jeune frère Nicolas Le Vassor de la Chardonnière- Bonneterre.

Quant à Louis Godard des Casseaux, capitaine de milice du quartier de Ste Marie, il s'agissait d'un double cousin issu-germain de Marie-Magdeleine, car il descendait à la fois des Godard et de la fratrie Le Vassor.

Dans l'assemblée invitée à ce mariage martiniquais en février 1744, figuraient également quelques notables de l'île, amis proches de la famille La Houssaye. Citons Claude Laguarigue de Survilliers, écuyer, chevalier de l'ordre militaire de St Louis, commandant le quartier de Sainte Marie et son parent, le

capitaine de cavalerie Jean-Baptiste Lagarigue de Morangle de Survilliers.

Quant au notaire royal Daniel Leblanc devant lequel fut signé le contrat, il assista à la cérémonie religieuse le lendemain.



Philippe Lemoine... Secy. Conseiller du Roy. Commisnaire le
Contracteur de l'Amirauté & des fortifications des Isles France
D'outre-mer de l'Amérique, natif de Paris paroisse St Julien, fils -
Maieur M.^{re} Antoine Lemoine Conseiller du Roy Secy. de
France - bureau des Finances de l'Agénéralité de Paris, & de St
Catherine Susanne Gendron ; avec D.^{le} Marie Magdelene Birot
Née de cette paroisse, fille Mineure de feu M.^{re} François Louis Birot
Capitaine de Cavalerie, & de D.^{me} Elisabeth Adone Laboussay.

Extrait de l'acte de mariage du 3 février 1744 à Ste Marie en Martinique

III.2 Informations économiques

Les fortunes des nouveaux époux

Les clauses du contrat nous renseignent d'abord sur la fortune des deux époux et leurs moyens de subsistance.

Examinons d'abord la fortune de Marie-Magdeleine Birot. Tout d'abord, la jeune fille recevait de sa mère une dot confortable de 50 000 livres payable le lendemain de la célébration du mariage, prise sur son douaire. Le douaire était cette portion de biens donnée à Elisabeth par son mari F.X. Birot dont elle pouvait jouir pour son entretien après la mort de celui-ci et qui descendait après elle à ses enfants avec ici, l'obligation d'acquisition de fonds. A cela, s'ajoutait une partie des biens et effets hérités de son père qui lui fut échue au partage effectué en février 1740. Elle recevait aussi sa part

d'héritage de son oncle paternel Birot de Ste Marie. De quel oncle Birot s'agissait-il d'ailleurs?

Concernant sa fortune, Philippe ne pouvait pas comptabiliser avec précision les biens hérités de son père, car la succession, la subdivision et la liquidation à faire entre héritiers n'était pas achevée en raison de la minorité de son jeune neveu, âgé de trois ans, Joachim Félix Blanchard de Changy, dont les parents Elisabeth et François-Claude étaient morts trois ans plus tôt. Son frère Jean François Nicolas avait donc atteint sa majorité. Qu'était devenue sa jeune soeur Louise Lemoyne ?

En outre chacun des fiancés apportait une somme égale de 30 000 £ivres qui devaient entrer dans la communauté. De plus, les deux futurs époux se faisaient une donation réciproque au dernier survivant de leurs biens acquis en communauté et des biens propres possédés avant le mariage dont chacun avait l'usufruit. Les biens propres de Philippe Le Moine étaient composés *"d' armes, chevaux, domestiques, hardes, linges, et autres choses étant particulièrement au service de la personne en quoi sont compris les livres»* et ceux de Marie - Magdeleine consistaient en *«linges, hardes, bagues, bijoux, domestiques, chevaux et autres choses étant particulières au service de la personne ainsi que sa chambre garnie."* Les dettes créées avant le mariage devaient être payées par celui des deux qui les avait créées, sans que les biens de l'autre en soient tenus.

Puis venaient diverses clauses sur le retrait éventuel des fonds apportés, sur tous les cas de figures concernant la descendance, les héritiers directs et indirects, une donation entre vifs et une prévision de frais d'entretien.

L'avenir financier des époux était explicitement évoqué. En cas de décès, le fiancé s'engageait à verser à sa future épouse une rente de 2000 livres, c'est-à-dire un douaire qui était une sorte d'assurance-vie.

Un bien comme un autre: l'esclave.

Les clauses du contrat nous apportent aussi un aperçu de la vie coloniale du XVIIIème siècle, de l'industrie sucrière et de la traite des esclaves dans les Antilles dont voici quelques rappels. (10)

Au début de l'occupation française, la Martinique produisait des plantes tinctoriales comme le roucou et l'indigo et des denrées coloniales comme le cacao ou le tabac alors appelé petun qui fournissait d'énormes profits. Mais les premiers planteurs ruinés par la crise du tabac, se tournèrent vers la production de sucre. Cependant la culture de la canne à sucre demandait une importante main-d'œuvre que la métropole ne pouvait fournir. La traite d'esclaves noirs provenant des côtes africaines devint l'unique solution. La culture de la canne fut donc à l'origine de la mise en place du commerce triangulaire entre l'Europe, l'Afrique et l'Amérique. La traite des Noirs devint alors une véritable industrie en Martinique. Selon certains, plus de 700 000 esclaves africains furent déportés vers la Martinique, la Guadeloupe et Saint-Domingue entre 1673 et 1789. La Martinique de 1745 comptait 80 000 habitants dont 65 000 esclaves !

Le commerce du sucre entraîna alors une intense activité maritime entre la France métropolitaine et ses colonies antillaises. Si le circuit effectué par certains navires passait par l'Afrique pour y charger une cargaison d'esclaves en échange de tissus manufacturés en France et de pacotille, avant de l'échanger en Martinique contre des denrées coloniales, d'autres, faisaient le voyage directement, en "droiture", entre la colonie et les ports français de Nantes, de Bordeaux et de La Rochelle. Les profits de la vente d'une cargaison d'esclaves étaient tels qu'il fallait le plus souvent plusieurs voyages en

droiture pour acheminer vers l'Europe la contre-valeur en denrées coloniales issue du travail de ces esclaves. Armateurs, banquiers, gros négociants des ports français qui commerçaient avec les îles antillaises, bâtirent des fortunes colossales. Leurs correspondants dans les îles étaient les "commissaires" qui s'enrichirent considérablement grâce à leurs marges confortables, jouant sur les deux tableaux, en vendant à la fois les produits des négociants français aux colons et les productions coloniales aux marchands français.(10)

Philippe apportait dans la corbeille de mariage, comme tout bon chef de famille, de quoi faire fonctionner son ménage: des meubles, de la vaisselle d'argent, deux chevaux anglais et d'autres biens meubles : des esclaves. Rappelons-le, ceux-ci avaient été achetés dès son arrivée en Martinique pour le servir. Marie-Magdeleine recevait également des esclaves au service de sa personne, ainsi que des animaux domestiques à savoir deux juments, deux vaches et un cheval nommé Louiseau. Bien sûr, elle emportait avec elle d'autres effets personnels tels que du linge, des vêtements et des bijoux. Difficile de concevoir de nos jours que les esclaves étaient considérés au même titre que les meubles ou la vaisselle!

Ainsi, dans un premier temps, le rôle de Philippe LeMoine dans l'industrie négrière fut modeste. Ses sept esclaves n'étaient pour lui que des domestiques dont la principale occupation était de tenir son ménage. Ceux de Marie-Magdeleine n'étaient également que des serviteurs. A aucun moment, il ne fut question des esclaves travaillant dans les champs ou les plantations, parce que ceux-ci attachés à la terre, appartenaient aux exploitants du domaine, donc ici, à la mère Elisabeth La Houssaye pour moitié et à l'avenir, au jeune couple Lemoyne pour l'autre moitié.

Nous avons ici une illustration des habitudes d'achat des colons dans les Antilles au XVIII^{ème} siècle, en particulier leur volonté d'acheter des esclaves en fonction de leur future utilisation dans la colonie. Rappelons qu'à Saint Domingue, on attachait une grande importance à l'adaptation des esclaves aux plantations selon leur origine géographique. En Martinique, l'activité coloniale ralentissant, on fit moins appel à la traite. A cette époque, il n'y avait sur la plupart des grandes plantations qu'un faible pourcentage d'Africains et les nouveaux venus étaient d'avantage dirigés sur les villes pour être domestiques.

Pour en savoir plus sur les esclaves du couple Lemoyne-Birot, étudions leur origine géographique. Les trois « nègres esclaves » appartenant à Marie-Magdeleine étaient désignés dans le contrat comme « créoles ». Or, à cette époque, *«était créol celui qui était né ici, de parents venus d'ailleurs»* . Ceci permet de dire que les esclaves de Marie-Magdeleine, Constance âgée de 24 ans, Thoinette 15 ans et Athanase 23 ans étaient nés en Martinique. Il en était de même pour la créole Marie âgée de 35 ans et ses deux enfants Zabeth et Jeanne qui appartenaient à Philippe. On peut conclure que les esclaves non-créoles de Philippe avaient une origine africaine récente. Ainsi Lhéveillé et Dorothée âgés de 20 ans, venaient tous deux du Congo, Alexandre 20 ans provenait du Cap Vert, une île située sur la côte atlantique au Sénégal, Jasmin 20 ans de Bambari en Afrique centrale et le plus jeune, Auguste âgé de 14 ans était originaire du Mozambique. D'où était originaire Jupiter qui avait 18 ans ?

A lire les estimations faites sur les esclaves et sur le bétail de chacun, nous avons ici la confirmation que les esclaves étaient considérés comme du bétail, bien qu'ayant une valeur marchande supérieure. Celle des hommes était d'avantage liée à leur physique ou à leur provenance qu'à leur âge, mais en

général, elle était supérieure à celle des femmes! Une exception cependant, chez Marie-Magdeleine, Athanase valait moins que Constance qui avait presque le même âge et autant que la jeune Thoinette, sans doute au regard des services rendus. Les créoles de Marie-Magdeleine valaient plus que les autres, 1600 livres en moyenne, Constance atteignant 2000, tandis que la valeur moyenne des esclaves de Philippe était de 1100, la jeune Dorothee n'étant estimée qu'à 750 .

Quant au bétail, les mâles valaient plus que les femelles, les équidés valaient plus que les bovins, car ils étaient un moyen de transport rare sur l'île à cette époque.

Habitation sucrière du couple Birot-Lemoyne

Dans ce contrat de mariage, ne figure aucune information concernant le salaire, à savoir les appointements perçus par Philippe en Martinique. Cela ne devait pas être l'usage de comptabiliser ces ressources financières, plus ou moins régulières dans les déclarations de fortune dans un contrat de mariage. A lire les récits de Philippe, ses appointements de 1800 £ comme contrôleur étaient loin d'être confortables. Pourtant ils étaient déjà considérables, si on les compare à ceux que recevait en 1765 un ouvrier acadien. (11) De plus, la valeur totale des biens qu'il apportait dans la corbeille de mariage était de 36 500 £ et celle de son épouse était 7 200 £, soit 5 fois moins. Alors pourquoi Philippe estimait-il avoir fait un mariage avantageux? C'est que pour s'assurer un complément régulier de revenus, il achetait la moitié de «l'habitation», c'est-à-dire de l'exploitation appartenant à sa belle-mère, l'autre moitié restant la propriété à cette dernière.

Il faut bien s'entendre sur les mots: l'habitation ici désigne à la fois la demeure où logeaient les propriétaires, leurs familles

et leurs esclaves et l'ensemble des bâtiments domestiques et industriels, les terres, les cultures, le bétail et tous les ustensiles nécessaires à la vie sur l'exploitation. Achat de la propriété donc, mais aussi des droits qui y étaient liés, à savoir des revenus de l'exploitation.

Où pouvait être située cette habitation? À Sainte-Marie, sans aucun doute, si l'on se réfère à la précision «*Ce contrat a été fait et passé en la maison de l'habitation de la Dame Birot au quartier Ste Marie*».

Que faisait cultiver cette propriétaire? Du tabac, de l'indigo, du coton, du café, du cacao? Non pas. Mais certainement de la canne à sucre. En effet, cette propriété devait être une habitation héritée des Birot. Rappelons que Pierre Birot dit La Pommeraye, le grand-père de Marie-Magdeleine, fut recensé en 1664 comme habitant-sucrier à divers endroits de la Martinique. Il possédait une habitation à pain de sucre de 25 ha à Ste Marie au lieu justement désigné « Pain de Sucre » et d'une autre de 7 ha à Rivière Blanche au quartier du Fort St Pierre. De plus, il avait acheté à la famille Levassor une habitation de 12 ha à Fond St Jacques, près de Pain de Sucre à Ste Marie. Puis, sa famille s'était définitivement fixée à la Capesterre au quartier Ste Marie où François- Xavier Birot de la Pommeraye, le père de Marie-Madeleine était déclaré être propriétaire d'une usine à sucre en 1679.

Si l'habitation achetée par Philippe était une de ces plantations sucrières située à Sainte Marie, de laquelle s'agissait-il exactement? Ce n'était pas celle de Fonds Saint Jacques qui était alors exploitée par des religieux. Il ne s'agissait non plus de celle dont héritèrent les frères Birot. Selon certains, la descendance masculine des Birot de Ste Marie s'était éteinte avant 1740. (Il est vrai que François Xavier était décédé en 1738). Il faut donc en déduire que les frères de Marie-

Magdeleine, Jean-Baptiste et Louis-François Birot n'avaient pas hérité des habitations de Ste Marie, mais d'autres plantations voisines. Selon ces mêmes historiens, la descendance actuelle des Birot est issue de la paroisse de la Trinité et c'était à Gros Morne que leurs ancêtres Birot vivaient à la fin du 18ème siècle. Sans doute s'agissait-il de l'actuel lieu-dit "Birot", situé non loin de Gros Morne et de Sainte Marie. Mais alors, quelle était la plantation possédée par Philippe Lemoyne et son épouse ? *Celle du Pain de Sucre ou celle de Capesterre?*

III.3 Vie du couple aux Antilles

Naissances et disparitions en Martinique

Aussitôt mariés, Philippe et de Marie-Magdeleine prirent le chemin du Fort St Pierre où exerçait notre contrôleur de la Marine. Leur premier fils, né vraisemblablement entre octobre 1744 et septembre 1745, portait-il les prénoms de ses grands-parents comme cela semblait être la tradition chez les Le Moyne? Très certainement né à St Pierre, il n'y a plus d'espoir d'obtenir des traces écrites concernant cette naissance, puisque presque tous les registres d'état civil de cette ville ont été détruits lors de l'éruption de la montagne Pélée en 1902 et que les actes conservés concernant St Pierre le Fort ne datent que de 1763.(12) Mais en toute logique, le parrain de l'enfant devait être Jean François Nicolas Lemoyne, le frère de Philippe et la marraine, la grand-mère de l'enfant, Héleine Elisabeth La Houssaye encore vivante à ce moment-là.

Nous avons vu que Philippe quitta la Martinique en mars 1746 avec cet enfant juste sevré. Suite à l'attaque du navire

corsaire pro-anglais et de son emprisonnement à New-York, il s'occupa de ce fils jusqu'à Madrid où l'enfant malade l'obligea à séjourner trois semaines à la fin 1746. Vraisemblablement l'enfant décéda-t-il, suite à cette maladie.

Ainsi Marie-Magdeleine n'embarqua pas sur le navire marchand le "Soleil et Marseille" qui avait pourtant accepté de l'embarquer. Elle accoucha le **14 juin 1746 à St Pierre** de son second enfant, **Charles-Louis**.⁽¹³⁾ Qui étaient les parrain et marraine officiels? D'où provenaient les prénoms de ce fils? Ce qui est certain, c'est qu'aucun Charles ne figure dans la parentèle directe des Birot. Existait-il un Charles dans la famille LeMoyne dont nous ignorons jusqu'à ce jour l'existence? Philippe qui était absent à la naissance de l'enfant avait-il permis à sa jeune épouse de suivre la coutume martiniquaise de prendre pour parrain un personnage important de la colonie? Dans ce cas, pourquoi ne pas penser à Jacques Charles Bochart, chevalier seigneur de Champigny, le gouverneur de la Martinique jusqu'en 1745 qui fut témoin au mariage de Philippe et Marie-Magdeleine? Quant au prénom de Louis, s'agissait-il de celui de sa tante paternelle Louise Lemoyne? Ou celui de Louise Léonarde de la Houssaye, sa grand-tante maternelle?

Malheureusement pour la jeune femme, le mois de juin 1746 fut aussi celui où elle perdit sa mère Marie Elisabeth Héleine de La Houssaye qui mourut la semaine suivant son accouchement, le 21 juin 1746 à Sainte Marie. Cette femme sexagénaire fut enterrée dans la chapelle particulière située sur le domaine des héritiers La Houssaye. ⁽¹⁴⁾

Que devint l'habitation de Sainte Marie achetée pour moitié par Philippe ? Ce fut son beau-frère Isaac Menant qui s'occupa des domaines jusqu'à son décès en 1771. En effet, en absence des héritiers, Philippe et Marie-Magdeleine qui rejoignit son

mari en Guyane deux ou trois ans plus tard, il avait été difficile d'effectuer le règlement de la succession. Celui-ci ne put être fait qu' en 1772, quand leur fils Charles partit pour les Isles du Vent « *afin d'aller à la Martinique y terminer ses affaires et les siennes et celles de sa soeur qui y sont en souffrance depuis 1746* » (15)

IV Vivre à Cayenne

IV.1 Installation de Philippe Lemoyne en Guyane

En attendant le départ pour Cayenne

A Paris, depuis janvier 1747, Antoine Philippe Lemoyne attendait patiemment les ordres du ministre Maurepas et le brevet de commissaire signé par le roi qui devait être enregistré au Bureau des Colonies. Comme ce séjour à Paris s'éternisait, ses ressources personnelles fortement ponctionnées pendant son séjour à New- York, diminuaient de jour en jour, malgré les remboursements de la moitié des frais de sa mésaventure nord-américaine.

Maurepas le retint à Paris jusqu'au 9 octobre, lui ayant ordonné au mois de mars de faire partir ses effets et son domestique et de rester à Paris avec une malle prête à partir au premier ordre qu'il lui donnerait. A cette date, la nomination de Philippe était effective depuis quelques semaines, car à Cayenne, le 12 octobre 1747, les administrateurs guyanais consignaient son affectation qu'ils avaient reçue par le courrier transmis par le vaisseau le St Esprit venant de St Malo parti de France au moins six semaines auparavant.(1)

Philippe partit aussitôt à la Rochelle pour embarquer dans le premier navire en partance pour Cayenne. Dès son arrivée dans la cité rochelaise, le 19 octobre, il prévenait son ministre qu'il était prêt à s'embarquer sur Le Superbe qu'une frégate devait escorter. Cependant, à la mi-novembre, il n'était toujours pas parti. Tandis qu'il attendait un embarquement à Rochefort, il rendait compte au ministre de ses préparatifs, des fonds, du matériel et des présents pour les Indiens qu'il devait emporter à

Cayenne, du retard de l' armement de son navire. Il ajoutait une demande d'avance sur ses appointements. C' est qu' il n' avait plus de fonds propres ! Il avait eu tant de dépenses imprévues, comme il l'écrivait alors: «*Tous ces retardements, le séjour et domestiques au nombre de 6 à la Rochelle à discrétion pendant 7 mois et dans le temps de la flotte où tout était à des prix exorbitants m'écrazerent.*» Il est vrai qu' en France les domestiques n' étaient pas des esclaves et donc, il fallait les payer! (2)

Arrivée du Commissaire - Ordonnateur Lemoyne

Ce n'est que le 3 janvier 1748 qu' Antoine Philippe put enfin quitter la France pour arriver à Cayenne le 23 février. En somme, il n'avait que deux années de retard pour prendre ses fonctions... Pendant la traversée, sur le navire Le Superbe, il ondoya deux nouveaux-nés. D'ailleurs, il fut le parrain officiel de l' un d'entre eux, le 1er mai suivant à Cayenne. (3).

En fait, il n' exerça réellement en Guyane qu' à partir de la fin février 1748 bien que titulaire de la fonction de Commissaire - Ordonnateur depuis le 1er janvier 1747, comme le prouvent les citations archivées dans son dossier administratif d' Outre-Mer et dans son dossier professionnel de la Marine.

Dès le 6 mars, Lemoyne avertissait le ministre de la Marine de son arrivée à Cayenne sur Le Superbe et de sa réception par les officiers et le Conseil. En fait, il remplaçait Jérôme Jean Villiers de l'Isle Adam qui avait été Commissaire de la Marine et ordonnateur par intérim en 1738-1740 et en 1744-1746. Ce dernier lui passa officiellement le relais le 10 décembre 1748 avant de rejoindre la France.(4)

Pour Philippe cette nomination était bien une promotion dans la hiérarchie coloniale. En effet, peu d'officiers administratifs de cette époque atteignaient le grade de commissaire. Ainsi

pour l'année 1748, les commissaires ordinaires ne représentaient que 7,2 % des effectifs administratifs à Toulon, 8 % à Rochefort et 9,5 % à Brest. Pour Lemoyne ce n'était pas une fin de parcours, mais au contraire une étape au sein de sa carrière. (5)

Les collaborateurs de Lemoyne

Dès son arrivée, Philippe fit la connaissance de l'équipe administrative avec laquelle il allait travailler pendant une quinzaine d'années.

A cette époque, le gouverneur de la colonie guyanaise était Gilbert Guillouët d' Orvilliers. Commandant pour le roi, il avait été gouverneur par intérim en 1730, en 1736-1737 et en 1743-1749 à la suite de Jean-Baptiste Lemoyne de Chateaugué (Châteauguay). Celui-ci, fils de la dynastie des Le Moyne de Longueuil, gouverneur de la Guyane de juillet 1738 à juin 1743, avait été nommé gouverneur à l'Île Royale, en Amérique du Nord, le 1er janvier 1745. Mais il n' eut pas le temps de rejoindre ce poste, car il décéda pendant son voyage pour la France le 21 mars 1747. (6) Gilbert d' Orvilliers, était le fils de Claude d' Orvilliers qui avait été également gouverneur de la Guyane en 1685, anobli en 1720 et décédé huit ans plus tard, en revenant de France où il avait pris un congé, après 44 ans de services dans la Marine et les colonies.(7)

Dès le début, Philippe s'entendit très bien avec Gilbert Guillouët d'Orvilliers qui sera gouverneur en titre de la colonie guyanaise de 1749 à 1763. Pendant ses absences en 1751-1752 et de 1753 à 1757 où il partit en France pour se soigner et se marier pour la seconde fois, d' Orvilliers avait été remplacé par Jean Baptiste Hyacinthe Dunezat de Saint-Michel. Ce gouverneur intérimaire qui appartenait à une famille noble implantée depuis peu en Guyane, y décéda en 1760. (8)

Dès lors, Lemoyne travailla avec une équipe administrative déjà constituée mais relativement réduite, obligeant certains administrateurs à cumuler plusieurs fonctions. Ce fut le cas de l'écrivain principal, Jacques Philippe Des Essarts qui exerça la fonction de contrôleur sur un poste qui ne sera jamais pourvu durant le séjour de Philippe en Guyane, ainsi que celle de sous-commissaire pour le seconder. Des Essarts sera l'un des fidèles amis de Philippe. Bourguignon d'origine, il se maria en 1749 avec Elisabeth Moreau de Chassy, à Rémire en Guyane en présence de Gilbert d' Orvilliers, de Lemoyne et de Siméon Baudouin conseiller, écrivain ordinaire à Cayenne . (9)

Au début, Lemoyne ne disposait que d'un seul garde-magasin ordinaire. C'était Baudouin déjà cité qui ajoutait cette fonction à celle d'écrivain-ordinaire. Pas de trésorier-général non plus pour l'aider dans ses tâches d'ordonnateur (trésorier de la colonie). Il fallut attendre 1753 pour que Charles Joseph Lerbeilh, alors commis au bureau de l'intendance obtienne ce poste. Cet homme sera aussi un ami de Philippe qui le prit dès le début comme secrétaire particulier. A son décès en 1753, Lerbeihl fut remplacé par Simon qui était alors le receveur du Domaine.

De même, il put travailler avec quelques commis ordinaires, tels que Loeffler qui restera commis au bureau des fonds jusqu'en 1760 ou Despluyres qui continuera son travail de commis aux écritures jusqu'en 1762. Dedons arrivé sur ce même poste en 1750, y exercera jusqu'en 1762 .

En tant que Commissaire de la Marine, Lemoyne sera assisté d'un second écrivain, Hilaire Delage de Lalanderie. Concernant cette personne, le Comte de Maurepas, en février 1749, juste avant sa disgrâce donc, envoyait à Lemoyne et à Des Essart, une lettre approuvant sa promotion sur le poste de commis au contrôle. C'est le seul courrier signé du ministre de la Marine, contresigné par les deux collaborateurs guyanais que nous

avons pu trouver. Rappelons que Lemoyne était, entre autres, chargé de la gestion de son personnel administratif (recommandations, promotions, affectations, congés, etc...). Ce n'est qu'en 1755 qu'il y eut un écrivain supplémentaire nommé Mellis. (10)

*A.P. Lemoyne, Ecuyer, Conseiller du roy
et Subdélégué des Isles du Vent*

Nous en savons peu de chose, pour ce qui concerne les activités de subdélégué menées par Philippe Lemoyne. Néanmoins, il est certain qu'il participa à des actes juridiques comme celui daté du 5 juin 1750, où il était cité dans un acte de donation comme suit: "*Une donation en 1748 est faite par la négresse libre Suzanne Amonba, veuve de Jean Paillé (Payet) demeurant à Cayenne, rue des Cazernes, ...donation d'une habitation à Macouria avec 50 esclaves, de 6435 livres 2 sols pour établir des écoles pour garçons et filles en vue de leur fournir une éducation chrétienne. Cette donation a été acceptée par M. Gillouët écuyer, seigneur d'Orvilliers, chevalier de St Louis, lieutenant pour le roi et commandant l'Isle et terres de Cayenne et par sieur Antoine Philippe Le Moyne, Ecuyer, Conseiller du roi, Commissaire de la marine, Ordonnateur à Cayenne, Subdélégué de l'intendant des isles du vent et de M. de Macaye, conseiller procureur général du Roi au conseil supérieur en cette dite colonie.*"

La suite de cette donation est fort bien connue des Guyanais. En 1750, cette esclave affranchie devenue veuve du riche colon Paillé, légua une grosse somme d'argent à la colonie pour assurer l'instruction des enfants. Alors le Petit Collège bâti jadis par les Jésuites, fut reconstruit et devint le Grand Collège. De nos jours, l'établissement devenu laïque, demeure toujours à Cayenne sous le nom de Collège Eugène Nonon. (11)

IV.2 Vivre en Guyane

Rejoindre son époux

Quand Marie-Magdeleine aurait-elle eu des nouvelles de son mari? Plusieurs hypothèses se présentent alors.

En janvier 1747, à Paris, Philippe aurait pu chercher à lui donner signe de vie, à lui narrer ses aventures nord-américaines, son retour en France et à la prévenir de son projet de passage vers la Guyane, lui demandant de le rejoindre directement à Cayenne. Mais aucun vaisseau susceptible de transporter un tel courrier ne partit de France en ce début 1747 pour la Martinique. Il ne faut pas oublier que c'était la guerre avec la Grande-Bretagne et que le blocus anglais était pressant. En fait, le dernier convoi arrivé en Martinique fut celui escorté par de M. de Foligny en novembre 1746. Alors quand Marie-Magdeleine aurait-elle pu recevoir un tel courrier en provenance de France ? Pas avant septembre 1747, quand arriva en Martinique le convoi commandé par de M. de La Bourdonnais avec cinq navires de la Compagnie des Indes. Ce convoi était parti de France vers la mi-août.

Un autre convoi susceptible de lui transmettre ce courrier, était celui escorté par M. de L'Etenduère qui partit de France en octobre et arriva en Martinique fin décembre. Dans ce cas, c'était la dernière occasion de recevoir des nouvelles de France, car au cours de l'année 1748, aucun vaisseau en provenance de France n'arriva en Martinique, en raison du blocus anglais qui paralysait tout mouvement maritime et ce, jusqu'au 28 juillet quand fut annoncée la suspension d'armes avec l'Angleterre, permettant la libre circulation sur les mers. (12)

Autre hypothèse. Philippe dès son arrivée à Cayenne en février 1748, aurait pu adresser un courrier en Martinique ra-

contant à son épouse ses aventures, l'avertissant de son arrivée à Cayenne et lui proposant de le rejoindre le plus vite possible.

Quoiqu' il en soit, Marie-Magdeleine ne put quitter la Martinique qu' après la fin du blocus dans les Antilles, c'est-à-dire à partir de la fin juillet 1748, quand le trafic maritime redevint normal.

Son navire avait fait naufrage, selon l'allusion que fit Lemoyne en 1762 à cet événement qui avait ajouté une perte financière à celles déjà subies: «... *malheur sur malheur, pertes sur pertes terminées enfin par le naufrage du bateau dans lequel ma femme est venue me rejoindre*». Le seul courrier de Guyane relatif à un tel naufrage est celui rédigé le 27 mars 1749 signalant:« *Navire échoué près de Sinnamary; mesures prises.*». (13) C'est certainement par ce bateau qu'arrivèrent en Guyane Marie-Magdeleine et son fils Charles-Louis âgé de trois ans.

La famille s'agrandit.

Concernant la vie familiale du couple Lemoyne, nous savons par les relevés des registres de baptêmes de la Guyane, que six enfants naquirent à Cayenne dont deux seulement survécurent et purent quitter la Guyane. (14)

En juillet, le couple enfin réuni, put concevoir son troisième enfant. Ainsi, *Jean-Robert, Suzanne Lemoyne* naquit à Cayenne le 8 mars 1850. Ondoyé le 20 mars et non baptisé en raison de l'absence des parrain et marraine, il le fut le 22 juillet à l'église Saint Sauveur de Cayenne. Dans l'acte de baptême, le père, Antoine Philippe Lemoyne était désigné comme Ecuyer, Commissaire de la Marine, Ordonnateur à Cayenne. En fait, les prénoms de l'enfant étaient ceux de ses parrain et marraine officiels mais absents, à savoir sa grand-mère paternelle

"Catherine Suzanne Gendron, épouse du Sr Sanson , ayeule de l'enfant ", représentée par Thérèse de Billy et son époux en secondes noces *"Jean Robert Sanson Ecuyer, Receveur général des consignations "* représenté par Charles Lemoyne le frère de l'enfant qui n'avait que trois ans et demi. Les représentants étant trop jeunes pour signer, ce furent leurs pères respectifs qui apposèrent leur signature au bas de l'acte, à côté de celles des autres témoins, Jean-Baptiste Mittifeu, capitaine de milice et commandant du quartier de Cayenne et l'ingénieur maritime Baron.

Au fait, quand et comment Philippe avait-il été informé du remariage de sa mère ? On sait seulement qu' en avril 1750, quand elle acheta deux maisons rue des Lombards à Paris, Catherine était déclarée être l'épouse en secondes noces de Jean-Robert Samson (ou Sanson de Sansal), Receveur et Contrôleur des consignations du Parlement de Paris, lui-même veuf depuis 1741 en premières noces de Marie Claire Arnoult. Ce fils du Conseiller et Secrétaire du roi Robert Sanson de Sansal et de Marie Catherine de Paris de Philippière, décèdera le 23 décembre 1753 à Paris dans la paroisse Saint Gervais où il possédait des maisons rue Vieille-du-Temple. Son fils, Philippe Robert Sanson de Sansal aura une double postérité dont les descendants sont encore de ce monde à notre époque. (15)

Ainsi, les Lemoyne observèrent une fois de plus les règles de parrainage en cours à cette époque. Les conditions économiques qui entouraient le baptême d'un nouveau-né jouaient un grand rôle dans le choix du parrainage. La plupart du temps, être parrain ou marraine, c'était s'engager dans des responsabilités non seulement morales, religieuses mais aussi matérielles et financières. Les parrain et marraine du premier-né étaient choisis dans la famille proche. Ils étaient si possible, les grands-parents encore en vie qui attribuaient à l'enfant un de

leurs prénoms. Pour les enfants puinés, le choix de parrain et marraine dépendait alors de l'état des relations familiales et des diverses possibilités offertes par la parentèle survivante plus ou moins nombreuse. Mais alors, que faire surtout en cas de guerre qui suspendait toutes relations familiales ? Proposer les parrainages aux amis vivant près de chez soi et partageant les mêmes valeurs.

Ce fut le cas pour le quatrième enfant du couple, *Madeleine-Louise Lemoyne* qui vit le jour le 10 août 1751 à Cayenne et fut baptisée le 6 septembre à l'église St Sauveur. Le parrain était Gilbert Gillouet d' Orvilliers, le gouverneur de la colonie lui-même et la marraine, une parente de ce dernier, Marie-Louise Piquot de la Haye du Ponsel d'Orvilliers. Cette fois, les parrain et marraine officiels étant présents et adultes, ils purent signer le registre à côté de Lemoyne et de Fauques le prêtre Jésuite qui célébra le baptême. Cependant la petite fille décéda rapidement, à l'âge de 2 ans et 2 mois, le 15 novembre 1753 à Cayenne.

Entre temps, était venue au monde le 21 mars 1753 une deuxième fille, *Louise- Elisabeth Lemoyne*. Elle fut baptisée le 1er avril dans l'église St Sauveur à Cayenne. Faute d'adulte disponible pour tenir un enfant sur les fonts baptismaux, il était possible de choisir les parrain et marraine parmi les frères et soeurs de l'enfant. S' ils étaient en bas âge, cela n' avait pas d'importance, il suffisait de les faire représenter par un adulte qui signait à leur place. C'est ce qui se passa pour le baptême de cette fillette. Le parrain était son frère Jean-Robert âgé de trois ans et la marraine, sa soeur Magdelaine-Louise, âgée de deux ans ! Etant trop jeunes pour signer, ils furent représentés par des adultes de la famille. La fillette par Louise Larcher-Birot, une tante maternelle venue spécialement de Martinique pour l'occasion et Jean- Robert par Philippe lui-même.

Le 27 septembre 1754, un acte de sépulture d'un garçon Lemoyne était rédigé dans le registre de la paroisse comme suit: " *a été enterré un petit garçon ondoyé à sa naissance par le Sr Ballut et mort une heure après, fils de Messire Lemoyne Commissaire et Ordonnateur en cette colonie et de Dame Madelaine Birot son épouse, en présence de Prévost et de D ...* » Aucun prénom n' avait été attribué à cet enfant mort-né.

La deuxième fille du couple, Louise-Elisabeth, décédée le 26 septembre 1756 à Cayenne, fut inhumée le jour même en présence du secrétaire mais surtout ami de Philippe, Pierre Mathurin Prévost. Quelle étaient les causes de ces décès? Une de ces maladies dont souffraient souvent les enfants en bas âge à cette époque ou la malnutrition due aux difficultés rencontrées par tout le monde en Guyane à cette époque ?

Début 1757, alors que ne survivaient que Charles et Jean-Robert, les Lemoyne conservaient l'espoir d'agrandir leur famille. C'est ainsi que, le 20 novembre, vint au monde une fille qui fut nommée *Françoise Angélique Lemoyne*. Elle fut baptisée peu après, le 3 décembre à St Sauveur de Cayenne. Le parrain déclaré était son grand-oncle maternel François Samuel La Houssaye de Cypre, capitaine de cavalerie à la Martinique et la marraine était Angélique Lemoyne, la cousine germaine de Philippe, qui avait épousé à Paris, Clément Henry Langlois, le 6 juillet 1756. Comme ces parrain et marraine étaient absents, puisque vivant en Martinique ou à Paris, ils furent représentés par Michel Daudifrédy, Ecuyer, enseigne d'infanterie et par Elisabeth Solain Baron, une parente de l'ingénieur Baron.

Françoise Angélique eut la chance de survivre . Nous avons la confirmation de son existence, ultérieurement en 1768, quand elle fut citée après ses frères dans l'acte d' inventaire après décès de leur mère décédée en 1765, surtout en avril

1778, lors de son mariage à Bordeaux et lors de son décès en 1844 à Léognan.(16)

Un dernier garçon prénommé *Jacques-Philippe* naquit le 19 septembre 1759 à Cayenne. Baptisé le 30 à St Sauveur, il eut pour parrain l'ami de Philippe, le contrôleur de la Marine Jacques Philippe Des Essart et pour marraine sa soeur Angélique Françoise Lemoyne. Le père présent signa à la place de la marraine trop jeune pour le faire. Malheureusement ce dernier enfant mourut, à l'âge de deux ans, le 26 septembre 1761 à Cayenne et fut enterré dans l'église le lendemain.

Vie sociale du couple Lemoyne

Au sein de la petite communauté de notables coloniaux de Guyane, le réseau de relations était plus ou moins précis. Si certains ne vivaient que dans leur univers clanique, comme ceux appartenant au monde juridique, les administrateurs coloniaux entretenaient des relations assez serrées entre eux, mais s'ouvraient parfois au monde des négociants ou d'autres colons guyanais. Ainsi, les Lemoyne fréquentaient non seulement certains administrateurs coloniaux avec lesquels ils partageaient les mêmes valeurs, tels le gouverneur d'Orvilliers ou le contrôleur Des Essarts allant jusqu'à leur confier le parrainage de leurs enfants, mais aussi des familles appartenant au milieu colonial jusqu'à en être les témoins privilégiés de leurs jeunes mariés ou les parrain et marraine.

Une relation professionnelle de Lemoyne eut l'honneur d'être l'ami du couple. Il s'agissait du premier secrétaire particulier de Philippe, puis trésorier de la marine, Charles Joseph Lerbeihl. Ainsi, Philippe figurait parmi les témoins invités à son mariage en février 1753. Puis Marie-Magdeleine fut la marraine de son premier enfant et plus tard, Philippe le parrain d'un autre fils.

Philippe Lemoyne et son second secrétaire Pierre Mathurin Prévost nouèrent également une amitié profonde et durable dont la manifestation se dévoila dans les pires moments de leur existence. Prévost fut témoin à l'inhumation de deux enfants Lemoyne en 1754 et 1756. N'oublions pas le soutien de Lemoyne lors de l'affaire où Prévost sera impliqué en 1760. Nous verrons que revenu en France, ce fidèle ami continuera d'exercer sous ses ordres à Rochefort.

Train de vie et ressources d' A.P. Lemoyne

Philippe fit quelques allusions à ses diverses fonctions de commissaire-ordonnateur et conseiller, aux ressources y afférant, à son train de vie en Guyane et surtout à ses besoins financiers, dans son mémoire rédigé en 1762.

Ayant déjà rappelé les frais occasionnés par ses mésaventures américaines et son séjour en France, il décrivait la situation financière difficile dans laquelle il s' était trouvé, juste avant de gagner la Guyane en ces termes:

"Je me trouvais engagé (= endetté) pour plus de 10 000 £ ; je compris 6000 £ pour l'assurance des effets que j'embarquais quelle proportion de ces dépenses avec les appointements, je prie Monseigneur d'excuser l'observation que je fais moyen de ma commission de commissaire ordinaire de marine, mon ordre d'ordonnateur à Cayenne, ma provision de premier conseiller au Conseil Supérieur et celles de subdélégué de l'Intendance des Isles du Vent qui étaient allées du 1er janvier 1747....M. Rouillé eut égard à mes représentations sur la modicité de mes appointements (qui) en 1749 furent portés à 6000 £ qui avec les 600 £ des gages de 1^{er} conseiller faisaient 6600 £ .»

En avril 1751, alors qu'il faisait part de ses soucis financiers au ministre, Philippe évoquait sa famille en se plaignant qu'il «mangeait sa fortune à Cayenne», parce que ses dépenses dépassaient nettement ses appointements.⁽¹⁷⁾ Son épouse attendait un enfant, alors Philippe avait de bonnes raisons d'être inquiet de la situation fort mauvaise de la colonie à cette époque, où l'on manquait de tout. En 1754, le nouveau ministre Machault le fit augmenter de 1400 £. Ainsi cette année-là, ses appointements annuels atteignirent les 8000 £. (18)

A lire ce que Lemoyne écrivait au sujet de sa demande d'augmentation d'appointements, il est aisé de comprendre qu'il était difficile pour ce membre de la noblesse de robe parisienne de tenir son rang dans les Colonies! Voyons plutôt.

« Si Monseigneur veut bien faire attention à mes dépenses d'obligation qu'entraîne la place que j'occupe, il sera convaincu que les premières années m'ont coûté excessivement et que les augmentations d'appointement qui m'ont été accordées ne m'ont point mis hors du cas de faire la guerre à mes dépenses, la décence exige une table journalière, les séances ordinaires du Conseil et celles des conseils extraordinaires assez fréquentes exigent une tenue d'apparat pendant les séances, les réjouissances ordinaires, les séjours des vaisseaux du Roy, quelques circonstances particulières dans la Colonie obligent encore indispensablement; il m'était impossible de balancer avec 8000 £ en temps de paix, les marchandises d'Europe étaient à un prix raisonnable que dire être depuis la guerre ! Il est vray que la nécessité de certains objets de dépense a cessé mais il est survenu d'autres qui ont suppléé et le prix des denrées et des marchandises d'Europe ont porté à l'excès les moindres dépenses. »

Où logeaient les Lemoyne ?

A son arrivée, en février 1748, comme aucun logement de fonction n'était prévu pour lui à Cayenne, Philippe fut hébergé chez le gouverneur d'Orvilliers lui-même. Il ne s'agissait pas encore de l'édifice qui sera plus tard l'Hôtel des Gouverneurs. D'Orvilliers demeurait un peu à l'écart de la cité guyanaise (19). Le mois suivant, après s'être plaint des mauvaises conditions de son installation et de la cherté du coût de la vie, Philippe demandait au ministre une indemnité. *«Il s'est trouvé obligé, faute d'autre maison vacante, de s'installer provisoirement au gouvernement, il ne trouvera de maison qu'à un prix très élevé. Élévation des prix à Cayenne. Il est indispensable pour subsister de posséder des nègres chasseurs, pêcheurs et cultivateurs».*

Au début, la cohabitation entre l'ordonnateur et le gouverneur convenait à chacun. Puis, en mai 1749, l'attribution d'un logement indépendant devenait primordial pour Lemoyne qui désirait installer son épouse et son fils Charles arrivés en Guyane à la fin mars. C'est ainsi qu'il proposa de faire bâtir en même temps qu'un palais de justice et une prison, un logement pour l'ordonnateur et de procéder à l'acquisition des terrains nécessaires. (20)

La maison et l'habitation d'Albon

En février 1750, Marie-Magdeleine allait accoucher du futur Jean-Robert et la situation devenait critique: le Gouverneur ne pouvait plus héberger cette famille d'autant plus qu'il devait vendre sa maison et le logement d'ordonnateur loin d'être bâti! Alors, Lemoyne envisagea une autre solution: acheter *«pour le roi»* la demeure de l'ancien intendant d'Albon. *« D'Orvilliers doit vendre sa maison, où logeait Lemoyne; celui-ci s'est vu*

obligé d'acquérir l'ancienne maison d'Albon; demande d'approbation de cette acquisition...» En rappelant sa proposition de faire construire un logement pour l'ordonnateur, Philippe envoyait au ministre le plan du terrain du gouvernement et des propriétés voisines. Or la maison de l'ancien intendant Albon, une maison de maître entourée de son exploitation coloniale, était voisine des terrains du gouvernement, puisque le gouverneur proposa à la même date de réunir au terrain du gouvernement cette concession autrefois faite Albon. (21) En juin, Lemoyne informait le ministre de l'avancement des travaux de réparation du gouvernement et de l'ancienne maison des héritiers d'Albon acquise pour le roi. Il fallut deux ans pour mener à bien cette acquisition, car ce ne fut que le 13 juillet 1752, que Lemoyne put enfin signaler au ministre cet achat qui semble avoir soulevé quelques difficultés. Une plainte avait été formulée par le Sieur Bouret, un héritier d'Albon, contre Des Essarts, fondé de procuration des héritiers et Lemoyne acquéreur d'une partie de la succession. (22) Il était temps, les Lemoyne avaient désormais trois enfants à charge!

Que signifiait «*achat pour le roi*»? Cette expression est un exemple du système financier qui avait cours à cette époque entre le Roi et ses sujets administrateurs. L'officier administratif avançait les fonds nécessaires à son installation ou au fonctionnement de ses fonctions, espérant être remboursé assez vite par le Roi. Dans le cas présent, il s'agissait de l'achat par l'officier administratif d'un bien foncier (maison et exploitation) qui serait une propriété royale destinée à lui servir de logement de fonction, de lieu de travail et de sources de revenus complémentaires. En achetant ces biens avec ses fonds personnels, l'officier prêtait en fait des fonds au roi qui devait lui être remboursés sur les fonds de la colonie. Ceci explique la

demande d'autorisation faite en 1750.

Mais en avril 1752, les fonds royaux étaient inexistants, les caisses étaient vides en France comme en Guyane! Alors, que pouvait faire Lemoyne pour acheter cette habitation, lui qui manquait de fonds personnels? (23) La solution qu'il trouva fut la suivante: au lieu de prêter au roi des fonds privés qu' il n'avait pas, il lui proposa de lui vendre une entreprise qu'il possédait en Guyane et qu' il était obligé d'abandonner. Nous ignorons la raison de cet abandon. (24) Cette entreprise était une briqueterie établie à Cayenne. Mais la vente de cette briqueterie n'eut jamais lieu! En effet, nous retrouvons des traces des propriétés de Lemoyne lorsqu'elles furent rachetées par son successeur, l'ordonnateur Morisse en 1763.« *Morisse a acheté pour le roi la maison de Lemoyne à Cayenne, son habitation et sa briqueterie avec les nègres, ce qui a aidé l'ancien ordonnateur à liquider ses dettes...il demande l'autorisation de détacher de l'habitation un terrain suffisant pour faire un potager et un élevage à l' usage de l'ordonnateur.*»(25)D'ailleurs en 1763, cet achat fut réglé également «*pour le roi* », selon le système où le nouvel officier administrateur prêtait au roi les fonds nécessaires. Ainsi, le roi pouvait rembourser son ancien créancier Lemoyne, lequel pouvait à son tour rembourser ses propres dettes! La possession par Lemoyne de ces propriétés a été confirmée par d'autres historiens qui rappelaient que «*Lemoyne disposait à la fin de son séjour en Guyane d' une maison à Cayenne, une briqueterie, d' une habitation et 22 esclaves, le tout représentant une somme de 82 038 livres.*» (26)

Comme, il ne parvenait pas à vendre sa briqueterie, Philippe obtint autrement les finances nécessaires pour acheter l'habitation d' Albon, à savoir en les «*retirant de la Martinique*», c'est-à-dire en récupérant des revenus produits par l'habitation

sucrière martiniquaise achetée lors de son mariage, comme nous le prouve l'extrait suivant de son mémoire écrit en 1762. «Un an après mon arrivée à Cayenne, j'achetay de l'héritier de M. d'Albon une petite habitation près de la ville ... je trouvay à retirer les fonds qui m'étaient nécessaires à Cayenne sur la Martinique; les secours que j'en ay tiré, une briqueterie que j'y ay étably, les épargnes qu'elle m'a facilité m'ont empêché de me ruiner.» Pour satisfaire ses besoins financiers du moment Lemoyne envisagea d'augmenter ses appointements en réclamant une promotion, une commission de commissaire général. (27)

IV.3 L'administrateur colonial A.P. Lemoyne

Lemoyne ordonnateur

La plus importante et la plus évidente des activités de Philippe en tant qu'ordonnateur était d'ordre financier. Il devait établir pour son ministre de tutelle des bilans financiers, fournir des budgets prévisionnels ou signaler les transactions financières...Cependant, peu à peu, aux vues des difficultés rencontrées par la colonie, Lemoyne se permit de proposer de réformer le système de paiement, signalant les inconvénients des certificats qui étaient délivrés par les trésoriers à des particuliers pour se faire payer à Paris et démontrant les avantages des lettres de change. Par ailleurs, il informait le ministre des besoins de la colonie, des approvisionnements nécessaires et du manque de fonds provenant de France qui gelait toute activité commerciale dans la colonie, d'où la demande incessante d'une monnaie spéciale à la colonie.

Son travail consistait également à signaler les projets de travaux pour lesquels il réclamait des fonds afin d'acheter des

terrains, les matériaux et de payer la main-d'oeuvre. Au début de son séjour en Guyane, les administrateurs coloniaux avaient l'intention de rebâtir les casernes, construire des magasins, agrandir l'hôpital, bâtir un logement pour l'ordonnateur et un palais de justice, édifier une poudrière, construire des prisons et même adjoindre un faubourg à Cayenne. Ils désiraient aussi construire une chapelle que sollicitaient depuis longtemps les Jésuites. Le reste de la Guyane n'était pas oublié. Ils voulaient édifier une église et un presbytère à Thimoutou, creuser un canal entre les rivières de Macouria et de Thimoutou, construire des bâtiments pour les troupes à Oyapock et Approuague...

Certains de ces projets se sont concrétisés. Citons dès 1749, la construction à Cayenne de la chapelle des Jésuites qui deviendra en 1765, la résidence officielle du Lieutenant du Roi. Elle est actuellement le siège des Archives Départementales. Citons aussi l'édification de 1749 à 1752 de l'Hôtel des Jésuites qui sera plus tard l'Hôtel des Gouverneurs quand le gouvernement s'y installera après 1763. Quant à la poudrière, située à la pointe appelée de nos jours St François, elle fut bâtie en 1749 au fort Cépérou, anciennement fort Saint-Michel. L'ordonnateur devait renseigner son ministre sur l'état des recettes, en particulier celles provenant du remboursement de dettes fiscales (dont l'impôt sur les esclaves pour l'entretien des officiers de justice) ou issues de la commercialisation des ressources locales. Par ailleurs, il devait l'informer de l'état du commerce local, de l'exploitation de la colonie et de la survie des colons.

Un autre domaine concernait le suivi des affaires militaires ou civiles de la colonie, sans rapport évident avec les finances, sauf si leur règlement faisait rentrer des fonds dans le trésor du domaine sous forme de taxes ou de frais d'enregistrement.

*Commissaire de la Marine ou Gouverneur de la
Guyane ?*

Dans un premier temps, il fut difficile de différencier les tâches attribuées au Commissaire de la Marine Lemoine de celles dévolues au Gouverneur d'Orvilliers, d'autant plus qu'au début du séjour de Philippe, la gestion gouvernementale de la Colonie était collégiale, si l'on se réfère aux relevés de leurs activités communes de 1748 à 1753 dont la correspondance était cosignée. Cependant, en avril 1750, chacun ressentit le besoin d'avoir des précisions sur ce qu'il devait faire et interrogea le ministre à ce sujet. (28) Peu à peu les attributions se précisèrent. Le gouverneur devait gérer la colonie sur deux plans à la fois : assurer la gestion militaire d'une part et la gestion civile et administrative d'autre part et l'ordonnateur devait se charger de la gestion financière de la colonie.

Le gouverneur s'occupait de la nomination du personnel militaire, l'avancement de leur carrière, assurait les affaires disciplinaires et leur suivi juridique (conseil de guerre, insubordination ...) en particulier celui des soldats déserteurs. Il se réservait surtout les honneurs des réceptions des officiers! Pour le reste du domaine militaire, d'Orvilliers se faisait aider de l'ingénieur Julien Solain Baron pour les travaux de défense et du contrôleur Des Essarts pour la prospection du territoire.

L'une des tâches militaires effectuées par les gouverneurs de Guyane en ce début de décennie 1750 fut la chasse aux «Nègres-Marrons» qui étaient en fait des esclaves ayant fui la propriété de leur maître.

Déjà, en 1733 avait eu lieu à Berbice en Guyane, une première révolte d'esclaves. En 1749 en Guyane hollandaise (Surinam actuel), les nègres-marrons établis le long des rivières obtinrent la reconnaissance de leur indépendance des autorités coloniales hollandaises, tandis qu'une révolte d'esclaves eut

lieu de nouveau à Berbice en Guyane française. Ainsi le développement du marronnage a rapidement contraint les maîtres à engager des chasseurs d'esclaves.(29)

Comment cette affaire fut-elle traitée par les gouverneurs français? En février 1749, des troupes et des mulâtres de la maréchassée furent envoyés pour chasser les nègres-marrons. Ensuite, après qu'un nègre mis au cachot s'y soit pendu, insistèrent sur la nécessité de bâtir une véritable prison. En décembre, une expédition contre les nègres-marrons fut lancée. L'année suivante, une autre expédition fut lancée après qu'une habitation de Montsénéry avait été pillée. En mars 1751 la lutte contre les Marrons devenait difficile, voire quasiment impossible, mais cela n'empêcha le lancement d'une nouvelle opération. Le nègre-marron Louis dit Guyalo fut capturé et condamné. Des lettres de grâce en sa faveur furent demandées au cas où il indiquerait la retraite de ses camarades. Une expédition contre ceux-ci fut menée, mais le captif se suicida. Début 1753, de Chassy fut missionné à Para, pour échanger des nègres fugitifs mais en haut lieu, on se méfiait de l'amnistie accordée aux esclaves. A la fin 1753 et au printemps 1754, de nouvelles expéditions furent suivies de la reddition ou la capture de fugitifs. Il arriva que l'un des captifs indiquât l'itinéraire pour se rendre auprès de ses camarades. Début 1755, le gouverneur Dunezat déplorait l'échec contre les nègres-marrons en raison du mauvais temps, ce qui ne l'empêcha pas d'organiser une nouvelle expédition contre eux, en septembre.

Quelle part active prenait Lemoyne dans cette chasse ? Sans doute se contentait-il de gérer financièrement ces expéditions et de se conformer aux instructions du ministre concernant les dépenses et les opérations contre les noirs-marrons comme il l'écrivait en septembre 1755. Il est dommage de ne rien savoir de ce qu'il pensait réellement de cette chasse. En mai 1756, le

gouverneur par intérim se satisfaisait du succès remporté par un détachement sur les fugitifs. Que se passa-t-il par la suite pour ces esclaves- marrons?

IV.4 Crise économique entre deux guerres

En France

Au traité d'Aix-la-Chapelle signé le 18 octobre 1748, la France et l'Angleterre se restituaient mutuellement leurs conquêtes. En France, la guerre de Succession d'Autriche avait affaibli l'économie du royaume, en particulier le commerce colonial et avait vidé les caisses de l'État. C'est alors qu'en 1749, le Contrôleur Général des Finances, Machault d'Arnouville, dans le but de rétablir l'équilibre du budget et de rembourser les dettes, proposa d'abolir l'impôt du dixième, auquel échappaient le clergé et la plus grande partie de la noblesse et de le remplacer par un nouvel impôt, le vingtième, taxe de 5% sur le revenu qui ne souffrirait aucune exception. Mais il se heurta aussitôt à l'opposition des privilégiés soutenue à la Cour par le parti dévot tandis que, lui avait l'appui de Madame de Pompadour et de la majorité du gouvernement. Aussi, quand le clergé en fut exempté en décembre 1751 et que d'autres exemptions furent accordées aux états provinciaux et aux corps privilégiés, il dut abandonner cette réforme. Néanmoins les difficultés économiques subsistaient.

De 1752 à 1757, le royaume fut en proie à des oppositions parlementaires et politiques : il se développa un activisme anti-clérical. Le soutien du Parlement de Paris à l'opposition janséniste lors de l'affaire des billets de confession (refus de donner les sacrements aux partisans jansénistes) poussa le roi à entrer en conflit ouvert avec les autres parlements de province.

En juillet 1754, pour amadouer les parlementaires rétifs, Louis XV retira les finances à Machault, le nomma à la Marine, tout en le maintenant Garde des Sceaux. Ce fut le début d'une succession de contrôleurs des finances.

En même temps, le pays fut secoué par des troubles populaires favorisés par la crise politique et financière. En 1749 eurent lieu à Paris des émeutes contre la faim et l'impôt. L'année suivante, le peuple parisien se souleva contre le projet d'expulsion vers la Louisiane de filles de mauvaise vie et de vagabonds. Puis d'autres émeutes répondirent aux séquestrations de vagabonds et parfois à celles d'enfants de bonnes familles, accusés à tort d'enlèvements d'enfants. En 1752, survinrent des émeutes de subsistance à Arles, à Rouen et des jacqueries éclatèrent en Languedoc et en Provence. En Savoie, le brigand Mandrin qui s'attaquait aux caisses des impôts fut pris, jugé et finit roué vif à Valence le 26 mai 1755.

En Guyane.

A l'annonce en Guyane de la fin de la Guerre de Succession d'Autriche, les administrateurs coloniaux se sentaient-ils oubliés par la métropole? Le gouverneur d'Orvilliers crut voir des avantages pour sa colonie, mais celle-ci lui sembla rapidement être délaissée par le royaume plutôt occupé à régler ses difficultés internes. En 1749, n'avait-on pas aussi intérêt à oublier le sort des membres administratifs de la Marine et des Colonies qui, depuis 1723, étaient nommés par le Comte de Maurepas alors Secrétaire d'État à la Marine et des Colonies? Tous étaient en quelque sorte considérés comme les «hommes de Maurepas». Philippe Lemoyne en faisait partie depuis 1734.

Or depuis avril 1749, il n'était pas bon de se revendiquer de ce protecteur : en effet Maurepas qui avait su se rendre agréable au roi Louis XV par son esprit léger, facétieux voire

caustique, avait été victime de son goût de l'intrigue. Il venait d'être disgrâcié à l'instigation de la favorite du Roi, Madame de Pompadour, née «Poisson», quand il fut soupçonné de «poissonnade». Il fut obligé de s'exiler à quarante lieues (environ 160 km) de Paris. Puis, comme son exil fut commué en une simple interdiction de paraître à la Cour, il partagea son temps entre la campagne de Pontchartrain et Paris. (30)

Coincée dans le système d'échanges à sens unique du commerce triangulaire, la Guyane s'enfonçait peu à peu dans une crise économique et financière sévère. Dès décembre 1748, Lemoyne et d'Orvilliers alertaient le ministre de l'état catastrophique de la colonie en ces termes: «*Elle est en danger d'être anéantie, si elle ne reçoit les secours nécessaires*».

La disette fut générale de 1750 à 1754. La colonie manqua de tout, à savoir de vivres, d'habillement, de médicaments, d'armes et de munitions. Comme les paiements par troc n'étaient plus acceptés et l'insuffisance de fonds reçus de France récurrente, les administrateurs guyanais n'eurent de cesse de réclamer la création d'une monnaie spéciale à la colonie. Ils demandèrent l'autorisation de commercer librement avec les bateaux de toute nationalité, seul moyen pour eux de sauver la colonie. Pourtant, en 1754, la disette était telle qu'ils acceptèrent un ravitaillement provenant de l'ancienne ennemie, la Nouvelle-Angleterre.

Ils démontrèrent la nécessité d'un service de navigation direct et plus fréquent entre la France et la Guyane et proposèrent de confier les approvisionnements de la colonie non seulement aux navires militaires mais aussi à des vaisseaux marchands qui auraient pu participer au ravitaillement de la colonie.

Ils mirent en avant la nécessité de développer les ressources locales, comme les bois guyanais dont l'hévéa qui avait été découvert peu de temps auparavant, les plantes tinctoriales

telles le rocou ou l'indigo et le manioc ainsi que d'augmenter le nombre de sucreries. Il fallait selon eux, soutenir les recherches botaniques concernant particulièrement le quinquina et la cannelle.

Nombreux projets de construction pouvaient être menés dans la colonie à condition d'aider les colons. Des carrières dont une de marbre venaient d'être découvertes. Ils pensaient établir une briqueterie, fabriquer de la chaux.. Le projet d' un canal de jonction entre Macouria et Timothou tenait toujours, ce qui sous-entendait des travaux d'écluses, de hangars. Manquant cruellement de main-d'œuvre, ils exigèrent de nouvelles introductions d' esclaves. Vues la disparition progressive des colons et l'insuffisance de leur nombre par rapport à celui des soldats qu' ils devaient nourrir, les idées se multiplièrent pour augmenter leur nombre: établir les soldats comme colons, créer des associations de soldats-habitants, envoyer en Guyane des filles à marier...

Aussi, Philippe Lemoyne qui avait établi une briqueterie près de Cayenne avait tout intérêt à soutenir les revendications des colons, ainsi que celles de ses collègues qui exploitaient une habitation. En effet, pour compenser leurs appointements modestes ou irréguliers, ils étaient nombreux à disposer d' une habitation et d'esclaves, ce qui leur procurait de solides moyens de subsistance. D'ailleurs, quelques officiers réclamèrent que les revues des troupes n'aient lieu que tous les deux mois, pour leur faciliter la direction de leur habitation.

V Lointaine Guyane

V.1 *Début de la Guerre de Sept Ans*

Bruits de guerre dans les Caraïbes

C'est en Martinique, au printemps 1755, qu'on trouve une première allusion à ce début de conflit où s'opposèrent de nouveau la France et la Grande-Bretagne. C'était le Commandant de la Trinité qui annonçait au ministre de la Marine et des Colonies qu'il renonçait à partir en congé en raison des bruits de guerre. En novembre, Bompar le Gouverneur Général des Isles du Vent, écrivait qu'en raison du nombre des vaisseaux anglais présents autour des îles, il avait invité les capitaines des navires marchands à se concentrer au Fort Royal où ils seraient mieux protégés. S'en suivirent à Saint Pierre, des protestations soulevées par cette mesure. (1)

En Guyane, il n' y eut qu'une seule évocation du futur conflit. C'était en août 1755, quand le gouverneur Dunezat décrivit les mesures prises à cause des bruits de guerre. (2)

En fait, ce conflit débuta officiellement le 17 mai 1756. Ce jour-là, la Grande-Bretagne alliée à la Prusse depuis janvier, déclara la guerre à la France et ses alliées, la Saxe et l'Autriche qui rêvait de récupérer la Silésie perdue en 1748. Après la prise de Minorque qui était sous occupation anglaise, par la flotte franco- espagnole, Louis XV retourna sa déclaration de guerre le 9 juin, puis s'assura la bienveillance de la Pologne, de la Suède en juillet et de la Russie en décembre.

Lorsqu'au début mars 1757, le Gouverneur Guillouët d'Orvilliers, débarqua à Cayenne sur le navire L' Atalante, accompagné de sa seconde épouse Renée Justine de Brach et

de son personnel, il dut faire part à son entourage de ce qu' il savait des évènements récents.(3) Il a sans doute raconté que le roi Louis XV, avait été frappé le 5 janvier par le domestique Damiens d'un inoffensif coup de canif destiné à l'avertir de mieux songer à ses devoirs dans le règlement des affaires religieuses qui secouaient le royaume. Une preuve? Son premier courrier, daté du 10 mars, évoquait la célébration d'un Te Deum en action de grâces de la protection divine accordée au roi.

Circulation de l' information en temps de guerre

Que connaissait la population coloniale des évènements qui se déroulaient en Europe? Sans doute était-elle informée par les récits plus ou moins tronqués faits par les équipages des bateaux qui parvenaient à débarquer. De plus, les nouvelles ne devaient pas être des plus récentes, vues les six à huit semaines nécessaires pour traverser l'Atlantique. En absence totale de nouvelle d'Europe, les administrateurs guyanais cherchèrent parfois d'autres moyens d'information. Ainsi, en 1756, ils envoyèrent un canot d' Indiens à Surinam, la colonie hollandaise voisine, pour obtenir des nouvelles.

Même si elle recevait rarement des nouvelles de France, l'administration guyanaise continuait de rédiger des rapports qu'elle expédiait en France en utilisant les services officiels des vaisseaux du roi qui venaient les ravitailler et quelquefois ceux des navires marchands qui avaient plus de chance de retourner au pays sans dommage.(4)

Il n' y a aucune trace aux Archives d' Outre-Mer de courrier provenant de la Guyane, pendant treize mois, de janvier 1758 à février 1759. Pourquoi ? Le courrier avait-il été rédigé mais jamais expédié faute de navires pour le transporter en France?

Avait-il été expédié mais jamais parvenu à destination? Avait-il été récupéré par des bateaux marchands qui ne purent le transmettre en France que tardivement, comme ce fut le cas de la correspondance de janvier 1758 que Lemoine et d'Orvilliers confièrent au brigantin L'Hirondelle et qui n'arriva en France qu'en août 1759?

De même, la correspondance issue de France parvenait difficilement à gagner la Guyane. Aussi, au printemps 1760, le gouverneur d'Orvilliers déplorait l'absence de lettre ministérielle depuis trois ans. Il exerçait sa seconde gouvernance selon les seules consignes reçues avant son retour en Guyane. Il est vrai que trois ministres de la Marine et des Colonies s'étaient succédé en peu de temps! D'abord Peyrenc de Moras, puis Espinhal de Massiac, enfin Berruyer de la Ferrière. Pourtant, ces ministres ne cessèrent jamais de transmettre leurs consignes aux administrateurs guyanais. Ce n'est qu'en décembre 1761 que ces derniers signalèrent la réception des lettres ministérielles expédiées en 1758 !

Certes, le blocus anglais empêchait les bateaux de guerre ou de commerce d'aborder ou de quitter les côtes françaises et s'appliquait aux abords de la Guyane et des Isles du Vent. Mais, il semblerait que les relations entre la France et Guyane étaient loin d'être prioritaires, contrairement à celles qui reliaient la France et la Martinique. En effet, en 1758 le trafic entre la métropole et l'une de ses meilleures "colonies à sucre" ne fut jamais interrompu. Tout long de l'année, moins souvent qu'à la coutume il est vrai, les navires français n'ont cessé d'y débarquer leurs approvisionnements et de repartir vers la France chargés de produits coloniaux et de missives. L'expédition du courrier martiniquais ne s'arrêta même pas en 1759, quand l'île fut occupée par les Britanniques!

Deuxième gouvernance de Gilbert d'Orvilliers

Dès son retour en Guyane au printemps 1757, le gouverneur d' Orvilliers reprit les affaires avec l'équipe administrative qu'il connaissait bien, les attributions de chacun étant cette fois-ci clairement définies. Tandis que l'ordonnateur Lemoyne se chargeait des affaires strictement comptables et financières, assisté de l'équipe habituelle de trésoriers et de commis aux écritures, le gouverneur se réservait la gestion administrative, militaire, civile et juridique de la colonie.

Concernant la défense de la Guyane, d' Orvilliers dès 1757, n'eut de cesse de réclamer des fonds pour les travaux de défense. Les projets furent reportés, comme la construction d'un quai et d' un canal pour faciliter la navigation rendue difficile par l'envasement progressif du port de Cayenne ou la construction de nouveaux magasins du roi. En ce qui concerne l'entretien des troupes et la gestion du personnel militaire, il signala régulièrement la pénurie en vivres, vêtements, médicaments, armes et munitions, mais aussi l'insuffisance des effectifs des garnisons amoindries par le renvoi en France des soldats invalides ou les désertions. Aussi il réclama sans arrêt des secours.

Ce n' est qu'au début de la guerre que furent signalés les efforts menés pour exploiter au mieux les cultures locales. Il fut proposé d' accepter la récolte de l'indigo en paiement des droits du Domaine. Des mesures furent prises pour éviter la surproduction et la dévalorisation du rocou, pour obliger les habitants à fabriquer la teinture avec la fleur et non pas avec la graine. Cette plante utilisée par les autochtones d'Amérique du Sud et des îles Caraïbes comme aromate ou comme pigment pour leurs peintures corporelles. De nos jours, le rocou sert de colorant alimentaire et de lotion cosmétique.

Ces cultures de plantes tinctoriales ainsi que celle du sucre insuffisamment implantée en Guyane nécessitaient une augmentation de main d'oeuvre noire que la colonie n'arrivait pas toujours à obtenir, encore moins en ces temps de guerre. Ainsi en juillet 1756, les colons ne purent en acheter au vaisseau négrier La Perle venant de Saint-Malo, suite au refus du capitaine de vendre ses esclaves à Cayenne. Cependant en quinze ans, la colonie réussit à doubler l'effectif de ses esclaves. D'ailleurs, en 1775, Antoine Philippe Lemoyne n'eut pas de honte à revendiquer cette mise en valeur particulière de la colonie.(5)

Parfois, Philippe intervenait dans le fonctionnement de l'exploitation des ressources locales. Il dénonça la technique de pêche qui empoisonnait les rivières ou s'inquiéta des dégâts faits par le bétail dans les cultures. Concernant l'exploitation coloniale, notons l'attribution en 1756, au sieur Dupas de la Mansellière d'une concession située à la Montagne de la Gabrielle qui sera vendue en 1802 au célèbre marquis de Lafayette. (5)

Crise financière au Royaume de France

Dans les premières années du conflit, le principal souci des administrateurs guyanais fut de lutter contre la disette et de gérer la crise financière qui s'installait progressivement. En 1756, le commerce local se faisait par troc, mais la valeur des objets échangés étant différente si elle était calculée en espèces ou en marchandises. Une monnaie spéciale à la colonie devenue plus que nécessaire, fut maintes fois demandée.

A cela, s'ajoutaient la cherté des vivres, la dévalorisation des productions locales et surtout la restriction de commerce avec les bateaux étrangers renforçant l'inconvénient du système d'échanges à sens unique du commerce triangulaire qui suivait

le principe de l' «exclusif». Les productions coloniales étaient réservées au marché métropolitain, en échange d'importations strictement françaises de biens de consommation. Alors, pour alléger les difficultés éprouvées par les colons guyanais à écouler leurs marchandises, les administrateurs passèrent outre cette restriction commerciale et leur permirent de commercer avec des vaisseaux hollandais. En 1758, ils proposèrent de ne confier aux vaisseaux affrétés provenant de France que la moitié de leur charge destinée aux troupes, l'autre moitié devant consister en marchandises à l'usage des habitants.

Au début de l'année 1759, les navires français et hollandais abordèrent plus facilement la Guyane, apportant à la colonie un peu de ravitaillement et des nouvelles d'Europe. Mais quand la colonie fut menacée par les escadres anglaises qui multipliaient leurs incursions dans les Caraïbes, des secours furent quand même demandés parce que la disette de vivres et le manque d'argent s'aggravaient et que les épidémies se développaient. La subsistance des esclaves restait incertaine, d'autant plus qu'il fallait nourrir convenablement cette main d'oeuvre bon marché si l'on voulait l'utiliser pour la défense de la colonie, comme le préconisait d'Orvilliers, contrairement à Lemoine qui préférait se retirer, en cas d'attaque, à l'intérieur des terres avec toutes les forces disponibles.

La Guyane n'était pas la seule à vivre cette crise financière. En France, en mars 1759, le Contrôleur Général des Finances Silhouette présenta un projet d'impôt universel sur la terre, appelé «la subvention générale», mais échoua devant l'hostilité des privilégiés et de l'ensemble des contribuables. En octobre, son remplaçant Bertin abandonna cet impôt mais promulgua le même type d'imposition directe ou indirectes. (6)

V.2 La Guyane un havre de paix ?

Congés en France.

Par deux fois, Philippe Lemoyne partit scolariser ses fils en France où tout enfant de famille noble vivant dans les colonies de cette époque devait poursuivre ses études. Mais dans quelle ville? À Paris où vivait encore leur grand-mère Catherine Gendron? À Bordeaux ou Nantes réputées pour leurs collèges fréquentés par les enfants nobles et créoles? À Rochefort? C'est un fait avéré que les fils Lemoyne ont effectué leurs études en métropole, comme Philippe le rappelait en novembre 1761, lorsqu'il demandait l'acquittement de lettres de change pour l'entretien de ses deux enfants qui étaient au collège en France.(7)

En janvier 1756, Philippe demanda un congé pour accompagner en France, Charles qui allait bientôt atteindre l'âge de dix ans et devait partir en France.(8) Il dut quitter la Guyane au printemps 1757 et revenir en novembre, car il n' existe aucun courrier de lui pendant cette période. A la fin de cette même année, c'est sûr, il était en Guyane parce qu' il y conçut son dernier enfant.

Pour situer les dates du congé pris pour scolariser son second fils Jean-Robert, il faut se référer à la période où plus aucune missive de Philippe n'a été expédiée alors que les autres administrateurs coloniaux continuaient d'en envoyer. Il s'agit des cinq mois compris entre le 30 septembre 1759, jour où était baptisé son dernier-né Jacques Philippe et le 12 avril 1760, jour où il eut la rude tâche de rendre publique l'ordonnance royale relative à la suspension des paiements par lettres de créance.

Soucis d' Antoine Philippe Lemoyne

Le premier souci pour Lemoyne, à son retour à Cayenne au printemps 1760, fut de gérer la crise financière qui s'accroissait, d'autant plus qu'il fallait appliquer l'ordonnance royale de 1759 qui suspendait durant la guerre, le paiement des lettres de change tirées des colonies françaises d'Amérique. (9) Comment faire pour acquitter les dépenses sans tirer des fonds par lettres de change? En mai et en juin 1760, Lemoyne et le gouverneur d'Orvilliers déplorèrent les effets néfastes de cet édit qui s'ajoutaient à l'absence de numéraire et de crédit. Ils ne purent payer les troupes et durent arrêter les travaux des fortifications.

Ils prirent alors certaines mesures pour résoudre cette crise. Des prêts furent consentis par le contrôleur Des Essarts et son neveu le capitaine de milice Gillet. Des avances furent consenties également à des particuliers par Lerbeilh, le trésorier des colonies juste avant son décès. Heureusement, l'été suivant, une petite bouffée d'air frais entra dans la trésorerie coloniale avec l'introduction de piastres, monnaie espagnole ou hollandaise, courante à cette époque.

Il est clair qu'à l'automne 1760, les ennuis s'accumulaient sur la personne de Philippe Lemoyne englué dans diverses affaires. En septembre, d'Orvilliers prévenait le ministre que Philippe refusait d'être contrôlé dans sa gestion des approvisionnements et des finances. (10) L'ordonnateur avait-il donc quelque chose à dissimuler? Ce refus était-il lié à sa recherche d'expédients? A la découverte par Des Essarts des désordres de gestion du défunt L'Erbeilh, trésorier et secrétaire de Lemoyne? Philippe était-il impliqué dans les prévarications commises par son ami le commis greffier Prévost? Pourtant, l'ordonnateur ne semblait pas craindre les foudres ministérielles puisqu'il continuait d'envoyer ses rapports comme si de rien n'était. (11)

Qu'en est-il de l'affaire Prévost signalée au ministre par Boutin, le procureur au siège de l'amirauté de Cayenne, en septembre 1760 et rappelée par d' Orvilliers en décembre ? Depuis longtemps, Pierre Mathurin Prévost était employé à l'intendance de Cayenne sous les ordres de Lemoyne. Il était son secrétaire depuis 1752, ayant remplacé Lerbeihl qui avait été nommé à la trésorerie de la colonie. Quand il se maria en août 1752 à Cayenne, Prévost était greffier en chef. Puis, il aurait affiché très rapidement une attitude des plus libertines. Son épouse Françoise Legal disparut à Cayenne en 1758. L'amitié avec Philippe Lemoyne était profonde. Rappelons les fois où Prévost déclara le décès des enfants Lemoyne. Apparemment, Prévost avait été recommandé par Lemoyne et d' Orvilliers pour une place de conseiller vacante au Conseil Supérieur. Ainsi, le greffier bénéficiait d'un soutien sans faille de la part de l'ordonnateur Lemoyne !

Ce sont des prévarications qu'il avait commises qui lui attirèrent les foudres du Conseil Supérieur. Le procureur général Jean de Macaye apporta des précisions sur cette affaire, en la présentant au ministre en décembre 1760. Après avoir cité la vie privée de Prévost, il expliquait les fautes commises par celui-ci: "*Il prenait à ferme l'habitation de Courant à des conditions exorbitantes*"..."*prévarications commises par Prévost dans l'exercice de ses fonctions*" (certainement celles de notaire royal ou de greffier). L'affaire fut portée devant le Conseil Supérieur de la Guyane.

Quels moyens Philippe utilisa-t-il pour défendre son ami? Il eut la prétention de récuser le conseiller Boutin, procureur du roi, sans l'approbation du gouverneur, selon les dires de Macaye et du gouverneur lui-même.

Le procureur terminait son courrier en citant la démission de Prévost. Le greffier fut-il réintégré? Sans doute pas, car en juin

1763, le gouverneur par intérim Béhague faisait une demande de provisions pour un certain Brémond, choisi pour le remplacer comme greffier au Conseil Supérieur.(12)Que devint-il? Lemoyne continua de le soutenir et réussit à le faire nommer, en 1763, sous ses ordres, à Rochefort, comme écrivain ordinaire. (13) Cette affaire qui avait été enregistrée au Conseil Supérieur de Cayenne en août 1760, n'était pas finie pour Lemoyne! Lors de ce procès, qui semble avoir été un sérieux règlement de comptes entre notables coloniaux, il avait accusé le médecin Artur, également Conseiller au Conseil Supérieur, d'avoir soustrait des minutes du greffe ou du notariat, alors que le médecin qui s'intéressait à l'histoire des colonies françaises d'Amérique, se constituait seulement un recueil d'édits, ordonnances et déclarations concernant la Guyane. (14)

D'autres affaires où Lemoyne était impliqué, jugées en juillet et novembre 1760, citées par Artur et répertoriées dans les registres du Conseil Supérieur de Cayenne, ne concernaient que des querelles relatives à des limites d'habitations entre lui, les frères Des Roses et le chevalier Le Ver de Villers qui était alors capitaine des troupes de Cayenne.(15)

L'atmosphère à Cayenne devait être bien lourde en cette fin d'année 1760...Aussi quelques jours avant Noël, ce fut une frénésie de courriers, chacun allant de sa plume, pressé par le temps, car un navire devait regagner la France avant les fêtes. Le contrôleur Des Essarts envoyait les comptes du défunt trésorier L'Erbeilh, présentait les mesures prises pour rentrer dans les fonds prêtés par ce dernier à des particuliers et indiquait les traites qu'il avait tirées. Le médecin Artur et le procureur Macaye relataient leur vision de l'affaire Lemoyne-Prévost. Le tandem Lemoyne-d'Orvilliers rassuré par les précisions concernant l'application de l'arrêt d'octobre 1759,

présentait les mesures prises pour réduire les dépenses, les règles suivies en matière de commerce français et étranger et indiquait l'état de la défense de Cayenne et les projets de fortification de cette ville.

1761. La crise financière s'accentue.

La tension au printemps suivant devenait extrême dans la colonie où un incendie à Cayenne eut lieu en mars et où la crise financière de plus en plus sévère touchait tout le monde.

Voici que Des Essarts et son neveu Gillet, pris à la gorge à leur tour, se mirent à réclamer l'acquittement des lettres de change qui leur avaient été remises pour le montant des sommes avancées à la caisse du roi et deux mois plus tard, exigeaient le remboursement des avances qu'ils avaient faites à la caisse de la colonie.

D'Orvilliers et Lemoyne ne savaient plus comment gérer le manque d'hommes et de moyens, la misère des officiers et des soldats. Comment faire face aux nécessités du service, poursuivre les travaux, entretenir les bâtiments du roi, les fortifications, l'artillerie et rembourser les prêts consentis par des particuliers en faveur de l'hôpital et de la troupe? Comment payer les marchandises et rembourser les dettes? Toutefois, ils s'efforcèrent d'assurer la subsistance des officiers et des soldats, de faire parvenir des vivres et des munitions destinées aux troupes par une voie étrangère. En décembre 1761, Lemoyne affirmait qu'il avait trouvé l'argent nécessaire pour acquitter le prêt de janvier aux soldats. Comment s'y était-il pris? En falsifiant les comptes?

A la fin de l'année 1761, tout le monde en Guyane était touché par la terrible crise financière. Chacun tenta de récupérer des fonds par tous les moyens. Pour pouvoir payer leurs dettes, Gillet, Des Essarts et Le Roy, réclamèrent le

remboursement des prêts qu'ils avaient consentis et demandèrent le paiement de lettres de change. Philippe, lui, se plaignait de sacrifier ses intérêts personnels à ceux de la colonie et fit aussi, une demande d'acquittement de lettres de change pour l'entretien de ses deux enfants au collège en France.(16) Même, le procureur Macaye demanda le paiement d'une lettre de change à tirer sur la France pour régler la pension de ses deux enfants. (17)

V.3 Quitter Cayenne

Annonce de mutations

Le 21 janvier 1762, Philippe rédigeait et signait le texte si souvent cité qu' il intitulait «*Mémoire de mes services et de quelques circonstances particulières depuis que je sers*".(18) Il est clair qu'il savait qu' il allait quitter la Guyane depuis la fin 1760. Ce fut alors un long récit de sa carrière, comptant de nombreux détails et anecdotes, apportant des preuves qu' il avait toujours eu besoin d'argent, que ses missions lui coûtèrent énormément, mais qu' il avait toujours réglé ses dépenses avec ses revenus personnels: «*Les évènements auxquels m' ont inévitablement exposé les diverses destinations que j'ay eu, ont toujours été défavorables à ma fortune... Chaque changement de ménage nouveau et perte de celui déjà formé, chaque changement d' affaires d' intérêt abandonnés à des tiers, chaque changement de frais de voyage et de séjour auprès des ministres... Je n'ay jamais fait de commerce , je n'ay jamais connu d'émolument que ceux que le Roy a réglé mes appointements, le produit de mon bien, mon économie ont toujours été l'unique objet desquels j'ay tiré ma dépense...*»

Mais tous ces détails n' étaient que des justificatifs à une nouvelle demande de promotion. Les précédentes dataient de 1752 et de 1757. (19)

Fin mars, Philippe adressait au nouveau ministre de la Marine, le Duc de Choiseul, une demande de protection, d' approbation de sa conduite, d'avancement et d' un congé à prendre à la fin des hostilités. En mai, sans nouvelle, il insistait en envoyant le triplicata du mémoire qu' il avait rédigé auparavant. Il ignorait qu'en France, dès le 11 mars, l'ordre définitif avait été donné de le remplacer par Morisse et qu' une lettre lui avait été envoyée le 26 avril dont voici l'extrait concerné:

« Le Roy a bien voulu pour vous remplacer, faire le choix de M. Morisse qui a été employé depuis plusieurs années, dans le Bureau des Colonies, pour remplir les fonctions de Commissaire Ordonnateur à Cayenne » (20)

*Arrivée des nouveaux d'administrateurs.
Départ des anciens.*

A Cayenne, au printemps 1762, il y avait de la fièvre dans l'air concernant les départs des administrateurs! Le chirurgien Bossé faisait sa demande de retraite. D'Orvilliers qui s'apprêtait à quitter définitivement la Guyane, s'occupait du sort du contrôleur Des Essarts, pensant qu'il devait être récompensé pour ses actions et surtout pour ses prêts et le soutenait dans sa demande de commission de Commissaire de la Marine.

Été 1762. Enfin de bonnes nouvelles! Le 19 juillet, le navire le Patriote en provenance de Bordeaux, amenait le nouveau gouverneur par intérim Jean-Baptiste Antoine de Béhague de Septfontaines, le futur ordonnateur Morisse, le commandant d'artillerie Jacau de Fiedmond, le capitaine d' artillerie Benoist, le botaniste Aublet, l'ingénieur géographe M Dessaingi ainsi que des ouvriers et des soldats.

Alors, début août, chaque nouveau venu rédigea son premier rapport pour l'expédier avant la fin du mois. Le nouveau tandem d'Orvilliers-Morisse mit au point les attributions de chacun. L'ancienne équipe écrivit ses dernières missives. Le 20 août, Philippe accusait réception de la dépêche ministérielle du 26 avril précédent qui le rappelait en France. (21) En envoyant ses comptes, il fournissait ses états de services, demandait encore de l'avancement et la protection du ministre, il confirmait l'arrivée et la prise de fonction de son successeur Morisse qu'il mettait au courant et signalait entre autres, son projet de retour en France. (22)

Ainsi, ce fut Morisse qui fut nommé ordonnateur à sa place et non pas Des Essarts comme celui-ci le souhaitait depuis longtemps! (23) Certes, ce dernier reçut une commission de Commissaire avec la mission de fournir à la colonie des esclaves. Il était encore signalé comme Commissaire de la Marine en Guyane en 1778.

Gestion économique de la Guyane en 1762-1763

Parmi les projets que trouva le tandem d'Orvilliers-Morisse pour procurer des fonds à la colonie, il fut décidé de renoncer au droit de 2 % attribué au gouverneur et à l'ordonnateur sur les cargaisons de nègres. Cette idée signifiait que Lemoyne touchait auparavant ce pourcentage. Pas étonnant qu'il ait mis tant d'ardeur à doubler le nombre d'esclaves dans la colonie en quinze ans! N'est-ce pas une preuve qu'il profitait pleinement de la traite négrière ?

La première action de l'ordonnateur Morisse consista à dénoncer le désordre des comptes de son prédécesseur, allant jusqu'à écrire que « *le bordereau général des comptes du Domaine jusqu'en 1762 envoyé par Lemoyne est faux car les*

recettes y sont en partie fictives» (24) Etait-ce vrai? Etrange solidarité administrative...Morisse devait se sentir bien soutenu par sa hiérarchie et bénéficier de solides relations avec le futur gouverneur Turgot, pour dénoncer sans scrupule, la gestion de son confrère en sa présence!

Or, celui-ci continuait consciencieusement son travail, prévoyant la poursuite de ses affaires par Morisse, comme dans sa dernière lettre rédigée en Guyane datée du 16 janvier 1763. Ce jour-là Philippe annonçait qu'il lui était impossible de se rendre en France faute de bateau qui veuille le transporter et qu'il se proposait pour accomplir à la Martinique une mission de confiance, s'il en était besoin.(25)

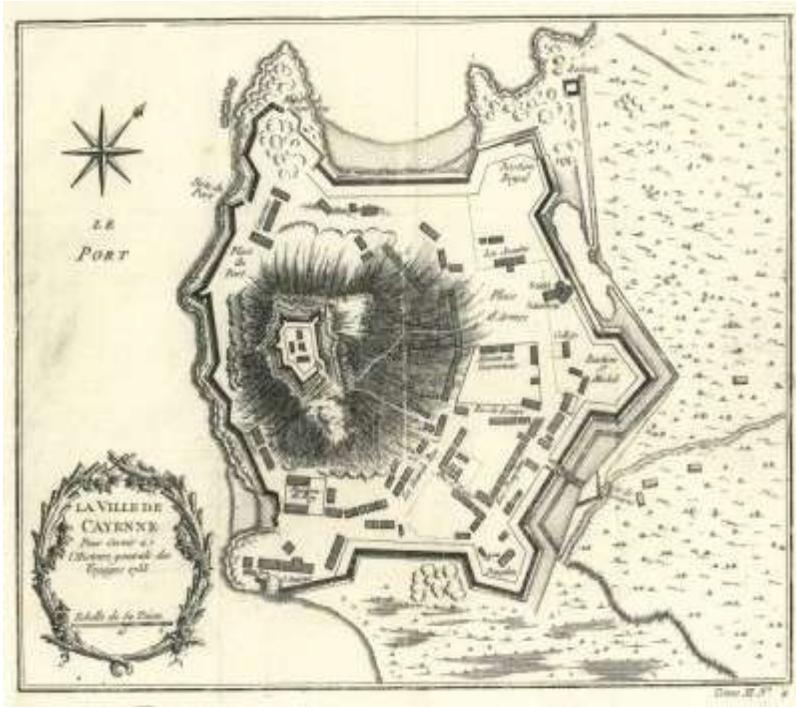
Même s'il avait des idées pour mettre la colonie en état de payer ses dettes, Morisse ne put agir immédiatement à sa guise et dut tenir compte des engagements pris par Lemoyne et surtout du refus des habitants qui ne voulaient pas donner du fret que devait transporter le navire la Diligente, sans savoir le prix auquel il serait payé. Morisse dut retenir le départ de ce navire jusqu'au 20 mars.

Fin de carrière du Gouverneur Gilbert d'Orvilliers

Avant de passer définitivement le relais à son successeur, d'Orvilliers termina son exercice. Il démontra au ministre les avantages du choix de l'Amazone comme frontière orientale de la Guyane en cas de paix et lui présenta divers projets dont une expédition contre le Brésil, l'édification de casernes et d'une galerie souterraine pour mettre les poudres en sûreté en cas d'attaque ainsi que la construction de quelques navires. Il lui adressa plusieurs demandes de personnels civils, dont un contrôleur pour remplacer Des Essarts et un garde-magasin pour remplacer Baudouin qui demandait à prendre sa retraite.

Il réclama d'envoyer six Jésuites à Cayenne pour desservir les cures et les missions et trois soeurs pour l'hôpital. Aussi, lorsqu'il demandait ces religieux, en août 1762, il ignorait que les Parlements faisaient tout pour mettre fin à l'influence de la Compagnie de Jésus. Suite à une simple histoire de dettes dues par le jésuite Antoine de la Valette à une société commerciale marseillaise, le Parlement de Paris, saisi de l'affaire, l'avait condamné à rembourser les plaignants. Puis il prit des mesures contre l'ordre sans rapport avec l'affaire: il lui interdit le recrutement, la prononciation des voeux, dissolut les congrégations et décida la fermeture des collèges. En octobre 1762, la Compagnie de Jésus était définitivement supprimée dans le royaume et ses colonies. Ainsi, les Jésuites de Guyane furent à leur tour expulsés, leurs biens confisqués, leur hôtel devint le siège du gouvernement sous le nom d' Hôtel des Gouverneurs. Alors, d'Orvilliers modifia sa demande et réclama seulement des missionnaires, des curés, des prêtres, des médecins et des sages-femmes!

Quand La Diligente arriva à Cayenne, à la fin janvier 1763, annonçant la fin prochaine de la guerre, d'Orvilliers se mit à organiser son départ pour la France. Le 23 mai, il déclarait avoir remis le commandement de la colonie au gouverneur par intérim, Béhague, en attendant l'arrivée du gouverneur en titre, le chevalier Turgot. Il rappelait ses services et ceux de ses ancêtres qui avaient gouverné la Guyane à plusieurs reprises depuis 1633, exposait l'état de sa fortune et demandait le cordon de l'ordre de Saint-Louis. Il ne lui restait qu'à chercher un navire pour embarquer avec sa famille.



Cayenne en 1763

V.4 La Guerre de Sept Ans

Une guerre terrestre et maritime.

Ainsi, ce n'est que le 28 janvier 1763, que la Guyane apprit la nouvelle des préliminaires de paix avec l'arrivée de La Diligente, qui méritait plus que jamais de porter ce nom puisqu' elle mit un temps record pour traverser l'Atlantique, seulement 32 jours! En route, cette frégate passa devant un navire corsaire anglais mais ne s'arrêta pas pour lui donner les

nouvelles de la paix. Alors ce corsaire continua ses pillages et ses captures. Fin février, d' Orvilliers et Morisse confirmaient l'arrivée de La Diligente et les nouvelles de la cessation des hostilités sur mer qu' ils publièrent aussitôt. (26)

En fait, cette guerre avait été surtout une confrontation entre la France et la Grande-Bretagne et ce, sur tous les fronts en Europe comme dans leurs colonies.

Sur le vieux continent, la guerre d'abord favorable aux alliés de la France tourna peu à peu à l'avantage de la coalition prusso-britannique. Nombreuses furent les victimes de ce conflit, non seulement les soldats morts sur les champs de bataille mais aussi les habitants des villes pillées ou brûlées. Le territoire français fut plusieurs fois menacé. A l'été 1758, le débarquement britannique échoua devant St Malo. Celui de St Cast fut repoussé par une armée de volontaires français. Plus tard, le bombardement du Havre poussa Choiseul à ordonner une concentration des forces navales destinées à débarquer en Ecosse et dans l'estuaire de la Tamise. L'escadre de Toulon qui avait réussi à forcer le blocus et à passer par Gilbratar, fut stoppée au large du Portugal et celle de Brest subit de lourdes pertes dans la baie de Quiberon.

En Afrique, la prise de Gorée en décembre 1757 par les Britanniques chassa les Français du Sénégal.

En Inde, l'affrontement s'effectua d'abord à travers les monopoles d'État qui y possédaient des comptoirs. Puis, après avoir repris le comptoir de Calcutta aux nababs indiens, les Britanniques s'emparèrent de Chandernagor avant de partir à la conquête des territoires sous contrôle des Français. La prise de Madras en 1759 permit aux Anglais de s'emparer peu à peu de toutes les possessions françaises.

En Asie, où ils s'étaient engagés jusqu'aux Philippines, les Britanniques prirent Manille en 1761.

Dans les Caraïbes, outre le blocus qu'ils fixèrent dès 1755, ils occupèrent les Grenadines, puis en 1759, ils s'emparèrent de la Guadeloupe. Leur victorieuse progression aboutit à la prise de la Martinique en février 1762 et celle des îles françaises voisines. Enfin, en août, ils prirent la Havane à Cuba qui appartenait aux Espagnols, devenus désormais leurs ennemis. La guerre en Amérique du nord, commencée officieusement au Canada en 1754, se poursuivit en 1755 par des escarmouches dans la vallée de l'Ohio, riche territoire convoité par les Français, Britanniques et Iroquois et par la déportation des Acadiens de la Nouvelle Ecosse. En 1756, le victorieux français Montcalm put contrôler la région des Grands Lacs, mais se retrouva en infériorité numérique faute de renforts que le royaume n'avait pas l'intention de lui envoyer. Ensuite, la situation, d'abord favorable aux Français s'inversa au profit des Britanniques qui prirent Louisbourg, contrôlèrent l'entrée du Saint Laurent et forcèrent les Français à la reddition de Québec en 1759, ville que les Franco-Canadiens tentèrent de reprendre, en vain. Après la prise de Montréal en septembre 1760, les Britanniques obligèrent le Gouverneur Vaudreuil à accepter la capitulation de la Nouvelle France. Peu après, ils devinrent définitivement les maîtres du continent nord-américain.

Finir ce conflit à tout prix

Début 1761, la France épuisée fit des propositions de paix à la Grande-Bretagne, mais celle-ci les refusa, préférant renforcer son alliance avec le Portugal. Choiseul réussit à élaborer le pacte de famille entre les Bourbons de France, de Sicile, de Parme et d'Espagne qui se promirent assistance mutuelle en cas de menace. L'Espagne déclara alors la guerre à la Grande-Bretagne en janvier 1762. Le Portugal entra à son tour dans la

guerre. En mai, la Prusse exsangue signait deux traités de paix séparée, à Saint Pétersbourg avec la Russie et à Hambourg avec la Suède. Les armées françaises, après avoir menacé Hanovre, durent battre en retraite. Pour tous la lassitude se généralisait. Alors, ce furent les préliminaires de paix signés au traité de Fontainebleau le 3 novembre 1762.

V.5 La nouvelle colonie de Kourou

Le projet

Il est temps d'examiner la mission de la nouvelle équipe administrative de Guyane. Non seulement elle était chargée de gérer la colonie guyanaise, mais aussi elle devait, sans le savoir, du moins au début, participer à l'implantation d'une nouvelle colonie d'agriculteurs dans les savanes de l'Ouest guyanais.

Le ministre Choiseul voulait recentrer la politique coloniale française sur les Antilles, ces "îles à sucre" considérées comme riches et lucratives. La Guyane était pauvre certes, mais elle pouvait servir de base arrière pour défendre les Antilles à l'aide de troupes recrutées en Amérique et pour les approvisionner en vivres en provenance de France. Elle paraissait riche de potentialités encore inexploitées, par sa superficie importante et par la fertilité supposée de son sol.

De nombreux mémoires qui vantaient les avantages de la Guyane avaient été adressés au Bureau des Colonies du Ministère de la Marine, tant par des voyageurs et des colons que par des administrateurs locaux, comme le fit Philippe Lemoyne en avril 1761.(27) Celui rédigé par Jean Antoine Bruletout de Préfontaine qui possédait l'habitation de la Félicité

à Macouria, envoyé à Accaron, premier commis du bureau des colonies en septembre 1762, puis soumis à Choiseuil, avait retenu l'attention des autorités françaises.

S'appuyant sur l'éventuel développement de l'agriculture et du commerce dans la colonie, Préfontaine préconisait d'établir une nouvelle colonie à l'est de la rivière de Maroni, par l'installation de 25 colons antillais et de 25 autres venus de France avec leurs familles et leur personnel, soit environ 300 personnes. 600 esclaves noirs devaient y être employés aux travaux agricoles. Cet établissement nécessitait une subvention de 300 000 livres.

Choiseul et son cousin Choiseul-Praslin, alors ministre des Affaires Etrangères, demandèrent au roi des concessions de terrains dans la future colonie. S'intéressèrent aussi à ce projet, Anne-Robert Turgot, l'intendant du Limousin (le futur ministre) et son frère le chevalier Etienne François Turgot.

Choiseul confia alors l'expédition à Préfontaine, au chevalier Turgot qui fut nommé en février 1763 Gouverneur Général de la Guyane et au créole martiniquais, Jean Baptiste Thibault de Chanvalon qui devait le seconder comme intendant.

L'échec de la colonisation à Kourou.

L'implantation de la nouvelle colonie se faisait en laissant de côté le personnel colonial de l'ancienne, ce qui engendra brouille et ressentiments. Entre temps, le projet s'était modifié au profit d'une colonie composée uniquement de colons blancs, sans utiliser d'esclaves noirs, selon les théories des Physiocrates hostiles à l'esclavage qui circulaient dans les milieux éclairés. Ignorant l'existence du projet de colonie blanche, Morisse proposa donc que le roi fournisse aux habitants des nègres à bon marché, à crédit et sans intérêt pour

faire prospérer la colonie en peu de temps.(28) .

En France, l'installation de la future colonie se préparait tant bien que mal. Une animosité s'établit très vite entre le chevalier Turgot et ses collègues.

Parti le premier de Rochefort, Préfontaine arriva en Guyane le 8 juillet 1763. Chanvalon débarqua le 20 décembre. Ainsi, de décembre 1763 à février 1765, débarquèrent environ 9 000 colons, originaires d' Europe du Nord et de l'ancienne colonie français d'Acadie. Ces Européens du nord, pour la plupart artisans et paysans, débarquèrent en pleine saison des pluies aux embouchures marécageuses du Kourou et de la Sinnamary, là où les conditions de vie étaient très mauvaises.

Or, l'expédition avait été mal préparée: il n'y avait que de petites cabanes ou des tentes en toile pour servir d'abri et les vivres périmeaient rapidement à cause du climat. Les trois quarts des colons furent décimés en peu de temps par les fièvres et autres maladies telles que la fièvre jaune, la variole, la typhoïde, le typhus et la dysenterie. Les esclaves et les Amérindiens qui vivaient dans cette contrée, moururent à cause des maladies que les Européens leur transmirent. Presque tous les colons survivants s'enfuirent de Guyane pour rejoindre la métropole. Certains se réfugièrent aux îles du Salut. Seuls restèrent quelques colons allemands et canadiens. (29)

VI

Exercer en France

VI.1 Enfin la France !

Le Traité de Paris

Antoine Philippe Lemoyne, son épouse Marie Magdeleine et sa fille Angélique ont sans doute rejoint la France sur la *Diligente* qui put appareiller fin mars ou début avril 1763. La date du 27 mars est celle où furent rédigés les derniers courriers pour cette vacation et à partir de laquelle il n'y eut plus aucune lettre de Philippe rédigée à Cayenne. La famille arriva en France au plus tôt à la mi-mai. Un séjour à Paris fut nécessaire pour retirer au ministère la commission indispensable à la prise de fonction.

Pendant la traversée ou bien à peine débarqué, Philippe apprit certainement la teneur du traité de paix qui venait d'être signé à Paris le 10 février. La Grande-Bretagne en position de force, obtenait d'énormes gains.

En Amérique du Nord, elle gagnait de nombreuses terres françaises: le Canada et toutes les îles au large, sauf St Pierre et Miquelon, ainsi que tous les territoires catholiques, situés à l'est du Mississippi à savoir les vallées de l'Ohio et du Mississippi, la Floride et Tobago. Aux Antilles, si la France récupérait la Martinique, la Guadeloupe, Marie Galante, Sainte Lucie et conservait St Domingue, elle perdait en revanche la Dominique, St Vincent et Grenade.

En Inde, les cinq comptoirs Pondichéry, Karikal, Yanaon, Mahé et Chandernagor furent rendus aux Français mais avec interdiction de les militariser, donnant ainsi le contrôle quasi-total de l'Inde aux Britanniques.

En Afrique, Gorée fut rendue aux Français en échange de comptoirs du Sénégal qui devinrent britanniques.

En Europe, Belle-Isle occupée par les Britanniques fut rendue aux Français en échange de Minorque.

En Amérique, la Louisiane était officiellement cédée à l'Espagne qui récupérait Cuba et les Philippines en échange de la Floride et de l'évacuation du Portugal lui rendant les territoires du St Sacrement.

Au même moment, à Hubertsbourg en Saxe, le traité entre l'Autriche, la Saxe et la Prusse validait les frontières de 1756, confirmant ainsi la possession de la Silésie par la Prusse, en échange de l'abandon de la Saxe.

La famille Lemoyne s'installe à Rochefort.

Dans quelles conditions les Lemoyne s'installèrent-ils à Rochefort? Comme Philippe avait vendu ses esclaves avant de quitter la Guyane, il dut engager de nouveaux domestiques pour le servir. Sa recherche de logement fut longue et coûteuse. Aussi, fit-il d'énormes dépenses. Comme elles étaient supérieures à ce qu'il avait prévu, au début d'octobre 1764, à cours d'argent, il rédigeait une demande de régularisation des appointements qu'on lui devait pour les mois de juillet, août, septembre, octobre et le premier jour de novembre.

A la fin d'octobre, le logement du Commissaire Général, lui fut attribué à l'Hôtel de Cheusses, dans cette demeure qui abritait depuis 1690 le Commandant, puis l'Intendant et enfin le Commissaire de la Marine. Dès lors, Philippe habita dans ce qui est actuellement le plus ancien édifice civil de la ville. Le bâtiment d'origine avait été modifié vers 1672 pour former un hôtel classique entre cour et jardin aujourd'hui disparu, qui occupait un large espace jusqu'à la Charente. Cependant, fin

1764, il fut prévu d'installer le futur Hôtel des Gardes de la Marine dans le domaine destiné au Commissaire Général, là où justement demeurait la famille Lemoyne! Alors Philippe affolé, fit tout son possible pour trouver une maison, mais en vain! Alors fin décembre, il supplia le ministère de l'autoriser à rester dans le logement du Commissaire général en attendant de trouver une autre maison, ce qui lui fut accordé. (1)



Hôtel de Cheusses à Rochefort Façade côté Charente (2011)

*Charles Lemoyne
en formation de Sous- Commissaire de la Marine*

Quand Philippe a-t-il pu retrouver ses deux fils qu'il avait scolarisés en France? Il est certain qu'au début 1765, les deux jeunes gens étaient présents à Rochefort pour commencer leur formation professionnelle dans la Marine Royale.

Charles n'avait pas encore fêté ses dix-neuf ans quand il fut nommé élève-commissaire de la Marine, le 1er avril 1765 (2) Justement, cette année-là, le Duc de Choiseul, alors Ministre de la Marine et de la Guerre réorganisait la formation pratique des commissaires de la Marine. Depuis 1716, les "petits

commissaires" recrutés d'après leur noblesse ou les services rendus par leur famille, effectuaient des stages dans les détails des ports pour se former à l'administration. En 1765, il fut exigé des nouveaux élèves-commissaires de connaître l'arithmétique, d'écrire correctement et d'être de bonne famille. Répartis entre Brest, Rochefort et Toulon, toujours affectés aux différents «détails», ils devaient embarquer également pour suivre des stages pratiques. Un examen passé devant l'intendant devait sanctionner cette formation au bout de trois années. Les élèves-commissaires étaient alors déclarés admissibles au grade de sous-commissaire ou bien congédiés. (3)

Or, Charles Lemoyne répondait parfaitement à ces exigences. Il était de «bonne famille», son père portant le titre d'écuyer dû à la charge paternelle de trésorier de France de Paris. Il suivit cette nouvelle formation à Rochefort. Comment en être sûr ? En 1767, il effectuait un stage au magasin général de ce port. En mars, il embarqua sur la flûte "la Bricolle" comme écrivain et en fut débarqué le 24 août.

Sa nomination comme Sous-Commissaire eut lieu effectivement au bout des 3 ans de formation, le 16 août 1768. Or, à cette date, il était à Rochefort, ce qui confirme que sa formation avait eu lieu dans ce port. Là, il dut partir le plus tôt possible pour Toulon. Se sentait-il insuffisamment formé ou bien n'était-ce qu'une crainte de son père ? En tout cas, dix jours après cette nomination, Philippe écrivait à Rodier, un de ses supérieurs au ministère de la Marine pour demander un délai en faveur de son fils. *«Il y a quelques détails qu'il n'a pas assez étudiés, il m'a demandé le temps pour travailler et se procurer la connaissance qu'il désire acquérir avant de partir.»* Il est à noter que cette demande était exprimée après une longue suite de remerciements de style alambiqué, comme savait les rédiger Philippe quand c'était nécessaire.(4)

Un mois plus tard, en septembre, Philippe qui organisait le départ pour Toulon du navire la Barbué commandé par M. de Jancour devant y transporter de l'artillerie, demandait que son fils sous-commissaire passât à Toulon sur ce bateau pour se rendre dans ce port.

Jean-Robert Lemoyne, futur Garde de la Marine

Ce fils né en mars 1750 à Cayenne réussit à être engagé dans les Gardes de la Marine. Début 1765, il fit une campagne de onze mois comme volontaire. (5) A l'origine, les gardes de la marine étaient des jeunes gentilshommes à la noblesse prouvée, choisis et entretenus par le roi dans ses ports pour apprendre le service de la marine et devenir des officiers. Puis le recrutement s'ouvrit peu à peu aux "volontaires", soit des fils d'officiers, soit des roturiers maîtrisant les quatre règles: lire, écrire, compter et être en bonne condition physique. Depuis 1686, trois compagnies les formaient à Brest, à Toulon et à Rochefort. Là, ils apprenaient les mathématiques, le dessin, l'écrit, les fortifications, les constructions navales, l'hydrographie, la danse et l'escrime. Ils étaient embarqués sur les vaisseaux du roi où ils servaient comme soldat et en avaient toutes les fonctions. En mer, ils entretenaient et cultivaient leurs connaissances de pilotage et d'hydrographie, d'exercices du mousquet et d'évolution militaire, du canon, de la manoeuvre. Ils apprenaient aussi à commander.(6)

A l'origine, pour devenir Garde de la Marine, il fallait être âgé de 16 à 25 ans. Or, Jean-Robert était juste âgé de quinze ans en 1765 quand il commença cette formation. Il fallait également être noble de une à trois générations ou bien être fils d'officier ou de roturier à qui l'on permettait une admission comme "volontaire". Là encore, Jean-Robert satisfaisait à ces conditions. Il est certain qu'il put être engagé dans la

compagnie rochefortaise, si l'on se réfère à certains courriers du père le concernant et selon à son dossier d'embarquement sur la Boudeuse.(7)" *Jean Robert Suzanne Le Moine de Montchevri, venant de Rochefort, petit-fils d'Antoine Lemoyne, Trésorier des finances de Paris.*" Cependant, il avait eu besoin d'adjoindre le nom d'une seigneurie à son patronyme. Ce fut celui de Montchevri ou Montchevry. Le mystère reste entier pour ce qui concerne l'origine exacte de cette désignation.

A Rochefort, dès 1764, les futurs gardes de la marine furent formés dans des bâtiments situés près de l'actuelle place de la Glissonnière, à deux pas de l'Hôtel de Cheusses. Mais cette formation rochefortaise était loin d'être excellente: le local était trop petit, mal agencé, les parois si minces que les élèves étaient souvent dérangés par les bruits des autres classes. Des travaux de rénovation finirent en septembre 1766. De plus, les enseignants étaient souvent malades, le plus souvent du paludisme qui sévissait dans les marais voisins. La formation se terminait par un stage en mer. Alors, Philippe Lemoyne mit tout en oeuvre pour que son fils l'effectue avec Antoine de Bougainville qui venait d'être chargé d'une expédition autour du monde.

Décès de Catherine Suzanne Gendron à Paris.

Ainsi, au début 1765, la famille Lemoyne réunie à Rochefort commençait à s'organiser. Jean-Robert s'apprêtait à partir en campagne, Charles débutait sa formation de Commissaire de la Marine, Philippe travaillait au détail au port, Marie Magdeleine profitait de sa nouvelle résidence avec Angélique qui venait tout juste de fêter ses huit ans. Que se passait-il à Paris?

Le **13 février**, on procédait dans la paroisse de St Gervais à l'inhumation de la mère de Philippe, **Catherine Suzanne**

Gendron, âgée de 75 ans, veuve en première nocés d'Antoine Lemoine Conseiller du Roy, président-trésorier de France à la généralité de Paris et en secondes nocés de Jean Robert Sanson, ancien receveur des consignations. Rappelons que ce dernier avait été inhumé à St Gervais en décembre 1753. Certains auteurs situent ce nouveau décès au début de l'année 1764. (8)

Catherine, puisque c'était ainsi qu'elle était appelée dans l'intimité, était sûrement assez fortunée pour bénéficier d'une sépulture particulière dans le minuscule cimetière triangulaire contigu à l'église St Gervais, qui par certains aspects était un véritable cloaque. Elle ne fut sans doute pas enterrée dans une fosse commune, qui laissée à l'air libre pendant quelques mois puis recouverte de terre, avant d'être vidée de ses ossements qu'on déposait dans les charniers voisins, exhalait de telles effluves nauséabondes que les habitants voisins devaient laisser fermées leurs fenêtres donnant sur l'enclos, que les viandes ne pouvaient être conservées et que les bouillons ou le vin tournaient rapidement! Ce n'est qu'en mai 1765 que fut interdite toute inhumation dans un cimetière parisien, excepté les hôpitaux. Mais le clergé auquel ces enterrements procuraient d'importants revenus fit avorter le projet. Le cimetière de St Gervais ne fut désaffecté qu'en 1786. (9)

Les liquidations et le partage des biens de la succession de Catherine Gendron se firent devant maître Marchand et son confrère le 23 novembre 1765 à Paris. (10) Ce notaire Charles Antoine Marchand qui exerça rue St Séverin de 1739 à 1775, était chargé des paroisses St Séverin et St André-des-Arts et non pas de celle de Saint Gervais. (11) Faut-il en conclure que l'une des deux familles Lemoyne ou Sanson possédait des biens sur l'autre rive de la Seine où exerçait leur notaire attitré ?

1765. Décès de Marie-Magdeleine Birot à Rochefort

En 1765, à Rochefort, Marie Magdeleine était en mauvaise santé. Sans doute, ne supportait-elle pas le climat saintongeais en particulier les brumes humides et insalubres des marais voisins. Souffrait-elle de la tuberculose qui sévissait dans la région ? Etait-elle déjà malade en quittant Cayenne? Etait-elle épuisée par les huit grossesses qu' elle avait menées à terme?

En plein été, il est sûr qu' elle devait être gravement atteinte, car elle fut transportée à l'Hôpital Militaire de Rochefort où elle décéda le 22 juillet . Elle fut inhumée le lendemain à l'église de la paroisse St Louis qui desservait le quartier de l'arsenal.

Reproduisons son acte de sépulture noté sur le registre paroissial de Rochefort: "*Dame **Marie Magdeleine Birot**, âgée de quarante ans, épouse de Messire Antoine Philippe Lemoyne, Ecuyer, Conseiller du Roy en ses Conseils, Commissaire Général de la Marine au port et au département de Rochefort, chargé des détails des colonies, créole de la Martinique, est **décédée le 22 juillet 1765**, a été inhumée le lendemain dans l'église de cette paroisse par moy, curé de St Louis de Rochefort en présence de messire Uby des Chamolin, prêtre de la mission qui a signé*". (12)

Il est curieux de ne voir aucune signature de Philippe sur l'acte de sépulture. Etait-il absent aux obsèques? Sans doute pas, mais comment expliquer la citation erronée au sujet de l'âge de la mourante. Marie avait 44 ans et non pas 40. Fin juillet, Philippe faisait mention de son récent veuvage au procureur Macaye, une de ses connaissances restées en Guyane. En octobre, celui-ci lui adressait «*ses condoléances à l'occasion de la mort de M^{me} Lemoine.*» (13)

Ce n'est qu'en 1767 que l'on commença à régler la succession, d'abord à Rochefort chez le notaire Bessart le Mérillon puis à

Paris en mai. Le 3 juin, le ministère de la Marine proposa à Philippe de profiter de son séjour parisien pour apporter à Versailles tous les papiers nécessaires au règlement des dépenses faites par l'expédition de Bougainville.(14) Puis, le règlement de succession se poursuivit le 9 novembre à Rochefort. Ensuite, le 15 avril 1768, Philippe signait au Châtelet à Paris, l'inventaire après décès.(15) Dans cet acte, nous avons confirmation de l'identité des enfants dont celle de Jean-Robert qui était considéré encore en vie à cette date, ainsi que la présence de *Jean Bonnaventure Blanchard écuyer sieur du Rest*, un des beaux-frères de la soeur de Philippe, Elisabeth décédée en 1741 et de *Louis Lemoyne de la Verrière*, Ecuyer, demeurant à Paris rue Neuve St Gervais, un oncle paternel de Philippe.(16)

Nous pouvons constater qu' à cette date, Charles portait déjà le titre d' Ecuyer. Néanmoins son nom n' était pas encore suivi de Puychemin comme ce sera le cas à Bordeaux en 1781. Par contre, Jean-Robert portait bien la désignation Montchevry, celle qui lui avait été attribuée à son entrée chez les Gardes de la Marine.

1765. Mariage de Joachim Félix Léon Blanchard de Changy

Quelques mois plus tôt, à Paris, la situation familiale des Lemoyne s'était modifiée. Joachim Félix Léon Blanchard de Changy, le neveu de Philippe, qui avait été reçu mousquetaire du roi de la seconde compagnie le 9 septembre 1755, avait été fait «*Ecuyer de main de Sa Majesté en conséquence des preuves de sa noblesse faites au mois d' avril 1766* »(17)

Ainsi, devenu écuyer ordinaire du Roi, mais toujours sous la tutelle de la famille royale, il avait épousé Marie Renée Charron, jeune fille issue d'une famille de bourgeois d'Orléans

installée depuis peu à Paris où l'aïeul Pierre Charron avait été avocat. Cette union était annoncée dans les dernières pages du Mercure de France en ces termes:« *Le 16 décembre 1767, leurs Majestés et la famille royale ont signé le 29 du mois dernier, le contrat de mariage du Sieur Blanchard de Changy, écuyer ordinaire du Roi avec Mademoiselle Charron.* En fait, le mariage eut lieu le 29 novembre à Beauvais.(18)

VI.2 Commissaire général à Rochefort

Détail des Colonies

Quelles activités exerça Philippe à Rochefort? Pour certains, il était «*Commissaire Général de la Marine et ordonnateur pour la partie des colonies*». Pour d'autres, il était «*Trésorier des Colonies à Rochefort*». (19) Qu'en était-il précisément?

Philippe profita de la réorganisation de l'administration de la Marine décidée par Louis XV à l'issue du traité de Paris. Cette réforme avait été confiée au ministre de la Marine, le Duc de Choiseul qui, outre sa volonté d'affirmer une politique étrangère rénovée, s'attacha à moderniser l'armée et à reconstruire une flotte susceptible de rivaliser avec l'Angleterre qui venait de vaincre le royaume français. Selon Philippe lui-même qui évoquait sa nomination à Rochefort, le duc de Choiseul voulut le faire Ordonnateur au tout nouveau Détail des Colonies au port saintongeais, fonction équivalente à celle qu'il exerçait à Cayenne, ce qu'il refusa car il pensait «*que des détails séparés sous deux chefs, dans un même port se choqueraient de façon à nuire au service du roy.*»

Il préféra accepter le Détail en tant que Commissaire Général exerçant sous les ordres de l'Intendant du port. Or, en ce temps

là, tout Commissaire Général de la Marine était placé sous les ordres directs de l'intendant et le suppléait en cas d'absence dans ses pouvoirs et fonctions, y compris ceux d'ordonnateur et de juge. Ainsi Lemoyne s'engageait à n' être qu'un subalterne de l'intendant et non pas son substitut. (20)

La description du «Détail des colonies » réalisée par le Service Historique de la Défense de Rochefort nous apporte une précision de taille quant à la fonction exercée par Antoine Philippe Lemoyne à cette époque! Il est rappelé qu'en 1710, avait été créé à Versailles le Bureau des Colonies du Secrétariat d' Etat de la Marine. Puis à Rochefort, un service s'était également peu à peu instauré, avec plusieurs bureaux dispersés dans le port. Puis, *"c' est en 1765 que le roi décida de tout réunir sous une même direction: le Détail des Colonies dont le chef devint Antoine Philippe Lemoyne."* Il est expliqué que le commissaire de la Marine Claessen lui fut adjoint comme contrôleur et Darget Lalande comme responsable de l'approvisionnement. Cette organisation fonctionna jusqu' en 1771, date à laquelle le nouvel intendant D'Aubenton réforma le Détail des colonies et créa trois bureaux différents: le Bureau de Contrôle des colonies qui sera dirigé par Dubreuil écrivain de la marine puis par Redon de Beaupréau contrôleur de la Marine, les Bureaux des Magasins des colonies et le Détail des colonies qui seront dirigés par Claessen puis Bellefontaine.(21) Avant ce remaniement effectué par D'Aubenton, Lemoyne avait refusé une promotion à l'île de France (actuelle île Maurice) comme il nous le rappelait en 1775: *«M. le duc de Praslin le nomma ordonnateur en l'île de France, les motifs qu' il présenta pour ne point accepter cette destination furent admis par ce ministre qui se détermina à lui permettre de retourner à son Détail à Rochefort.»* (22) Quels arguments fournit-il pour refuser ce poste?

Dans quels bâtiments du port rochefortain, Lemoine exerçait-il son travail ? Certainement à la corderie, à l'arsenal et au magasin des colonies. En contemplant le tableau peint en 1763, par Claude Joseph Vernet du port de Rochefort, nous pouvons imaginer les activités que Lemoine put observer, surveiller, voire pratiquer à cette même époque. Surtout il est aisé de retrouver la disposition des lieux qu' il a fréquentés et qui n'ont guère changé depuis trois siècles. Tournant le dos au Magasin général, Vernet a représenté à droite, la Corderie avec son grand pavillon central. Au premier plan, sont représentés les approvisionnements destinés aux Colonies. Des ballots de chanvre sont débarqués et transportés vers la corderie d'où sortent des cordages. Quelques ouvriers du port se reposent ou jouent aux cartes. D' autres manipulent des barriques de vin. Un lieutenant examine des pièces d'étoffes que déploient les ouvriers. Il est amusant de retrouver la manière de s'habiller de tout ce monde, des tenues de travail des ouvriers à celles plus luxueuses des surveillants. (23)



Port de Rochefort en 1763 par Joseph Vernet
(musée de la Marine à Paris)



Même vue de la Cordierie en 2011

Philippe avoua plus tard qu'il "*a été chargé depuis son retour de Cayenne d'opérations particulières et distinguées..., de l'Administration directe à Rochefort de tout ce qui intéressait les approvisionnements et à envoyer des munitions des colonies*" (24)

Pour mieux correspondre avec les colonies et se souvenant des difficultés rencontrées en Guyane pendant la Guerre, il s'empessa de faire appliquer les ordonnances, en particulier celle de juillet 1763 qui visait à régulariser le transport de courrier: "*Ordonnance portant établissement de neuf corvettes ou paquebots par an, destinés à aller du port de Rochefort dans les colonies, tous les mois, pour y porter les ordres du roi et en rapporter les différentes lettres et paquets concernant le service*". (25)

Il gérait essentiellement l'import-export des marchandises, du matériel, des matériaux ou des munitions concernant les colonies. En juin 1765, il envoya au ministre un mémoire sur

les bois de la Guyane et l' utilité qu'ils pourraient avoir pour les constructions navales, la menuiserie et la marqueterie. A cette occasion, il rappelait les démarches qu'il avait faites depuis quinze ans pour faire connaître en France les bois de cette colonie.

Il répondait à diverses demandes du ministère concernant les carrières des administrateurs coloniaux. Il gérait également les besoins en personnel destiné aux colonies. Il lui arrivait de remplir les registres-matricule des familles destinées pour les Colonies arrivées avec les passeports de la Cour ou acceptées pour cette destination. Trois registres des familles qui séjournèrent à St Jean d'Angely conservés à l' Entrepôt Principal ont été retrouvés "*costés et paraphés par Nous Antoine Philippe Le Moyne Ecuyer Conseiller du Roy, Commissaire Général de la Marine au Port de Rochefort, chargé du Détail des Colonies.*" (26)

Suites de l' échec de colonie blanche à Kourou

Philippe donnait parfois son avis sur les évènements qui se déroulaient dans les colonies, en particulier en Guyane, cette colonie qu'il connaissait si bien! Concernant l'échec de l'installation de la colonie blanche à Kourou, il écrivait en juin 1765: *«Tout n'est pas perdu en Guyane. Le projet de Kourou a échoué car il a été fait sur des bases fausses: on a voulu s'établir en Amérique comme on l' aurait fait en Europe. Remèdes : faire fructifier la colonie par des nègres, utiliser pour la nourriture les produits du sol, autoriser le commerce étranger, placer les colons qui restent de l'expédition par petits groupes le long des rivières.»* Une preuve supplémentaire que Lemoyne non seulement approuvait la traite négrière, mais aussi ne réagissait qu' en fonction de ce système. Il était loin de partager les idées anti-esclavagistes des Physiocrates !

A l'été 1765, le port de Rochefort s'apprêtait à recevoir le prisonnier J.B.Thibault de Chanvalon qui avait été destitué de ses fonctions d'intendant à Kourou. Le procureur Macaye avait été nommé intendant par intérim de l'ancienne et de la nouvelle colonie de Guyane ainsi que gouverneur de la nouvelle colonie en remplacement du chevalier Turgot. A Philippe qui lui demandait quelques éclaircissements sur cette nomination, Macaye répondait qu' il n'avait accepté de se charger de cette administration que sur l'insistance que l'on avait mise à le lui demander et "*avait travaillé nuit et jour à démêler le chaos qu' on lui avait laissé à débrouiller*".(27)

Que s'était-il donc passé en Guyane?

Alors que les colons volontaires débarquaient à Kourou dans des conditions désastreuses, Chanvalon ne parvenait pas à gérer les fonds de l' Intendance. Il en dépensait plus qu' il n' en disposait. Alors la caisse se trouva vite en déficit. Pour le combler et continuer de payer les dépenses engagées ou rembourser des concessionnaires lésés, il se servit dans les caisses royales et contracta de nombreux emprunts, en particulier auprès de son beau-père, M. de St-Félix, un négociant de Bordeaux, chez qui certains de ces concessionnaires avaient déposé leurs fonds. En juillet 1764, quarante six d'entre-eux exprimaient leurs récriminations devant le juge de Cayenne.

Fin août, Louis XV destituait Chanvalon et demandait au gouverneur en titre, Etienne François Turgot, de partir au plus vite pour enquêter sur place. Mais Turgot n' arriva en Guyane qu' à la fin décembre. Il fit arrêter Chanvalon, la nuit de Noël 1764, faisant fi des procédures habituelles.

Lors de son séjour en Guyane qui ne dura qu' un trimestre, Turgot fit preuve de désinvolture et d' incompétence manifestes. Sa gestion financière de la colonie fut loin d'être cohérente. Il fit tout pour réduire les recettes de la colonie, en

délivrant par exemple des denrées des magasins du roi à des particuliers, sans paiement et pour dépenser sans compter les fonds royaux inexistant, en distribuant des avances à des habitants ou en augmentant la solde des soldats. Sa gestion des biens de la colonie fut également désastreuse. Il laissa se détériorer dans le port une partie des bateaux et abandonna armes, vivres et autres marchandises dans les rues de Cayenne. Ce qui lui sera surtout reproché, c'est son désintéret manifeste pour la Guyane qu' il n' explora pas et pire encore, pour la nouvelle colonie dont il avait la charge. Il ne se rendit pas à Kourou où les colons malades étaient restés sans soins et sans vivres et ne fit rien pour retenir en Guyane ceux qui avaient échappé aux maladies. De même, il cumula de nombreuses erreurs dans sa gestion administrative, par exemple, en mettant fin sans autorisation royale, aux fonctions d'ordonnateur de Morisse qui n'avait pas fini son exercice et surtout en nommant aux fonctions d'intendant et de gouverneur par intérim le procureur Macaye avec des émoluments considérables. Sa moralité fut loin d'être exemplaire, bien au contraire! Il avait incité ses proches à pratiquer des affaires commerciales douteuses. Les idées anti-esclavagistes qu' il défendait avant à son départ avaient-elles à ce point changé quand il envoya à Paris un négriillon enlevé à ses parents ou acheta une cargaison de nègres, par moitiés pour le roi et pour les habitants.

Suite à l'échec de cette colonisation se déroula un long procès qui aboutit à de lourdes condamnations. Chanvalon perdit biens et notoriété. Transféré en France à l'été 1765, il fut emprisonné dans différentes forteresses de France. Remis en liberté en 1776, réhabilité cinq ans plus tard, il fut même nommé conseiller honoraire du Conseil Supérieur de la Martinique en 1786 et mourut à Paris en 1788. A ce même procès, Etienne François Turgot dut expliquer les circonstances

de l'arrestation de Chanvalon et justifier sa gestion de la colonie. La notoriété de son frère, le futur ministre Turgot, le protégera d'une lourde condamnation. Ainsi, accusé de malversation, Turgot dut s'exiler pendant un an. Après, il ne reprit pas de responsabilités et se consacra à l'étude jusqu'à sa mort en octobre 1789.(28)

VI.3 Exercer en toute confiance

Avec une équipe de fidèles administrateurs.

Philippe Lemoyne a-t-il retrouvé des connaissances au port de Rochefort? Très certainement! A peine arrivé à Rochefort, il put reprendre contact avec son ancien collègue et ami, le gouverneur de Guyane, Gilbert Gillouët d' Orvilliers désormais à la retraite. Ce dernier était parti de Cayenne à la fin juillet 1763, accompagné de sa seconde épouse Renée Justine de Brach, de ses quatre jeunes enfants nés en Guyane et de quelques membres de sa parenté. Selon Béhague et Morisse, l'ancien gouverneur avait eu des difficultés à trouver un navire qui veuille bien le ramener, puis las d'attendre un bâtiment, il avait frété un navire qui ramenait également en France des soldats réformés et des enfants d' officiers. Selon la version donnée plus tard par sa veuve, il en fut différemment. Parce que Behague et Morisse refusaient de le faire embarquer sur la frégate la Duchesse de Grammont, le seul bâtiment du roi qui fut dans la colonie, il dut fréter un bateau marchand pour La Rochelle, qui arriva en France le 14 septembre 1763. L'ancien gouverneur profita très peu de sa retraite à Rochefort où il avait de la famille, car il y mourut au printemps suivant, le 11 mai 1764. Sa veuve qui s'était retiré à Esnandes dans la région rochelaise eut du mal à toucher la pension promise.

Selon certains biographes, d' Orvilliers aurait pris sa retraite avec une pension de 4 000 livres. En fait, c'est une pension de 2000 £ qui lui fut attribuée à son retour en France et qui sera reversée aux héritiers .

En arrivant à Rochefort, Philippe put renforcer les liens qui l'unissait à César-Jacques de La Croix, le fils de cet ami de famille, l'ancien intendant des Isles du Vent, César-Marie de la Croix. Jacques avait été chargé des détails aux colonies en 1760 au port rochefortais, puis nommé Commissaire au magasin général en 1762. Lemoine ne se privera pas de le faire entrer au Bureau des Colonies sous ses ordres directs, début 1767. Il sera ensuite placé au Bureau des fonds. Sa carrière se poursuivra en Martinique où il sera Commissaire général puis ordonnateur à Cayenne de 1773 à 1776. (29)

Quant à Pierre Mathurin Prévost, il a été écrit que ce greffier et secrétaire de Lemoine à Cayenne était repassé à Rochefort en 1763 où il devint écrivain ordinaire et fut attaché au service personnel de Philippe en 1766. Mais rares sont les preuves de cet exercice, si ce n'est l'allusion qu'en fit plus tard l'intendant D'Aubenton lors du conflit concernant la candidature de Michaud soutenue par Lemoine : *«M Le Moyne qui lui trouva quelques talents s'en empara alors comme d'un homme de confiance, pour son intérieur et pour seconder un Sr Prevost qu' il trouva le moyen de faire Ecrivain, dont vous connaissez la réputation, et qui ne l'eut jamais été si j'eusse été à la place de M. De Ruis.»* Une autre trace de l'existence rochefortaise de ce personnage se trouve dans les registres paroissiaux de Saint Louis à Rochefort. En juin 1770, Pierre Mathurin Prévost, écrivain de la marine et des classes fut le parrain du fils d' un collègue, Antoine de St Germain, avocat, écrivain de marine et des classes au port de Rochefort. (30)

L' intendant de Marine sous les ordres duquel Lemoyne avait accepté d' exercer au Détail des colonies était Ruis de Embito. Cette collaboration se déroula sans problème.

Père et fils ensemble.

Les Lemoyne, le père Philippe et le fils Charles se trouvèrent à exercer ensemble au port de Rochefort. En 1768, le travail au Détail du port ne manqua pas. La grande affaire du début de l'année fut la réorganisation des services, le transfert de Rochefort à Bordeaux des fournitures pour les colonies, des archives ainsi que la répartition des tâches de comptabilité et d'opérations commerciales entre Lemoyne à Rochefort et d'Aubenton à Bordeaux. Une série d'échanges de courriers entre l' Intendant Embito et les services du ministre Choiseul-Praslin au Bureau des Colonies à Versailles témoigne de cette effervescence. (31)

En février, la réorganisation des services s'affinait. Il était précisé que M. LeMoynes demeurerait chargé à Rochefort de tous les détails dépendant des colonies et retiendrait les sujets nécessaires. Il garderait un commis à 800 £ pour travailler avec le contrôleur à la confection de l'inventaire des papiers, deux commis avec un garde-magasin à 900 £ pour le recensement des effets, des états et minutes et cinq autres commis (3 avec un sous-commissaire chargé de la comptabilité et 2 à mettre en règle les anciens comptes depuis 1757 à 1764).

Pour Lemoyne, le travail de comptabilité se poursuivit toute l'année. En juin, il traita le dossier financier de l'expédition de Bougainville sous l'intitulé «*Etat des fonds à Rochefort et Brest pour 1768, Expédition particulières pour les isles Malouines pour les équipages, officiers de la Boudeuse*».

En examinant les dépêches envoyées de Versailles à Rochefort, il est aisé de comprendre les activités menées par Lemoyne de juillet à décembre 1768. Il s'agissait surtout de désarmement de navires, de préparation de vivres ou de charbon de terre pour les colonies, de réception de courriers et de factures. A la fin août 68, alors qu'il remplaçait l'intendant Ruis Embito qui avait été convoqué à la Cour, il s'occupa de régler les affaires courantes, de rédiger les comptes rendus des expériences faites sur les longitudes en mer par le lieutenant de vaisseau M. de Charnière. On lui envoya des consignes telles que voir des arbres dans la région niortaise ou faire partir le Vicomte de Roque le plus vite possible à l'île de Ré, avec bâtiments, suppléments de vivres et soldats.

Dès octobre, il dut préparer l'expédition de Charles Fleurieu qui avait été chargé d'organiser un voyage afin d'éprouver en mer les horloges marines inventées par Ferdinand de Berthoud. Citons ce que Fleurieu écrivait à ce sujet. *"Le 8 décembre 1768, les montres furent embarquées à bord de l' Isis disponible à Rochefort. L'horloge n°6 fut portée à la main par les poignées de sa caisse depuis la maison de M. Le Moyne, commissaire général de la Marine, jusqu' au ponton de la machine à mâter. L' Isis quitta Rochefort le 9 décembre 1768 pour revenir à Rochefort le 15 novembre 1769*». Le trajet de ce voyage était un exemple des circuits empruntés par les navigateurs français rejoignant les colonies et par les bateaux effectuant le commerce triangulaire. L' Isis passa par Cadix, les Canaries, Gorée au Sénégal, le Cap Vert, gagna les Antilles pour s'arrêter à la Martinique, à St Domingue, au Cap Français à Haïti. Le vaisseau cingla ensuite vers Terre - Neuve et revint en Europe par les Açores, les Canaries, Cadix et gagna enfin Rochefort.(32)

Ainsi à la fin de l'année 1768, veuf depuis trois ans, Philippe Lemoyne vivait pratiquement seul à Rochefort. En effet, rappelons que son fils cadet, Jean-Robert était parti de Rochefort début février 1767 sur l'Etoile pour rejoindre le commandant Bougainville dans son voyage autour du monde. Angélique, sa fille qui allait sur ses onze ans, vivait-elle avec lui ou bien était-elle déjà placée dans un couvent pour parfaire son éducation comme cela se faisait pour les jeunes filles de sa condition? Quant à Charles, en août 1768, il exerçait au Bureau des constructions du radoub à Rochefort quand il fut nommé Sous- Commissaire. Fin septembre, il s'embarquait pour Toulon où il venait d'être nommé. (33)

Le 16 mars 1769, la Boudeuse finissait son périple autour du monde et arrivait en rade de Brest. Une question se pose alors. Quand Philippe apprit-il le décès de son fils Jean-Robert à l'Isle de France? Aucune trace de l'annonce de cette nouvelle n'a été retrouvée à ce jour. Toutefois, Lemoyne dut continuer son travail quoiqu' il lui en coûtât. C'est ainsi qu' au mois de mai, il faisait les comptes relatifs à l'armement de cette campagne. (34)

Puis, à Toulon, au début de l'été , Charles Lemoyne reçut l'ordre de passer à Rochefort au Détail des Colonies, dans les services dirigés par son père, mais il ne prit ses fonctions qu' en septembre. En effet, il était tombé malade dans le port méditerranéen pendant l'été. Sa santé devait être alarmante, car Philippe prit la peine de quitter d'urgence Rochefort pour aller le chercher à Toulon. Il revint avec lui le 2 septembre en Saintonge. Il s'apprêtait à prendre la direction du Détail pendant l'absence de Ruis Eurbito quand il écrivit le 7, à Rodier, son supérieur à Paris. Dans ce courrier, il rendait compte de son retour avec Charles, demandait de transférer à Rochefort les appointements de son fils et l'informait de la situation du service qui tournait au ralenti en raison des nombreux

employés malades. Si la lettre comporte bien sa signature, ce n'est pas Lemoyne qui la rédigea. Qu'importe! (35)

Dès lors, Philippe reprit ses activités comme en témoignent les relevés des dépêches concernant Rochefort de juillet à décembre 1769. Il s'agissait surtout d'approbation ou de refus d'expéditions de vivres, de marchandises et de diverses fournitures, de marchés en bois de construction et en chanvre, d'envoi de canons ou de la réception de pièces d'artillerie ainsi que des paiements de solde à certains équipages ou bien de désarmement de vaisseaux. (36)

VII Expédition autour du monde d'Antoine de Bougainville

VII.1 Préparation de l'expédition

Armement assuré par A. P. Lemoyne

En 1764, le capitaine de frégate Antoine de Bougainville avait guidé quelques Français dont des Acadiens, vers l'archipel des Malouines dans l'Atlantique-sud pour y établir une nouvelle colonie. Celle-ci n'eut pas le temps de se développer, les Espagnols réclamant l'archipel au nom du traité d'Utrecht. Le Duc de Choiseul, alors secrétaire d'État de la Marine de Louis XV, ne souhaitait pas s'attirer les foudres de ses alliés et surtout ne pas laisser tomber ce bout de terre entre les mains des Anglais. Il décida alors de mettre fin officiellement aux implantations acadiennes et demanda à Bougainville de monter une nouvelle expédition pour évacuer les familles qui le désireraient, vers Montevideo, au nord de l'embouchure du Rio de la Plata, appartenant à alors à l'Espagne.

Pour ne pas perdre la face, le ministre imagina de transformer cette nouvelle défaite diplomatique en une simple étape sur la route du tour du monde. C'est ainsi que Bougainville fut chargé par Louis XV de restituer à l'Espagne les îles des Malouines et de se rendre par la suite aux Indes orientales en traversant les mers du sud entre les tropiques. Il était prévu que la frégate qu'il commanderait, la Boudeuse, soit rejointe aux Malouines par la flûte l'Etoile, destinée à lui apporter les vivres nécessaires à cette longue navigation et à le suivre pour le reste de la campagne.

A Rochefort, Philippe fut chargé des préparatifs concernant cette expédition autour du monde. Citons l'extrait du mémoire de Lemoyne rédigé en 1774, concernant cette activité. *«Il a eu l'administration entière de l'expédition de M.Bougainville pour le Tour du monde. Il lui a fait les armements, les approvisionnements et leurs désarmements et à faire compter de tout ce qu' avoir rapport avec cette expédition»* (1)

Lemoyne était à Paris quand, le 19 septembre 1766, les services du ministre de la marine Choiseul-Praslin, lui ordonnaient de partir pour Paimboeuf près de Nantes, pour effectuer l'armement de la La Boudeuse. Ils lui envoyaient des dispositions relatives à cet armement ainsi qu'à celui de l'Etoile qui devait l'accompagner. Il lui fut conseillé de *"donner à cette frégate [la Boudeuse] qu' un an de vivres de campagne et que celle de la flûte l'Etoile ne sera que de 9 mois et ses vivres, de se régler sur le pied de 80 hommes d'équipage et d'environ 140 passagers, les levées pour l'équipage de la frégate seront ordonnées à St Malo et dans le département de Nantes."* (2)

Le même jour, les mêmes services exigeaient du munitionnaire de se mettre en correspondance avec lui pour que ces vivres soient d' espèces et de qualité relatives à la durée de la campagne, c'est-à-dire *" luy en donner non seulement le plus qu' elle pourra en recevoir, mais encore de les choisir de la meilleure qualité possible."* Les estimations en vivres et hommes d' équipage réclamées au munitionnaire semblent diverger de celles annoncées à Lemoyne, mais en fait, elles se correspondent, si l'on examine le fonctionnement de l'expédition. La flûte l'Etoile armée à Rochefort devait transporter le ravitaillement commun aux deux navires, donc emporter un supplément de 4 ou 5 mois de vivres destiné à être remis à la frégate la Boudeuse lors de leurs retrouvailles aux Malouines.

En même temps, le Contrôleur Général (tel était appelé à cette époque le ministre des finances) prévenait le ministre de la marine à Compiègne du départ de Paris de M. Le Moyne commissaire général de la Marine pour Paimboeuf- Nantes et ordonnait de procéder promptement au versement de fonds pour régler une partie des dépenses de l'armement de la Boudeuse et de l'Etoile. Il insistait sur la somme *"indispensable pour les avances qu' il y aura à payer soit aux officiers et aux équipages de l' un et l'autre bâtiment, soit aux munitionnaires pour les revues qu' il aura à fournir à ses équipages et à M. de Bougainville pour acheter ceux qu' il ne pourra charger sur la frégate. "*

Aussitôt arrivé à Nantes, Lemoyne prit des dispositions pour l'armement de la Boudeuse et en informait son ministre. En lisant la réponse et les consignes de celui-ci, datées du 13 octobre, il est possible de comprendre une grande partie des activités dont il était chargé, à savoir de l'embarquement de vivres et de munitions des deux vaisseaux, tout en laissant à Bougainville le soin d'organiser le commandement, la composition de l'état major de la frégate, la gestion de l'argent et des "marchandises de traite" à y embarquer. Le ministre encourageait Lemoyne *"d'aller de l'avant"* pour ce qui concernait l'armement et la formation de l'équipage, mais insistait sur sa prérogative de nommer Starot St Germain qui était au préalable garde-magasin à Cayenne, en qualité d'écrivain sur la Boudeuse. Alors Philippe Lemoyne dut se plier à cette décision minisérielle et fut contraint de placer son candidat Michaud sur l'Etoile. Peu avant, Philippe avait réussi à convaincre Ruis Embito, l'Intendant de Marine de Rochefort sous les ordres duquel il exerçait alors, de nommer son protégé Michaud à la fonction d'écrivain de marine sur la Boudeuse. Ce Michaud avait servi auparavant dix ans comme conducteur d'artillerie.

Réformé en 1764, il végétait à Rochefort comme commis aux écritures dans les bureaux des fonds de l'intendance puis au bureau des expéditions. (3) La proposition de nommer sur la Boudeuse ce collègue, un simple commis de bureau, sera reprochée à Lemoyne, en 1773, par son supérieur l'Intendant Daubenton avec lequel il était en conflit quasi-permanent.(4)

Donc le 13 octobre 1766, d'autres consignes ou informations suivirent, relatives au choix du 1er commis des vivres, au lieu d'achat du coffret de médicaments, à l'envoi de tablettes alimentaires et de poudre, au choix du botaniste qui devait être embarqué et suivre les opérations de la machine à dessaler l'eau que l'on établirait sur la frégate, à l'envoi de cuirasses légères et de casques à la dragonne ainsi que des soldats demandés.

La semaine suivante, il recevait des consignes supplémentaires concernant essentiellement le commandant de l'expédition. *" M. de Bougainville sera commandant en chef de la frégate la Boudeuse avec le brevet de capitaine de vaisseau. L'état major [sera] composé de M. Duclos-Guyot des brûlots en second, de trois enseignes , de Sr d'Yssine avec un brevet de lieutenant de frégate, de deux gardes de la Marine , du Sr Cretel, d' un écrivain, d' un aumonier e td' un chirurgien major..."* Suivaient d'autres consignes relatives à la nourriture des officiers de l'état major, à l'enrôlement de soldats et du paiement de leur solde et aux modes de financement, comme *" faire convertir dès à présent en piastres la somme qui doit être embarquée en argent. Régler avec M. de Bougainville les autres objets imprévus"*.

Le 31 octobre, on envoyait à Bougainville les instructions sur la police et la discipline à bord de la frégate qu'il devait commander et sur les saluts. On lui demandait de les communiquer à Lemoyne.

Départs différés

Comme prévu, le 15 novembre 1766, la Boudeuse commandée par Bougainville partit de Painboeuf près de Nantes, vers la rade de Mindin avant de prendre le large. Deux jours plus tard, le vaisseau subit un coup de vent particulièrement violent qui mit à mal le gréement et rompit tour à tour divers mâts. Bougainville raconta la suite: "*Ce dernier évènement nous mettait dans l'impossibilité de continuer notre route, et je pris le parti de relâcher à Brest, où nous entrâmes par le passage de l'Iroise le 21 novembre.*" (5) Les dégâts étaient importants. Bougainville fit aussitôt des remarques sur l'état et les qualités, ou plutôt les défauts de la frégate qu'il commandait. Il remit en cause la hauteur de la mâture, la mauvaise répartition des charges au-dessous du centre de gravité menaçant la mâture en cas de roulis et le calfatage. Pour remédier à ces défauts, il fit diminuer la hauteur des mâts, modifier la charge de l'artillerie par des canons plus légers. Mais le commandant n'était quand même pas rassuré!

" Malgré les changements qui me furent accordés, je ne pouvais me dissimuler que mon bâtiment n'était pas propre à naviguer dans les mers qui entourent le Cap Horn...." Il craignait entre autres, que le biscuit embarqué ne fût pourri par l'eau de mer en cas de mauvais temps. Il demanda même l'autorisation de renvoyer la Boudeuse des Malouines en France en cas d'impossibilité de passer le Cap Horn .

A Nantes, Philippe s'empressa de prendre toutes les dispositions relatives aux réparations, de faire le point sur la situation et d'en rendre compte à son ministre. Le contenu de ses trois lettres est inconnu, mais il est vraisemblable que Lemoyne qui avait été chargé d'assurer cet armement dans des délais très brefs, devait y exprimer son sentiment d' échec. Ayant su que

Bougainville avait mis en cause son travail en critiquant surtout la mauvaise répartition des charges, il devait se sentir blessé dans son amour propre et douter de ses capacités à poursuivre son action, car il interrogea le ministre sur la manière de poursuivre sa tâche. Celui-ci lui répondit rapidement, le 1er décembre, en le rassurant comme le prouve le début de sa réponse: *"J'ay reçu les lettres écrites de Nantes les 15, 17, 20 du mois dernier pour m'informer des dispositions que vous avez faites au port de Mindin relativement à la frégate la Boudeuse et des obstacles que vous avez rencontrés à son expédition. Quelques grands que je les ay trouvés, j'ay cependant vu avec grand plaisir que vous les avez franchis et qu' on ne point rien ajouter aux soins que vous vous êtes donnés pour accélérer l'armement et le départ de cette frégate. On ne pouvait être plus satisfait que je l' étais de l'ordre que l'on y avait observé, lorsque j'ay appris avec autant de surprise que de peine qu' elle avait été forcée par un furieux coup de vent de SO de relascher au port de Brest dans un état à avoir besoin des plus grands secours. Je m'attendais d'autant moins à ce contre-temps qu' informé de son départ au port de Mindin par un vent favorable, je comptais sur l'issue d'une heureuse navigation"*.

Certes, le ministre avait toujours confiance en lui! En fait, il avait encore besoin de ses services, car l'armement de l'Etoile n'était pas encore fini! Alors, il l'encouragea à poursuivre son travail en ces termes: *"Bien loin de penser que l' on s'est trouvé dans le même cas pour la fluste l'Etoile dont vous devez suivre l'armement à Rochefort, je compte que cet armement se fera avec autant de soin que l'on doit en attendre de ce port et de votre zèle, aussi je ne peux que m'en remettre aux dispositions que M. de Ruis a déjà admises et à celles que vous ferez pour les parties dont vous êtes chargé. Je vous écriray plus en*

détail pour ce qui concerne l'expédition de cette flûte, lorsque vous m'aurez rendu un compte plus circonstancié que celui contenu dans la lettre que vous m'avez écrite sans date de Rochefort et je verray en même temps ce que j'auray à vous mander sur ce qui vous reste à faire pour terminer et mettre en règle l'expédition de la frégate La Boudeuse."

Lemoine garda longtemps un souvenir amer de cet évènement, comme il le rappelait en 1775 à M.de Sartines alors ministre de la Marine.(6)

Enfin, le 3 décembre 1766, le roi adressait officiellement à Bougainville la lettre qui l'autorisait à prendre dès son arrivée aux Malouines le commandement de la flûte l'Etoile et de la Boudeuse. Cet ordre était également adressé à Lemoine.(7) Finalement, la Boudeuse put quitter la rade de Brest le 15 décembre 1766 à midi.

A Rochefort, restait à poursuivre l'armement de la flûte l'Etoile dont le départ était prévu pour la fin décembre. Mais le navire n'était pas encore prêt. Le 12 janvier 1767, l'intendant de marine M.de Ruis recevait le courrier suivant: "*M. LeMoyne m'ayant informé que la flûte l'Etoile pourra appareiller peu après l'arrivée de la partie des vivres que l'on attend de Bordeaux pour compléter son chargement, je vous préviens que j'adresse aujourd'hui à M. de Mauville l'ordre du Roy sur la destination de cette flûte en le priant de tenir la main à ce que le Sr de la Giraudais qui commande mette voile aussitôt qu'il aura reçu ses derniers effets de chargement. J'informe en même temps M. LeMoyne des mesures qui ont été prises pour lui procurer les fonds nécessaires pour l'expédition de l'Etoile au moyen de quoi je m'attends que rien ne pourra désormais retarder son départ."*

Le 16 janvier était adressé à M.de la Giraudais nommé capitaine de ce navire, un extrait des instructions remises à

Bougainville en ce qui concernait la police, la discipline à faire observer à bord ainsi que les saluts. Surtout, on lui demandait de *"presser son départ afin de se rendre à temps aux Isles Malouines où il doit se joindre à M. de Bougainville."*

Mais à quelle date exacte, l'Etoile quitta-t-elle Rochefort? Sans doute le 1er février 1767, comme le raconta de La Giraudais à Bougainville par la suite. (8) En mai et juin, Lemoyne fut chargé de la gestion financière des armements des deux bâtiments en particulier d'un excédent de dépenses.

Jean-Robert Lemoyne participe à cette campagne

L'expédition de Bougainville n'était pas seulement une affaire d'ordre professionnel pour Philippe, mais aussi d'ordre privé. En effet, un de ses fils participa à l'expédition et même y perdit la vie! Tout d'abord, citons simplement les propres écrits de Philippe: *"Le Sieur Lemoyne qui a perdu un fils garde de la Marine dans l'expédition de M. de Bougainville, en a un qui luy reste et qui était sous-commissaire à l'époque de l'opération "*. (9)

Les citations de la participation d'un de ses fils à ce voyage, restent souvent imprécises, confuses, voire erronées! A ce sujet, remettons tout de suite les choses au clair. C'est Jean-Robert, Suzanne Lemoyne de Montchevry qui accompagna Bougainville autour du monde et non pas Charles-Louis qui lui était à cette époque élève-commissaire de la Marine et mena par la suite une longue carrière dans l'administration de la marine! Concernant Charles, ce n'est donc pas *"la réussite de cette expédition qui le fit entrer directement comme inspecteur puis sous-commissaire de la Marine "* comme ce fut écrit récemment. (10)

Bougainville lui-même, dans son journal publié en 1771, citait un jeune fils Lemoyne. Voici l'extrait concerné(11): "*Peu de temps après un jeune fils de M. le Moyne, commissaire ordonnateur de la marine, embarqué avec moi volontaire et nommé depuis peu garde de la marine, mourut de la poitrine*"

Comment identifier à coup sûr ce fils Lemoyne? En regroupant tous les écrits le concernant et en recoupant toutes les informations qui pouvaient en être tirées. Le plus simple était de consulter le registre-matricule de la Boudeuse pour cette expédition, conservé aux Archives Nationales à Paris.(12) Dans cet épais registre se succèdent deux listes. La première nous confirme l'identité des divers membres de l'état-major du vaisseau royal. Citons par exemple *Louis Antoine de Bougainville capitaine du navire*, Nicolas Pierre Duclos Guyot capitaine de brûlot, les enseignes de vaisseau le chevalier de Bournand, les chevaliers de Bouchage, d' Oraison et de Suzannet capitaine d'artillerie, le chevalier de Kerué et l'officier bleu Josselin. Nous trouvons également les noms de l'écrivain de marine de la Boudeuse, Louis Antoine Starot de St Germain, les noms de Lavèze l'aumonier du navire et de La Porte le chirurgien. Le passager civil était le Prince Charles Orange-Nassau Siegen. Sur cette première liste se trouvent également les noms de trois volontaires: Pierre Duclos-Guyot, Alexandre Duclos-Guyot parents du capitaine de brûlot et Charles Félix Pierre Fesche. Puis viennent les noms et qualités des officiers mariniers, des 101 matelots, des 18 soldats du régiment, des moussettes, des domestiques et même des musiciens. Sans aucun doute, cette première liste rédigée le 18 août 1767 dans les bureaux de Rochefort, concernait les embarqués sur la Boudeuse au départ de Nantes.

Mais n'y figurait aucun Le Moyne! En complément, se trouve une seconde liste, intitulée "*augmentation*". C'est là que nous

trouvons finalement notre Lemoyne tant recherché ! Sous nos yeux s' étalaient son identité exacte et un tableau récapitulatif de sa carrière sur la Boudeuse, en fait tous les renseignements nécessaires au paiement de sa solde et pour notre grande joie, toutes les informations concernant sa si petite carrière dans la marine royale. Vue la date de son décès annotée dans ce tableau, cette liste n'a été introduite dans ce registre qu' au retour de l'expédition en France en 1769, peut-être même par les services d 'Antoine Philippe à Rochefort .

Confrontant la lecture de ce registre à celle de certains auteurs citant deux Lemoyne et leur appartenance à la noblesse, il est clair que ce Jean-Robert Lemoyne et le Lemoyne de Montchevry qui retrouvèrent Bougainville aux Malouines, ne sont qu' une seule et même personne! (13) Il s'agissait bien du fils cadet de Philippe Lemoyne. Rappelons que Jean-Robert portait ce nom et cette désignation de «Montchevry» en 1768, alors qu' était ignorée sa mort à l'Île de France.

Pour avoir une confirmation de cette identification, il fallait aussi consulter la liste des gardes de la marine également conservée aux Archives Nationales et espérer en connaître d'avantage. Il était bien inscrit comme étant le petit-fils du trésorier Antoine Le Moyne. De plus, en examinant le relevé du document microfilmé, la note «17 ans le 8 mars 1767», confirme qu'il s'agissait bien de ce fils d' Antoine Philippe Lemoyne, né le 8 mars 1750 à Cayenne en Guyane conformément à ce qui était déclaré dans l'acte de baptême retrouvé dans les registres paroissiaux de Saint Sauveur de Cayenne récemment mis en ligne! (14)

Embarquement de Jean-Robert Lemoyne

Nous pouvons reconstituer le récit de cet embarquement grâce aux dépêches conservées aux Archives Nationales mais

aussi grâce à divers ouvrages relatifs à l'expédition de Bougainville.⁽¹⁵⁾ Notre Commissaire Général de Rochefort, Philippe, tenait absolument à faire engager son fils dans cette expédition. N' était-ce pas l'occasion rêvée de compléter la formation de ce futur garde de la marine, sans en attendre la fin des trois ans? D'ailleurs, Jean-Robert avait déjà effectué un stage en mer de 11 mois en 1765, mais le lieu, le vaisseau et son commandant nous sont parfaitement inconnus à ce jour.

Examinons les efforts du père pour faire embarquer à tout prix son jeune fils dans la campagne de Bougainville. Il est certain qu' il avait déjà sollicité cet embarquement, la lettre déjà citée du ministère d'octobre 1766 n'était-elle pas un refus déguisé? Il semblerait que le jeune homme de santé fragile, était déjà "malade de la poitrine" et avait été jugé incapable d'effectuer une si longue course. Lemoyne était encore à Nantes à surveiller le départ de la Boudeuse, quand il saisit l'opportunité qui s' offrait à lui. Le chevalier d' Yssine qui devait au préalable s'embarquer sur la frégate avec un brevet de lieutenant dut quitter le vaisseau pour des raisons médicales. Une place se libérait donc et Philippe espéra aussitôt le faire remplacer par son fils en tant que volontaire. Rappelons qu'il avait eu toute latitude pour inscrire divers membres d'équipage, à l'exception de l'écrivain de marine et divers membres de l'état-major.

Mais l'affaire était loin d'être réglée! Le départ de la Boudeuse était prévu au 15 novembre de Nantes et à cette date Jean-Robert séjournait à Rochefort, difficile donc d'être immédiatement présent à l'embarquement ! Mais, Philippe ne lâcha pas le morceau: il restait la solution de le faire embarquer sur l'Etoile qui devait partir plus tard pour rejoindre la Boudeuse aux Malouines. Citons un extrait du courrier de Lemoyne à Rodier, daté du 15 novembre 1766, jour-même du départ de la

Boudeuse, où il rappelait la défection d' Yssine. «... *Je suis au désespoir que mon fils n'ai pas été en état de pouvoir s'embarquer ; je n'ay pu le faire avertir qu' après avoir connu vos intentions, il eut été trop tard pour qu'il se rende à Nantes, n'étant pas assez formé pour prendre le poste . On m'a écrit de Paris que sa santé était trop faible pour le risquer à une course. Je vous supplie de me permettre de vous le proposer pour rejoindre M. de Bougainville dans l'Etoile, si sa santé de s' y oppose pas*» (16)

Cet embarquement sur l'Etoile fut autorisé puisque le 9 décembre, de Rochefort, Philippe Lemoyne remerciait l'agent ministériel d'avoir accepté l'embarquement de son fils comme volontaire sur ce navire et sollicitait en même temps sa nomination de garde de la marine! (17) En vérifiant la liste des embarqués sur la flûte l'Etoile au départ de Rochefort, il n' est pas étonnant de ne trouver aucune trace de Jean-Robert Suzanne Lemoyne de Montchevry! Pourquoi? Parce qu'il avait été embarqué sur la Boudeuse dans un second temps et que l'administration maritime de l'époque ne jugeait pas nécessaire de doubler son inscription, laissant le traitement de son cas au plus important des vaisseaux militaires, à savoir la Boudeuse. (18)

VII.2 *L' expédition autour du monde*

La Boudeuse et l'Etoile voyagent ensemble

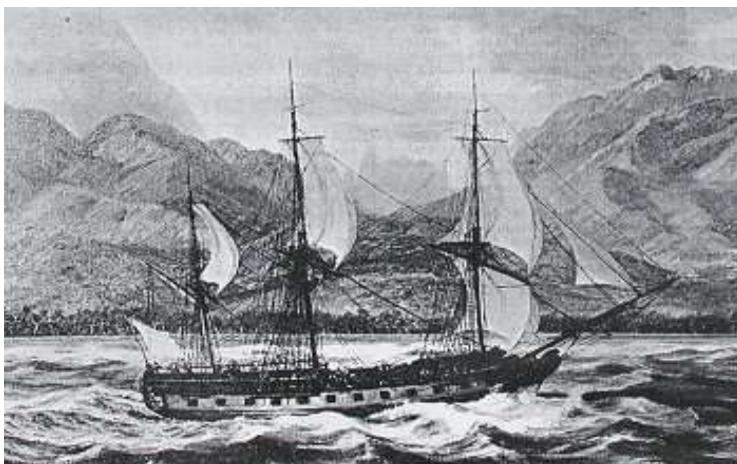
Partie de Brest le 15 décembre 1766, la Boudeuse mouilla à Montevideo à la fin du mois de janvier 1767. Après quelques démarches officielles, Bougainville navigateur et diplomate reprit la mer pour gagner les Malouines pour effectuer officiellement la livraison de l'archipel à l'Espagne. Le premier avril, il livrait cette nouvelle colonie aux Espagnols qui en

prirent possession en arborant l'étendard d'Espagne et en faisant saluer ces couleurs par vingt et un coups de canon au lever et au coucher du soleil. Quelques familles françaises profitèrent de la permission de rester sous la domination du roi d'Espagne, les autres furent embarquées sur les frégates espagnoles qui appareillèrent pour Montevideo le 27 au matin. Ainsi donc, la première partie de sa mission était accomplie. Bougainville se mit alors à attendre l'Etoile jusqu'à la fin mai.

Les vivres commençant à manquer, il décida d'aller se ravitailler au Brésil, à Rio de Janeiro. Là, arrivé le 21 juin, il retrouva le commandant de l'Etoile, M. de la Giraudais qui l'attendait depuis six jours. Ce capitaine lui expliqua les raisons du rendez-vous manqué aux Malouines, à savoir le départ de Rochefort retardé, les trois mois de navigation, la voie d'eau et le mauvais état de sa mâture qui l'avaient contraint à relâcher à Montevideo où il fut averti du second point de rendez-vous à Rio de Janeiro.

La jonction était enfin réalisée, mais le véritable départ de l'expédition avec les deux vaisseaux pour le détroit de Magellan n'était pas prêt de se faire! Bougainville voulait effectuer diverses réparations et acheter des vivres et ce, dans un climat conflictuel entre Espagnols et Portugais sur le Rio Grande. Il prit le temps de procéder à quelques changements dans les deux équipages. C'est à ce moment que nous retrouvons Jean-Robert Le Moyne. C'est le 11 juillet qu'il embarqua officiellement sur la Boudeuse, en échange du jeune garde de la marine Pierre Duclos Guyot. Embarqué comme volontaire, Jean-Robert devait recevoir 18 livres par jour pour les 37 jours passés en cette qualité, puis le paiement de sa solde comme garde de la marine de 30 £ par jour était comptabilisée à partir du 18 août, même s'il ne fut fait garde de la marine que le 5 octobre 1767.

La Boudeuse appareilla de Rio Janeiro le 15 juillet avec Jean-Robert à son bord. Mais en août, pendant une tempête, à Montevideo, un navire mouillé trop près de l'Etoile chassa sur ses ancrs et endommagea la flûte, augmentant la voie d'eau du bâtiment. Il fallut la réparer. Ce n'est que le 31 octobre que l'Etoile fut enfin prête à prendre la mer. Le 14 novembre, ce fut enfin l'appareillage de Montevideo des deux navires pour aborder la seconde partie de la campagne, à savoir passer le détroit de Magellan et boucler le tour du monde !



La Boudeuse commandée par Bougainville

Le 4 décembre, les navigateurs abordèrent le détroit de Magellan. Fin janvier 1768, ils naviguèrent sur le Pacifique et atteignirent Tahiti où ils séjournèrent du 6 au 14 avril. Là, l'accueil des populations indigènes fut excellent, cependant quatre insulaires furent tués. En partant de cet archipel, Bougainville embarqua un insulaire nommé Aoutourou qu'il emmena avec lui jusqu' en France. Courant mai, les équipages souffrirent du scorbut ou de la syphilis contractée à Tahiti.

Puis les navires passèrent dans l'archipel des Nouvelles Hébrides. Au début de juillet, après avoir longé les Louisiades, ils mouillèrent au Port Praslin dans l'archipel Salomon où ils essuyèrent un tremblement de terre, à la fin du mois. A la mi-août, ils passèrent au large de la Nouvelle Guinée. La Boudeuse à cette époque déplora la mort du 1er matelot Denis des suites du scorbut. Le 26 août, ils franchirent le «passage des Français» qui s'appellera par la suite le «*détroit de Bougainville*». Début septembre, ils s'arrêtèrent aux Moluques. Puis en quittant ces îles, la Boudeuse perdit son quatrième mort à savoir le tailleur Jules Launay. Tout le mois de septembre se déroula à approcher les îles de l'actuelle Indonésie. Enfin l'expédition mouilla à Batavia (actuelle Djakarta). 28 malades du scorbut et de «flux de sang» y furent hospitalisés. Après être parti de Batavia le 16 octobre 1768 et s'être engagé dans le détroit de la Sonde, Bougainville ne comptait plus de malades du scorbut dans son équipage, mais déplorait que «*beaucoup de gens étaient atteints de flux de sang*», il décida alors de ne pas attendre l'Etoile pour faire route promptement vers l'Ile de France (actuelle île Maurice).

Décès de Jean Robert à l'Ile de France

Citons de nouveau l'extrait du journal de Bougainville relatif au voyage vers l'Ile de France. " *Cette route n'eut rien de remarquable que le beau et bon temps qui l'a rendue fort courte. Nous eûmes constamment le vent de sud-est très frais. Nous en avons besoin, car le nombre de malades augmentait chaque jour, les convalescences étaient fort longues, et il se joignit aux flux de sang des fièvres chaudes: un de mes charpentiers en mourut la nuit du 30 au 31 "*

Comme beaucoup de leurs compagnons, les écrivains de la marine embarqués furent malades, tant celui de l'Etoile, Michau, que celui de la Boudeuse, Starot de st Germain. Celui-ci eut la santé si altérée pendant cette campagne qu'il fut obligé de débarquer mourant à l' Isle de France. Mais ayant eu la chance de se rétablir, il put rendre compte de la suite des opérations. (19)

Le voyage de la Boudeuse se poursuivit tant bien que mal en raison d'une mâture défectueuse. La frégate mouilla dans le port de l' Ile de France le 8 novembre, rejointe le soir-même par l' Etoile. Bougainville expédia les malades à l'hôpital, se mit aussitôt à faire effectuer les réparations de la frégate et à réapprovisionner ses bateaux. Il livra à M. Poivre, l' Intendant de l'île, les marchandises transportées par l'Etoile depuis la France, à savoir du fer, des clous, la curcubite c'est-à-dire la fameuse machine à dessaler, une ventouse, des médicaments et des effets devenus inutiles pour eux, mais dont cette colonie avait besoin... Il permit à quelques soldats de s'enrôler dans la légion, aux savants Commerçon et Verron de différer leur retour en France, le premier pour examiner l'histoire de ces îles et de Madagascar, le second pour être plus à même d'observer le passage de Vénus en Inde et à l'ingénieur Romainville ainsi qu' à quelques volontaires et pilotes de prévoir leur prochain départ pour les Indes.

Pendant cette escale à l'Ile de France, le contentement de Bougainville d'avoir subi si peu de pertes durant ce voyage fut de courte durée. Citons ses propres mots: *" La joie que j'en ressentis fut cruellement altérée par la perte que nous y fîmes du chevalier du Bouchage, enseigne de vaisseau.... Les soins affectueux et l'habileté de M. de la Porte, notre chirurgien-major, n' ont pu le sauver. Il mourut dans mes bras le 17 novembre, d' une dysenterie commencée à Batavia. Peu de*

jours après, un jeune fils de M. Le Moyne commissaire-ordonnateur de la marine, embarqué avec moi volontaire et nommé depuis peu garde de la marine, mourut de la poitrine.»

Il y a une légère confusion sur les dates de cet événement. Le registre-matricule de la Boudeuse notait que le décès de Jean-Robert était survenu le 15 **novembre 1768** en mer et Bougainville déclarait, deux ans après son retour en France, que c'était peu de jours après le 17, à terre, à l'Ile de France. Qui croire? Le registre-matricule sur lequel étaient transcrites toutes les informations recueillies quotidiennement par les écrivains de la marine et qui déclarait que Jean-Robert était mort en mer comme ce fut également noté sur sa fiche des gardes-marine? Bougainville qui déclarait avoir débarqué en Isle de France le 8 novembre et y avoir envoyé aussitôt les malades à l'hôpital?

Au fait, de quoi est-il mort? Rappelons qu'il était de «santé fragile » quand il partit de France, n'était-ce pas l'excuse qu'on avait donnée à son père pour ne pas l'embarquer sur la Boudeuse? «*Mort de la poitrine*», que signifiait cette expression à cette époque? Certains auteurs pensent qu'il souffrait de phtisie, c'est-à-dire soit d'une des formes de la tuberculose pulmonaire, soit d'une autre maladie provoquant les mêmes symptômes.(20)

Retour en France.

La Boudeuse quitta l'Ile de France le 12 décembre 1768 et l'Etoile à la fin du mois. Après une dizaine de jours de mouillage dans la colonie hollandaise du Cap au sud du continent africain, à la mi-janvier 1769, la Boudeuse passa au

large de Ste Hélène et remonta vers les Açores. Arrivée en vue d' Ouessant le 14 mars, la frégate essuya un coup de vent qui lui endommagea sa dérive, il était temps! Le 16, la Boudeuse arrivait à Saint Malo. Seuls sept hommes manquaient à l'appel. Parmi eux, Jean-Robert Lemoyne de Montchevry. La flûte Etoile n'arriva en France que le 14 avril 1769.

Bougainville publia en 1771 sa «*Description d' un voyage autour du monde*» où il y évoquait le mythe du paradis polynésien. Le navigateur fit faire à la géographie de l'Océanie de grands progrès, trouvant des îles nouvelles, précisant la situation de beaucoup d'autres, donnant sur les mœurs des indigènes des renseignements intéressants.

Plus tard, il participa à la Guerre d'indépendance des États-Unis d'Amérique. Pendant la Révolution, il resta fidèle au roi Louis XVI. N'ayant pu rétablir l'ordre dans l'armée indisciplinée de Brest, il se retira du service. Il quitta la marine après en avoir refusé le ministère pour se consacrer à l'étude des sciences. Mécène de l'agriculture, comblé de dignités sous l'Empire, il mourut à Paris le 31 août 1811.

VIII Marins de plume

VIII.1 1770. Année des alliances matrimoniales

Mariage princier

En cette année 1770, le royaume de France fut pris d'une frénésie matrimoniale. A Versailles, on attendait avec ferveur la célébration du mariage du Dauphin Louis-Auguste et de Marie-Antoinette de Habsbourg. L'union de ce petit-fils du roi Louis XV, devenu héritier de France en 1761 à la mort de son frère aîné Louis-Joseph et de la dernière des filles de Marie-Thérèse l'Impératrice d'Autriche devait consacrer la récente réconciliation entre les deux plus prestigieuses familles européennes de cette époque. Depuis la fin de la Guerre de Sept ans, Marie-Thérèse menait une politique d'alliances en mariant ses nombreux enfants à des héritiers de familles catholiques, en particulier aux Bourbon de l'Europe entière. En leur assurant successivement un trône, elle se procurait un droit de regard sur la politique extérieure des souverains concernés. Parfois, elle s'autorisait à gouverner à la place de ses enfants. Lorsqu'il fut question de marier Marie-Antoinette, la huitième des dix enfants survivants sur les seize qu'elle avait eus avec François de Lorraine, cinq d'entre eux avaient déjà été placés. Marianne, sa fille aînée qui n'était pas mariable, car handicapée de naissance avait été obligée de prendre le voile. Marie-Josèphe, destinée au roi de Naples étant décédée la veille de son départ, avait été remplacée par sa soeur cadette Marie-Caroline. Après Marie-Antoinette, l'Impératrice avait prévu le mariage de son avant-dernier fils, Ferdinand en 1771.

Quant au benjamin, Maximilien, il n' y avait plus de princesse disponible, tant pis, il deviendrait archevêque de Munster!

Le 18 avril 1770, à Vienne, eut lieu le mariage par procuration dans l'église des Augustins. Puis ce furent alors six semaines de voyage vers la France, de cérémonies et de réjouissances fort coûteuses. Enfin, le 16 mai se déroula dans la chapelle du château de Versailles, la dernière cérémonie en présence de toute la famille royale française bien sûr, mais aussi devant une foule de curieux qui se massaient pour entrer, à condition d'être en grande tenue. Après la bénédiction nuptiale et la messe qui suivit, les époux et les témoins signèrent le registre de la paroisse Notre-Dame dont dépendait le château. Puis la vie de Cour reprit ses droits, multipliant les fêtes plus coûteuses que jamais, alors que les caisses royales étaient vides.(1)

Mariage de Charles-Louis Lemoyne à La Rochelle.

En France, tout un chacun, en âge de se marier s'apprêtait à organiser son avenir. Ainsi en Saintonge, au port de Rochefort, Charles qui allait exercer ses fonctions de sous-commissaire de la Marine au Bureau des Contrôles, pouvait lui aussi penser à convoler. Or, à cette époque, un mariage, même s' il n'était pas princier, ne s' improvisait pas. Un jeune officier de la marine s'il était mineur, devait non seulement avoir le consentement de ses parents s' ils étaient encore vivants, mais aussi, comme tout militaire, il devait demander à son supérieur hiérarchique une dispense pour se marier. C' est ainsi que le 8 mai, l'officier administratif Lecuir transmettait à Rodier, l'intendant au Bureau de la Marine et des Colonies à Paris, une demande d'agrément pour le mariage de Charles avec la Demoiselle Veysière, fille de l'ancien trésorier de France à La Rochelle, Jean Baptiste Veysière. Le contenu de ce courrier nous infor-

me que cette demande concernait aussi les moyens de subsistance des futurs époux « *M. Le Moyne son père m' avait fait la confiance qu' en se mariant, il aurait de cette Demoiselle 50 000 livres et la perspective d'une somme à peu près égale après la mort de son père. Je pense, Monseigneur, que l'on peut au surplus s' en rapporter à la prudence de M. Le Moyne père qui doit autoriser ce mariage.* » (2)

Comment Charles qui vivait à Rochefort a-t-il pu rencontrer sa future épouse à La Rochelle? L' avait-il remarquée au hasard d'une réception mondaine dans un des salons de la bonne société de la région? Peut-être... Autre hypothèse, c'est son père Philippe qui se chargea de l'aider à trouver un beau parti, si possible une jeune héritière issue d' une famille noble, disposant de revenus confortables. Mais à cette époque, les familles appartenant à la noblesse étaient plus ou moins désargentées, plus que moins d'ailleurs! Il ne restait que la solution de proposer une alliance à une jeune héritière n'appartenant pas à ce milieu, mais à celui de la haute bourgeoisie riche et influente de la région. Or, Philippe connaissait bon nombre de gentilshommes alliés à de riches bourgeois, voire à des négociants bien établis.

Marie- Barbe- Françoise Veyssière et sa famille

L' heureuse élue, **Marie Barbe Françoise Veyssière**, plus communément appelée Françoise, vit le jour le **6 mars 1750**, à La Rochelle au logis de ses parents situé dans le quartier résidentiel du nord de la ville, dépendant de la paroisse Notre-Dame. Le curé Sorel inscrivait 3 jours plus tard dans les registres paroissiaux qu' il « *avait baptisé Marie Barbe Françoise Veyssière, fille de Messire Jean Veyssière, Conseiller du Roy, président Trésorier de France au bureau des finances domaines et bois de cette généralité et de Dame*

Louise Leclerc. A eu pour parrain Monsieur Pierre Papineau négociant en cette ville et pour marraine Mademoiselle Barbe Veyssière sa soeur ." (3)

Ce père, **Jean Baptiste Veyssière**, né vers 1680 à Limoges, s'était installé à La Rochelle comme simple commerçant. En mai 1731, dans l'église St Sauveur située dans le quartier du Vieux Port, le fils aîné de Pierre Veissière, bourgeois marchand de la ville de Limoges et de Barbe Texandier, épousait *Marie Anne Bertrand*, une fille du négociant rochelais Honoré Bertrand et de Marie Madeleine Bertrand. Jean était déclaré être négociant ou commerçant à la naissance de ses deux premiers enfants. L'aîné, Pierre Joseph ne vécut qu' une dizaine de jours à l'hiver 1732. La seconde, Barbe Veyssière, naquit deux ans plus tard, en février 1734. La jeune mère de 21 ans mourut dix jours après cette naissance. Curieuse anecdote. Cette jeune femme fut enterrée dans l'église de Saint Sauveur, dans la chapelle de la Vierge au pied de l'horloge. Cette inhumation au coeur même de l'église était une preuve de la place importante que cette famille de négociants avait prise dans l'économie rochelaise.

Jean-Baptiste Veyssière vécut les années suivantes dans le quartier de Notre-Dame à La Rochelle. Sa fortune faite, il devint Conseiller du Roi, juge puis Trésorier de France au bureau des finances du domaine et bois de la généralité de La Rochelle. Rappelons qu' à ce titre, il devait veiller à la conservation du domaine du roi et de ses revenus et surtout à faire payer les charges locales.

Sa fillette Barbe avait dix ans quand il décida de refaire sa vie. Le 23 novembre 1745, il épousait en secondes noces **Louise Leclerc**. Cette épouse était également une fille de négociant, celle de Jacques Leclerc et Marie Anne de Couagne qui s' étaient unis en 1703 à La Rochelle dans la paroisse de St

Barthélémy. Louise était veuve d' Armand Pierre Dupas, un négociant lui aussi qu' elle avait épousé dix ans plus tôt. Avait-elle eu des enfants de ses premières noces?

Bientôt, dans cette famille reconstituée naquirent trois enfants qui furent tous baptisés selon le rite catholique dans cette cité où vivaient de nombreux protestants. D'abord vint au monde Jean Pierre Veysière en 1747, puis Marie Elisabeth Louise en 1748 et enfin la future épouse de Charles, Marie Barbe Françoise deux ans plus tard.

En 1751, Barbe Veysière, la demi-soeur aînée, épousait le fils d' une famille noble de la Rochelle, Louis Durand, seigneur de Lavauxmartin qui était Conseiller, président au présidial de La Rochelle. Lorsqu' il ne demeurait pas à La Rochelle, le couple résidait à Nieuil-sur-Mer où Jean Baptiste Veysière avait acheté en adjudication le domaine de la Prée aux Boeufs dont l'ancien propriétaire avait été condamné pour meurtre. (4)

Puis, **Jean Baptiste Veysière**, âgé de 70 ans, quitta ce monde le **29 juillet 1763**, à La Rochelle et fut inhumé le lendemain dans l'église Notre-Dame, autre preuve de l'importance économique de la famille Veysière dans la population rochelaise! Trois ans plus tard, Elisabeth Louise, la soeur utérine de Françoise Barbe, épousait un des fils d' une noble famille de Saintes, Charles Compagnon de Thaims, avocat au présidial de Saintes. L' époux était le fils de Jacques Compagnon, seigneur de Feusses, Thaims et Thézac, avocat du roi au présidial de Saintes et de Thérèse Bergerat. Cette soeur vécut par la suite avec son époux dans la région de Saintes.

Enfin, retournons à la Rochelle, en ce jour du **25 juin 1770**, précisément dans l'église Notre-Dame, où furent unis **Marie Françoise Barbe Veysière et Charles Louis Lemoyne**. A cette occasion, nous comprenons que les mariés et les témoins signaient deux fois les registres concernés, l'un étant conservé à

la paroisse, l' autre déposé au greffe.(5) Un contrat de mariage avait été passé la veille chez le notaire de la Rochelle, Maître Lavergne. L' acte de mariage nous confirme l' identité exacte, la profession et la domiciliation des deux époux.

«Messire Charles Lemoine Escuyer, Sous commissaire de la Marine au port de Rochefort, fils de Messire Antoine Philippe Lemoine Escuyer Conseiller du Roy en ses Conseils, Commissaire Général de la Marine au dit port de Rochefort ici présent et consentant et de feu Dame Marie Magdelaine Birot ses père et mère, le dit Messire Charles Lemoine natif de la paroisse de St Pierre Isle de la Martinique, habitant actuellement la ditte ville de Rochefort paroisse de Saint Louis... Et Demoiselle Marie Françoise Barbe Veyssièrè native de cette paroisse, y demeurant, fille de feu Messire Jean-Baptiste Veyssièrè, vivant Escuyer Président trésorier de France au bureau des finances de cette généralité et de Dame Louise Leclerc aussi présente et consentante...» La jeune fille, orpheline de père et encore mineure était sous la tutelle d' un curateur, M. René Raoult, Conseiller du Roy et procureur au siège des traites de La Rochelle.

Charles avait pris comme témoins des amis, l'ancien commissaire de la Marine d'Abbadie et le commissaire de la Marine de Lavillelhis accompagné de son épouse Alba de Chateloy.

Du côté de la jeune épouse, se trouvaient là divers membres de sa famille, à savoir sa tante maternelle Marie Elisabeth Leclerc, épouse du négociant Jacques Goguet, son frère Jean Pierre Veyssièrè, son beau-frère Louis Durand de Lavaux-martin accompagné, à la fois de sa fille Marie Magdelaine Louise Barbe, de sa soeur Louise Ollive Durand et de sa cousine Suzanne Mouchard de Chaban. Etaient aussi présents Marie Anne de Coigne, une cousine germaine de Louise Leclerc, son époux Jean Léchelle et leur fille Louise.

VIII.2 Missions de confiance

A. P. Lemoyne inspecteur et ordonnateur-remplaçant

Philippe raconta plus tard qu' il avait administré les détails comme simple Inspecteur de l'Intendant du port de Rochefort, qu' il avait refusé de le faire en tant qu' ordonnateur comme le désirait alors le Duc de Choiseul (6). Il faisait également référence à divers remplacements effectués sur le poste détenu par les intendants de marine Ruis Embito et d'Aubenton. Il a été possible de retrouver des traces de ces remplacements dans les courriers du service général du Ponant. Fin 1768, Lemoyne remplaçait Ruis Embito qui séjournait à Versailles. Fin 1769, en tant qu' ordonnateur, il recevait du ministère des ordres, des avis d'approbation ou de refus relatifs à divers marchés de bois de construction, expéditions de fournitures, marchandises, artillerie, essais de canons ou de mortier etc...(7)

Dès le début 1770, Lemoyne exerçant toujours ces fonctions d'ordonnateur, retraçait ses difficultés de rendre les comptes, les caisses du royaume étant loin d'être pleines ! En septembre, elles étaient vraiment vides! Décidément, il se trouvait toujours à exercer dans cette fonction quand le royaume était en grande difficulté financière, souvenons-nous de la Guyane pendant le Guerre de Sept Ans!

Fin novembre, l'intendant de marine de Rochefort, Ruis Eurbito, nommé à l'intendance de Brest remettait officiellement le détail du port à Philippe en attendant l'arrivée de son successeur d'Aubenton. Alors commencèrent pour Lemoyne diverses occupations de prestige, comme une réception d'armateurs, ainsi qu'une visite insolite dont il rédigeait un rapport le jour de Noël en ces termes: " *Le général des Capucins arriva vendredy au soir à Rochefort et le samedy M. de l'Eguille lui a*

donné à dîner. Je le conduisis après dans le port au magasin général, au baigne, aux petits ateliers, à la corderie où il fut salué en entrant de neuf coups de canon. On croyait qu'il monterait à l'amiral et on a attendu le moment qu'il en descendit pour le saluer. Les corps de garde ont pris les armes et on a battu au champ. Voilà Monseigneur tout le cérémonial qui a été fait. Dimanche je luy ay donné à dîner, il est parti hier matin pour La Rochelle".(8)

Armement masqué.

Philippe indiquera ultérieurement qu'il " avait eu à exécuter un armement masqué pour l'Inde, de plusieurs vaisseaux qui devaient y transporter des troupes et des munitions; opération compliquée, devant paraître, en fait pour les Isles de l'Amérique". De quoi s'agissait-il? L'examen des registres des ordres du roi et dépêches du Ponant, c'est-à-dire des courriers expédiés de Versailles et adressés au port de Rochefort, nous apporte de précieuses informations au sujet de cet armement caché. La dépêche du 4 décembre 1770 nous éclaire particulièrement(9): "J'ay reçu , Monsieur la lettre que vous m'avez écrite au sujet de l'expédition des flustes La Fortune, la Cervisante et le Gros Ventre qui comme vous l'avez vu par ma lettre particulière du 20 novembre, sont destinées avec deux navires frétés à transporter le régiment de Clare à l'Isle de France." La destination finale étant l'Inde, l'expédition devait faire escale en cours de route à l'Isle de France. «C'était pour cacher cette destination que par ma lettre du 11, j'avais annoncé l'armement dont il s'agit, pour une campagne en Amérique ..."

Quelques jours plus tard, Lemoynes recevait d'autres précisions: «*Le navire "la Marianne" sera substitué au Zéphir; en passer le traité avec le propriétaire; répartir comme il le jugera à propos les hommes et les effets à embarquer sur ces différents bâtiments; y ajouter 200 hommes de recrue d'après l'avis de M. de Ruis; vivres à embarquer; composition des rations; prévenir les capitaines de se pourvoir de vivres pour leur table pour un an et 4 mois pour les officiers de troupe; s'il reste de la place en profiter pour les effets à faire passer à l'Isle de France dont on lui envoie la note. Équipement de mer à donner aux troupes; leur faire payer 3 mois d'avance sur la quittance du magasin sur les fonds dont il peut avoir besoin.*»

Puis, on demanda à Philippe d'embarquer d'avantage de soldats, de faire partir les bâtiments à mesure qu'ils seraient prêts et de recruter un pilote qui avait la pratique de l'Inde pour chaque bâtiment. Pour assurer le secret de la destination, on lui rappelait à plusieurs reprises *"de donner à entendre que le régiment de Clare va en Martinique, de faire dresser les factures comme si cette expédition était destinée pour la Martinique"*. Ce régiment de Clare était un régiment français constitué à l'origine de volontaires irlandais jacobites qui avaient émigré d'Irlande et s'étaient réfugiés en France, régiment qui participa à toutes les guerres menées par l'armée française au XVIII^{ème} siècle. (10)

Expédition de Kerguelen

L'expédition préparée en grand secret par Lemoynes a-t-elle atteint l'Inde comme prévu ou s'est-elle tout simplement arrêtée à l'Isle de France? Impossible pour le moment de le savoir. Cependant, il est certain que les deux bateaux La Fortune et Le Gros Ventre armés par Lemoynes, mouillaient en Isle de France en août 1771, lorsque le navigateur français Yves Joseph de

Kerguelen de Trémarec, parti pour explorer le Pacifique sud dans l'espoir de prouver l'existence d' un continent austral, les récupéra pour remplacer le gros vaisseau avec lequel il était venu de Lorient. En février 1772, dans le sud de l'Océan Indien, Kerguelen prit possession d' une terre qu'il croyait être le continent austral et lui donna le nom de France Australe. Il s'agissait en fait des îles de la Désolation que l'explorateur anglais James Cook appellera plus tard, les Iles Kerguelen.

Puis une tempête sépara les deux navires. Alors que Kerguelen revenait seul en France sur la Fortune, le Gros Ventre le recherchait vainement. Celui-ci poursuivit les escales dans l'ordre annoncé dans des conditions effroyables. À Versailles, Kerguelen fit au roi une description très optimiste des ressources des terres qu'il avait découvertes, le convainquant d'ordonner une seconde expédition. Ce navigateur ne savait pas encore que le Gros Ventre avait réapparu, ni que les témoignages des survivants allaient à l'encontre du sien.(11)

VIII.3 Le pouvoir change de mains

Disgrâce du ministre Choiseul.

Comment comprendre que les Français aient pu envisager une telle expédition cachée? En octobre 1770, une crise entre l'Espagne et la Grande-Bretagne venait d'éclater en Amérique du Sud où des troupes anglaises avaient débarqué aux Malouines, ces îles qui avaient été rendues aux Espagnols en 1767 par Bougainville et convoitées depuis, par les Anglais. L'Espagne avait riposté à ce débarquement britannique et appelait à son secours la France en vertu du Pacte de famille.

Choiseul qui voulait prendre sa revanche sur les Anglais, incita le roi d'Espagne Charles III à résister aux Britanniques, même par la force. De son propre chef, il fit mettre la flotte en état d'appareiller. Simple démonstration de force pour rassurer l'Espagne et intimider l'Angleterre? Dans ce cas, l'expédition cachée que devait préparer Lemoigne à Rochefort s'ajoutait à cette intimidation. Choiseul voulait-il forcer la main du roi Louis XV qui s'opposait à la guerre, n'acceptant de la faire que s'il était sûr de la gagner? Cette divergence de vue entre le roi et son ministre fut le prétexte de la rupture. La sanction tomba le 24 décembre 1770, quand on vint délivrer à Choiseul de la part du roi un billet lui ordonnant de démissionner de sa charge de secrétaire d'état et de surintendant des postes ainsi que de se retirer à Chanteloup près d'Amboise jusqu'à nouvel ordre. Cette disgrâce fut sans doute responsable de la retombée de la tension avec la Grande-Bretagne.

Le triomphe du triumvirat Maupéou, Terray, Aiguillon

Les coteries de cour ont également joué un rôle dans cette disgrâce. Les dévots hostiles aux idées éclairées ne supportant plus l'insolence et le train de vie princier du ministre Choiseul, réussirent à l'emporter. De plus, le vieux souverain désirait changer de politique intérieure et se débarrasser de son ministre auquel il s'opposait sur l'attitude à avoir vis-à-vis des parlements qui lui menaient la vie dure, car chargés de vérifier si les édits royaux n'étaient pas en contradiction avec la législation existante, ils pouvaient à tout moment paralyser toutes ses actions.

Désormais, le vieux roi Louis XV pouvait restaurer l'absolutisme et poursuivre la politique de réforme fiscale avec une nouvelle équipe ministérielle, le triumvirat Maupéou,

Terray, Aiguillon.

René Nicolas Charles Augustin de Maupeou, dès sa prise de fonction de chancelier et de garde des sceaux en septembre 1768, avait préparé une réforme visant à abolir la vénalité des offices, c'est-à-dire la vente des fonctions dans l'armée, la magistrature et l'administration, ce qui devait économiser de l'argent frais. Il voulait aussi remplacer les parlements trop indépendants par des tribunaux composés de fonctionnaires choisis et rémunérés par l'Etat. Pour mettre en place cette réforme, il lui fallait avoir des finances publiques saines. C'est pourquoi il fit appel à un de ses proches, l'abbé Joseph Marie Terray qu'il fit nommer Contrôleur Général des finances (sorte de ministre des finances) en décembre 1769.

L'abbé Terray, nommé conseiller-clerc au Parlement de Paris, s'était spécialisé dans les affaires financières. À son arrivée au Contrôle Général, il prit des mesures énergiques pour renflouer les caisses de l'Etat, en particulier en réduisant brutalement les dépenses. Terray assura l'intérim du Secrétariat d'état à la Marine jusqu'à la nomination de Pierre Etienne Bourgeois de Boynes en avril 1771. C'était à ce titre que Philippe Lemoyne, en janvier 1771, se permit de le féliciter d'avoir été nommé ministre. Ces deux hommes se connaissaient-ils si bien, pour que, le 3 février, l'abbé Terray le remerciât de son témoignage d'amitié? Il est vrai que tous deux possédaient quelques demeures voisines dans le quartier du Marais à Paris.

Armand de Vignerod du Plessis comte d'Agenois, duc d'Aiguillon, pair de France, avait fait fortune grâce à Madame du Barry, la dernière favorite de Louis XV. Après une brève carrière militaire, quelques mois de gouvernance de l'Alsace et de commandement de la Bretagne où il s'était rendu impopulaire en s'opposant aux Etats Provinciaux et au Parlement de

Bretagne, il était finalement rentré à la Cour. Là, il intrigua avec les dévots, s'opposa à Choiseul jusqu'à en obtenir le renvoi. Le 6 juin 1771, Louis XV le nomma à la tête des Affaires Etrangères qui se trouvaient dans une situation difficile, les conséquences de la Guerre de Sept ans étant loin d'être réglées . (12)

VIII.4 Sous les ordres du nouvel intendant de la Marine

Arrivée de D'Aubenton à Rochefort.

Si la situation ministérielle évoluait à Versailles, l'administration royale changeait également en province, en particulier en Saintonge. Le Commissaire Général de la marine de Bordeaux, Ambroise François D'Aubenton, fut nommé le 8 janvier 1771 à l'intendance de la Marine à Rochefort, à la place de l'intendant Ruis Embito. Or, Ruis Embito qui exerçait à Brest depuis le mois de novembre précédent sur le poste d'intendant occupé auparavant par Froger de l'Eguille, avait chargé Antoine Philippe Lemoyne de le remplacer au Détail du port. Cependant, le 12 février, le nouvel intendant n'était toujours pas arrivé! Lemoyne continua donc d'assurer l'intérim de l'intendance. (13) Il traita les affaires courantes peu nombreuses. Enfin, courant avril, le nouvel intendant débarquait dans le port rochefortais. Le 23, Lemoyne signalait au ministre de la Marine son arrivée. Dès le lendemain, D'Aubenton commençait son exercice tandis que Lemoyne continuait le sien.

Ambroise François D'Aubenton, seigneur de Villebois appartenait à une famille de noblesse récente. Il était chevalier et Conseiller du roi en ses conseils. Né en 1721, il était un lointain cousin des naturalistes, les Bourguignons Louis Jean

Marie Daubenton et Edmée Daubenton. Ambroise descendait de la branche aînée, issue du procureur à grenier à sel Jean Daubenton. Sa famille se spécialisa dans les charges liées à la marine et aux colonies. Un neveu était capitaine de vaisseau du roi et commandant de l'artillerie au port de Rochefort en 1774.

La mission du nouvel intendant de marine

Une promotion à l'intendance de la marine, dans n'importe quel lieu, ne se faisait pas sans un ordre de mission. Celui que devait suivre D'Aubenton, intitulé «*Mémoire du Roy pour servir d'instruction à M.DAubenton nommé intendant à Rochefort*» fut rédigé par le ministère le 26 janvier 1771.

Le plus urgent était de s'informer de l'état du port et de suivre les consignes très précises. Les attributions d'intendant de Marine étaient rappelées ainsi que celles d'intendant de justice, de police, des finances du port et de la ville de Rochefort. Etant aussi chargé de l'administration générale et de l'ordonnance des fonds pour les paiements de toutes les dépenses, il devrait vérifier ce qui était prescrit par l'ordonnateur (à savoir Philippe Lemoyne) et voir les attributions par des commissions. Pour tout cela, il devait travailler avec le commandant du port Froger de l'Eguille qui y commandait depuis 1762.(14)

Concernant le personnel qu' il aurait à diriger, le nouvel intendant devait prendre connaissance de tous les officiers et subordonnés et des détails dont ils étaient chargés, préciser pour chacun la destination des appointements. Il semblerait qu'on lui demanda de chasser le laxisme régnant puisqu' on lui précisait: "*Indiquer ceux qui ne le remplissent pas avec zèle*".

Il devait se renseigner sur les marchés passés aux entrepreneurs et fournisseurs, tout connaître des recettes, des droits, des dépenses, des armements et désarmements en cours, faire le point sur les vivres et les bâtiments civils, s'informer de la

police des ouvriers, du bagne et des forçats. Il devait aussi s'informer des approvisionnements, des quantités, des prix et des provenances de tous les matériaux nécessaires à la construction de navires et suivre des instructions très précises.(15)

Peu après, le nouvel intendant fut chargé d'une mission supplémentaire: restructurer les services de la Marine à Rochefort. Ce ne sera pas une tâche facile...

Activités différentes pour Philippe Lemoyne

Quels changements dans la vie professionnelle de Lemoyne apporta l'arrivée de D'Aubenton? Dans un premier temps, pas grand chose. Philippe avait quitté Rochefort pour aller à Paris assister son fils qui s'occupait de sa femme gravement malade. Pendant son absence, les services continuèrent d'envoyer au ministère les rapports qu'il avait précédemment rédigés. Le nouvel intendant sollicita le ministre d'une faveur: " *M. Le Moyne m' a mandé, Monseigneur, que vous l'aviez chargé d'un travail avec M. de la Roque qui a rapport à St Domingue, il pourra le continuer si vous l' approuvez*".(16) Quel était ce travail? Qui était ce M de La Roque?

A son retour, le 30 juillet, Lemoyne apprit que son supérieur était absent. En effet, D'Aubenton avait laissé son épouse enceinte quand il avait quitté Bordeaux en février. Or le 30 juin, il prévoyait de retourner quelques temps en Guyenne pour assister sa femme qui devait accoucher le mois suivant, ce qu'il fit effectivement. Il revint à Rochefort, retourna à Bordeaux en octobre pour aller chercher sa famille. Cette fois, il laissa officiellement le Détail à Philippe.

"*Bien des changements*" faisait écrire Lemoyne à la fin juillet. Faisait-il allusion au changement de ministre à la tête du Secrétariat de la Marine? En effet, Pierre Étienne Bourgeois, marquis de Boynes avait été nommé le 9 avril 1771 à la place

de l'abbé Terray. Peut-être. Était-ce une évocation de son changement de statut à la tête du Bureau des Colonies ? Très certainement. Rappelons qu' il était à la tête du Détail des Colonies depuis 1765. Or, D'Aubenton avait été chargé de réformer cette organisation en créant trois nouveaux bureaux des colonies, celui du Contrôle, celui des Magasins et celui du Détail des colonies .(17)

Mais alors, quelles furent les nouvelles attributions de Philippe puisqu' il n'avait plus à diriger l'unique Détail des Colonies? Il restait ordonnateur, car ce fut à ce titre qu' il envoya, à la fin 1771, à M. de Clugny son supérieur au ministère divers rapports qu' il dictait, se contentant de les signer. Il était toujours Commissaire Général de la Marine, mais sans poste défini et donc mis à la disposition de ses supérieurs. C'est ainsi qu' en décembre 1771, il fut chargé de s'occuper des familles acadiennes. (18)

Relations conflictuelles entre D'Aubenton et Lemoyne

Les relations entre les deux administrateurs se dégradèrent peu à peu. Au début, chacun faisait ce pourquoi il avait été nommé. Certes, Lemoyne était obligé d'obéir à D'Aubenton qui était moins âgé que lui et avait donc une expérience moindre, mais rappelons qu' il avait accepté de rester commissaire général à Rochefort et d'exercer sous les ordres de l'intendant quel qu' il soit. D'Aubenton lui, devait procéder, sans état d'âme à la restructuration des services de la Marine à Rochefort.

La tension fut à son paroxysme au mois de mars 1773, alors que D'Aubenton travaillait à Rochefort et que Lemoyne séjournait à Paris où il attendait des ordres concernant sa mission acadienne (19). Là, tout en fréquentant les bureaux du ministère, Philippe suivait ce qui se traitait à Rochefort. Il fut prévenu que D'Aubenton préparait une liste de candidats pour

remplir les places d'écrivain vacantes dans le port. Qui était son informateur ? Selon D'Aubenton, il s'agissait, soit celui qui avait copié cette liste dans son secrétariat, à savoir "*une créature de M. LeMoynes*", soit de la "*femme entretenue*" par Philippe qui était en correspondance avec son très discret commis. Qui était donc cette femme?

En consultant cette liste, Philippe ne trouva pas le nom de son protégé, Michaud qu' il avait déjà recommandé pour être écrivain sur la Boudeuse en préparant le voyage de Bougainville et qui fut obligé de laisser sa place à Starot de St Germain recommandé par le ministre et se contenter d'être écrivain sur l'Etoile. Or, sur cette liste se trouvait le nom de Charbonnier, un parent de ce même Starot de St Germain ! Concernant Michaud, les administrateurs rochefortais n'avaient pas cessé d'être incohérents sur son sort. En 1770, Ruis Embito l'avait placé au Bureau des Armements. En avril 1771, D'Aubenton récemment arrivé, lui avait ordonné d'aller travailler au Bureau des troupes tandis que le 1er août suivant, Lemoyne qui faisait fonction d'ordonnateur, en absence de D'Aubenton, lui avait proposé de venir travailler dans son cabinet. Et puis, en 1772, Duteillay qui était alors commissaire-contrôleur et faisait fonction d'ordonnateur à la place de Lemoyne, avait exigé son retour au Bureau des troupes!

Comme Lemoyne n'avait plus le temps de plaider la cause de son favori auprès de son supérieur hiérarchique rochefortais, le 9 mars, il profita de sa présence à Paris, tout près du lieu de la décision, pour recommander par écrit son protégé, directement au ministre de la Marine, M.de Boynes, contournant ainsi la voie hiérarchique. En déposant cette recommandation au ministère, son allié le commis Blouin lui conseilla d'informer de sa démarche D'Aubenton qui restait quand même son supérieur hiérarchique. C'est ce que fit Philippe dès le

lendemain. Il commença son courrier ainsi: " *Je serais au désespoir Monsieur que vous me soupçonniez de mettre des biais dans vos démarches...*". Puis, il présenta les mérites de son protégé, rappelant sa modeste carrière, les promesses d'avancement non tenues du ministre Choiseul-Praslin et surtout il dénonça le choix ministériel d'avoir pris Starot de St Germain comme écrivain sur la Boudeuse alors qu'il n'avait jamais servi dans les ports mais qui avait des protections, contrairement à Michaud. Par honnêteté, il joignit à cette missive une copie de la lettre qu'il avait adressée au ministre.

A Rochefort, quand il reçut ce double courrier, D'Aubenton fut vexé que son subalterne ait transgressé la procédure usuelle par voie hiérarchique et utilisé une information interne à son profit. Mais ce qui le mit en colère, c'est le ton employé par Lemoyne! L'intendant écrivit aussitôt à Rodier son supérieur parisien qui exerçait au ministère, mais qui était aussi son ami et son parent, lui exprimant ses griefs envers Lemoyne. Voici quelques mots: "*Je ne ferai aucun commentaire sur l'indécence de son style et surtout sur le mauvais procédé d'avoir insinué dans mon secrétariat une créature à lui dont mon honnêteté m'empêchait de me méfier, qui lui rend compte de tout, et de se servir des découvertes qu'il fait pour traverser de front auprès du Ministre les demandes que je juge à propos de lui faire...*" Suivait alors une comparaison non-objective des mérites des deux candidats.

Il est clair que D'Aubenton méprisait Michaud, cet homme âgé, issu de rien, dont il ne cita jamais son nom d'ailleurs. Il continuait en reprochant à Lemoyne de l'avoir toujours soutenu, recommandé, l'accusant même de l'avoir utilisé comme serviteur personnel: "*Il a toujours travaillé dans l'intérieur de M. Lemoyne plus que dans le Port.*" Quant à son propre protégé, Charbonnier, il avait toutes les qualités requises

bien sûr, à savoir la jeunesse," *une jolie figure*", l'origine sociale, l'éducation, les relations et surtout les recommandations! Le seul inconvénient, c'était qu'il était cruellement tourmenté par les fièvres et donc souvent indisponible...

Entre temps, à Paris, juste après l'envoi de son premier courrier du 10 mars, ayant reçu de Rochefort la confirmation de l'opposition de Daubenton à la candidature de Michaud, Philippe s'impatienta, persista et expédia à Rochefort une seconde lettre au contenu essentiellement identique à celui de la précédente, mais gonflé de quelques expressions ironiques, telles que *"Vous êtes juste, Monsieur, vous êtes bienfaiteur"* ou *"Je serais bien mortifié d'avoir l'air de contrarier vos vûes, ce n'est point mon intention"* et même vindicatives telles que *"Il faut monsieur qu' on vous aye prévenu contre le Sr Michaud qui est un très bon et ancien sujet."*

A Rochefort, en recevant ce deuxième courrier, l'intendant monta sur ses grands chevaux et exprima de nouveau sa colère dans une lettre adressée à son ami Rodier. En voici quelques extraits significatifs. *"Il faut que M. Lemoyne ait le dessein de m'insulter pour m'adresser la nouvelle lettre... je suis persuadé qu' il ne peut lire la lettre de M. LeMoyne sans s' apercevoir qu'elle est hors de toute règle du service dans la forme et méchante dans le fond...Ou il doit être regardé comme l'homme le plus borné et connaissant le moins la force des termes et des choses, ou il doit être reconnu comme le plus insolent personnage qui soit parmi nous. Que M. Lemoyne écrive au Ministre la lettre ci-jointe c'est indigne d'un galant homme; mais qu'il m'en adresse la copie afin que je ne l'ignore pas, je ne puis vous cacher, Monsieur, que je ne suis pas fait pour souffrir tranquillement de pareils traits: je suis né avec trop d'honneur et sentiments pour cela "*

Certainement D'Aubenton ne supportait pas les débordements

de ce subalterne, certes plus âgé et plus expérimenté que lui, mais qui avait trop pris l'habitude de se considérer comme l'intendant en titre, alors qu'il n'en avait assuré que l'intérim. Aussi n'appréciait-il pas que Lemoyne ait perçu le mépris avec lequel il avait traité son protégé. Sa qualification d' "*homme le plus borné*" laisse supposer que cette discussion avait dû être maintes et maintes fois tenue et que le conflit couvait depuis longtemps.

Informé de la vive réaction de l'intendant par Blouin, son contact au ministère, Philippe lui écrivait en se plaignant de D'Aubenton et tentait une ultime recommandation en faveur de Michaud. Enfin, Blouin traita le dossier et le transmit au ministère en joignant la lettre de recommandation de Lemoyne. C'est Michaud qui emporta le poste! En effet, en 1773, D'Aubenton lui avait ordonné d'aller travailler sous les ordres du contrôleur Duteillay pour l'aider à accélérer les anciennes affaires qui traînaient. Ainsi, ce protégé de Philippe resta dans cette place jusqu' en octobre 1774, date à laquelle il fut nommé écrivain de la marine à Rochefort . (20)

Cette crise de 1773 était-elle l'apogée d'une longue période de rancoeurs ou de malentendus? Les dissensions entre Lemoyne et D'Aubenton étaient-elles le résultat de la confrontation de deux personnalités opposées appartenant à deux milieux semblables en apparence, mais si différents en réalité?

VIII.5 Les débuts de Charles Lemoyne

Vie difficile du jeune couple

A Rochefort, Charles et sa jeune épouse se lièrent rapidement à la société des officiers de marine qui exerçaient

au port et participèrent à la vie mondaine rochefortaise en compagnie de leur père Philippe. Par exemple, le 14 février 1771, dans l'église St Louis, fut célébré le baptême du fils de Jean Joseph Soisque, un collègue de Charles, sous-commissaire à la marine et aux classes au port. Comme les parrain et marraine officiels étaient absents, ce fut Philippe et sa belle-fille Françoise Barbe qui portèrent le nouveau-né sur les fonts baptismaux.(21)

Quelques semaines plus tard, la jeune femme devait être bien malade pour que Charles demandât le 6 avril, un congé de trois mois " *pour conduire sa femme de santé délabrée à Paris pour y consulter des médecins compétents* ". Le jeune homme partit trois semaines après. Mais les nouvelles de Paris furent si mauvaises que Philippe, très inquiet, décida de monter à Paris pour assister son fils. Le 11 mai, D'Aubenton transmettait à leur supérieur sa demande de congé pour aller à Paris. Citons ce courrier: "*M. LeMoynes commissaire général de la Marine vient de recevoir des nouvelles de sa famille qui estime que sa présence est absolument nécessaire à Paris où il a d'ailleurs Madame sa belle-fille dans le plus grand danger. Je vous supplie Monseigneur de lui accorder un congé. Il peut s'absenter dans ce moment sans qu'il en résulte aucun inconvénient pour le service*». Le 13, Philippe partit précipitamment comme nous l'indique D'Aubenton: «*L'inquiétude de M. Le Moynes sur l'état de Madame sa belle-fille ne lui a pas permis d'attendre le congé que j'ay eu l'honneur de vous demander le 11 de ce mois. Il est parti hier matin pour se rendre à Paris ; il vous supplie Monseigneur de ne pas désapprouver une démarche qui devenait aussi nécessaire à sa tranquillité*» De quel mal souffrait-elle jeune femme?

Les soins prodigués par les médecins parisiens se révélèrent bénéfiques. Rassuré par le bon état de santé de sa belle-fille,

Philippe reprit le chemin de Rochefort où il arriva à la fin juillet. Charles resta auprès de sa jeune épouse jusqu'à la fin septembre et revint avec elle à Rochefort. Le 14 décembre, D'Aubenton réclamait d' *«ordonner le rappel des appointements à Sr Lemoyne sous- commissaire de la Marine qui a été dans la nécessité indispensable de s'absenter pour des affaires de famille et de rester à Paris auprès de son épouse qui y fut dangereusement malade. Le temps de son absence est depuis le 26 avril jusques et compris le 28 septembre dernier»* (22)

En cette fin d'année, le jeune couple réussit à concevoir un enfant qui naquit à Rochefort le 27 août 1772, baptisé le 29 dans l'église St Louis qui desservait le quartier de l'arsenal. Le nouveau-né, appelé *Antoine Charles Louis Lemoyne* portait les prénoms de ses parrain et marraine officiels, à savoir ses grands-parents encore vivants. L' enfant fut tenu sur les fonts baptismaux par sa grand-mère Louise Leclerc présente et par son oncle Jean-Pierre Veyssière qui remplaçait Philippe alors absent, car à cette date, ce dernier séjournait à Paris pour accomplir sa mission acadienne. Malheureusement, l'enfant, de santé fragile, décéda à quatorze mois, le 7 octobre 1773, à Rochefort en absence de son père qui séjournait alors en Martinique.(23)

Charles en Martinique

L'été 1772, la famille Lemoyne eut à gérer d'autres soucis d'ordre personnel, à savoir régler des affaires de succession en Martinique. Mais comme Philippe, était déjà engagé dans sa mission acadienne à Paris, il décida d'envoyer Charles dans la colonie natale pour tenter de les régler. Un an de congé était nécessaire au moins! Le 1er juillet 1772, Françoise n'était pas loin d' accoucher, les services ministériels enregistraient la

demande de congé que Charles sollicitait en ces termes:

«M. Lemoyne Sous-Commissaire de la marine désirerait partir incessamment pour la Martinique où des affaires d'intérêt l'appellent. Monseigneur en lui accordant l'agrément veut bien aussi lui permettre d'y être employé suivant son grade et qu' il y jouisse d'appointements qui y sont attachés, Monsieur Rodier est prié de lui faire expédier son congé. Monsieur Rodier voudra bien me renvoyer la lettre de M. D'Aubenton pour écrire à la Martinique» (24)

Mais pourquoi Charles devait-il se rendre en Martinique? C'est le courrier de Philippe daté du 24 octobre suivant qui nous apporte l'explication. *"M. Daubenton vous a demandé un congé pour mon fils sous-commissaire afin d'aller à la Martinique y terminer mes affaires et les siennes et celles de sa soeur qui y sont en souffrance depuis 1746..."* Philippe donna alors des précisions sur les soucis personnels.

Fin 1745, avant de quitter la Martinique, il n'avait pas eu le temps de s'occuper de ses affaires personnelles, c'est-à-dire de la gestion de la plantation acquise à Se Marie et des esclaves qui y travaillaient. Dans la prise de son bateau par les corsaires, il avait perdu les papiers et les renseignements que, depuis cette époque, il lui était impossible de se procurer. Celui à qui il avait donné sa procuration lui fit tort et les deux amis qui l'avaient remplacé n'avaient rien pu tirer parce qu'ils avaient été obligés de passer en France pour cause de santé.(25) En 1768, année où s'effectua le règlement de succession après le décès de Marie Magdeleine Birot, il avait cru pouvoir se confier à un homme qui avait la réputation de probité, mais celui-ci refusa de lui restituer 18 000 £ prétextant qu'il les avait déjà touchées. Enfin, Philippe devait participer au règlement de succession de son beau-frère Mesnant mort l'année précédente, souhaitant conclure la vente de son habitation martiniquaise.

Lemoyne terminait ce courrier par ces mots: *«Depuis 1746, je n'ai pu être en état de régler mes affaires. Je dois compter que mon fils réussira, plus étranger à la chose, je vous prie de lui accorder ainsi que son passage dans le vaisseau... qui a pu sortir de Rochefort et le faire employer dans la colonie pendant le séjour qu' il y fera.»* Charles n'était pas encore parti le 24 octobre quand son père sollicita pour lui l'autorisation d'embarquer sur un bateau qui devait appareiller de Rochefort. L'était-il le 17 novembre quand Philippe se confondait en moult remerciements? Sans doute.

Vus les délais nécessaires pour traverser l'Atlantique en «droiture», Charles dut débarquer à St Pierre de la Martinique vers la Noël 1772.

Nous ignorons tout du séjour que Charles effectua en Martinique. A-t-il été employé dans les services de la colonie comme le souhaitait son père? Qui donc, en Martinique, a pu le recevoir et l'accompagner dans ses démarches? Sans doute son cousin germain, Isaac François-Xavier Menant. Rappelons que le père de celui-ci, Isaac Menant, à savoir le beau-frère de Philippe, était décédé le 21 janvier 1771 à l'âge de 74 ans dans sa maison sise dans la ville de St Pierre le Fort.(26) Or, cet écuyer, devenu Conseiller honoraire au conseil souverain de la Martinique avait assuré la gestion des biens martiniquais de Philippe dès son départ de Martinique en 1746, puis après le décès de leur belle-mère commune, Elisabeth-Hélène La Houssaye en juin de la même année et enfin après le règlement de succession Magdeleine Birot établi en 1768.

A St Pierre, Charles rencontra certainement divers membres de sa proche famille antillaise, en particulier sa tante maternelle Marie-Anne Birot qui était encore bien alerte et ignorait bien sûr, qu'elle avait encore quinze ans à vivre. Charles eut vraisemblablement l'occasion de faire connaissance avec son

cousin germain François-Xavier qui avait à peine dix ans de plus que lui et qui avait fait des études de droit en France, puisqu' il était avocat au Parlement de Paris. Il venait de se marier au Robert, avec Marie-Elisabeth Pétard une jeune créole native de la Trinité, en août 1770, le même été que Charles d'ailleurs! A cette date, ce cousin était déjà Conseiller du roi, substitut du procureur au Conseil Souverain de la Martinique et habitait à St Pierre. (27)

François-Xavier dut évoquer sa soeur cadette Marie-Victoire Menant qui était décédée onze ans auparavant, en avril 1761, au Robert, ignorant que l'existence de cette femme serait conservée dans la mémoire des généalogistes et des historiens martiniquais pour avoir été la grand-mère de la Sultane Validé. En effet, Marie-Victoire avait épousé François-Rémy Dubuc de Rivéry, un des petit-fils de Pierre Dubuc, dit Pierre le Brave ou Pierre le Traître.(28) Quand Charles séjournait en Martinique, Henri-Jacob Dubuc de Rivéry, l'aîné des cinq enfants de sa cousine, parvenus à l'âge adulte, s'apprêtait à épouser Marie-Anne Arbousset-Beaufond, une cousine par alliance de Marie-Josèphe Tascher de la Pagerie, la future Impératrice Joséphine. De cette union naissent cinq enfants dont Aimée Augustine Marie Josèphe, née en décembre 1776. Nombreux sont ceux qui supposent que cette Aimée était Naksh-i-dil, la Sultane Validé (titre donné à la mère du sultan ottoman régnant), à savoir la mère du Sultan Mahmoud II. Mais ses aventures appartiennent désormais à la légende dont les versions divergent: soit cette jeune créole était sa mère biologique, soit elle avait été nommée sa mère-adoptive, ce qui semble être l'hypothèse la plus crédible. Lors de son retour de France où elle avait poursuivi ses études à Nantes, elle aurait fait naufrage mais aussitôt recueillie par un navire espagnol. Celui-ci aurait été ensuite attaqué par des pirates algériens qui l'auraient

enlevée et vendue comme esclave au Dey d'Alger. Ce dernier l'aurait offerte au Sultan ottoman Abdul Hamid Ier d'Istanbul. C'est sous le nom de Naksh-i-dil c'est-à-dire "l'Empreinte du Coeur" ou "la plus Belle des Belles" qu'elle serait devenue rapidement sa favorite. Elle aurait joué durant toute sa vie un rôle politique considérable dans l'Empire ottoman. Naksh-i-dil est décédée à Constantinople en 1817. (29)

Pendant son séjour en Martinique, nous pouvons imaginer que Charles rendit visite à de nombreux cousins et cousines qui étaient encore en vie, qui appartenaient à la famille La Houssaye ou aux familles Birot-Bienvenue, Birot-Avenant, Birot-Tourville, les Birot-La Prévallée et les Birot-Prosper.

L' hôtel de Cheusses

Nous ignorons la date exacte du retour de Charles en France. Cependant nous savons que revenu de la Martinique, il exerça au Bureau des revues au port de Rochefort. Il prit deux congés de trois mois en 1774 et un autre congé de trois mois l'année suivante. Quelles en étaient les raisons? Il reprit également sa vie mondaine, participa surtout aux festivités familiales. C'est ainsi qu' à la fin 1774, il assistait à La Rochelle au mariage d' Honoré de Maussabré avec Marie-Louise Durand de Lavauxmartin, la fille de Barbe Veysière, cette demi-soeur de Françoise. Curieusement, ce jour-là Charles était désigné sous son autre prénom «Louis». Ainsi donc, les deux Lemoyne père et fils qui exerçaient ensemble au port de Rochefort, demeuraient en famille à l'Hôtel de Cheusses, siège du Commissariat de la Marine. Philippe qui y logeait depuis la fin 1764, continua d' y résider avec Charles jusqu' au départ pour Bordeaux en 1777. Charles y demeurera de nouveau quand il exercera à Rochefort de 1781 à 1795.

Au cours de l'année 1770, cet hôtel fut remis à neuf, tant à l'extérieur qu' à l'intérieur. C'est donc dans une demeure en travaux que Charles emménagea avec sa jeune épouse. L'ingénieur de la marine, Ogénine Augias avait conçu le portail néo-classique flanqué de deux guérites, par lequel on accède à la place appelée actuellement place de la Galissonnière.



Entrée de l'Hôtel de Cheusses à Rochefort . Avril 2011

A l'intérieur, les boiseries revêtant les murs, réalisées par les ouvriers de l'arsenal sur les dessins d'Augias, sont encore en grande partie en place et donnent une idée du cadre de vie des officiers de Marine représentant le Roi. Logement en même temps qu' institution, l'Hôtel était conçu comme un lieu de réception et de prestige. Il est émouvant de penser que nos Lemoyne ont vécu dans ces lieux. Sans doute ont- ils participé à la réception de hautes personnalités dans les salons du rez-de-chaussée. Les appartements privés se situaient à l'étage. Imaginons cette famille monter ou descendre les marches des deux escaliers en se tenant à leur rampe en fer forgé ou fouler les magnifiques parquets en labyrinthe des salons privés....(30)

IX Mission acadienne

IX.1 Histoire des Acadiens

Acadie française. Acadie anglaise.

Le 23 décembre 1771, le Président du Conseil de la Marine adressait à Rochefort, au Commissaire Général de la Marine LeMoyné un courrier où il "*désirait conférer avec lui du projet d'établissement des Acadiens qu'il a exposé à l'abbé LeLoutre*". De quoi s'agissait-il ? (1)

Il est temps de revenir sur l'histoire des réfugiés Acadiens. L'actuelle Nouvelle-Ecosse ou ex-Acadie se situe à l'extrémité de la presqu'île qui prolonge la rive méridionale du Saint Laurent au Canada. En face d'elle, se trouvent à l'embouchure du fleuve, l'Île du Prince Edouard (ex Île Saint Jean) et l'Île du Cap Breton (ex Île Royale). Plus au nord, entourés d'eaux poissonneuses, s'étendent l'immense île de Terre-Neuve et le minuscule archipel de Saint Pierre et Miquelon.

L'Acadie, explorée par les Vikings puis par les pêcheurs européens attirés par la morue, était une colonie française depuis 1604. Occupée dix ans plus tard par les Anglais qui y firent venir des colons écossais, elle fut cédée à la France en 1632 qui y reprit la colonisation en faisant venir 300 personnes, originaires de l'ouest de la France pour la plupart et majoritairement catholiques. Lors des conflits entre la France et la Grande-Bretagne, l'Acadie fut alors alternativement conquise par ces deux belligérants. Finalement, en 1713, au traité d'Utrecht, elle fut attribuée aux Anglais qui la renommèrent Nouvelle-Ecosse. La plupart des colons acadiens francophones décidèrent de rester sur place. Le traité d'Aix-la-Chapelle de

1748 qui mettait fin à la guerre de Succession d'Autriche confirma l'occupation anglaise de l'Acadie. Les Britanniques décidèrent alors d'en finir avec la présence française dans cette région, y compris en Nouvelle-Ecosse et envoyèrent 2000 colons pour y fonder Halifax. Pendant un certain temps, les Acadiens conservèrent une attitude neutre. Mais, peu à peu quelques-uns quittèrent ces terres pour se réfugier dans les régions voisines restées françaises comme la Nouvelle-France située sur la rive opposée du St Laurent. Pour retenir les autres, les autorités britanniques tentèrent de leur faire prêter un serment d'allégeance.

Le Grand Dérangement

En 1755, le gouverneur de la Nouvelle-Ecosse commença ce qui fut appelé "le Grand Dérangement". Cette déportation des Acadiens se déroula jusqu'en 1763.

Certains habitants des territoires limitrophes de la Nouvelle-Ecosse alors annexés, furent expulsés dans les colonies anglaises voisines. Mais comme ces colonies les refusaient, ils furent déportés en Angleterre ou même en Nouvelle-Ecosse. Certains Acadiens réussirent à s'enfuir vers les territoires encore français, tels que la Nouvelle-France et l'île St Jean ou bien même se cachèrent chez les Amérindiens.

Après la signature du Traité de Paris en 1763 où la France perdait définitivement ses colonies canadiennes, quelques Acadiens encore sur place se déplacèrent vers les Antilles ou en Louisiane devenue espagnole où ils constituèrent la "Nouvelle Petite Acadie" formant le noyau des Cajuns qui parlent toujours un dialecte français. D'autres gagnèrent les Malouines. Beaucoup se réfugièrent dans les régions francophones devenues

anglaises comme le Québec. Il y en a qui restèrent dans les territoires anglais où on leur avait permis de s'établir sur certaines terres situées dans les recoins très éloignés. (2)

IX.2 Les réfugiés Acadiens en France

Arrivées en France

La première vague de rapatriement vers la France commença le 28 juillet 1758, quand Louisbourg qui défendait l'île Royale, tomba de nouveau aux mains des Anglais, provoquant la reddition de cette île et celle de sa voisine l'île Saint Jean. Ce fut alors l'embarquement forcé à destination du royaume français de l'ensemble des habitants de ces deux îles, considérés alors par les Britanniques comme sujets du Roi de France. Ceux de l'île Royale débarquèrent surtout à Rochefort et à La Rochelle, ceux de Saint-Jean abordèrent la côte de la Manche à St Malo, Cherbourg, Le Havre et Boulogne. Ainsi, de la Toussaint 1758 à mars 1759, plus de quinze cents Acadiens débarquèrent à St Servan près de St Malo. La traversée fut marquée par la mortalité d'au moins un tiers des passagers, due à quelques naufrages mais surtout à la variole qui toucha les enfants en bas âge et les personnes âgées, décimant parfois des familles entières, mortalité aggravée par les nombreux décès survenus après le débarquement.

En 1763-1764, ces réfugiés furent rejoints par une partie des Acadiens libérés des prisons anglaises. Ceux qui étaient arrivés à Brest, Morlaix, Cherbourg et Boulogne vinrent les rejoindre quelques années plus tard.

Les Acadiens de la troisième vague, après avoir transité par St-Pierre et Miquelon rejoignirent la France en 1778.

Premier établissement en France : Belle-Isle en Mer

En fait, dans les villes portuaires françaises, les Acadiens en transit, attendaient d'être fixés sur leur sort, espérant que le roi de France trouvât une solution satisfaisante, soit pour les établir, soit pour leur permettre un éventuel retour ou un passage vers d'autres colonies françaises. En avril 1763, le ministre Choiseul désirant retenir en France tous les réfugiés acadiens qui séjournèrent sur le territoire, demanda à Bertin, le Contrôleur Général de se renseigner s'il existait en France des terres susceptibles d'être exploitées par ces arrivants ou des manufactures capables de les embaucher. Les intendants contactés par Bertin firent part de l'impossibilité économique de recevoir ces nouveaux sujets français, mettant en avant le chômage, le défaut de commerce et le manque de fonds nécessaires à leur installation.(3)

Cependant en juillet de cette même année, le maire de Saint Malo, M. Le Fer de Chanteloup proposa de faire défricher les terres dépendant du domaine royal à Belle-Isle en Mer et d'y installer des Acadiens. L'idée plut aux administrateurs qui voyaient là, l'occasion de fortifier l'île pour s'opposer aux éventuelles attaques anglaises. Mais au marquis de Warren, le gouverneur de l'île qui préconisait la dispersion, s'appuyant sur l'hostilité des îliens dont les terres risquaient d'être redistribuées, s'opposait l'abbé Le Loutre, ce prêtre missionnaire en Acadie qui avait accompagné ses coreligionnaires dans leur exil et qui les soutenait dans leur désir de rester regroupés en une seule paroisse.(4) Enfin, en juin 1764, Choiseul prenant parti pour Le Loutre, fit débloquer des fonds pour le transport des réfugiés. Peu après, l'abbé perdit la partie: la perspective d'être mêlé à la population belle-îloise limita le nombre de volontaires acadiens. Ainsi en 1765, soixante dix-huit familles

acadiennes seulement acceptèrent d'être réparties sur l'ensemble de l'île, recevant terres, maisons, bétail et outils. Néanmoins, les autorités ayant eu le souci de les intégrer au mieux, leur permirent de reconstituer leur état civil perdu dans leur déportation. Les conflits avec la population locale s'estompèrent peu à peu. Néanmoins, nombreux de ces Acadiens quittèrent l'île pour la Guyane en 1785, eux qui avaient eu tant de mal à mettre en valeur ces terres reçues, les moins bonnes de l'île d'ailleurs.

Divers projets d'établissement avant 1772

Il devenait urgent pour l'Etat français d'établir plus de 3000 Acadiens qui restaient en attente dans les divers ports de France! Mais comme il était difficile de les accueillir sur les terres royales, on se tourna alors vers les propriétaires particuliers. L'administration y trouvait un avantage financier certain, les Acadiens constituant une main d'oeuvre bon marché, productive et la perception de nombreuses redevances étant prometteuse. Tous ces projets ne retinrent pas l'attention des autorités françaises. Ils étaient souvent mis au placard, comme celui du Commissaire de Francy qui proposait en 1768 un établissement dans les anciennes forêts royales de Brix et de Valognes dans le Cotentin. Beaucoup se heurtaient à la complexité du droit coutumier ou bien au désir des Acadiens de rester groupés. Ce fut le cas du projet d'établissement en Corse proposé en 1769 par le Comte de La Marche, le prince de sang puisque cousin du roi, Louis François Joseph de Bourbon-Conti et abandonné deux ans après. Parfois les particuliers semblaient être intéressés puis se rétractaient comme le Comte de Chateaubriand qui offrit en 1769 d'installer les Acadiens sur ses terres à Combourg. (5)

IX.3 Lemoyne chargé de mission

Contexte politique

Avant de raconter en détail la participation de Philippe Lemoyne à l'histoire des réfugiés Acadiens en France, il est nécessaire de situer les événements dans leur contexte.

Quelques jours avant Noël 1771, Louis XV présidait le dernier Grand Conseil de l'année, satisfait d'avoir laissé ses nouveaux ministres reprendre les rênes du gouvernement.

L'abbé Terray, le Contrôleur Général des finances avait réussi à mettre en place ses réformes financières destinées à augmenter les recettes royales et lancé un nouvel impôt, le "vingtième".

Le Chancelier Maupeou avait réformé d'une main de fer le pouvoir judiciaire: les parlementaires avaient été arrêtés ou exilés, leurs charges confisquées puis rachetées par l'État, leurs juridictions morcelées. La vénalité des offices avait été abolie, les magistrats désormais désignés par le Roi étaient rétribués par l'État. Quant à Bourgeois de Boynes, le Secrétaire d'Etat à la Marine, nommé en avril, il n'avait pas eu le temps de se plonger dans les dossiers. Qui à la fin décembre, lui suggéra de contacter Lemoyne pour s'occuper des réfugiés acadiens?

Les attentes du gouvernement

Il est temps de rechercher ce que l'administration attendait de Philippe Lemoyne, lorsqu' elle le convoqua à Paris en décembre 1771. Une partie de la réponse à cette question se trouve dans le mémoire vraisemblablement rédigé en 1778 par Lemoyne lui-même, bien que signalé comme étant anonyme. Ce document a été retrouvé dans les copies de sa correspondance échangée pendant cette mission, qu' il avait conservée dans sa bibliothèque à Bordeaux. Or ces papiers confisqués

puis entreposés au Dépôt National pendant la Révolution ne furent retrouvés qu'à la fin du XIX^{ème} siècle. L'historien J.F. Mouhot a pu non seulement reconstituer l'histoire de ces papiers, mais bien plus encore, étayer ses recherches sur le rôle de Lemoyne dans l'histoire des Acadiens en France de 1772 à 1774.(6)

Voici l'extrait concernant les circonstances de la nomination de Lemoyne à s'occuper des réfugiés acadiens:

"On voulut profiter pour l'établissement des Acadiens des lumières de Mr LeMoine qui s'occupait depuis longtemps des moyens de fixer sous la domination du Roi ce peuple dont il connaissait les vertus et de fixer en même temps un terme à la dépense qu'il continuait de causer à l'Etat, faute d'établissement..." Ainsi les autorités avaient besoin d'un administrateur bien au fait du dossier acadien parce qu'il était urgent d'agir, le maintien en transit de ces anciens colons coûtait de l'argent aux finances publiques! Dans un premier temps, le Roi Louis XV avait commencé par leur octroyer une solde de six sols par jour et par personne, y compris pour les nouveau-nés. Cela ne compensait certainement pas tout ce qui avait été perdu là-bas en Acadie, mais sans doute cela leur avait permis de vivre à peu près décemment. Cette somme correspondait à la solde accordée aux militaires en activité. Malheureusement, cette solde n'était pas payée avec ponctualité et nombreux Acadiens avaient été réduits à s'endetter pour survivre. Or, rappelons que l'abbé Terray, le Contrôleur Général des finances venait de lancer une série de mesures pour réduire les dépenses publiques.

Il était donc urgent d'agir, mais pourquoi avoir fait appel à Lemoyne?

Selon JF Mouhot, *«la raison pour laquelle de Boyne appelle Lemoyne à s'occuper des Acadiens n'est pas très claire. Sa*

nomination intervient probablement davantage parce que c'est le seul volontaire plutôt que pour toute autre raison. Le chanoine de Saint-Malo, Grandclos, refuse ce que Guillot désigne sous le terme de "corvée". Il est vrai que depuis peu, à Rochefort, Lemoyne était disponible n'étant plus à la tête du Bureau des Colonies, mais était-il vraiment volontaire?

Continuons l'explication de JF Mouhot: *"Une autre raison a peut-être joué: Lemoyne étant entré en conflit avec son supérieur hiérarchique, il est possible que le ministère ait voulu l'éloigner quelque temps de Rochefort."* Non, cette hypothèse ne tient plus depuis la vérification des dates. Ce conflit ouvert n'eut lieu qu'en mars-avril 1773. Mais peut-être que la situation était conflictuelle entre les deux hommes depuis l'arrivée de Daubenton à l'intendance au début 1771.

JF Mouhot poursuit ainsi :*"La mission de Lemoyne ne lui est certainement pas confiée, en tout cas, comme l'écrit Martin parce que Lemoyne était le "fonctionnaire le mieux au courant de toute l'affaire acadienne" [sic]. Le commissaire Guillot, à Saint-Malo, par exemple, était certainement mieux informé que Lemoyne de la situation des Acadiens. En revanche, il semble que Lemoyne ait attiré l'attention sur lui parce qu'il avait envoyé dès 1766 un mémoire pour établir des Acadiens et les Allemands près de Saint-Jean d'Angély et qu'il était connu de l'abbé Le Loutre et l'abbé de l'Isle Dieu."*

Il est vrai qu'en 1766, le roi avait entrepris d'établir les réfugiés acadiens sur les terres royales. S'appuyant sur cette volonté du roi, le ministre de la marine, le Duc de Praslin avait transmis à l'intendant Ruis Embito à Rochefort des consignes relatives au changement de secours accordés par le roi. Cette année-là, Lemoyne avait commencé à traiter le sort des familles réfugiées d'Amérique Septentrionale et des Acadiens qui, depuis 1764 attendaient près de Saint-Jean d'Angély de partir

ou de ne pas partir à Cayenne. D'ailleurs, en 1765, il avait adressé au ministre un mémoire concernant un projet d'établissement des Acadiens et des Allemands dans les marais proches de Rochefort. Celui-ci n'avait pas donné pas suite. En 1768, les fonds manquaient à Rochefort et Lemoyne, en tant qu'ordonnateur avait informé le ministre qu'il craignait de ne pouvoir payer les subsistances des familles de l'Ile Royale et des Acadiens qui n'avaient toujours rien reçu. Il avait alors envisagé un autre projet d'établissement dans la région de Blaye. (7)

Quant à être connu de l'abbé de l'Isle Dieu, c'est fort probable. Celui-ci qui gouvernait le diocèse de Québec depuis la France, était chargé de recevoir les rapports concernant les colonies et de les transmettre à la Cour. Il était alors l'agent des évêques, écrivait en leur nom au ministère de la Marine et à d'autres administrateurs coloniaux... dont Lemoyne. N'oublions pas qu'à Rochefort, à la tête du Bureau des Colonies pendant six ans, celui-ci fut en relation avec tous ceux qui s'occupaient des Colonies. L'abbé de l'Isle Dieu s'occupait avec Le Loutre des Acadiens réfugiés en France. Or ce dernier connaissait Lemoyne qui l'avait informé de son projet d'établissement dans la région de Blaye en 1768. Pas étonnant donc que Le Loutre l'ait recommandé pour servir d'intermédiaire entre les réfugiés acadiens et l'administration royale.

Une autre explication relative au choix de Lemoyne pour mener cette mission est à considérer. Philippe n'était-il pas une relation particulière de l'abbé Terray? Alors, quand il fallut accélérer l'établissement des Acadiens fin 1771, le Contrôleur Général des Finances n'aurait-il pas pensé à cet allié de Rochefort, le Commissaire Général qui lui adressait si amicalement ses compliments ?

Départ pour Paris

Il est temps d'évoquer dans les détails la mission menée par Philippe, de janvier 1772 à novembre 1774 par les récits que lui-même en fit à son retour, ainsi que par les divers textes relevés par les historiens qui se sont penchés sur la question. (8)

Avant de partir pour Paris, Lemoyne écrivait de Rochefort, le 5 janvier 1772, à M. de La Roque, le premier commis du Bureau des Colonies au ministère, chargé de s'occuper des affaires acadiennes: *"Je me dispose pour me rendre aux ordres que vous m'avez donné le 23 du mois dernier. Je n'ay pas eu l'honneur de vous accuser plus tôt la réception parce que j'espérais pouvoir vous demarrer quelque chose du renseignement que je poursuis pour pouvoir satisfaire à vos vues sur les Acadiens..."*(9)

Dix jours plus tard, il quittait Rochefort, sa famille et des domestiques, comme il le raconta plus tard.(10) A cette date, qui donc dans sa famille restait à Rochefort? Sans doute sa fille Angélique qui allait avoir dix-neuf ans, à supposer qu'elle ait terminé ses études et qu' elle vécût auprès de lui. Certainement sa bru, Françoise qui allait se retrouver seule et enceinte, car Charles allait bientôt embarquer pour la Martinique.

Philippe partit pour Paris avec très peu d'argent, n'imaginant pas que cette mission allait durer trois ans. Il racontait ceci en janvier 1775: *«Pendant mon absence de Rochefort ma dépense a été à peu près la même que si j'y avais resté parce que ma famille y existait et que croyant ma mission de peu de durée je ne pouvais renvoyer de domestique qui m' étaient attachés depuis longtemps»* (11)

C'est dans ce mémoire destiné à justifier ses besoins d'argent en raison des dépenses imprévues, que Lemoyne décrivait, parfois avec humour, le début de son voyage et ses soucis

d'ordre domestique et financier. Voici l'extrait en question:
«Je partis le 16 janvier 1772 en poste, dans ma chaise (12) accompagné d' un domestique et ayant donné ordres de faire suivre ma voiture attelée de trois chevaux, conduite par mon cocher accompagné d' un domestique. Cette voiture devait me tenir lieu d' une remise (12) qui m'avait coûté 300 £ par mois, ma chaise m' étant nécessaire pour les tournées que je prévoyais de faire. J'avais fait arrêter à Paris un appartement avec une remise et une écurie, je l'avais fait meubler et changer d'objets coûteux en quelques médiocres meubles. J'avais jugé cet arrangement plus économique, plus honnête et plus sûr à cause du bureau que je devais y tenir. Mes chevaux souvent malades me nécessitèrent à prendre cette remise. Au commencement de 1773, deux m' ont manqué, je pris le party de les vendre, ils m' avaient coûté 1800 £, je les ay vendu 700 et renvoyé mon cocher à Rochefort d'où il était. Je fus réduit à me sevrer de remise(12) ... Au retour de ma tournée je trouvai ma voiture si déperie sous la remise que je fus obligé de la vendre, elle m' avait coûté 2500 £ je la vendis pour 21 Louis tournois» [pour 105 £] (13) Pour entreprendre une tournée aussi forte que celle que j'allais faire, il fallut ne rien épargner pour mettre ma chaise, pour ainsi dire à neuf, malgré les dépenses que je fis, il fallut à mon retour la remonter encore à neuf, presque entièrement...» Dans quel quartier de Paris avait-il trouvé ce logement comprenant un appartement, une remise et une écurie ?

Et la recherche d' établissements continue...

Au début février 1772, Lemoyne fut reçu à Versailles, au Bureau des Colonies dont dépendaient les réfugiés pour conférer de l'établissement des Acadiens. Ce jour-là, il présenta

divers projets qu' il avait déjà conçus et émit des réserves quant à la probable réaction des populations locales qui pourraient exploiter ces réfugiés comme ce fut le cas en 1766 pour les Allemands à St Jean d'Angély. Mais de quelle mission précise le ministère le chargea-t-il oralement à cette date? Continuer de rechercher des renseignements sur la meilleure manière de placer les réfugiés acadiens et de solliciter divers propriétaires susceptibles de les recevoir. Le 8 février, il présentait par écrit ses anciens projets d' établissement, celui de Rochefort datant de 1765 et celui à Blaye de 1768, auquel il renonça en avril d'ailleurs. Mais que pouvait faire Lemoine sous les ordres d' un ministre qui ne répondait pas à ses courriers ou même qui avouait égarer les mémoires qu'on lui adressait? En fait, comme le souligne JF Mouhot, c'étaient les commis qui prenaient véritablement en charge les dossiers et préparaient les décisions qui cependant étaient toujours signées par le Secrétaire d'Etat.

Début mai, Lemoine sollicitait le Comte de Closnard pour accueillir des Acadiens dans les Landes près de Bordeaux, en lui demandant de les placer le plus possible ensemble. Celui-ci était prêt à accueillir une soixantaine de réfugiés mais se désista un mois plus tard, craignant les plaintes éventuelles des réfugiés et que «*sa tranquillité ne fut sans cesse troublée*». (14)

Au début, Philippe était favorable au regroupement des acadiens. Mais, sans doute été averti par son «parent et ami» Guillot alors Commissaire de la Marine à St Malo, des dangers et inconvénients inhérents à un rassemblement trop important de réfugiés, il changea d'avis pensant que les Acadiens risquaient de résister s'ils restaient groupés. (15)

Parlons un peu de ce Frédéric Joseph Adrien Guillot. Né à Versailles le 37 juin 1736, ce fils du commissaire général qui était en 1734 secrétaire de Maurepas, était le filleul de ce

dernier. Il avait accompagné son père chargé de suivre l'échange des prisonniers de guerre en 1762 à Londres. Frédéric avait été successivement écrivain ordinaire de marine en 1756, petit commissaire en 1757, exerçait à St Malo depuis 1763 comme commissaire ordinaire. Quel lien exact de parenté reliait donc Frédéric Guillot et Philippe Lemoyne? Selon JF Mouhot, Guillot parlait d'un certain L'Anglois qui était à la fois son cousin et le *neveu* de Lemoyne. En fait, il faudrait corriger cette phrase ainsi : *«Le commissaire malouin parle d'un certain M. L'Anglois maître des comptes qui est à la fois le beau-père du neveu de Lemoyne et le cousin de Guillot»*. En effet, en 1772, Félix Blanchard de Changy, le neveu de Philippe, venait d'épouser en secondes noces, sa cousine-issu-germaine Marie Louise Félicité Langlois, fille du maître des comptes Clément Henri Langlois et d'Angélique Louise Lemoyne, eux-mêmes mariés en juillet 1756. Mais il est bien vrai que Clément Langlois et Frédéric Guillot étaient cousins.(16)

Revenons à la mission du Commissaire Général Lemoyne. Perdit-il courage lorsqu' il apprit en juin le désistement de l'intendant du port du Havre qui pourtant était fort intéressé à établir des Acadiens dans sa région ? Non !

En juillet, il relança le projet de Saint Victour qui voulait bien organiser un établissement sur ses terres limousines. Ce personnage était non seulement le gouverneur de Tulle mais aussi un "allié " de Lemoyne qui fournissait des fusils au port de Rochefort. (17) Philippe proposa au ministère d'envoyer un délégué acadien pour " visiter les lieux, vérifier les choses, discuter avec M. de St Victour les conditions à conclure avec lui." A ce courrier, il joignit le mémoire rédigé par St Victour dont voici un extrait: " M de St Victour, gouverneur de Tulle , qui a des gens dans le Limousin désire des familles de 5 hommes sûrs, laborieux, bons cultivateurs, plus 3 femmes

bonnes ménagères, intelligentes pour la basse-cour, soins des bêtes à laine, laiterie et vaches et brebis. Le nombre des enfants est quelconque, utiles pour la ferme dont la surface est considérable... en métairie, les bâtiments seront fournis par le propriétaire, plus un cheptel de bêtes à cornes et à laine, à partager tous les fruits récoltés, la vigne du métayer, effectuer le partage des lignes ..." (18)

Lemoine se plaignait que le dossier acadien n'était pas prioritaire pour le ministère. Alors il insista et envoya un double du dossier de St Victour. Entre temps, le ministère lui avait répondu que *"les propositions que fait M. de St Victour pour établir les familles acadiennes sur ses terres paraissent fort avantageuses; avant de prendre un parti définitif, il serait nécessaire qu' il lui envoie une liste exacte des familles faisant connaître à quoi chacune est propre"*. Quinze jours plus tard, le ministère transmettait le dossier à Guillot à St Malo et répondait favorablement à St Victour, mais en décembre ce projet était oublié... (19)

A la mi-septembre 1772, plutôt qu'en juillet, l'établissement des Acadiens fut l'objet d'une discussion devant le Conseil du Roi. C'est qu' il devenait urgent pour le gouvernement de régler le sort de ces Acadiens qui vivaient en France! Quelques semaines auparavant, Guillot à St Malo avait intercepté une lettre de Jersey incitant les Acadiens à désertir le royaume français. Aussi, le gouvernement craignait un départ massif des Acadiens hors de France. Il n'était pas question de les laisser s'enfuir clandestinement, valait mieux encore les laisser partir en Louisiane comme le réclamait quelques-uns. Terray était d'avis de laisser partir ces réfugiés si onéreux pour les caisses de l'Etat. Son avis fut suivi par le Conseil, mais pas du tout par le Roi ! Louis XV voulant conserver les Acadiens dans son royaume, ordonna qu'on cherchât des établissements confor-

mément à sa promesse! (20) Dès lors, il fut décidé que les Acadiens ne dépendraient plus du ministère de la Marine mais du Contrôle Général où divers commis seraient spécialement chargés des affaires acadiennes. Ce ministère devait trouver rapidement un établissement et en prévoir le financement. Désormais, Lemoyne travaillerait sous la tutelle du Contôleur Général Terray et du ministre de l'agriculture Bertin qui superviserait les futures installations.

Projet du marquis de Pérusse des Cars

C'est alors que l'on remit en selle plusieurs projets, en particulier celui du marquis de Pérusse qui l'avait présenté en janvier 1772. Le marquis Louis Nicolas de Pérusse des Cars, militaire de carrière, devenu invalide de guerre, était un riche propriétaire habitant le château de Monthoiron, dans la Vienne. En 1763, il avait été autorisé à faire défricher ses landes incultes «les brandes» afin de les cultiver. Ainsi, il avait accueilli à Monthoiron une douzaine de familles allemandes rhénanes, en fait des catholiques francophones de la région de Liège. 61 personnes, aidées de deux charrons, deux maréchaux, un bourrelier venus d'Allemagne composaient la petite colonie à laquelle Pérusse avait adjoint 65 valets ou servantes. Mais ces familles s'intégrèrent difficilement et restèrent dans le Poitou peu de temps. Mais il avait fallu loger tout ce monde. Alors il acheta de petites métairies situées en bordure de ses terrains incultes, sans trop penser qu'une entreprise agricole de cette envergure nécessitait des capitaux considérables. Pérusse s'endetta très vite. Pour continuer, que faire, sinon solliciter l'aide de l'Etat? C'est alors que la recherche des administrateurs français d'établissements pour les Acadiens arriva à point nommé !

Pourquoi le projet de Pérusse des Cars trouva grâce aux yeux des ministres en septembre 1772, alors qu'il n'avait pas été retenu en janvier? Certes, le marquis était bien introduit à la Cour où il disposait de solides appuis dont Bertin et il connaissait l'Abbé Le Loutre, mais son projet dut plaire par son ampleur, car il se proposait de construire 150 fermes avec leurs maisons d'habitation, leurs granges, leurs servitudes, leurs puits... bref de quoi accueillir au total 1500 personnes !

Voici quelques extraits de sa proposition: *" On consacre 7.110 arpents (# 3.650 ha)à cet établissement....Chaque individu aura en propriété trois arpents de terre défrichée ou à défricher, à charge pour les bénéficiaires de payer annuellement au seigneur propriétaire concédant une modique redevance en grains, conformément aux usages. La maison appartiendra en propriété aux dix personnes qui occuperont la maison ; et de plus il leur sera donné en propriété quatre boeufs, deux vaches, deux charrues, une charrette et tous les outils aratoires nécessaires. " puis " La maison est composée de deux chambres dont une à cheminée, un cellier, une petite serre à outils, une grange de grandeur suffisante pour les récoltes. La maison sera construite en torchis, sur un mur de pierre de trois pieds de hauteur et couverte en chaume ou bruyère, en attendant que les tuiles pour les couvrir soient faites et réparties; la charpente sera disposée en conséquence. En outre du terrain destiné au labour, il sera donné un pâturage commun à chaque village».*

Conscient de l'ampleur des travaux, il envisageait même un échéancier: *«Dès cette année 1773, il y aura un cinquième des maisons bâties et un tiers des terres défrichées, prêtes à recevoir de l'avoine en mars prochain. On achèvera les bâtisses des maisons en 1774 et on défrichera le second tiers en 1776...»* (21)

Dès septembre, il fut proposé à quelques députés acadiens de Bretagne accompagnés de l'abbé Le Loutre d'aller visiter les terres du marquis à proximité d' Archigny et de Monthoiron. L'abbé mourut en cours de route, le 30 septembre 1772. A leur retour, les délégués acadiens écrivirent au marquis que les terrains qu'ils avaient vus «*ne sont composés que des brandes*» et leur paraissaient «*très ingrats*» voire insalubres en raison des eaux stagnantes. Ils refusèrent donc cette offre. Puis, dans les mois qui suivirent, on n'entendit plus parler de ce projet pour le Poitou.

IX.4 Autres missions de Lemoyne

Autres projets, autres rôles

Après la mort de l'abbé Le Loutre, l'abbé de Grandclos Mélé, un chanoine de St Malo fut pressenti pour jouer le rôle d'intermédiaire entre les Acadiens et les autorités. Mais comme ce dernier refusait cette proposition, c'est à Lemoyne qu'on fit appel pour tenir ce rôle. Il continua cependant de rechercher des établissements susceptibles de mieux convenir que celui du marquis de Pérusse. Il essaya de convaincre Bertin et les Acadiens d'accepter la proposition de son parent, le chevalier de La Borde ou bien celle de son ami St Victour dont le projet pourtant approuvé en août semblait avoir été écarté.

Il fut également question du projet corse. En décembre 1772, le représentant du ministère, ordonnait à Guillot de laisser partir des familles acadiennes en Corse sur les terres du Comte de la Marche. Courant mars-avril 1773, des négociations entre le ministère de la Marine et le Comte se poursuivaient quant à l'établissement de 80 familles acadiennes. Mais le Comte négociait seulement avec de Boynes le ministre de la Marine, à

l'insu de Terray le Contôleur Général des finances qui pourtant était le seul à être habilité à traiter l'affaire! C'était là un exemple de confusion et d'interférence de la haute noblesse dans le traitement des affaires politiques. Guillot et Lemoyne, certes mécontents de la démarche de M. du Désert, l'homme de main du Comte, se plient par crainte du pouvoir du prince de sang. Malgré l'aval du ministère survenu en avril, fin juin, il n'en fut plus question de ce projet, pourquoi? (22)

C'est que le projet d'établissement dans le Poitou évoluait favorablement, surtout depuis février 1773 quand Lemoyne le jugea viable, après avoir visité l'école d'Agriculture à Annel près de Compiègne et avoir rencontré son directeur, Sarcey de Sutières, l'agronome pressenti par Pérusse pour superviser la mise en culture de ses terres à Archigny. Certes, Philippe suggéra quelques modifications au projet du marquis, relatives en fait à la dispersion qu'il préférerait au regroupement.

Peu après, à Paris, Lemoyne s'occupa d'affaires qui ne concernaient en rien les Acadiens: il entra en conflit ouvert avec son supérieur hiérarchique l'intendant Daubenton au sujet de la future nomination d'un écrivain de marine à Rochefort...

La tournée des ports

Enfin début mai 1773, le projet poitevin fut retenu par le Contrôleur Général qui, rappelons-le était le responsable officiel des réfugiés, mais avec quelques restrictions financières ! Il fallait établir la liste des candidats à l'établissement dans le Poitou. Officiellement, il s'agissait de distinguer les familles «vraiment acadiennes» des familles de l'Ile Royale et du Canada selon les aides financières accordées. Mais dans les faits, on faisait la distinction entre les Acadiens qui acceptaient de partir dans le Poitou et les autres. (23) C'est ainsi qu'à la fin

du mois, Terray demanda au ministère de la Marine *«de charger le Commissaire Général Lemoyne d'effectuer une tournée dans les ports pour recenser les familles acadiennes et distinguer celles qui doivent être placées sur les terres de Pérusse et celles qui doivent suivre une autre destination»*. Le nouveau rôle de Lemoyne était donc de convaincre les Acadiens d'accepter les offres du gouvernement et de les inciter à s'installer sur les terres du marquis de Pérusse.

Ainsi Philippe effectua sa tournée dans tous les ports et lieux où les Acadiens séjournèrent, du début juillet à la fin novembre 1773. Citons de nouveau son témoignage.

«Je partis en juin pour ma tournée avec un domestique et un secrétaire, je laissai à Paris mon second domestique pour garder mes effets et mes papiers. Ma tournée ne s'est terminée que le 29 novembre que je dus me rendre à Paris après avoir parcouru tous les lieux où il se trouvait des familles en résidence, tant en Normandie qu'en Bretagne, en Aulnis et en Poitou.. Les séjours de route, les accidents, une pareille tournée est fort dispendieuse. De la Rochelle, cette ville où je devais trouver des familles, je passai à Poitiers pour travailler avec M. de Blossac chargé de leur établissement en Poitou. De là, à Chatellerault à cause des arrangements à prendre pour les familles qui y étaient rendues et de suite (=directement) à Paris...» (24)

Cette tournée ne fut pas de tout repos pour le Commissaire Général. Les contacts établis avec les réfugiés Acadiens se détériorèrent peu à peu. Citons-le de nouveau: *«J'ai trouvé au Havre les esprits des Acadiens sans prévention et pleins de confiance»*. *«J'ai trouvé à Cherbourg quelques difficultés»*. Il ne donne aucune précision sur ces difficultés.

En Bretagne, l'accueil fut particulièrement mouvementé!

«A Saint Malo j'ai trouvé toutes les têtes renversées». Le 23

juillet, un violent malentendu surgit dès la première rencontre avec les Acadiens, hostiles à leur installation en Poitou. Ne parvenant pas à les convaincre, Lemoyne fit preuve d'autoritarisme en allant jusqu'à menacer de supprimer le versement de la solde qu'en juin Terray avait ordonnée de distribuer à tous indistinctement! Il fut néanmoins décidé qu'une nouvelle délégation de trois Acadiens se rendrait dans le Poitou pour effectuer une visite plus détaillée des terres de Pérusse. Le Commissaire s'arrangea pour choisir des délégués acadiens pas trop regardants. A leur retour, ces délégués donnèrent un avis favorable, mais sans pour autant décider leurs compagnons à s'exiler en Poitou.

Lemoyne réitéra ses menaces le 19 août, alors qu'il s'apprêtait à poursuivre sa tournée. Terray lui envoya une lettre de semonce, le désavouant complètement.(25) Non seulement le ministre refusait d'endosser les menaces de Lemoyne, mais au contraire, il lui donna des instructions concernant le versement de la solde. Mais n'étant pas très claires, ces instructions furent diversement appliquées. De plus, comme les promesses de recrutement étaient insuffisantes, Lemoyne se permit de gonfler les chiffres! Que dire de son honnêteté intellectuelle?

Ensuite, il continua la revue des familles acadiennes en Bretagne, passa chez Mr de Blossac, à Blossac près de Rennes, puis chez M.de Bacancourt l'intendant de Bretagne. Puis il gagna la Saintonge et le Pays d'Aunis. *«A la Rochelle, à Rochefort ou dans ces ports à faible densité acadienne, des volontaires acceptèrent de partir pour le Poitou.»*écrivit-il plus tard. Il passa ensuite à Poitiers pour travailler avec M.de Blossac l'intendant du Poitou chargé de l'établissement, puis à Châtelleraut, ville qui s'était engagée à héberger le plus grand nombre de volontaires, en attendant leur installation définitive chez Pérusse.

Les Acadiens au Poitou

La presque totalité des Acadiens qui vivaient en Normandie et en Bretagne fut dirigée sur le Poitou, à l'automne 1773. Au début d'octobre, les premiers convois arrivèrent de Saint-Malo, du Havre et de Cherbourg par la mer jusqu'à La Rochelle. Puis, par la route, ils gagnèrent Châtellerauld et les bourgs les plus proches du futur établissement. Mais le quota prévu était loin d'être atteint, alors, fin novembre, malgré les difficultés de logement, Lemoyne insista pour que l'on fasse venir le reste des 1500 réfugiés. Seulement, en décembre, il ne pouvait annoncer que 900 personnes ayant prévu de partir. Il fallut attendre la fin juillet 1774 pour que le quota de 1500 Acadiens soit presque atteint.

Le Marquis de Pérusse, avait déjà lancé les défrichements de ses terres et entamé l'édification des bâtiments d'exploitation. Malheureusement, à l'arrivée des premiers Acadiens, cinq maisons seulement étaient prêtes. Une fois de plus, les Acadiens durent attendre. Colère chez leurs délégués, déception pour ces familles! Il restait à Pérusse tant à faire. Recruter les maçons et les charpentiers. Pressé par le temps, il fit construire les murs de ces maisons acadiennes, non pas en moellons mais en pisé selon les conseils d'un charpentier-gâcheur venu de Normandie. Il fallait aussi recruter les défricheurs, transformer les «brandes» en terres cultivables, établir les routes de village à village, acheter les charrues, les charrettes, les bœufs, le bois d'œuvre et les fourrages et commencer à cultiver...Enfin, installer tout ce monde, avec meubles et cheptel...

Peu après leur installation, la grogne commença à monter chez les Acadiens qui ne voulaient pas être dupes des belles pro-messes qu'on leur avait faites. *«Pourquoi ne leur avait-on*

pas encore remis de titres de propriété en bonne et due forme ? Ils sont français et pourtant...» Certains refusèrent même de travailler aux défrichements pendant l'hiver 74-75. Même si le premier soin du marquis de Pérusse fut de créer une école d'agriculture, ces gens habitués à cultiver leur fertile littoral, n'étaient guère aptes à cultiver des "brandes". En fait, la plupart de ces Acadiens qu' on croyait laboureurs étaient en réalité marins, pêcheurs, au mieux éleveurs du bord de mer et non pas défricheurs habitués aux durs travaux de la terre. Alors le nouveau Contrôleur Général Turgot, mis au courant de ce problème, prit une décision logique mais lourde de conséquences: *"Ne devront rester à l'Etablissement que les vrais laboureurs, les marins et les pêcheurs retourneront dans les ports! »*.

Du coup, par solidarité, plusieurs laboureurs déclarèrent être marins et demandèrent à quitter eux aussi l'établissement. De plus, sachant que beaucoup de leurs parents s'étaient installés en Louisiane dès 1764, l'idée d'aller les y retrouver commençait à germer dans certaines têtes. Aussi, près de 1500 personnes quittèrent de l'automne 1775 au printemps 1776, la ville de Châtellerauld et les terres du marquis Pérusse des Cars pour gagner Nantes et ses environs, où ils resteront encore dix autres années, touchant leur pension de l'Etat, attendant un miracle impossible. Ils finirent par s'embarquer pour la Louisiane en 1785.

L'établissement acadien fut implanté sur les communes d'Archigny, La Puye, St Pierre de Maillé, sur un territoire comprenant 57 fermes construites à partir de 1773 qu'on appelle de nos jours «La ligne acadienne».

A Archigny, douze familles, composées de 73 personnes, resteront donc à l'Etablissement dans le village des Huit-

Maisons et deviendront propriétaires de leur ferme en 1793. Ce petit groupe d'Acadiens se fondit rapidement dans la population poitevine.



Panneau citant Antoine-Philippe Lemoyne
 Musée Acadien de la Maison N°1
 (avril 2011)

Le souvenir acadien se perpétua dans leur mémoire. De nos jours, leurs descendants font visiter le Musée Acadien qui occupe une ferme acadienne de 1773 meublée d'époque et partager leur histoire. Une descendante, Madame Bernard a même affiché un panneau relatif à sa généalogie où est cité Antoine Philippe Lemoyne.

IX.5

Retour de tournée acadienne

1774 . Mort de Louis XV et nouvelle équipe ministérielle.

Le 27 avril, malgré son état fiévreux, le roi Louis XV ne renonça pas à suivre la chasse en calèche au Trianon. Il fut pris d'une forte fièvre et de nausées, on le transporta prestement au château de Versailles où son état empira. Bientôt, on reconnut les symptômes de la variole. Il fallut attendre les neuf jours fatidiques pour voir si la maladie tournerait à la guérison ou au trépas. Par précaution, tout son entourage qui n'était pas immunisé fut écarté, sauf ses filles qui pourtant n'avaient pas eu la variole, mais qui selon l'usage, devaient rester auprès du roi mourant. Madame du Barry, sa dernière favorite à laquelle il refusait de renoncer, resta aussi. Dans l'après-midi du 3 mai, le roi comprenant enfin la gravité de son état, lui demanda de quitter le château. Le 7, il fit chercher son confesseur et à la messe qui suivit, il put enfin communier. Le roi de France, Louis le Quinzième rendit l'âme dans l'après-midi du 10 mai 1774 à l'âge de soixante-quatre ans. (27)

Deux jours plus tard, le vieux Comte de Maurepas revenait aux affaires en devenant le conseiller intime du nouveau roi, poussant celui-ci à modifier peu à peu son gouvernement et à choisir des ministres réformateurs. Le 20 juillet, Louis XVI renvoya de Boynes de la Marine dont le bilan était tellement controversé, ayant voulu entre autres, réformer la marine et ayant laissé la situation se dégrader et le remplaça provisoirement par Turgot. Le 21, il mettait M. de Vergennes aux Affaires Etrangères à la place du Duc d'Aiguillon qui n'avait guère été capable de redresser la situation difficile qu' il avait trouvée trois ans plus tôt. Le 14 août, la nomination de Miromesnil comme Garde des Sceaux sonna la disgrâce de

Maupéou qui fut effective le 24. La réforme judiciaire que le Chancelier avait mise en place en 1771 avait été vivement combattue par l'ancienne magistrature et la noblesse qui craignaient pour leurs privilèges. Bientôt, Louis XVI anéantira à jamais cette réforme en rappelant les anciens magistrats et rétablissant les parlements dans leur état antérieur. Le même jour, à la Marine, M. de Sartines prenait la place de Turgot à qui le roi venait de confier le Contrôle Général (les finances). Terray lui laissait une situation financière saine, le déficit ayant été fortement réduit.

Nouvel objectif de Lemoyne

Revenu à Paris en décembre 1773, Philippe commença à adresser ses premiers rapports à l'abbé Terray. *«Je fus de retour à Paris, je remontai le bureau que j' y avait formé à mon arrivée, le travail que j' avais à faire était d'autant plus considérable que j'étais obligé de rendre compte à trois ministres M. le Contrôleur, M. de Boynes et M. Bertin...et de plus la correspondance avec tous les lieux où j'avais trouvé des familles, soit de l'Acadie soit de l'Amérique septentrionale le rendait immense»*. Ce travail relatif aux Acadiens se termina fin juin ou début juillet 1774. Le 17 juillet, de Boynes, son ministre de tutelle écrivait à Terray pour s'informer de la régularisation des finances de Lemoyne en notant: *«Ce commissaire marque que ses opérations étant finies, il se dispose à retourner dans le port.»*

Lemoyne était loin de rejoindre Rochefort! Ses dernières lettres concernant le dossier acadien dataient du 27 septembre et il séjournait toujours à Paris le 29 novembre. A cette date, après une longue description de ses états de services, il demandait de l'avancement pour son fils Charles et posait sa

candidature pour la première intendance vacante. (26) Alors, pourquoi avoir prolongé son séjour jusqu'à l'hiver? Pour ne pas rejoindre Rochefort sans avoir récupéré les remboursements ou du moins obtenu des dédommagements des sommes qu'il avait avancées pendant cette mission. Le règlement de cette affaire fut sans cesse repoussé, car depuis les remaniements ministériels qui suivirent l'avènement du jeune roi Louis XVI, les affaires importantes étaient traitées en priorité, au détriment des dossiers les moins urgents.

Tentons de résumer l'affaire. A la fin 1772, Philippe à Paris avait dépassé ses revenus réguliers et prélevé sur ses économies pour avancer les frais concernant ses activités acadiennes. Il demanda alors au Ministre de la Marine une augmentation de son traitement de commissaire - général. Pas de réponse. Cependant, en février 1774, celui-ci ne put lui promettre qu'un dédommagement de 4000 livres. Peu après, Lemoyne ne disposant plus assez de fonds pour continuer correctement son travail sur la partie législative de l'établissement du Poitou, fit alors au Contrôleur Général censé financer ce projet, une demande chiffrée de remboursement de tous les frais qu'il avait avancés depuis le début de sa mission, à savoir ceux relatifs à son séjour à Paris avant la tournée, puis 6235 £ pour la tournée elle-même, ainsi que ceux engagés à son retour. Terray lui promit 6000 livres *«disant qu'il payait bien assez»* mais refusa de rembourser les dépenses faites avant la tournée qu'il jugeait ne pas relever de son ministère mais de celui de la Marine, estimant que Lemoyne ne dépendait de lui qu'à partir de la tournée.

Le 1er juillet, Lemoyne reçut effectivement du Contrôle Général une somme de 12000 £ en deux paiements correspondant aux 6000£ pour la tournée et 6000 £ pour le travail effectué au retour. Cependant, le dédommagement de

4000 £ promis par la Marine se faisait attendre. Alors, Lemoyne tenta de savoir ce qui se passait. Le budget de la Marine et des Colonies avait été réduit, il était impossible de payer la gratification promise en février. Lemoyne demanda alors à son ministre de tutelle d'essayer d'en faire supporter la charge par le Contrôle des finances dont les caisses n'étaient pas encore à sec. Il s'agissait de dépenses faites pour la mission acadienne après tout! A Compiègne, le 6 août, les services du Contrôleur Général rappelèrent à Turgot qui venait d'être nommé ministre de la Marine, la position de l'abbé Terray: *"On a déjà remboursé Lemoyne de 12000 £, on ne rembourserait rien des frais de séjour à Paris qui relèvent de la marine!"*

Puis, le ministère de la Marine entérina le refus du ministère des finances, tout en déclarant que le 20 février précédent, Lemoyne avait «touché» 4000 £ sur les fonds des colonies. Cette gratification avait été accordée peut-être, donc promise, mais certainement pas versée ! Sinon comment expliquer toutes les démarches de Lemoyne pour la récupérer?

Aussi Lemoyne qui s'appretait à rentrer à Rochefort, ne lâcha pas prise. Il insista. Trois fois, il demanda au Contrôle Général de prendre en charge ce dédommagement. A chaque fois, on lui répondit défavorablement. Alors, au troisième refus, le 29 novembre, Philippe trouvant inutile de rester à Paris plus longtemps, décida de rentrer à Rochefort, ce qu'il fit dans les jours qui suivirent.

Le 7 janvier 1775, espérant que les caisses de la Marine seraient renflouées en ce début d'année, il tenta le tout pour le tout. Comprenant qu'au ministère de la Marine, l'information ne passait guère, il demanda au nouveau ministre de Sartines un dédommagement des frais dépensés pendant la tournée et la période postérieure, ne signalant aucunement les 12 000 £ du Contrôle Général déjà reçues pour cette période! Mieux

encore, il ne fit aucune allusion aux 4000 £ accordées mais non versées par la Marine concernant le séjour à Paris avant la tournée! Il ajouta quelques considérations amusantes sur le coût de la vie de cette époque. Citons-le encore.(orthographe non corrigée) *«Quel détail pourrai-je présenter sur mes dépenses personnelles? Monseigneur sait parfaitement ce qu'entraînent un séjour à Paris, un logement cher, un entretien coûteux de domestiques, des voitures très fréquemment et même des mois de suite et que tout à Paris présente l'occasion, que tout y est à des prix exorbitants en comparaison de la Province, toutes ces dépenses ont été extraordinaires à mon courant à Rochefort, rien n'est plus certain»*. Cette fois-ci, sa demande fut agréée puisque le 28 février, le ministère de la Marine et des Colonies lui promit 4000£ avant de soumettre son dossier au Contrôle des finances dans l'espoir que ce ministère prît en charge cette gratification. En fait, ce fut bien ce ministère qui le fit, car enfin, le 12 avril, les services du Contrôle Général écrivait à Philippe qu'il avait *« le plaisir d'annoncer la grâce d'une gratification de 2400 £»*. Ce n'était pas les 4000 £ attendues, mais c'était déjà ça...

X Générations montantes

X.1 Rochefort

Retrouvailles

A Rochefort, en ce début d'année 1775, Charles travaillait en compagnie de son père au Bureau des revues au port. Il y exerçait depuis son retour de la Martinique en fin de l'année 1773. Lorsqu' il prit deux congés en 1774, ce devait être pour s'occuper de son épouse Françoise Barbe dont la santé était depuis longtemps chancelante, souvenons-nous de cette maladie qui avait tant inquiété la famille en 1771. Le décès du premier enfant à Rochefort n'avait certainement pas contribué à la guérir.(1)

Quand Philippe Lemoyne reprit ses fonctions à Rochefort, il retrouva l'intendant de marine D'Aubenton sous les ordres duquel il devait exercer ses activités de Commissaire Général. Il est clair que D'Aubenton continuait de lui rendre la vie impossible en contestant son travail. (2)(3) La plupart des rapports que Philippe adressait à ses supérieurs à Versailles concernaient des projets civils, des marchés passés avec divers fournisseurs. Entre autres activités, il s'occupa d'un vol de cuivre, modifia la provenance des approvisionnements en fonte et vérifia l'état des armes ou des munitions reçues. A cette occasion, on apprend que Saint Victour, son allié cité lors de sa mission acadienne, était en fait un de ses fournisseurs en fusils munis de baïonnette et tire-bourre.(4) De même, il rendit compte au ministre de l'inventaire des vaisseaux, du suivi de leur construction, de la sculpture des mâts, des misaines et des beauprés, de leur armement ainsi que de leurs mouvements. Il assura le désarmement de certains vaisseaux venus de Brest,

renvoya les états majors et les équipages à ce port breton. A ce sujet, il faut rappeler que les navires ne transportaient pas que des vivres mais aussi des troupes destinées aux colonies.

Un vent de liberté se lève en Amérique

Dans quelles circonstances Philippe et Charles Lemoine pratiquèrent-ils ensemble leur service dans la Marine Royale en 1775 à Rochefort? En février, la situation en Amérique inquiétait les administrateurs français (5), car à cette époque commençait ce qui sera appelé plus tard, la Guerre d'indépendance des Etats-Unis. Ce conflit opposa les colons nord-américains à leur métropole, la Grande-Bretagne de 1775 à 1783. La Guerre de Sept Ans avait vidé les caisses de tous les belligérants y compris celles des Britanniques. Le Parlement de Londres décida alors de faire supporter une partie des frais de guerre à ses colons américains, en exerçant un contrôle de plus en plus étroit sur le commerce et en renforçant l'exclusivité. Il s'agissait de leur interdire de vendre leurs produits à un autre pays que la Grande-Bretagne, pour éviter que l'argent gagné avec l'étranger ne profite plus à la couronne. De plus, il imposa à ses colons de nouvelles taxes, leur demanda de participer à l'entretien des troupes en garnison chez eux, en payant un impôt particulier. Toutes ces mesures provoquèrent le mécontentement des colons américains qui refusèrent de payer ces taxes prétextant qu'ils n'étaient pas représentés politiquement à la Chambre des Communes. En même temps, le gouvernement britannique empêcha les colons des treize colonies qui se situaient tout le long de la côte atlantique d'étendre leurs territoires à l'ouest des Appalaches.

La rupture se produisit définitivement en septembre 1774 quand se réunirent les représentants des colonies au congrès de

Philadelphie. En avril 1775, une fusillade dans la ville de Montfort sonna le départ de l'insurrection. Le 17 juin, la bataille de Bunker Hill fut la première véritable bataille de la guerre d'Indépendance. Si les Insurgés connurent une défaite, leur défense héroïque et les pertes limitées qu'ils connurent contribuèrent à renforcer leur moral.

Le 4 juillet 1776, le Congrès Continental adopta la déclaration d'Indépendance des treize colonies d'Amérique du Nord, rédigée par Jefferson, qui conduisait à une confédération où chaque État conservait sa liberté religieuse et politique et rompait ainsi irrévocablement avec la Grande-Bretagne. Désormais, les colons durent choisir ceux qu'ils voulaient soutenir. Ceux qui étaient favorables à l'indépendance furent appelés «*Americans*» ou «*Patriots*» ou encore «*Congressistes*». Les autres, restés fidèles au roi Georges III, étaient désignés «*loyalistes*».

Le Congrès Continental nomma George Washington commandant en chef de l'armée continentale. Former une véritable armée était son premier objectif. Il n'avait au départ que cinq mille hommes dont l'essentiel des forces reposait sur des milices composées de vétérans de la "French and Indian War" (autre nom de la Guerre de Sept Ans) ou de fermiers et autres volontaires. Ces hommes avaient désespérément besoin de tentes, de chaussures, de nourriture, de fusils et de munitions. Cette armée américaine était moins bien organisée que l'armée britannique, moins disciplinée aussi, moins bien payée la solde restant aléatoire et subissait de nombreuses désertions. Par contre, les autorités britanniques disposaient d'une armée dix fois supérieure en hommes, auxquels s'ajoutèrent plus tard des mercenaires allemands (les *Hessiens*) et des colons américains loyalistes. Chaque camp fit participer à la guerre, les Noirs, qu'ils fussent libres ou esclaves promettant à ces derniers de les

affranchir en cas d'enrôlement à leur côté. Mais la majorité des esclaves enrôlés par les troupes loyalistes ne fut pas affranchie, alors que beaucoup le furent du côté des troupes insurgées.

A partir de juillet 1776, les tensions entre les Britanniques et leurs colons laissèrent sceptiques l'ensemble des diplomates européens. Après tout, ce n' était qu'une affaire purement britannique....Néanmoins, l'insurrection américaine fut particulièrement bien accueillie en France, tant par la population que par les élites éclairées qui depuis quelques temps étaient favorables à une guerre ouverte. C'était le cas du Cte de Vergennes, le secrétaire d' Etat aux Affaires Etrangères, ce favori de Maurepas qui, lui avait été rappelé aux affaires en 1774 par le jeune Louis XVI et exerçait officieusement les fonctions de premier ministre. Vergennes voyait dans cette guerre l'occasion d'affaiblir l'Angleterre et mettait en avant un éventuel gain commercial et diplomatique.

Par contre, les diplomates eux, moins enthousiastes, soulignaient l'isolement français au milieu d'une Europe décidément indifférente. Les responsables militaires, économiques et financiers étaient plutôt réticents du fait des conséquences, du prix d'une telle guerre et de l'état de la marine royale qu' ils jugeaient pas encore prête et insuffisante.

Quant aux gouvernants français et à la Cour, ils étaient encore partagés. Le jeune roi Louis XVI, monté sur le trône de France depuis peu (sacré le 11 juin 1775) hésitait à intervenir dans la guerre américaine. Il n'était pas favorable à aider les révoltés américains pensant qu'apporter son aide à un peuple en révolte contre son souverain légitime, n'était vraiment pas une bonne chose.

Fin 1776, la situation militaire était très défavorable aux Insurgés qui manquaient d'armes et d' alliés. Une délégation dont faisait partie le savant Benjamin Franklin fut missionnée

pour obtenir l'entrée en guerre de nations européennes, surtout celle du royaume de France. Reçus à la Cour, les ambassadeurs américains affirmèrent qu'une alliance des treize colonies, de la France et de l'Espagne serait l'assurance d'une défaite britannique rapide. Mais ils se rendirent compte que la France hésitait encore à s'engager. Vergennes malgré son désir, n'accepta pas de les aider.

Pourtant de nombreux jeunes nobles français se préparèrent à embarquer pour l'Amérique afin d'aider les Insurgés. Tel fut le cas de Gilbert de La Fayette. Celui-ci se fit réformer de l'armée française en juin 1776 et signa son engagement dans l'armée "américaine". Après quelques mois de jeu du chat et de la souris avec les espions anglais ou les opposants français à son entreprise, en avril 1777, il embarqua avec quelques fidèles sur La Victoire, un navire qu'il avait secrètement financé, armé de deux canons, avec trente hommes d'équipage à son bord, portant une cargaison 5 à 6 000 fusils. Après une traversée longue de sept semaines, il toucha terre à South Inlet où ses fusils furent vendus pour armer la milice de Géorgie. Affecté aussitôt à l'état-major de George Washington comme aide de camp, il participa aux combats dès l'été.

Au début 1777, même si la France ne participait pas officiellement à la guerre américaine, tous ses politiques et ses économistes étaient suspendus à l'éventuel engagement du royaume. Louis XVI ne s'engageait toujours pas officiellement, mais il entraîna quand même son pays dans le conflit sous couvert de guerre privée. Il permit une aide clandestine, une vente secrète d'armes, de munitions, de matériel et d'aides en faveur des insurgés par le biais de Beaumarchais, écrivain et surtout ambassadeur secret qui depuis quelque temps jouait un rôle politique majeur en tant qu'intermédiaire entre les Insurgés et la France (6) Le 10 juin, Beaumarchais reçut des mains de

Vergennes, une somme importante pour soutenir secrètement les Américains et de celles du roi lui-même, l'autorisation de vendre poudre et munitions sous le couvert d'une compagnie portugaise montée de toutes pièces. L'aide, passant à travers le filet britannique, aida à la victoire de Washington. Aussi, le 7 octobre 1777, à la bataille de Saratoga, les milices américaines massivement équipées de fusils et de canons français dont les fleurs de lys avaient été limées, l'emportèrent sur les troupes britanniques.

Par ailleurs, la France accueillait des frégates américaines qui "pirataient" les navires marchands britanniques et fournissait une aide économique soit par don, soit par prêt, ainsi qu'une aide technique, accordant des "congés" à certains de ses militaires et stratèges afin d'aller assister les troupes américaines.

X.2 Bordeaux.

Promotions et quête de fonds

A Rochefort, fin 1775, Antoine Philippe Lemoyne s'était permis de solliciter une promotion auprès du ministère de la marine. Il avait joint au long mémoire adressé à M.de Sartines un courrier où il rappelait les services rendus à la marine qui se terminait par ces mots: *«Il veut donc dire qu'il sert sans reproche quelconque et distinction depuis 41 ans, ce qui lui donne l'espérance d'obtenir au moins à son rang d'ancienneté l'Intendance seule récompense qu' il a toujours eut envie de mériter ou du moins le Département en Chef.»* La réponse ministérielle fut positive puisqu'il fut nommé officiellement sur le poste de *«Commissaire Général des ports et arsenaux de*

Marine, ordonnateur du département de Bordeaux et Bayonne» à partir du 1er janvier 1777. (7)

Mais avant d'exercer en Guyenne, il lui fallut monter à Paris pour retirer sa commission. Le 2 février 1776, il était à Paris au Châtelet pour assister son neveu Félix de Changy dans une déclaration de tutelle concernant la seconde épouse de celui-ci, Marie Félicité Langlois qui était aussi sa cousine issue-germaine. Ce jour-là, était également présent un certain Louis Lemoyne de la Verrière. Mais il n'a pas été possible d'en savoir plus sur cet oncle "à la mode de Bretagne". (8)

Philippe Lemoyne resta dans la capitale à attendre les ordres de son ministre, de mai à novembre 1776, avant d'être envoyé en mission à Toulon. Ainsi, il n'eut pas l'occasion de rencontrer Benjamin Franklin et ses amis américains. Le 28 novembre exactement, il rédigeait son premier courrier du port méditerranéen où sa mission dura sept mois. En fait, il y supervisa essentiellement les approvisionnements en bois, charbon, fer, chanvre et cordage. Il y rédigea son dernier courrier le 3 juin 1777, avant de laisser le service au commissaire Prévost de la Croix.(9)

Cependant Lemoyne ne prit pas ses fonctions à Bordeaux tout de suite, puisqu'il effectua une autre mission concernant le bois de construction, cette fois-ci dans les Pyrénées pour observer l'état de la forêt et de ses possibilités de production de bois de construction. De retour à Bordeaux, il se mit à rédiger divers rapports relatifs à cette tournée pyrénéenne et à étudier les moyens mis en oeuvre pour traiter les bois pyrénéens et les acheminer aux divers ports qui en avaient besoin. Ensuite, il s'occupa des affaires courantes tenues auparavant par son confrère le Commissaire Général de la Marine, Lombard, traitant surtout les affaires concernant le bois de construction dont il était devenu à l'évidence, le spécialiste. Enfin le 4

novembre, il était de retour à Bordeaux puisqu'il y rédigeait un rapport concernant le transfert à la citadelle de Blaye du prisonnier, le sieur de Lagrange-Maliorac qui venait d'arriver de la Martinique.(10)

Alors, ce fut, une nouvelle fois, difficile pour cet officier de plume de la Marine de se faire rembourser des frais qu'il avait engagés. En effet, les caisses de l'Etat se vidaient à grande vitesse et les emprunts pour financer l'effort de guerre qui n'était pas encore déclarée, lancés par Necker, le nouveau directeur général des Finances, n'avaient pas encore porté leurs fruits. Rappelons qu'au printemps 1777, Philippe avait demandé à ses supérieurs non seulement une pension pour financer le futur mariage de sa fille, mais aussi pour lui, une indemnité et un supplément de traitement à prendre sur les fonds des Colonies. Ce jour-là, il prétendait être plus mal traité que ses équivalents, les commissaires de la Marine, D'Aubenton à Rochefort et Arnaud de la Porte à Bordeaux et soumettait au ministre une comparaison des appointements reçus par lui et ses collègues. A ce sujet, on s'aperçoit que les commissaires généraux à Bordeaux recevaient 2500 £ pour le phare de Cordouan qui s'ajoutaient à leurs appointements annuels.

Certes, en juin de la même année, Lemoyne reçut pour le mariage de sa fille 1200 £ et pour lui 8000 £ l'indemnisant des frais occasionnés par sa mission à Toulon, tant pour la route que pour le séjour et de ceux de son transfert de Rochefort à Bordeaux. Quant à sa demande d'alignement de son traitement sur ceux de ses collègues, elle fut tout bonnement refusée en ces termes: *«Pour le premier article, je ne vois pas qu'il y ait de dédommagement à donner puisque M.Lemoyne n'a sans doute pas cessé de jouir à Paris d'un traitement qu'il avait à Rochefort montant à 15 000 £ et que son traitement a couru à Bordeaux depuis le 1er janvier»* Sur la feuille de comptes

datée du 1er novembre suivant, était notée en marge la remarque ministérielle: "*J'ai déjà décidé que non!*" Cependant, un an plus tard, Philippe reçut une gratification de 1000 £ivres comme indemnisation de la tournée faite dans les Pyrénées. (11)

Ainsi la gestion financière des fonctionnaires de l'Ancien Régime en cas de crise n'est pas si éloignée de la gestion actuelle. Mieux vaut les indemniser par des petites sommes ponctuelles que leur assurer une augmentation de traitement !

Charles enfin père!

Au cours de l'année 1775, à Rochefort, Charles prit un autre congé et ne retourna au port que le 16 octobre pour travailler au Contrôle. Sans doute était-ce pour accompagner sa jeune épouse à Paris. L'année suivante, il eut la permission de venir à Paris, pour la retrouver. Cette fois-ci, la jeune femme put concevoir un enfant dont la venue au monde était prévue pour l'été suivant.

Alors Charles fut nommé au 1er janvier 1777, Commissaire ordinaire pour le port de Bordeaux. Il dirigeait, coordonnait et surveillait le détail dont il était chargé afin que les ordres donnés par l'intendant soient le plus promptement exécutés. Pour cela, il disposait d'écrivains de la marine. Nous savons que Charles fut envoyé en mission fin mars 1777 auprès d'un certain Pelletier, mais nous ignorons de quoi il s'agissait. (12)

Certes, il exerçait au port, mais c'était dans les cabinets de travail du tout récent Hôtel de la Marine qu'il rédigeait ses rapports ou rendait compte à ses supérieurs. Le bâtiment situé non loin du Château Trompette qui protégeait le port depuis le Moyen-Age, avait été construit entre 1758 et 1768 à l'extrémité des allées de Tourny. (13)



Hôtel de la Marine sur la Place de Tourny à Bordeaux (2013)

Dans ces quartiers en pleine transformation, les riches parlementaires de Bordeaux, les négociants en vin et autres fournisseurs en vivres pour les Colonies, enrichis par le commerce triangulaire, se faisaient construire de somptueux hôtels particuliers. De même, à l'autre extrémité des allées auxquelles fut attribué le nom de l'intendant, le marquis de Tourny, la ville de Bordeaux se dota d'un théâtre digne de ce nom. C'était justement à l'époque où les Lemoyne demeuraient à Bordeaux, puisque la construction du Grand Théâtre commença en 1772 pour s'achever en 1780. (14)

Charles et son épouse enceinte logeaient à l' Hôtel de la Marine. C'est là que la jeune femme mit au monde, **Charles-Antoine-Louis Lemoyne, le 5 juillet 1777.** Le nouveau-né qui portait les prénoms de ses grands-parents fut baptisé dès le lendemain dans la basilique St Seurin. Les parents «*Messire Charles Lemoyne Escuyer Commissaire des Ports et Arsenaux*

de la marine du département de Bordeaux et de Dame Marie Françoise Barbe Veissière» étaient absents lors de cette cérémonie tout comme les parrain et marraine choisis depuis longtemps, comme ils l'avaient été pour le premier fils en 1772. En effet, la grand-mère maternelle «*Dame Marie Louise Leclerc, veuve de Messire Veissière, chevalier, président trésorier de France à La Rochelle*» n'avait pas eu le temps d'arriver et le grand-père paternel «*Antoine Philippe Lemoyne, Ecuyer, Conseiller du Roy en ses Conseils, Commissaire général des ports et arsenaux de Marine, ordonnateur du département de Bordeaux*» était en mission dans les Pyrénées. Mais il put faire la connaissance de son petit-fils à son retour dès le 12 août. Ce furent alors leurs représentants Pierre Bavitaut et Jeanne Dupuy qui tinrent l'enfant sur les fonts baptismaux de la basilique. (15)

Charles intérimaire

Aussi, à Bordeaux comme dans tous les ports français, toute la vie portuaire se déroulait en regard du conflit américain. Dès le début de son exercice, en janvier 1777, Charles travailla au Détail chargé de la construction, des bois et des vivres. Peu après, comme son père nommé Commissaire ordonnateur à Bordeaux, dut s'absenter pour effectuer sa longue mission à Toulon, ce fut lui qui prit en charge ce département en intérim. Ainsi, pour être distingué de son père, Charles prit l'habitude de se désigner et de signer sous le nom de **Lemoyne de Puychemin**. D'où tirait-il cette désignation?

Pendant deux autres absences de son père, à l'été et à l'automne 1777, Charles prit encore la tête du service. C'est ainsi que le 11, ce dernier accusait réception d' une dépêche ministérielle relative à la Compagnie de la Guyane et à ses

droits sur le commerce exclusif d'esclaves africains. Je ne résiste pas à reproduire cette missive en totalité, parce qu' elle est non seulement la première trace signée « *Charles Lemoyne de Puichemin* » mais surtout parce que le contenu ne nous fait plus douter des activités négrières du port de Bordeaux de cette époque et de l'implication dans ce système de nos deux Lemoyne. Charles, répondait à un certain M. Dariz en ces termes:«*Monseigneur , J'ai reçu joint à la lettre dont vous m'avez honoré le 4 de ce mois, les 4 exemplaires d' un arrêt du Conseil du 14 aoust qui attribue à la Compagnie de Guyane le droit exclusif de la traite des noirs et du commerce tant à Gorée que sur la partie des côtes d' Afrique depuis le Cap vert jusqu'à la rivière de Casamance. Je tiendrai la main, Monseigneur, à son exécution et me conformerai à ce que vous faites l'honneur de me prescrire à cet égard. Je suis avec un profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur*» *Charles Lemoyne de Puichemin* (16)

Son père revenu à Bordeaux, à la fin du mois d' octobre, Charles prit officiellement ses fonctions de Commissaire des ports et arsenaux à Bordeaux, chargé de l'organisation et de l'approvisionnement des convois ainsi que de leurs escortes. Quant à Philippe, enfin seul à la tête du service des Colonies, il termina l'année 1777 en traitant toutes les affaires courantes le concernant. Comme ordonnateur, il continua la gestion financière du port exercée au début de l'année par son prédécesseur Lombard qui avait été remplacé quelques jours en avril par le contrôleur Vincent. Ce travail consista, pour l'essentiel, à adresser des fonds, sous forme d'espèces en monnaies espagnoles ou portugaises aux Colonies. La situation internationale étant tellement tendue à ce moment-là que Lemoyne conseilla même d' éviter les frets d'or. (17)

X.3 Mariage d' Angélique Lemoyne

Célébration nuptiale à Saint Seurin de Bordeaux

Le 29 avril 1778, le curé Lagardère de l'église de la paroisse St Seurin à Bordeaux célébrait le mariage de "*Messire Thomas Martiens, chevalier, seigneur de Lagubat et de Lahurte, ancien capitaine de cavalerie, conseiller au parlement de Bordeaux, habitant la paroisse de St Christoly, fils majeur et légitime de défunt messire Jean Baptiste Martiens, chevalier, seigneur de Lagubat et conseiller en la cour des aides de Bordeaux et de Dame Marie Anne Clock d'une part; et de Demoiselle **Françoise Angélique Lemoyne**, fille légitime de messire Antoine Philippe Lemoyne , Ecuyer commissaire ordonateur de la marine et de la défunte Dame Marie Magdelaine Birot habitant cette paroisse d'autre part...*"

Aussitôt terminée la bénédiction nuptiale, l'ensemble de l'assistance signait le registre paroissial.(18) Suivant l'ordre protocolaire, les nouveaux époux signèrent à côté du célébrant. Ensuite, paraphèrent les membres des deux familles, les témoins cités dans l'acte. Tout d'abord, le père de la mariée Antoine Philippe Lemoyne, puis son oncle paternel François Nicolas Lemoine, Ecuyer, sieur d' *Auxenne*, habitant à Bordeaux (19) et son frère Charles Lemoyne, Ecuyer, commissaire des ports arsenaux et de la marine.

Puis, ce furent les témoins proches parents du marié: le Chevalier Philippe de Martiens de Lagubat, son frère et deux cousins germains, Joseph-Marie de Montalier, seigneur de Grissac, conseiller au parlement de Bordeaux et Philippe de Montalier, Ecuyer, seigneur de Borie, officier d' infanterie.

Ensuite, signèrent deux épouses de ces parents, dont la belle-soeur d'Angélique, Marie Françoise Barbe signant «Veyssiere Lemoyne».

Histoire de cette union.

Etait-ce un mariage arrangé par le père Philippe Lemoyne comme nous pouvions le supposer de celui de son frère Charles en 1770? Nous ne pouvons pas répondre avec certitude à cette question. Il est possible d'envisager que Philippe ait favorisé une alliance avec une des familles de négociants, fournisseurs ou banquiers bordelais qui traitaient depuis longtemps avec lui.

Mais, ce qui est évident, c'est qu'Angélique habitait à Bordeaux avant même que son père n'y arrive définitivement. Peut-être avait-elle poursuivi son éducation dans un couvent bordelais et fréquenté après ses études, la haute et noble société bordelaise... Vivait-elle chez son oncle François Nicolas Lemoine dont plus aucune autre trace de son existence n'a été trouvée à ce jour?

Comment expliquer les démarches effectuées par Antoine-Philippe dès le printemps 1777 pour financer le mariage de sa fille? C'est qu'il venait tout juste d'être nommé à Bordeaux quand il dut partir en mission à Toulon, mission qui lui occasionna des frais imprévus. Comment dans ce cas, financer ce mariage en préparation? Il avait alors demandé de prélever *«1200 £ sur la gratification annuelle de 6000 £ payée sur les fonds des colonies dont il jouit pour ses services à Cayenne en pension à Mademoiselle sa fille qu'il est sur le point de marier afin d'aider à son établissement»*. Le 30 juin 1777, on lui accordait une pension de 1200£ pour sa fille qui en jouirait à commencer du 1er juillet de la même année.(20) La préparation de ce mariage dura bien des mois pour diverses raisons, puisqu'il ne fut célébré qu'au mois d'avril suivant !

Famille de Thomas Marthiens de Lagubat

Thomas Martiens (ou Marthiens), seigneur de Lagubat et de Lahurte, appartenait à la noblesse de robe de la Guyenne, puisqu' il portait le titre de *chevalier* comme son père. Nous ignorons la date de l'anoblissement de cette famille. Né à Bordeaux le 19 juillet 1742, Thomas était déjà, à 36 ans, ancien capitaine de cavalerie et ancien mousquetaire. Il avait été reçu conseiller en la première chambre des enquêtes du Parlement de Bordeaux en août 1776. Il existe des traces de ses activités de conseiller au Parlement dont des baux des droits réservés à Blaye et la Réole en 1777. (21) Il était le deuxième fils du chevalier *Jean -Baptiste Martiens de Lagubat*, seigneur de Lagubat ou de la Gubatte, avocat et Conseiller en la cour des aides de Bordeaux depuis 1727 et de *Marie-Anne Clock* épousée en 1740. Ce père avait disparu depuis peu, le 4 avril 1776 à Léognan, près de Bordeaux. (22) Aussi, en avril 1778, le seul membre de sa famille directe qui était encore en vie, était Philippe de Martiens, son frère cadet puisque né en 1743 à Bordeaux. Or, nous ne savons rien de plus de l'existence de ce frère sauf qu'il vécut dans cette ville jusqu' en 1817. (23) Quant au frère aîné, Jean-Baptiste de Martiens né en 1741 à Bordeaux, lui aussi Conseiller au Parlement de Bordeaux, il était mort en 1772 à Bernos en Médoc .(24)

La branche paternelle, les Marthiens de Lagubat.

L'arrière-grand-père de Thomas, Bernard Martiens était maître des postes au Puch de Lagubat, un relais situé sur la route de Bordeaux à Arcachon. Son fils Jean-Pierre l'était aussi quand il décéda en 1748 à Léognan. De l'union de ce grand-père avec Jeanne Dupudal, vers 1685, naquirent au moins deux fils qui survécurent: l'aîné l'avocat Arnaud Martiens (1686-1740) et le cadet, Jean-Baptiste Martiens né en 1692, le futur

père de Thomas. Un des ancêtres de Jeanne Dupudal, Pierre "Pierron" Cazauvieihl était un riche marchand à Salles, village situé à une cinquantaine de km au S-O de Bordeaux, notaire royal et sergent royal à la Teste du Buch, à quelques lieues d'Arcachon. Une de ses filles, Massié Cazauvieihl épousa Arnaud Dupudal, procureur à Belin, bourg situé non loin de Salles. Leur fils Arnaud-fils Dupudal était marchand-praticien, à savoir ayant des connaissances juridiques quand il épousa Jeanne Crozillac et conçut Jeanne Dupudal. (25)

La branche maternelle, les Clock

Un des ancêtres Clock, originaire de Gouda en Hollande, vint se fixer en France, à Bordeaux dans les dernières années du 17ème siècle. Jean Clock, le grand-père d'Anne-Marie, né à Gouda en 1614, mourut à Bordeaux en 1689. Son fils, Thomas Clock, né à Gouda lui aussi en 1659, était devenu un riche marchand et bourgeois de Bordeaux, puis un important banquier en Bordelais et acquit le château de Burq près de Mérignac. L'épouse de ce Thomas, Marie Van Den Braden mit au monde 15 enfants qui ne sont pas tous parvenus à l'âge adulte ou n'ont pas tous eu une postérité. (26) Parmi cette nombreuse fratrie, figurait *Anne-Marie Clock*, la future mère de Thomas Marthiens de Lagubat. Un frère, Jean-Baptiste Clock, devenu un riche négociant bordelais, avait acquis l'importante baronnie de Longueville en Agenais, au sud de Marmande et avait été pourvu en 1777 de l'office anoblissant de Secrétaire du Roi auprès du Parlement de Bordeaux.(27)

Les cousins Montalier

Une soeur, Elisabeth Clock, mariée à Pierre-Jean de Montalier fut mère de quatre enfants, dont deux justement assistaient au mariage de leur cousin germain Thomas Marthiens.

Joseph-Jean-Marie de Montalier, seigneur de Grissac, était un collègue parlementaire de Thomas puisqu' il était Conseiller au même endroit que lui, à savoir à la 1ère chambre des enquêtes du Parlement de Bordeaux depuis 1768. (28)

La branche aînée des Montalier de Grissac possédait dans le Bordelais de nombreux domaines viticoles dont celui du château de l'Isle à Castelnau de Médoc et celui du château de Grissac dans le Blayais (crus en côtes de Bourg). A cet endroit, Pierre de Montalier de Grissac qui était conseiller au Parlement de Bordeaux depuis 1723 et académicien ordinaire à l'académie des Belles Lettres de Bordeaux en 1727, recevait souvent Montesquieu, un de ses très proches amis (29). A sa mort en 1770, le domaine passa à son neveu, le troisième cousin de Thomas de Martiens, Thomas de Montalier. Plus tard, le domaine passera par alliance aux descendants de ce dernier, à la famille de Lur-Saluces puis à celle de Myre-Mory. (30) Ce même Montalier était également propriétaire du domaine du Hayot (crus en Sauternes) situé à Fargues près de Langon.(31)

X.4 La vie continue à Bordeaux

Thomas et Angélique

Où vécut le couple après le mariage? Si Angélique demeurait juste avant de se marier chez son père à l'Hôtel de la Marine dans le faubourg St Seurin, elle dut suivre son époux dans le quartier de Saint Christoly. Etait- ce dans cette demeure située rue St Paul où demeurait Philippe en 1786 et en 1792? Impossible de trouver des traces de cette rue dans ce secteur qui a récemment changé d'aspect. C'est dans ce quartier, un des plus anciens de la cité bordelaise, qu'apparurent les premiers pieds de vigne de Bordeaux.(32)

Il n'est pas difficile d'imaginer que le couple continua de fréquenter les amis proches de Thomas appartenant au monde parlementaire de Bordeaux, présents à leur mariage. Celui qui signa tout simplement Lavie était Paul-Marie-Armand (ou Arnaud) de Lavie, président à mortier au parlement de Bordeaux depuis 1768. En ce jour de noces bordelaises, il était accompagné de ses deux soeurs, Marie-Anne de Lavie, veuve du baron d'Agassac, Gabriel- Joseph Sauvat de Pomiès qui fut également président au Parlement de Bordeaux, ainsi que de Jeanne de Lavie, veuve de André- Timothée- Isaac de Bacalan, l'ancien conseiller au parlement et maître de requêtes et professeur de droit français à l' université de Bordeaux, académicien des Belles Lettres. Toutes deux possédaient des domaines viticoles et vivaient dans leurs châteaux, situés dans le Médoc, dans celui d' Agassac ou non loin de là dans celui de Bacalan près de Castelnau de Médoc.

En août 1786, à Eysines, Thomas était un des témoins au mariage qui unissait Marie Anne Leblanc-Noguès et Charles Sauvat de Pomiers, ancien officier au régiment du Languedoc-infanterie, un des fils de ses amis Marie-Anne de Lavie et Joseph Sauvat de Pomiès. (33)

Second mariage d' Antoine Philippe Lemoyne

Cinq semaines après le mariage de sa fille Angélique, le 4 juin 1778 exactement, le Commissaire Général Antoine Philippe Lemoyne convolait en seconde noces avec Marie Madeleine Delaistre.(34) La célébration nuptiale qui succéda à celle des fiançailles se déroula dans l'église de Sainte Eulalie située au sud du vieux Bordeaux, non loin de la Porte d' Aquitaine. Les bans avaient été publiés conjointement à Bordeaux dans les paroisses Ste Eulalie et St Seurin où étaient domiciliés

les futurs époux ainsi qu'à Rochefort et La Rochelle où furent vérifiés le veuvage de chacun. Dans cet acte de mariage, nous avons la confirmation non seulement de la filiation et de la profession de Philippe, mais aussi de son domicile à Bordeaux: *"habitant sur la paroisse de St Seurin à l'Hôtel de la Marine"*.

Rappelons qu' il était âgé d'environ soixante-cinq ans. Son épouse n'était certes pas une toute jeune femme et avait déjà été mariée. Il s'agissait de "Dame **Marie Madeleine Delaistre**, veuve de Claude Louis Prudent Robineau, Ecuyer, fille légitime de défunts Messire **Pierre Simon Delaistre** et de Dame **Marie Madeleine Fourchin**.

Il faut remarquer qu' aucun membre de la famille Lemoyne n'assistait à cette célébration. La présence de quatre signatures des témoins à côté de celles des époux et du célébrant prouvent que ce mariage fut célébré dans l'intimité. Etaient donc présents deux collègues de Philippe, Jean Dupuy et Izoar DuRoy qui demeuraient au bureau de la Marine sur la paroisse St Seurin ainsi que Pierre Gaboriaud, oncle de la mariée et un certain Pierre Lamothe.

Nous pouvons également observer que notre Commissaire Général Lemoyne se faisait généralement appeler "Philippe ", sa mère était désignée avec le simple prénom "Catherine" et que son épouse était appelée dans l'intimité "Madeleine".

Un contrat de mariage avait été signé une dizaine de jours auparavant à Bordeaux, le 28 mai exactement. C'est en étudiant le dossier relatif aux biens confisqués des Lemoyne à la Révolution que nous avons découvert l'existence de cette seconde union d' Antoine Philippe Lemoyne.(35)

XI **Très humbles et très obéissants** **serviteurs de Sa Majesté**

XI.1 ***La France et les Insurgés américains***

Louis XVI s'engage dans la Guerre d' Indépendance des Etats -Unis

Suivons les activités menées par nos deux Lemoyne à Bordeaux de 1778 à 1781, pendant la Guerre d' Indépendance des Etats-Unis dans laquelle la France se décida enfin à s'engager.

Fin 1777, en Europe, aucun allié de la France n' était prêt à intervenir en Amérique. Néanmoins, la victoire des Patriots à Saratoga en décembre poussa Louis XVI à reconnaître l'indépendance des Provinces-Unies d'Amérique, devenant ainsi le premier chef d' Etat au monde à le faire.

Puis tout se précipita. Début 1778, le roi français signait un traité d'amitié et d'accord commercial avec Benjamin Franklin pour les Etats-Unis, puis un traité d'alliance défensive dans le cas où la Grande-Bretagne déclarerait la guerre à la France. Dès lors, les Patriots purent compter sur des renforts terrestres et sur la flotte de guerre français. La France était prête à attaquer la Grande-Bretagne en Amérique, dans les Antilles, mais aussi aux Indes, en Méditerranée et au Sénégal.

Les forces navales britanniques et françaises s'affrontèrent dès l'été. Ce fut dans la Manche que se déroula le 17 juin, le combat de la Belle-Poule contre l'Arethusa qui s'acheva par une victoire française.(1) Puis le 27 juillet, le Comte d'Orvilliers sortit de Brest pour affronter la flotte britannique à Ouessant,

mais l'issue du combat naval resta indécise. (2) Un débarquement fut même envisagé dans des îles britanniques proches, mais la logistique française ne suivant pas, l'opération fut abandonnée.

Le 12 avril 1779, l'Espagne restée neutre jusqu' ici, vint au secours à la France en signant le traité d' Aranjuez. L'été suivant, ce fut sur mer une série de victoires françaises dont celle de la flotte commandée par l'amiral d' Estaing à la Grenade. Toutefois, sur le continent américain, les forces franco-américaines échouèrent complètement au siège de Savannah, la capitale de la Géorgie. Courant 1780, l'aide navale et terrestre des Français se renforçait. Citons celle de La Fayette qui s'embarqua pour les Amériques, à Rochefort, le 18 février sur la frégate l'Hermione, emportant des secours en hommes et argent qu'il avait obtenus du gouvernement français. Les combats terrestres ne furent guère favorables aux Insurgés. Néanmoins, la maîtrise des mers par les Français permit au corps expéditionnaire de 6000 hommes, commandé par Rochambeau de débarquer à Newport sur le futur territoire américain en juillet .

Antoine Philippe Lemoyne ordonnateur à Bordeaux

Pendant ce temps, le Commissaire Général Lemoyne eut à traiter avec les Jurats de Bordeaux pour régler une affaire concernant l'exemption de la garde de nuit de la patrouille pour les gens de mer ou les employés de la marine.(3) Mais cette activité juridique n' était qu' une infime partie de son travail.

En tant qu'ordonnateur Philippe, en 1778, eut de sérieuses difficultés à gérer au mieux les finances du port. Constatant que les fonds du port diminuaient à vue d'oeil et qu'ils étaient utilisés pour régler non seulement les dépenses de Bordeaux,

mais aussi celles des autres ports, il proposa de revoir ce fonctionnement, en vain...

C' était le mode de remboursement des dépenses faites pour les navires du roi dont il avait la responsabilité qui l'inquiétait le plus, il demanda alors à ses supérieurs des précisions sur le processus et signalait l'urgence des remboursements.(4)

Quand il manquait d'argent, il faisait acheter les marchandises avec des fonds empruntés à un tiers, à crédit donc, sur présentation d'un «papier», ces fonds privés étant remboursés ultérieurement par l'Etat. Une fois, pour un achat de goudron, il se heurta au refus d'un négociant qui n'avait pas confiance. Citons un extrait de son courrier: "*Mon fils a eu l'honneur de vous rendre compte d'un achat de goudron en procédant l'avance de fonds à M. Ravezier. Ce négociant refusa de payer 6 mois parce que pour lui, le papier n'était pas négociable...Je demande d'assurer la parole donnée par mon fils qui a avancé les fonds et de mettre à couvert M. Ravezier qui a avancé les fonds à la vente*".(5) Cette affaire nous éclaire sur la collaboration qui existait entre les deux Lemoyne. Le fils achetait à crédit pour le compte des Colonies et le père remboursait les dettes.

Dès la déclaration de guerre officielle à l'été 1778, les ports français reçurent l'ordre d'augmenter la construction de nouveaux navires et d'accélérer l'armement des bateaux déjà terminés. Mais comment faire pour répondre à une telle demande avec des finances réduites à néant? Ainsi au début 1779, connaissant l'état de ses caisses, l'ordonnateur Lemoyne prétextait n'importe quoi pour gagner du temps et ne pas payer les créanciers. A une demande de paiement de canons, il répondit ainsi: "*Point d'ordre, point d'argent*". Peu après, il se résigna à réclamer à son ministre «*des fonds d'avance à Bordeaux pour toutes les dépenses accidentelles et imprévues*

que nécessitent les demandes des divers ports, les relâches des bâtiments, les achats de matériaux pour la frégate la Railleuse en construction, les journées d'ouvriers, en un mot pour les mille articles que je suis en nécessité de faire payer comptant".

Au sujet d' une «prise», il est amusant de voir comment Lemoyne relatait ce qu' il savait du traitement des prisonniers anglais qui avaient pu s'échapper, en particulier de la recherche des "individus de nationalité anglaise" dans les auberges et petites embarcations de Bordeaux.(6) Autre souci pour l'ordonnateur Lemoyne: en août 1778, il se plaignait du surcroît de travail de ses services en raison de la multiplicité des écritures et du petit nombre de commis. Le pays souffrait déjà du manque de fonctionnaires!

Intenses activités portuaires à Bordeaux

Conséquence de la poursuite officielle de l'aide française aux Insurgés américains qu'elle soit terrestre ou navale, l'activité du port de Bordeaux, tout comme ceux de Nantes et de La Rochelle également spécialisés dans le trafic commercial avec les colonies, fut intense en 1780. C'est qu'il fallait participer à la guerre des convois menée dans tout l'Océan Atlantique.

Aussi, Philippe, croulait-il sous le travail, exerçant à la tête du Bureau des Colonies dans des conditions difficiles, voire périlleuses qui le menèrent parfois aux limites de la légalité. (7)

Il dut gérer les affaires courantes, comme réclamer auprès de l'intendant de Guyenne les gages qui devaient être accordés au Baron de Villers suite à ses travaux expérimentaux pour fixer les dunes landaises (8) ou signaler les prises de navires corsaires pro-anglais, superviser le mouvement des bateaux, indiquer l'état de l'armement des navires, les pertes de bâtiments et de leurs vivres sauvées lors de leur naufrage.



Mais surtout, il dut organiser l'armement de convois de navires commerciaux, escortés par des bâtiments militaires, destinés à alimenter les Colonies et l'Amérique. Un premier armement lui avait été commandé par le ministère à la fin décembre 1779. On lui avait demandé de contacter l'affréteur Dutasta dont un convoi de neuf bâtiments allant de Bordeaux à Saint-Domingue avait été pris par les Anglais à l'automne précédent. (9)

Observons quelques-unes des tâches que le Commissaire Général de la Marine Lemoyne avait à remplir pour mener cette mission. Tout d'abord, il devait faire appel aux affréteurs suivant un procédure qui reste toujours la même de nos jours. Lors de la signature du contrat d'affrètement, le propriétaire du navire, le fréteur, s'engageait à l'affecter aux besoins d'un tiers, l'affréteur, soit en le lui louant, soit en se chargeant directement

du transport de marchandises moyennant le versement d'un prix appelé alors "fret". Ce terme désignait aussi le chargement ainsi transporté. Une fois l'affréteur choisi, Lemoyne devait répartir avec lui les marchandises dans les diverses destinations et fixer un échéancier des opérations. L'affréteur n'avait plus qu'à rechercher les bâtiments commerciaux disponibles et signer les contrats de fret avec les propriétaires. En même temps, Lemoyne devait superviser les approvisionnements, les achats des marchandises, la vérification de leur état et leur stockage.

XI.2 Antoine Philippe Lemoyne en difficulté

Crise au Bureau des Colonies

Dès janvier 1780, Lemoyne fit essentiellement affaire avec l'affréteur Dutasta. C'est alors que commencèrent ses premières difficultés. Il dut faire face à des retards d'embarquement dus au manque de navires, à la pénurie de vivres de bonne qualité, etc...En fait, le premier chargement pour la Martinique affrété par Dutasta, partit en retard. Or, à la fin mars, les administrateurs martiniquais se plaignirent de la mauvaise qualité des secours arrivés avec ce convoi (10) Et ce ne fut pas le seul cas! Ces envois de vivres de mauvaise qualité pour la Martinique fut l'élément révélateur de la mésentente qui existait entre le Commissaire Général Lemoyne et le Contrôleur Vincent et par conséquent, le commencement de la fin pour la carrière de Philippe.

En mars, il dut faire face à l'urgence de fournir des vivres aux colonies qui, sans ces secours, risquaient la famine. Dutasta s'engagea à affréter un deuxième convoi de farines pour St Domingue, la Martinique, la Guadeloupe, les Caraïbes,

la Guyane et le Sénégal. Cependant les approvisionnements prirent du retard. Lemoyne eut des difficultés à se fournir en farines et en vivres et surtout à les payer, car le Bureau des Colonies manquait de fonds depuis le début de l'année. Il trouva un ami banquier qui s'engagea à lui avancer des fonds. Mais le contrôleur Vincent qui était d'accord à l'origine avec cet arrangement, refusa ensuite de rembourser cette dette. Alors, Lemoyne, dès le début avril, se mit à lui cacher les comptes des Colonies. Une preuve de ce fait ? Ce détail est évoqué en août par de Coulonne qui allait être nommé à la tête du Détail des subsistances de guerre : "*Le deuxième inspecteur, si l'on veut lui cacher les recettes et dépenses n'aurait aucun titre pour en réclamer*». La situation financière se débloqua néanmoins le 12 avril, lorsque 36 000 £ furent versées dans les caisses des Colonies.

Les conditions de travail devinrent encore plus difficiles quand l'affréteur Dutasta signifia qu'il manquait de navires alors que les signatures de fret venaient d'être conclues. Que faire des marchandises prêtes à partir ? Les entreposer dans les magasins des colonies... Oui, mais bientôt la place vint à manquer, tant les marchandises, fournitures et autres munitions devenaient de plus en plus nombreuses.

Le deuxième convoi de Dutasta put enfin partir pour les Isles françaises à la mi-avril. Toutefois, à son arrivée en juillet, la déception en Martinique fut grande ! Les vivres reçus comportaient des salaisons de mauvaise qualité ! (11) Cela devenait une habitude ! Lemoyne était-il au courant de la mauvaise qualité de ce qu'il expédiait ? Certainement pas dans un premier temps, car la vérification des vivres n'était pas de son ressort mais de celui du contrôleur Vincent.

Nous imaginons sans peine la conversation vive, voire la dispute qui se déroula fin avril entre le Commissaire Lemoyne

qui venait d'être sermonné en raison du mauvais état des vivres envoyées en Martinique et le Contrôleur Vincent. Il semblerait que Lemoyne ait contesté la manière avec laquelle Vincent vérifiait les marchandises, lui reprochant certainement d'avoir laissé partir des vivres avariées. Il dut exiger de lui de mieux vérifier les vivres à l'avenir. Vincent, vexé, lui répondit certainement qu' il ne pouvait pas faire mieux, qu' il manquait de personnel et donc qu' un second contrôleur ou inspecteur ne serait pas superflu, d'autant plus que les envois de vivres aux colonies se développaient. Vincent dut également reprocher à Lemoyne de s'être engagé auprès de son ami banquier, sans être sûr de pouvoir le rembourser.

Toujours en avril, le troisième chargement affrété pour la Martinique prit du retard. Cette fois-ci, le contrôle des vivres achetées révéla qu' une partie des farines était avariée. Pour entreposer ces marchandises, alors que la place venait sérieusement à manquer, Lemoyne pensa louer des magasins au service des colonies. Il fallut donc se réap-provisionner promptement en farines de bonne qualité. Or, Philippe n'avait pas de "papier", cette preuve d'emprunt de fonds privés permettant d'acheter à crédit. Un retard de plus ...

En attendant la venue d'un contrôleur ou inspecteur supplémentaire, Philippe Lemoyne qui ne pouvait pas être partout et surtout n'était pas compétent dans tous les domaines, se décida à faire travailler dans les services de contrôle du Bureau des Colonies, son fils Charles, en qui il avait toute confiance et qui travaillait déjà dans d'autres détails du port, ceux des fonds et des constructions. Pourquoi avoir pris cette décision? Il ne voulait plus collaborer avec le Contrôleur Vincent! Il alla même jusqu'à demander au ministère l'autorisation de se passer des services de son opposant.

A la mi-mai, Lemoyne autorisa son collègue Coulonne, à

monter à Paris, dans le but de demander au ministre la permission de le laisser inspecter les effets et les comestibles destinés aux colonies à la place du Contrôleur Vincent.

Outre l'analyse des dépêches de cette période, quelles preuves supplémentaires avons-nous pour expliquer cette situation conflictuelle? Une lettre d'allégeance adressée au ministère, le 1er août par M. de Coulonne, dans laquelle ce collègue acceptait sa future mission, celle de diriger le Détail des subsistances de guerre à Bordeaux. Dans ce courrier, il exprimait ses scrupules en argumentant « *que la qualité d'inspecteur ne peut regarder que le contrôleur, lui seul a le droit de tout voir tout connaître...* » La fin de sa missive prouve qu'il devait désormais superviser les deux administrateurs en conflit: «*Si votre intention est que j'aie celui des colonies dans son entier alors je puis espérer y remettre de l'ordre convenable. L'ordonnateur et le contrôleur ne pouvant rien déterminer sans mon adhésion.*» (12) Fin juillet, Lemoine avait tenté d'expliquer au ministre sa version de la crise des farines avariées.

Cette affaire fut réglée en deux temps par le ministère. D'abord, le 30 septembre, le secrétaire d'Etat à la Marine, M. de Sartines sommit Lemoine de charger officiellement M. de Coulonne du Détail des subsistances de guerre. Puis, l'année suivante, en juin 1781, les deux protagonistes Lemoine et Vincent, furent définitivement mis à pied par le nouveau ministre M. de Castries. Nous reviendrons ultérieurement sur cette destitution.(13)

Quant au convoi de farines destinées aux Isles du Vent qui avait été retardé fin avril, il partit en juin et arriva en Martinique au début août, comme le prouvent les courriers expédiés conjointement par deux intendants, le marquis de Peynier et son prédécesseur (14). L'état des farines devait être bon, car aucune remarque n'a été faite à ce sujet.

Lemoyne armateur

Une autre tâche de Lemoyne dans l'organisation des convois était de prévoir le transport des troupes expédiées aux colonies ainsi que celles embarquées sur les navires escorteurs ou sur les bâtiments de commerce. Rappelons qu'en tant que Commissaire Général, Lemoyne était également armateur pour les bâtiments du roi, puisque c'était lui qui prenait en compte l'armement d'un bateau qu'il en soit ou non propriétaire. Il devait choisir le capitaine, devenant responsable des actes de ce dernier pour tout ce qui concernait le navire et l'expédition.

Dans ce domaine aussi, au printemps 1780, les retards s'accumulèrent. Ce fut alors l'affaire du vaisseau «l'Aimable Henriette». En mai, Lemoyne s'était occupé de l'arrivée de la frégate "La Belle-Poule", celle-là même qui avait remporté la première victoire navale française en 1778, ainsi que du paiement des troupes qu'elle transportait dont le détachement de Tourraine. N'ayant pu faire réembarquer ce régiment sur un bâtiment de commerce à cause du prix trop élevé, il prévut de le faire sur le navire royal nommé "L'Aimable Henriette " après avoir commandé quelques réparations mineures sur ce navire. Toutefois le 6 juin, Lemoyne bien ennuyé du retard pris par ce bâtiment écrivait au ministre ses explications.(15) Les travaux s'éternisaient donc . "*Je m'aperçus de lenteurs, je m'en tourmentais... Pour (sur)veiller mon fils y était presque tous les jours. Toutes mes sollicitations, mes soins y étaient sans fruit. Tantôt une chose manquait, tantôt une autre.. on n'y avait pas pensé..on ne l'avait pas vu..."* Lemoyne commença à comprendre que le capitaine n'était pas prêt à lui obéir et ne participait pas à la réparation du navire."*Je pris des soupçons de manoeuvres. Pour m' en assurer, je donnais ordre à mon fils de se transporter à bord et de visiter la cale du bâtiment,*

de bien examiner son arrimage pour m' en rendre compte et de prendre note aussi exacte qui soit possible de la présence des officiers du bord. Il s' y est rendu sur les 10 h du matin, il trouva les panneaux fermés, le capitaine absent et vint me rendre compte sur le champ". Puis l'état du balast fut vérifié: "*Quinze fûts ouverts*". La cale fut examinée par Charles et un commis qui la trouvèrent encombrée d' effets appartenant au capitaine mais vidée d'une grosse quantité de marchandises qui auraient dû s'y trouver! Qui était l'auteur de ce désordre? Aussi, Lemoyne dut faire décharger ce bâtiment et rectifier l'arrimage. Dix jours plus tard, le capitaine en fuite était toujours introuvable! En attendant, il fallut loger les hommes de troupe qui attendaient, ainsi que les charpentiers venus pour travailler sur le bateau et tout cela avait un coût! Enfin, le bâtiment partit en juillet et parvint en Martinique le 10 août. (16) D'après ce courrier, il est clair que Charles était l'assistant préféré de son père.

Au tout début de l'été 1780, Philippe se serait-il absenté du port pour rejoindre à Paris son neveu Félix Blanchard de Changy, afin d' y régler une histoire de famille, comme ce fut longtemps supposé? Le 27 juin, au Châtelet à Paris se réglait une affaire de rente non payée qui était due depuis 1750 pour l'achat de deux maisons sises dans la rue des Lombards à Catherine Gendron alors Madame Samson, puis à ses héritiers dont Antoine Philippe Lemoyne et son neveu Félix Blanchard de Changy. Après avoir vérifié les dates des courriers émis par Philippe, il apparaît qu' il lui aurait été difficile d'être à Paris à la date citée, alors qu'il signait à Bordeaux des lettres le 24 juin et la semaine suivante le 1er juillet. Etait-il possible à cette époque d' aller de Bordeaux à Paris en 3 jours et d' en revenir en aussi peu de temps, même en voiture à cheval? Il faudra réexaminer le dossier conservé aux Archives Nationales (17)

pour déterminer qui était réellement présent " devant Anne Gabriel Bernard, chevalier de Boulainvilliers, seigneur de Paris et ...conseiller du Roy, président honoraire du Parlement de Paris et provinces de France, en audience au Châtelet"

Après la prise en main du Détail des subsistances de guerre par M.de Coulonne au début octobre, l'organisation des convois et sa légion de difficultés devinrent routinières pour Lemoyne. Ainsi, malgré les retards d'approvisionnements en troupes, en marchandises et autres fournitures, malgré la pénurie de farine qui perdura longtemps, les convois purent partir régulièrement pour les Colonies dans les mois qui suivirent. Certains navires n'arrivèrent pas aux Antilles, comme ce fut le cas au début 1781, il fallut alors remplacer le chargement perdu. Le départ de Bordeaux en mars d' un convoi pour l'Inde en passant par Lorient est une preuve que la flotte française intervenait dans cette partie du monde.

Fin de carrière au service de Sa Majesté

A la fin de l'été 1780, à Bordeaux un groupe d'affréteurs contesta la gestion du Commissaire Général Antoine Philippe Lemoyne relative à la constitution des équipages. Au printemps suivant, la tension monta d'un cran. Lemoyne qui avait interrogé le Bureau des Classes chargé des recrutements au sujet de la formation des équipages des bâtiments affrétés par le roi dont il avait la responsabilité, demanda au ministère: "*Dois-je donner des équipages à qui le demande?*" On lui répondit que c'était aux navires de les constituer, donc à lui, le Commissaire de la Marine d'agir en tant qu' armateur. Cette décision ministérielle qu' il s'empessa d'appliquer, déplut fortement aux armateurs qui se liguèrent pour écrire au ministère afin de dénoncer son attitude et pour revendiquer leur liberté de former leurs équipages.

Sous prétexte de connaître son opinion au sujet des affréteurs en colère, le ministre de la marine M. de Castries le convoqua à l' Hôtel de la Marine à Paris.(18) Mais, ce nouveau ministre avait-il seulement l'idée de mettre fin au conflit qui opposait Lemoyne au contrôleur Vincent depuis un an? Ou bien désirait-il aussi se débarrasser de cet homme de Maurepas, ce Commissaire Général âgé de sept décennies qui vu son grand âge avait fait son temps et qui, par son incompétence n'avait pu faire face aux difficultés de gestion du port de Bordeaux en temps de guerre?

Au début 1781, Philippe n'oubliait pas ses anciennes relations. Ainsi, alors qu'il était question de réhabiliter Jean-Baptiste Thibault de Chanvalon, l'ancien intendant de Kourou, Philippe rappelait au ministre de Praslin que son épouse Madame de Chanvalon, Thérèse de Saint Félix, «sa parente», ne touchait pas de pension alimentaire depuis son emprisonnement en 1767.(19) Finalement, Louis XVI réhabilitera Chanvalon, lui accordera une réparation morale et financière en août, en reconnaissant que le jugement de 1767 était illégal.

Le 11 juin 1781, Philippe signa ce qui furent ses derniers actes d'officier de plume de la Marine. Il s'agit des baux pour loyer de deux magasins situés rue Sainte Croix à Bordeaux qu'il signa «*Lemoyne, écuyer, commissaire ordonnateur*» Il partit le jour même à Paris pour rencontrer le ministre de la marine et connaître le sort qui lui était réservé. Dès le lendemain, son fils Charles le remplaçait provisoirement sur son poste. C'est sous le nom de **Lemoyne de Puychemin** que celui-ci rédigea et signa sa prise de fonction sur ce remplacement: " *Mon père est parti samedi pour se rendre près de vous, chargé par vos ordres du service de ce département ; tout ce qui dépendra de moi pour le remplir à votre*

satisfaction; ... activité dans l'exécution des ordres dont vous voudrez bien m'honorer; tout ce qui est en moi, enfin rien ne sera épargné pour mériter votre approbation." (20) Jusqu' à la fin du mois, Charles informa le ministère des affaires en cours par des courriers qu' il continuait de signer sous ce nom de Lemoyne de Puychemin. Une affaire délicate arriva sur son bureau, celle des armateurs contestataires qui réclamaient toujours la liberté de former leur équipage.

*Monsieur, en parti samedi pour de rendre près
 de vous chargé par vos ordres du service de ce
 Département, pendant son absence, je ferai,
 Monsieur, tout ce qui dépendra de moi pour de
 remplir à votre satisfaction, activité dans l'exécution
 des ordres dont vous voudrez bien m'honorer, tout
 ce qui est en moi, enfin rien ne sera épargné pour
 mériter votre approbation.*
J'ai avec un profond respect
Monsieur
*otre très humble et très
 obéissant serviteur*
Lemoyne de Puychemin

Lettre d'allégeance de Charles Lemoyne de Puychemin du 12 juin 1781

Charles accusa réception de diverses dépêches, en particulier de l'ordre de mission de Marchais destiné à succéder à son père, daté du 20 juin 1781. On peut donc en conclure qu' à cette date, le sort de Philippe et de son opposant Vincent était scellé. Le ministre de Castries avait donc choisi de mettre fin au conflit qui les opposait par leur mise à pied commune. Cette "*destitution de M. Lemoyne ordonnateur de la marine à*

Bordeaux et celle de M. Vincent contrôleur au même port" fut rappelée en ces termes à plusieurs reprises dans la demande de révision de cette affaire que fit Lemoyne en octobre 1789. (21)

Mais au fait, que se passa-t-il dans les salons du ministère de la Marine à Paris entre Lemoyne et son ministre? Philippe a-t-il été «démissionné», c'est-à-dire obligé de prendre sa retraite ou bien s'est-il porté volontaire pour quitter ses fonctions, las de surmonter tant d'obstacles pour être si peu récompensé?

Dans quelles conditions financières Lemoyne avait-il été destitué? Lui avait-on promis de continuer de lui verser sa pension de Commissaire-Ordonnateur pour les services rendus à Bordeaux, comme il avait continué de percevoir celle relative à ses services accomplis en Guyane? Certainement. Toutefois, il est clair que ces appointements ne furent jamais versés. C'est d'ailleurs pour les percevoir que Philippe demanda la révision de cette affaire en octobre 1789.

Le ministre de la Marine lui aurait-il fait des promesses particulières pour l'amener à accepter plus facilement cette destitution? Nous pouvons le penser. Pourquoi? Le ministre avait prévu de remplacer Philippe à la tête du service bordelais par un collègue de Rochefort, le Commissaire de la Marine Marchais, une promotion pour cet officier en quelque sorte. Mais comme cette mutation rendait vacant le poste de Rochefort, alors pourquoi ne pas le proposer au fils Charles Lemoyne? Dans ce jeu de chaises musicales, il est intéressant de constater que les officiers de plume de la marine royale n'étaient en fait que des pions sur l'échiquier des gouvernants, tous comme les autres sujets de Sa Majesté d'ailleurs! Aussi, le 22 mai 1781, lorsque Philippe terminait sa missive adressée au ministère par la formule de politesse si souvent répétée *«Je suis avec un très profond respect, Monseigneur, Votre très humble*

et très obéissant serviteur» se doutait-il que ce serait la dernière fois de sa carrière?

Ainsi, Charles remplaça son père jusqu'au 26 juin 1781, date où Marchais prit sa fonction officielle de commissaire général et celle provisoire d'ordonnateur. Celui-ci poursuivit le traitement des affaires, dont l'épineux problème des armateurs et de la formation des équipages. Charles retourna alors dans son Détail où il traita les transports des convois, en particulier l'affaire de l'excédent de frêt de la Négresse, causé par les objets personnels du baron de Besner, le futur gouverneur de Guyane ainsi que les plantes, arbres et ruches que désirait emporter cet administrateur. C'est alors que Charles, le 1er octobre 1781, reçut l'ordre de se rendre à Rochefort pour y exercer comme Commissaire Ordinaire. (22).

A Bordeaux, celui qui prit le poste d'ordonnateur fut l'ami et parent de Lemoyne, Frédéric Joseph Adrien Guillot. Après avoir été réformé de son poste de commissaire ordinaire à Saint Malo en 1776, il avait été nommé commissaire ordinaire l'année suivante, puis commissaire général en 1779. Il resta ordonnateur à Bordeaux jusqu' au 17 novembre 1781 où il fut nommé intendant à Brest .(23)

XI.3 Pépinières royales à Talence

Retraite tranquille?

Dès lors, en Guyenne, l'ancien Commissaire Ordonnateur de la Marine Philippe Lemoyne profita certainement de sa retraite forcée pour s' informer du cours des évènements qui se déroulaient en France comme dans le reste du monde. Il a sûrement appris la mort de son ancien protecteur le Comte de Maurepas en novembre 1781. Alors, s' est-il souvenu de cette première entrevue avec le jeune ministre en 1734 qui le poussa

à délaissier la profession d'avocat pour se tourner du côté de la Marine? Ses rares témoignages d'amitié durent lui revenir à l'esprit, en particulier la réflexion que Maurepas lui adressa en 1741 «*Vous voyez bien que je ne vous ay point perdu de vue*» .

Qu' a-t-il su de la fin de la guerre en Amérique? Fin 1781, le soutien de la France et de ses alliés, l'Espagne et la Hollande rentrée officiellement en guerre à la fin 1780, contribua à la victoire américaine, notamment lors de la bataille navale de la baie de Chesapeake le 5 septembre. Cette victoire précipita la capitulation des Britanniques à Yorktown, le 18 octobre suivant. Le traité signé le 3 septembre 1783 à Paris, mettait un terme à la guerre d' indépendance américaine et reconnaissait les États-Unis d'Amérique. Le même jour à Versailles était signé un traité entre les belligérants européens. La France récupérait quelques territoires perdus aux derniers conflits, en Amérique, en Afrique et en Inde et augmentait ses droits de pêche à Terre-Neuve. L'Espagne récupérait la Floride et Minorque. Mais Gibraltar restait britannique.

Et ces réfugiés Acadiens dont il avait surveillé l'établissement dans le Poitou, qu'étaient-ils devenus? Ils avaient quitté les terres du marquis Pérusse des Cars pour gagner Nantes et ses environs, où ils restèrent une dizaine d'années avant de s'embarquer au printemps 1785 pour le port de la Nouvelle-Orléans en Louisiane. Là, ils retrouvèrent les «Cajuns» ou «Cadiens» qui y avaient fondé la première communauté.

Retiré des affaires, Philippe avait-il suivi l'évolution de la société française ? Qu'avait-il appris des exploits scientifiques de ses compatriotes? De la première ascension aérienne d'un ballon à air chaud, mis au point par les frères Montgolfier fin 1783 ? Du départ de l'expédition de La Pérouse à bord des frégates la Boussole et l'Astrolabe ? De la première ascension du sommet du Mont Blanc en 1786 ?

Une bonne opportunité

Après sa mise à pied, de quels revenus disposait Philippe Lemoyne? Impossible de le savoir pour le moment. Toutefois, il est certain qu'il ne percevait pas sa pension de Commissaire Général ordonnateur pour les services rendus à Bordeaux. De quoi vivait-il alors? Nous savons seulement que cinq ans plus tard, il possédait des bâtiments et des terrains faisant partie de son fief de La Roque situé dans la paroisse de Talence. Ainsi, tirait-il non seulement des revenus de l'exploitation des terres de ce domaine, mais aussi jouissait-il des légumes du jardin potager et des fruits du verger qui s'y trouvaient! Depuis quand possédait-il ce domaine sur son «fief» de La Roque?

En 1786, continuait de se monter en Guyenne comme dans toute la France, une campagne de replantation d'arbres destinés à la construction des navires. En effet, comme le raconta plus tard Toussaint Yves Catros, le futur directeur de ces pépinières royales à Bordeaux, parmi les moyens mis en oeuvre pour pallier à la destruction des bois en France, l'idée avait été émise de faire établir aux frais du Roi des pépinières sous la dénomination de pépinières royales. On proposa aux propriétaires des livraisons gratuites d'arbres forestiers, tant pour les remplacements que pour engager ces mêmes propriétaires à faire des plantations nouvelles.(24) Or, Lemoyne connaissait parfaitement la situation des forêts françaises, lui qui avait étudié les difficultés rencontrées par les arsenaux français de se fournir en bois de construction. Le projet de reboisement de la Guyenne arrivait à point nommé! En proposant la location de ses terres pour y transférer les pépinières royales, moyennant finances, Philippe n'allait-il pas continuer de servir son roi à sa manière et de recevoir des revenus réguliers, ce dont il avait certainement besoin?

Ainsi, début mars 1786, il signa un bail à ferme à Talence pour le transfert des pépinières royales, dont voici les premiers termes: (25) "*Le 1er mars 1786, le Sieur Antoine Philippe Lemoine, ancien commissaire général de la marine, ordonnateur au département de Bordeaux, y demeurant rue Saint Paul, paroisse St Christoly consentait au Sieur Jean Joseph Miral entrepreneur des ponts et chaussées demeurant à Bordeaux rue Hugrie, faubourg et paroisse St Seurin, stipulant sous contrat de M. l'Intendant de la Guyenne, un bail à ferme des bâtiments et des terrains situés dans la paroisse de Talence pour y transférer la pépinière royale de Bordeaux*».

Rappelons qu' un bail est un contrat par lequel le bailleur(tel est désigné le propriétaire d' un bien meuble ou immeuble) en cède la jouissance à une autre personne le preneur (locataire), moyennant un prix convenu, le loyer, pour une durée déterminée. Aux Archives Départementales de la Gironde, ce bail figure en double exemplaire, mais seul le second daté du 20 mars 1786 comporte les signatures des deux contractants. Là, l'intendant de Guyenne, Le Camus de Neville, approuvait les clauses et conditions du contrat signé par Miral et promettait de lui rembourser les frais (les loyers et autres dépenses) qu'il avait avancés. Inutile de citer l'intégralité de ce contrat.

Mais de quels bâtiments et terrains s'agissait-il?

«... A été convenu et arrêté ce qui suit: M. Le Moyne donne au Sr Miral à titre de ferme ou bail à louer pour 3 ans consécutives à compter de ce jour, les bâtiments et terrains cy après désignés et tels qu'ils se comportent pour y transférer la pépinière Royale de Bordeaux . Les dits bâtiments et terrains faisant partie de son fief et domaine de La Roque situé dans la paroisse de Talence... Savoir : Un pavillon neuf, une grange, deux grandes écuries ... Vingt journaux de terrain dont neuf en nature de labours et onze en friches ... Sept journaux et demi

de terre labourable ... Quinze journaux trois quart de prairie (prairie)...Six journaux et un quart de terrain de pacage...Six journaux et demi de jardin potagé et vergé (potager et verger)...Tous les dits terrains formant ensemble non- compris les bâtiments cinquante trois journaux.» (26)

Puis venaient des précisions relatives à la répartition des bâtiments existants ou à venir et des terrains loués, ainsi qu'à leur usage. Ainsi, furent prévues diverses constructions (une nouvelle écurie, des piliers d'un portail, une ligne de séparation édifiée par une barrière ou une palissade) et déterminé qui des deux partenaires fournirait les matériaux de construction.

L'exploitation des terrains était aussi évoquée avec précision: les terres défrichées, labourées et ensemencées récemment (dans l'hiver donc) demeurerait à Lemoyne jusqu'après la prochaine récolte, après quoi ces terrains seraient à l'usage de la pépinière. De même, Lemoyne profiterait de la moitié des légumes et fruits du jardin potager et du verger. Le vivier situé à l'extrémité du potager demeurerait commun pour l'usage des arrosages. Aussi, le preneur (Miral ou le futur directeur des pépinières royales) était tenu d'entretenir les arbres fruitiers dans la partie du jardin louée et ceux d'agrément entre le potager et le vivier. Il devait aussi s'occuper de la taille des dits arbres, remplacer ceux qui viendraient à périr et aussi de procéder aux entretiens d'usage ordinaire et de propreté. Il était tenu pareillement de rendre à la fin du bail les parties du jardin, garnies en légumes suivant la saison ainsi que le «plan» (plant)du verger et celui d'artichauts qui y étaient actuellement. Quant aux parties de terrain destinées à l'usage de la pépinière, elle resteraient au bailleur (donc à Lemoyne) à la fin du bail en l'état où elles seraient après que les plants en auraient été enlevés. Enfin, venait la conclusion essentielle du contrat: *«La dite ferme fait moyennant dix sept cent cinquante livres de*

loyer pour chacune des dites trois années, payables par le Sr Miral, six mois par six mois à commencer du premier jour de ce mois.»

Que devint ce domaine? Lemoyne en était toujours propriétaire en 1789, puisque ce fut, en tant que «*seigneur de Laroque*», qu' il fut convoqué aux assemblées de la noblesse à la sénéchaussée de Bordeaux du 9 au 21 mars. (27) Il est certain qu' il continuait de jouir d'une petite partie de sa propriété, après avoir fait réaliser les divers travaux de séparation prévus. Voici ce qu'écrivait Catros devenu le directeur des pépinières royales de Bordeaux, au sujet de cette pépinière de Talence. *"Il y avait une de ces pépinières à Bordeaux et la direction m'en fut confiée en 1786. Je n'y trouvai effectivement que des arbres fruitiers; mais M. Le Camus de Neuville qui fut en même temps nommé intendant de la Guienne et M. Brémontier, ingénieur en chef, étoient les deux personnes de qui je devois recevoir des ordres. Leurs intentions étoient de faire vivre les ordonnances du Roi. Il fut convenu que je prendrois les renseignements nécessaires pour connoître quels arbres il convenoit de cultiver dans l'intérêt général. D'après cela, je m'attachai à planter beaucoup de chênes, de châtaigniers, de frênes, de hêtres, de peupliers, d'ormes, d'acacias, etc... et toutes les espèces les plus négligées dans la province. Déjà l'on commençait à livrer de ces divers arbres aux propriétaires, en leur faisant connoître l'utilité, lorsque la pépinière eut le sort de tous les établissements publics; elle fut supprimée en 1791 et la plupart des arbres n'étaient encore que de jeunes plants."*

Pourquoi Catros déclara-t-il que la pépinière fut supprimée en 1791, alors que le bail entre l'intendance et Lemoyne manifestement prolongé, devait tenir jusqu'en mars 1792? C'est que les événements révolutionnaires passèrent aussi par

Talence! Ce domaine a sans nul doute été confisqué parce que le propriétaire Lemoyne n'avait pas pu prouver sa présence à Talence. Pourtant il n'avait pas encore émigré. (28)

Mais où donc se trouvait ce domaine sur le territoire de Talence ? Qu' en reste-t-il?

Pour situer cet emplacement, la piste des pépinières royales a d'abord été suivie. Elles auraient pu devenir l'actuel jardin botanique, situé en bordure du domaine de Peixotto. Dans ce cas, le domaine de La Roque de Lemoyne se confondait avec ce parc et château de Peixotto. Après une vérification in situ et une consultation approfondie de l'histoire de cette propriété, cette hypothèse s'est rapidement révélée être fautive. Le château de Peixotto est une ancienne maison de plaisance célèbre au XVII^{ème} siècle pour son domaine viticole appelé "pavillon d'Aranjuez". C'était le banquier Peixotto qui avait fait édifier ce manoir sur son domaine en 1765. Or le banquier resta propriétaire de ce château bien au-delà de la Révolution. De plus, la situation du parc Peixotto en plein vignoble ne correspond pas à celle du domaine de Lemoyne entouré de prairies et de labours. A cette époque, les vignes recouvraient la quasi totalité du territoire de Talence, à l'exception du vallon du ruisseau d' Ars. Fallait-il chercher le domaine de Lemoyne autour de ce ruisseau?

Puis, la lecture attentive de la présentation du dossier relatif au bail de 1786 révéla un indice supplémentaire: *«Frais de labours de la nouvelle pépinière près de la chartreuse»*. Existe-t-il de nos jours une chartreuse à Talence? Une publicité immobilière datant de l'année 2005, retint mon attention. Elle vantait les mérites d'une résidence en construction désignée *«Le domaine de Bagatelle»* implantée au centre de la ville

actuelle, dans le vallon du ruisseau d' Ars justement, évoquant une ancienne chartreuse. Découvrons-en un extrait.

"...«Le Domaine de Bagatelle» c'est l'intégration parfaitement réussie d'une architecture moderne au coeur d'un ensemble historique préservé composé d'une chartreuse du XVIIIème avec son double escalier monumental et sa magnifique façade, au cœur d'un parc planté d'essences diverses et variées conservées pour le bonheur de tous..."(29)

En examinant de plus près divers plans et prises de vues aériennes de cette résidence située aux n°162-170 de la rue Robespierre et surtout en les élargissant au quartier environnant, quelle ne fut pas ma surprise de repérer le domaine de Lemoyne dans son ensemble et de pouvoir en reconstituer le plan tel qu'il avait été décrit en 1786. Toutes les parcelles s'y retrouvaient.

Aussi, ce fut facile de repérer l'emplacement de la première parcelle, ouvrant sur la rue Robespierre, avec son pavillon du XVIIIème siècle appelé aussi «chartreuse» et même sur des clichés plus anciens, de voir la trace de la grange et des écuries.

Sur le pacage voisin longeant le ruisseau d'Ars ont été bâtis des immeubles entourés de pelouses. Décalée au nord-ouest, une grande partie de la prairie, vraisemblablement vestige de la pépinière, est aujourd'hui occupée par un parc. En se dirigeant vers l'ouest, en direction du parc de Peixotto, puis en remontant vers le nord, il était possible de suivre les limites des labours et des friches du lot devenu un secteur pavillonnaire au milieu du XXème siècle. Arrivé dans le parc de Suzon, en longeant le cimetière par le sud, on pouvait contourner ce qui étaient les terres labourables. Quant aux potager et verger, ils ne pouvaient être que situés à l'est de la chartreuse en direction de la grande route de Toulouse.

En agrandissant les clichés effectués avant la restauration et

en se promenant après l'édification des nouveaux immeubles, il est surprenant de retrouver le pavillon habité par Lemoyne avant 1786, devenu par la suite le logement du jardinier.



Escalier côté- rue (2013)

Il était émouvant de reconnaître, même restaurés, l'escalier à double volée sur la façade côté-cour, la façade et son escalier côté-rue, ainsi que le portail encadré des deux piliers tels qu' ils avaient été élevés conformément au contrat signé par Lemoyne:

«Les matériaux nécessaires pour la maçonnerie de cette construction (nouvelle écurie) seront fournis par M.Le Moyne ainsi que les pierres de taille pour les pilastres de la porte d'entrée de l'enclos qui sera ouverte près du pavillon neuf destiné pour le logement du jardinier. Lesquels pilastres ou jambages ne seront élevés que dans la hauteur du mur dans lequel se fera l'ouverture et pourront être terminés au dessus de la dite hauteur par un simple couronnement ou chapiteau à simple moulure.»



Entrée du Domaine de Bagatelle avant restauration (2007)
(piliers surmontés de chapiteaux à simple moulure)

XII A l'aube de la Révolution

XII.1 Avant la tourmente

Charles Lemoyne à Rochefort

Lorsque Charles retourna à Rochefort en octobre 1781, Daubenton l'intendant de marine était toujours là. Charles travailla certainement avec le commissaire-ordonnateur de la marine Redon de Beaupréau, le commissaire-ordonnateur des vivres Curatteau et l'écrivain de marine Henry. De nombreux commis l'assistaient dans sa tâche: des commis aux vivres, des commis au génie ou plus certainement des commis de bureau. Charles et son épouse nouèrent des relations privilégiées avec certains d'entre eux. Par exemple, en novembre 1782, ils furent parrain et marraine de la dernière-née du commis de la marine Jean Carel qui fut prénommée en leur honneur Charlotte Marie Françoise Barbe. (1)

Le port et l'arsenal de Rochefort grouillaient de monde. Quant aux charpentiers de marine, sculpteurs, poulieurs, cordiers, calfateurs, gardiens et autres ouvriers de l'arsenal ainsi que les artisans, petits commerçants, cabaretiers qui vivaient à leurs côtés, seuls les registres paroissiaux tenus par les curés de St Louis ont gardé des traces de leur misérable existence. Pauvres oubliés de la Grande Histoire!

Ce n'était pas le cas des notables qui dirigeaient le port. En effet, à cette époque, deux membres de la prestigieuse famille de marins, les Le Vassor de la Touche occupaient le haut du pavé de Rochefort. Il s'agissait de Charles Auguste Le Vassor de la Touche-Tréville qui détenait le commandement de la marine à Rochefort depuis 1781 à la place de son frère Louis

Charles qui venait de mourir. Auguste avait participé à la défense des Isles du Vent pendant la Guerre de Sept ans, juste quand ce frère avait été quelques mois gouverneur de la Martinique. Puis la paix revenue, Auguste avait été chargé par le ministre Choiseul de relever la marine française. Ensuite, il s'était fait remarquer par ses campagnes d'évolution en Guyane et aux Antilles. La guerre d' Indépendance en Amérique lui donna l'occasion de s'illustrer à nouveau et lui valut d'être promu lieutenant général des armées navales en 1779.(2)

Son fils, Louis-René Le Vassor de la Touche exerça dès 1783 à la tête du port de Rochefort. A peine âgé de 40 ans, il avait déjà effectué plus de vingt-cinq années de carrière dans la marine, dont une participation à la défense des côtes françaises pendant la Guerre de Sept Ans. Ayant quitté quelques temps la marine pour être cavalier aux Antilles, il l'avait réintégré à la veille de la Guerre de l' Indépendance de l'Amérique. Là, il avait accompagné La Fayette sur l' Hermione. Alors qu'il était chargé d'apporter trois millions de livres en Amérique pour les insurgés, il fut fait prisonnier jusqu' à la fin des hostilités.

Aussi, le 20 janvier 1784, Charles Lemoyne et son épouse assistaient au mariage de la fille de Charles Auguste, Marie Scolastique Louise Adélaïde Le Vassor de la Touche-Tréville et du vicomte Pierre d' Orléans. Celui-ci était le fils de feu Jacques François d' Orléans, chevalier et seigneur de Theillay, Rère, Montfranc et de Marie Françoise de Troyes. Cette famille originaire de l'Orléanais, avait compté maints chevaliers de Malte, commandants des armées royales, capitaines de chevaux-légers, gouverneurs et même un écuyer et chambellan ordinaire du Duc d' Orléans.(3) Tous les témoins de cette union appartenaient au monde très fermé de l'armée ou de la marine. Il n' est donc pas étonnant de trouver dans l'assistance, Charles Lemoyne, certes simple commissaire

ordinaire de la Marine, mais cousin issu de germains au quatrième degré de cette illustre famille de marins. Marie Scolastique mit au monde une petite fille morte-née à la fin octobre et décéda trois semaines plus tard.. Elle avait tout juste 20 ans (4)

Lorsqu' il exerçait au Magasin Général de Rochefort, à l'été 1784, Charles fut chargé d'une mission dont on ignore l'objet suivant l'ordre adressé à Pierre Etienne Bonnamy de Bellefontaine. Le 1er juin 1785, il fut muté dans le service tenu par ce même Bellefontaine, alors commissaire aux ports et arsenaux de Rochefort. Il est certain qu' il a exercé l'année complète 1786 comme « *Commissaire de la Marine Ordinaire des ports et arsenaux* » touchant des appointements confortables de 500 livres par mois.(5)

Ce fut cette année-là, **le 24 avril** exactement; que son épouse **Marie Françoise Barbe Veyssière quitta ce monde**. Elle venait tout juste de fêter ses 36 ans. Quelle fut la cause de sa disparition? La maladie dont elle souffrait au début de son mariage quand elle fut emmenée d'urgence à Paris pour y consulter des médecins habiles sur les moyens de rétablir sa santé très délabrée? Une grossesse difficile? Qui pleura la perte de cette femme au destin identique à celui de tant de femmes de la fin du XVIIIème siècle? Son époux Charles et son fils le jeune Antoine Charles Louis qui allait bientôt avoir 9 ans? Sûrement ! Des membres de sa proche famille? Sans doute, mais lesquels? Pas sa mère Louise Leclerc qui avait disparu le 2 mars 1780 à La Rochelle. Sa soeur Marie-Elisabeth peut-être... si celle-ci était encore en vie, or nous n'avons plus de trace de son existence depuis novembre 1771 où elle accoucha à Saintes de son second fils. Son frère Jean-Pierre Veyssière? Certainement! Car celui-ci vivait toujours à la Rochelle. (6)

En juillet 1787, le congé de 2 mois que Charles avait demandé alors qu'il était Commissaire préposé au Magasin Général lui fut refusé, malgré l'avis favorable de l'Intendant Daubenton, «*à cause de l'absence de M. de Grandville*» un collègue de Charles en fait. Pourtant, tout était prévu, il aurait pu être remplacé par Charbonnier, le commissaire surnuméraire en second au détail. Il est intéressant de connaître la raison de ce congé : «*sur le point de pourvoir aux intérêts de son fils et particulièrement son éducation*». En effet, son fils prénommé dans l'intimité "Antoine" venait d'avoir dix ans et le temps était venu de préparer sa scolarité au collège.

Ce n' est qu'en décembre 1787 qu'un congé de 3 mois fut accordé à Charles, dont le motif réel reste encore étrange, à savoir «*que des affaires particulières et importantes exigeraient qu' il s' absentât pendant 3 mois du département afin de pouvoir y vaquer en liberté.*» Enfin, en juin 1788, il put bénéficier d' un congé supplémentaire de 3 mois, son absence ne dérangeait pas le service, le remplacement pouvant être effectué par Charbonnier. Le motif de ce congé supplémentaire est désormais connu. Il sera évoqué ultérieurement. Patience....

Bordeaux en 1788

Il fallut dix ans pour que le couple Angélique Lemoyne-Thomas Marthiens voit arriver au monde un enfant qui parvienne à l'âge adulte. Le **6 décembre 1788** naissait à Bordeaux une fille, **Marie-Elisabeth-Antoinette Marthiens de Lagubat** dont l'existence ultérieure, son mariage avec le Marquis de Canolle de Lescours entre autres, fut retenue par les généalogistes de cette famille. Etait-elle leur unique enfant ou bien existait-il d'autres enfants dont l'avenir ne fut pas assez remarquable pour retenir l'attention des généalogistes? Angélique aurait-elle fait plusieurs fausses couches? Aurait-elle

mené des grossesses à terme, mais malheureusement ses enfants seraient-ils morts en bas-âge? Dans quelle paroisse du port bordelais vit-elle le jour? Les actes de baptêmes de plusieurs paroisses bordelaises ont malheureusement disparu, en particulier ceux de Saint Christoly où habitait le couple Marthiens-Lemoine (7)

La naissance de sa petite-fille fut certainement pour Antoine Philippe Lemoyne qui avait soixante-quinze ans l'occasion de revenir sur son passé, de se souvenir des événements marquants de sa vie familiale, de son mariage aux Antilles, suivi des retrouvailles en Guyane avec son épouse qui avait donné six frères et soeurs à Charles, dont seule était encore en vie sa dernière fille Angélique, de la mort de Marie-Magdeleine à Rochefort, sans compter celle de son jeune fils Jean-Robert au cours de l'expédition de Bougainville et bien sûr ses secondes noces à Bordeaux avec Marie Madeleine De Laistre en 1778.

XII.2 Prémices de la Révolution française

Le royaume en crise

Les dépenses militaires de la guerre d'indépendance des Etats-Unis d'Amérique ayant été particulièrement élevées, le royaume français se trouva face à une grave crise économique et financière qui s'accrut en 1785. Les réformes nécessaires au redressement financier furent fragilisées par le départ de Necker en mai 1781 alors qu'il prévoyait d'instaurer un impôt direct égalitaire devant remplacer la taille inégalitaire, ainsi que de créer des assemblées provinciales élues destinées à contrôler cet impôt et une assemblée nationale enregistrant les édits.

La succession de ministres des finances qui suivit, les premiers, Fleury et Ormesson, restant peu de temps aux affaires, le suivant, Calonne résistant un peu plus, fragilisa les tentatives de réformes profondes du royaume. Pour relancer la confiance, Calonne pratiqua une politique de dépenses publiques mais plaça en fait le pays dans une situation catastrophique. De plus, dès 1786, ses réformes administratives et fiscales, en particulier la création de la subvention territoriale, cet impôt foncier payable par la noblesse et le clergé et la création d'assemblées provinciales et municipales élues au suffrage censitaire sans distinction d'ordre, butèrent sur l'hostilité des privilégiés, en particulier celle de la noblesse de robe, celle des parlements et celle de la Cour à Versailles.

Néanmoins, la dette de l'État était telle que ses créanciers ne pouvaient et ne voulaient plus prêter de l'argent, Louis XVI tenta alors de passer outre l'opposition en présentant ces réformes devant une assemblée de notables en 1787, composée de 114 privilégiés qu'il avait lui-même désignés. Mais ceux-ci rejetèrent toutes les réformes qui remettaient en question leurs prérogatives fiscales. Calonne dut démissionner en avril. Les notables et les parlements accordèrent pourtant à son successeur Loménie de Brienne, un emprunt qui permit pour un temps d'éviter la banqueroute. En 1788, le roi imposa sa souveraineté, les réformes judiciaires et politiques aux magistrats réticents, tandis que les gouverneurs de province le relayaient dans toutes les cours souveraines. Les parlements résistants furent soutenus parfois par des émeutes populaires.

Les Etats Généraux

Dans l'impasse, le gouvernement ne voyait bientôt plus d'autre issue que de convoquer les Etats Généraux, avec

l'espoir qu'une assemblée des délégués de tout le pays pourrait imposer des réformes aux privilégiés. En janvier 1789, la lettre de convocation des Etats Généraux ouvrait la campagne électorale.

A cette époque, trois ordres régnaient en France: la Noblesse, le Clergé et le Tiers État. Ce dernier regroupait environ 95% de la population mais n'avait aucun privilège comparativement aux deux premiers. Les membres du Tiers État, réclamèrent dès février, l'abolition des privilèges et rédigèrent ainsi leurs souhaits dans les cahiers de doléances. Courant mars, dans tous les baillages et sénéchaussées de France, se réunirent les membres des Trois Ordres dans le but d'élire leurs représentants.



Les 3 ordres de la société française

Convoqués aux assemblées

Il était possible de consulter les cahiers de doléances rédigés dans chaque paroisse française pour retrouver des traces d'existence des membres de la famille Lemoyne et de ses alliés, mais ce travail semblait bien fastidieux. Excepté Jean-Pierre Veysseyre qui était un "bourgeois" à La Rochelle et qui fut certainement convoqué comme membre du Tiers-Etat, la plupart d'entre eux étaient nobles, il a été plus facile de trouver leurs traces dans les listes des nobles convoqués aux assemblées de la noblesse, en particulier dans l'ouvrage de Louis de La Roque et Edouard de Barthélémy intitulé "*Catalogue des gentilshommes en 1789 et des familles anoblies ou titrées depuis le 1er Empire jusqu' à nos jours*".

Dans le chapitre relatif aux "*Gentilshommes de Guienne, Agénois et Bazadois*", nous trouvons dans la liste des nobles ayant assisté à l' "*Assemblée particulière de la Noblesse de la Sénéchaussée de Guienne*" qui s' était tenue du 9 au 21 mars 1789 à Bordeaux, la désignation suivante: «*Antoine Philippe Lemoyne, seigneur de Laroque*». (8) Il est donc certain que notre ancien Commissaire Général et ordonateur de la Marine a réellement assisté à l'Assemblée des membres de la noblesse, puisqu'il ne s'était pas fait représenter et qu'il n'avait pas été noté «défaillant», à savoir absent. Cette participation à l'élection des délégués de la noblesse est une preuve de plus de l'appartenance des Lemoyne à cet ordre et apporte une confirmation qu' il possédait le fief de Laroque à Talence dont il était question en 1786.

De plus, parmi ces hauts personnages de la noblesse de Guyenne figuraient dans la même sénéchaussée de Bordeaux, son gendre Thomas Martiens, seigneur de Lagubat ainsi que plusieurs cousins de ce dernier. Citons David Jacob

Clock officier au régiment Royal-Pologne-cavalerie répertorié en raison de sa seigneurie de Burcq près de Mérignac. Ce cousin avait pris également part aux assemblées tenues à Agen pour sa baronnie de Longueville où il possédait entre autres, un château situé sur sa seigneurie de Seyches.

Les cousins Montalier participèrent aussi aux assemblées de la noblesse. L'aîné, Philippe de Montalier, seigneur de Borie fut convoqué à Bordeaux et à Bazas sous le nom de chevalier de Montalier de Borie. Ses frères Joseph Jean Marie de Montalier, seigneur de Grissac et Thomas de Montalier, seigneur de Mahourat, cheveu-léger de la garde du Roi et chevalier de Saint-Louis, furent convoqués à Bordeaux. A ces mêmes assemblées se trouvait un des amis de Thomas Marthiens, Paul Marie Armand de Lavie, l'ancien président à mortier au parlement de Bordeaux. (9)

En Saintonge, Charles, qui portait déjà le patronyme Lemoyne de Puichemin à Bordeaux en 1781, était bien *ce «Lemoyne de Puychenin» avec N* qui avait été convoqué le 17 mars 1789 à la sénéchaussée de St Jean d'Angély pour élire les députés de la noblesse aux Etats Généraux. Ce noble personnage avait signé la semaine suivante, un long cahier de doléances avec les autres membres de la noblesse de cette sénéchaussée. Quelles preuves peut-on apporter pour confirmer cette identification? Certainement pas ces cahiers de doléances qui, étant partiellement illisibles, ne permettent pas de retrouver la signature de ce Lemoyne de Puychenin et encore moins de la comparer avec celle, désormais connue de cet ancêtre, alors commissaire de la marine à Rochefort et futur acquéreur de l'abbaye de Sablonceaux. En fait, ce sont des actes relatifs à deux affaires où furent impliqués son père,
" Philippe Le Moyne, ancien commissaire des ports et

arsenaux et armements de la marine à Bordeaux seigneur de Puichemin et autre lieux en 1781 et lui-même, *"Charles Le Moyne, écuyer et commissaire des ports et arsenaux de la marine, seigneur de Puichemin, demeurant à Rochefort"*, en 1788, avec des habitants de la paroisse de Puy-du-Lac. Or, de celle-ci, coïncée entre Champdolent et Saint Coutant le Grand, au sud-ouest de Tonnay-Boutonne, près de la Charente qui s'écoule de Saint Jean d'Angély à Rochefort, dépendait "le fief de Puy Chenin" qui appartenait alors à ces Lemoyne. (10)

Toujours en Saintonge, du côté de Saintes, la belle-famille de Charles, les Veyssière, envoyait un représentant aux assemblées de la noblesse. Il s'agissait d' Etienne Compagnon de Thézac, le beau-frère de Marie Elisabeth Louise Veyssière, la jeune soeur de Marie Françoise Barbe. Aussi, il semblerait que des frères Compagnon, seul vivait encore au printemps 1789, cet Etienne Compagnon qui prit part aux assemblées de Saintonge en raison de son fief de Thézac. Sa famille de Thézac tirait sa noblesse de la charge de secrétaire du roi puis de la cour des monnaies de Lyon qu'un de ses membres fixé à Saintes exerçait en 1767. (11)

Cette famille Veyssière envoyait également le 16 mars 1789, dans la province de l'Aunis, un représentant de la noblesse à l'assemblée générale des Trois Ordres de Rochefort et de La Rochelle. C' était Honoré de Maussabré, le gendre de Barbe Veyssière, la demi-soeur de Marie-Françoise, en sa qualité de chevalier de St Louis, seigneur de la Maison Neuve de la Prée aux Boeufs située sur la paroisse de Nieuil sur Mer. Honoré avait épousé Marie Madeleine Louise Barbe Durand de Lavauxmartin en 1774 à La Rochelle. De cette union naquirent de 1785 à 1792 sept enfants dont six survécurent. La famille

demeurait dans ce domaine qui appartenait aux Veyssière depuis 1745. (12)

En Ile-de-France, au baillage de Beauvais, était convoqué à l'assemblée générale des trois ordres, le neveu de Philippe, Félix Joachim Léon Blanchard de Changy "en sa qualité de noble". Félix, veuf de Marie-Renée Charron puis de Marie Louise Félicité Langlois, résidait à Beauvais avec sa troisième épouse, Marie Jeanne Borel, issue d'une noble famille du Beauvaisis qu' il avait épousée en 1784.(13) Quatre membres de sa troisième belle-famille l'accompagnaient à Beauvais en ce jour du 3 mars 1789. Il s'agissait de son beau-père Eustache Louis Borel, chevalier, conseiller d'état en chambre des comptes de Paris, lieutenant général civil et criminel de Beauvais, ainsi que trois de ses beaux-frères. Durand Borel de Brétizel, seigneur du Buisson qui était à cette date lieutenant général à Beauvais et les maris de deux belles-soeurs, Gustave Adolphe de Duranti de Lironcourt, seigneur de Vieuviller, comte de Lironcourt, chevalier de St Louis, lieutenant des vaisseaux du roi, commissaire du roi pour la marine et du commerce en Hollande et Jean Baptiste Michel de Mazières, écuyer "en sa qualité de noble". (14)

En Orléanais, au baillage d'Orléans, le 16 mars étaient convoqués trois membres de la famille d'Orléans. Pierre, vicomte d' Orléans, chevalier et major des vaisseaux du roi, chevalier de St Louis, celui qui s'était marié à Rochefort en 1784 avec une fille le Vassor de La Touche- Tréville, son frère cadet le chevalier Jacques Guillaume d' Orléans ainsi que leur mère Marie Françoise de Troyes.

A Montargis, le même jour, c'était leur cousin par alliance, le célèbre capitaine des vaisseaux du roi, devenu inspecteur général des canonnières auxiliaires de la marine, Louis René Le

Vassor, comte de Latouche-Tréville, seigneur de Platteville qui ouvrait la séance en tant que grand bailli de ce lieu. Cet illustre cousin éloigné des Lemoynes avait été directeur adjoint des ports et arsenaux de Rochefort de 1784 à 1787, avant de devenir chancelier du Duc d'Orléans, le futur Philippe Egalité. Il sera même élu député de la noblesse de ce bailliage. (15)

Evènements à Paris

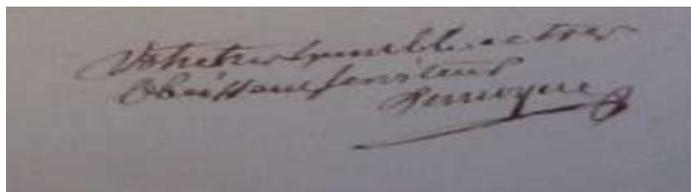
Enfin, le 5 mai 1789, le roi Louis XVI ouvrit les Etats Généraux à Versailles. Cependant, puisque rien ne se passa durant le mois de mai, le Tiers État invita en juin les deux autres ordres à se joindre à lui pour représenter la Nation. Seuls quelques membres du clergé suivirent, mais cela n'empêcha pas cette coalition de se déclarer Assemblée Nationale le 17, marquant ainsi le début de la Révolution. Le roi fit alors fermer la salle dans laquelle les députés se réunissaient. En réponse, les députés firent ce qui sera désigné ultérieurement "le serment Jeu de Paume", où ils jurèrent de ne pas se séparer tant qu'ils n'auraient pas donné de Constitution à la France. Ils furent rejoints, peu à peu par d'autres membres du clergé et de la noblesse. Finalement, le roi céda et demanda à ceux-ci de se réunir avec le Tiers État le 27 juin. Le 9 juillet, l'Assemblée se déclara Assemblée Nationale Constituante, marquant ainsi la fin de la monarchie absolue. Le 14 juillet, la prise de la Bastille marqua symboliquement la fin du pouvoir royal. Dans la nuit du 4 août, la Noblesse et le Clergé renoncèrent à leurs privilèges. La déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen fut adoptée le 26 août. Le 31, eut lieu la première insurrection d'esclaves en Martinique. Dès septembre, le pays était en proie à des troubles. Puis ce furent les « journées d'octobre », lorsque le 5, les parisiennes marchèrent sur Versailles et forcèrent la

famille royale à revenir à Paris le lendemain. Le jour même Paris redevenait la capitale française. Le 10, Louis XVI n'était plus appelé Roi de France mais «Roi des Français».

XII.3 Demande de révision de l' affaire avec le contrôleur Vincent.

Antoine-Philippe Lemoyne à Paris

Le 8 octobre 1789, Antoine Philippe Lemoyne, était à Paris pour appuyer sa demande de révision de l'affaire qui lui avait valu sa mise à la retraite immédiate en juin 1781. Sans doute au regard des évènements récents, entre autres de la perte des privilèges dans la nuit du 4 août, devenait-il urgent de réclamer les appointements qui lui étaient dûs depuis 1781. (16)



Dernière signature d'Antoine -Philippe Lemoyne
(octobre 1789)

En ce mois d'octobre, Philippe logeait Rue du Parc Royal, dans le quartier du Marais. Rappelons que cette rue fit partie quelques temps de la rue de Thorigny, anciennement rue Neuve-Saint-Gervais, rue où son père Antoine Le Moyne avait fait agrandir une maison en 1733. Pour lors, en 1789, c'est à «Hostel d'Orléans » que Philippe résidait. Il ne faut pas comprendre le mot «hôtel» dans son sens moderne, lieu de

halte pour des voyageurs, mais dans sa signification ancienne, désignant une demeure somptueuse d'un particulier. Logeait-il chez cette connaissance qui portait ce nom, le Vicomte Pierre d'Orléans qui avait épousé sa lointaine cousine Louise Adélaïde Le Vassor de Latouche-Tréville? Mais où donc pouvait se situer cet hôtel ? Du côté impair de cette rue occupé de nos jours par les jardins de l'hôtel Le Pelletier de St Fargeau, devenu l'annexe de l'hôtel Carnavalet et par un square? Ou bien du côté pair, où se trouve une suite d'hôtels particuliers bâtis au XVIIème siècle? Était-ce l'Hôtel de Jassaud ou de Canillac situé au n° 4 ? Deux habitants de marque y résident encore de nos jours : un certain Canillac, un descendant certainement et Charles de Bourbon, issu de la branche des Bourbon d'Espagne mais aussi époux d' Anne d'Orléans, issue de la branche des Bourbon-Orléans. Cet hôtel était-il déjà propriété des Orléans à la fin du XVIIIème siècle ? (17)

Traitement de l' affaire

Comment cette demande de révision de l'affaire qui l'opposa au Contrôleur Vincent a-t-elle été traitée à l'automne 1789 ? En observant la chronologie des courriers insérés dans les deux derniers rapports conservés dans le dossier de Lemoyne aux Archives Nationales, il apparaît que cette demande de révision fut ballotée dans les divers services avant d'être traitée. (18)

Fin septembre 1789, un employé du " Bureau de l' Intendance Générale des Colonies " qui ne signait jamais et dont le nom ne fut jamais explicitement cité, que je surnomme pour cette raison «Monsieur BIGC» traitait le dossier. Or, les attributions du Bureau de l'Intendance étaient de gérer les finances des Colonies et entre autres et de verser les pensions. Ce jour-là, Monsieur BIGC annotait les décisions du secrétaire d' Etat de la Marine, César Henri de la Luzerne. Ce dernier avait tout

d'abord décidé d'envoyer directement le dossier au «Comité du Contentieux du Département» créé lors de la réforme administrative de 1787 et présidé par d'Ormesson. (19) Puis, il avait révisé sa décision en demandant d'envoyer au préalable un rapport au Bureau du Contentieux de la Marine et des Consulats qui était en fait une instance annexe du Comité du Contentieux et d'écrire par la suite à d'Ormesson. Ce que fit précisément Monsieur BIGC dans les jours qui suivirent.

Le 8 octobre, averti des décisions du ministre, afin de ne pas laisser l'affaire s'enliser, Philippe se rappelait au bon souvenir du Bureau du Contentieux. Il terminait sa demande en ces termes; *«C'est une affaire qui prolonge l'opposition sous laquelle j'existe depuis huit ans... à 76 ans»* Ce courrier nous permet de situer un peu plus précisément sa date de naissance. S'il déclarait avoir soixante-seize ans en octobre 1789, c'est qu'il devait être né entre "fin octobre 1712 et début octobre 1713 ", ce qui correspond à avril 1713 et non pas à avril 1714 (20)

Alors, le 17 octobre, le Bureau du Contentieux traita le dossier. Il estima que c'était désormais au Comité présidé par d'Ormesson de suivre le dossier et le renvoya à l'Intendance Générale. Les " Sieurs Lemoyne et Vincent" furent informés du suivi de leur affaire. Après avoir reçu le dossier, d'Ormesson rédigeait plusieurs lettres concernant cette affaire, dont une réponse à la demande de l'Intendance Générale.

Puis, il n'y eut plus aucune nouvelle de cette demande de révision. Il faut dire que la situation du royaume était cahotique en cette fin d'année 1789. Les administrateurs en place avaient certainement des difficultés à travailler. Il y avait tant à faire! En novembre l'Assemblée Nationale avait décrété la nationalisation des biens du Clergé. Le 17 décembre, elle décidait de rembourser les dettes de l'Etat grâce à ces biens du Clergé.

Le 19, on créait les assignats. Le 24, les non-catholiques étaient admis à tous les emplois. Le 1er décembre, Guillotin avait demandé l'égalité des peines pour tous devant la mort et proposé une machine à décapiter, la trop célèbre guillotine! Etc...

Enfin, le 3 janvier 1790, M. BIGC notait dans son rapport: "*Remis toutes les pièces de cette affaire à M. Dubois*". Qui était-ce personnage? Au cours de l'année 1790, l'affaire ne semblait toujours pas avoir été réglée! En effet, Lemoyne insistait (mais à quelle date exactement?) dans sa demande de révision, espérant toujours recevoir rapidement ses appointements non perçus comme le prouve le dernier document de son dossier.

En fait, il ne jouira jamais des appointements ni de la pension de retraite dus. Seule une gratification de 5900 £ lui sera accordée en mars 1791, mais fut-elle vraiment versée? (21)

Attente à Bordeaux

De retour à Bordeaux, Philippe dut surveiller de très près les événements qui menaçaient de plus en plus sa situation. Sans doute déplora-t-il toutes les décisions relatives au Clergé, comme la suppression des ordres monastiques, la mise en vente de leurs biens, ainsi que l'approbation par Louis XVI de la Constitution Civile du clergé en juillet 1790, l'obligation faite au clergé de prêter serment à cette Constitution et l'élection des évêques constitutionnels en remplacement des évêques réfractaires.

Certainement affecté par l'abolition des privilèges et du système féodal décrétée le 4 août 1789, il dut l'être d'avantage quand la noblesse fut supprimée le 19 juin 1790. Peut-être se sentait-il peu concerné par les mesures économiques dont la

suppression de la gabelle ou la transformation des assignats en papier-monnaie. Que pensa-t-il du départ de Necker et de la démission de La Fayette de la garde Nationale? Comment vécut-il l'évasion manquée de la famille royale à Varennes en Argonne, le 20 juin 1791, suivie du retour sous bonne escorte aux Tuileries ainsi que de l'attitude de son souverain forcé d'approuver la Constitution votée en septembre ? La création du Comité de Surveillance (futur Comité de Sûreté Générale) en novembre 1791 dut très certainement l'inquiéter. Tout cela put le pousser à envisager de quitter le territoire français comme bon nombre de ses amis, ces «cy-devant» nobles.

XII.4 Le Citoyen Charles Lemoine à Rochefort

Participation aux affaires locales à Rochefort

Ainsi, en 1789, Charles Lemoyne exerçait toujours la fonction de Commissaire de la Marine à Rochefort, comme le confirma plus tard le maire de cette commune dans le certificat de notoriété fourni en août 1800: «*Le citoyen Charles Lemoyne ci-devant agent maritime en ce port a constamment demeuré en cette ville depuis 1789 et bien antérieurement jusqu'au vingt-neuf fructidor an 3ème (15 sept 1795), époque à laquelle il s'est retiré du service*». Dans l'acte d'achat de l'abbaye de Sablonceaux signé en décembre 1791, Charles était désigné «*Commissaire de la Marine à Rochefort demeurant à Rochefort*» . (22)

Il semblerait que très vite, le cy-devant noble Charles Lemoyne penchât du côté des révolutionnaires qui détenaient désormais le pouvoir. Jusqu' où épousa-t-il leurs opinions ? Sa participation aux affaires locales dès le début de la Révolution prouve assez bien son nouvel intérêt. Rappelons la déclaration

ultérieure du Conseil Municipal de Rochefort: *«Attestons en outre que le dit citoyen Charles Lemoyne a été nommé en 1789 membre du comité général de la commune, en 1790 membre du conseil général, là où il a encore ses fonctions auprès de ses commettants et de plus membre du bureau de paix et conciliation jusqu' à la suppression du dit bureau.»*

Une autre manière de s'intégrer dans le mouvement révolutionnaire ou bien de se faire oublier, était de modifier l'écriture de son patronyme, passant de la forme " Lemoyne" aristocratique à celle simplifiée de "Lemoine" jugée plus populaire, remplaçant la lettre Y, considérée longtemps comme marque de noblesse parce que calligraphiée par les instruits, par un simple I. Ainsi, lorsque Charles acheta l'abbaye de Sablonceaux en décembre 1791, son patronyme était officiellement écrit LeMoine. D'ailleurs, cette orthographe sera systématiquement utilisée dans tous les dossiers établis par l'administration révolutionnaire. Par contre, même s'il semblait se soumettre aux lois de la Révolution et écrire son nom simplifié dans les premiers actes officiels qu'il rédigea, Charles cessa jamais de signer avec son Y! Puis, à partir de mars 1794 où il accepta le poste d' "agent maritime" à novembre 1804 , où fut calculé le montant de sa pension, toute la correspondance signée de sa propre main et tout le courrier officiel qui lui était adressé, portèrent le nom de «Lemoyne», comme si son ancienne appartenance à la noblesse était reconnue par tous.

Une autre preuve de son intérêt pour les changements proposés par les révolutionnaires fut de profiter de l'opportunité d'acheter l'abbaye de Sablonceaux devenue bien national et de la payer en assignats. Il est vrai qu'il avait assez de revenus pour payer la première partie de l'achat. En acquérant cette ancienne abbaye, pensait-il assurer son avenir? Une question

subsiste cependant. Demeurait-il toujours à l'Hôtel de la Marine, anciennement Hôtel de Cheusses ou bien habitait-il dans un autre logement, situé dans le même quartier? Il lui fallait trouver une demeure dans les environs de Rochefort susceptible de l'accueillir, lui et sa famille.

Charles «LeMoine» exerça l'année complète de 1792 à Rochefort comme commissaire de la marine ordinaire des ports et arsenaux, étant rémunéré 550 livres par mois. Il se savait assuré d'être maintenu dans cette fonction par la réforme des officiers de la marine qui s'établissait alors. En effet, le 1er octobre 1792, il fut promu chef des bureaux civils au port de Rochefort. (23)

XIII ANNEXES

XIII.1 Notes

Notes du chapitre I Officier de plume de la marine

- 1- *Natif de St Gervais*: AN marine C/7/ 180 - APL: doc 2. *Il serait né le 12 avril 1714 selon « Second état des ci-devant pensionnaires de l'âge de 70 ans et au-dessus, auxquels il est accordé des secours par le décret du 24 mars 1791» in collection Baudouin vol 2 année 1791. Ce serait plutôt le 12 avril 1713 (né entre octobre 1712 et octobre 1713) selon AN marine C/7/ 180 - APL doc 40*
- 2- *Qualifications nobiliaires* : Jean- Louis Kerstrat & *Titres de noblesse*: Armorial général de la France de Louis-Pierre d'Hozier
- 3- familles parisiennes.org :*Inventaire après décès d' Antoine Le Moyne du 14 décembre 1734* AN Y 5294; *registre de clôture d'inventaire après décès 1768*: ANY 5328 & A N série T séquestres (vol 1087-1088) dossier A.P. Lemoyne & *mariage Charles en 1770 à la Rochelle* ; *mariages à Sablonceaux de 1828* : registres en mairie / CG17 / AD Charente-Maritime
- 4- *Dictionnaire encyclopédique de la noblesse de France*: Nicolas Viton de Saint-Allais
- 5- familles parisiennes.org: *Avis de tutelle Rocheron du 6 avril 1712* : AN Y 4224 & *registre de clôture d'inventaire après décès 22/6/1744* ANY 5273 et *registres de tutelle du 28/9/1746* ANY 4651
- 6- Wikipédia et Histoire de France , siècle des lumières & Encyclopédie Larousse en 6 volumes & Encyclopédie Universalis ...
- 7 - AN série T séquestres (vol 1087- 1088) dossier A-P Lemoyne
- 8- *Renonciation de Philippe V en 1712*: site chivalricordes.org
- 9- *Antoine LeMoyne notaire à St Gervais*: Etanot étude CXVII de 1678 à 1728 , rue Vieille du Temple paroisse St Gervais et actes paroissiaux sauvés des flammes de la Commune , in site d'EC dans Archives numérisées paris.fr
- 10- *Connaissance du Vieux Paris* J Hillaret & *Paris au 100 villages St Gervais nov 1975* (éd BEREPE) & *Paris Pittoresque & Le Marais -Guide Vert Michelin 1981* & *Histoire de Paris* rue par rue, maison par maison, Charles Lefeuvre, 1875 & V2asp paris.fr
- 11- *Documents du Minutier central concernant l'Histoire de l'art (1700-1750) tome II* Mireille Rambaud 1971 / documents indexés MC/ET/VI/ 645 et MC/ ET/ III/ 884

- 12- *Université de Paris et collèges parisiens au XVIIIème s* : Wikipédia
- 13 - AN marine C/7/180- APL: doc 10: 1762 "*Mémoire de mes services et de quelques circonstances particulières depuis que je sers*" ou dans une lettre adressée au ministre de la Marine de Sartine J.F. Mouhot: «*Les réfugiés acadiens en France 1758-1785.L'impossible réintégration*» page 317 & BM Bordeaux, Ms 1480, Annexes, 1er Dossier. doc 1774-08-29
- 14- *Les avocats du Parlement de Paris (1661-1715)* : Martine Acerra à Université Lyon & *Tableau des Avocats au Parlement de Paris de l'année 1770*: fiadeiro.com
- 15- familles parisiennes.org: AN Y 5294
- 16- *Changy* : familles parisiennes.org & AN série T, séquestres 1780
- 17- *César-Marie de la Croix* : AN COL / E 243 et AN COL série E / 326
- 18- *Jean Frédéric Phélypeaux, comte de Maurepas (1701 -1781) Secrétaire d'État à la Marine de 1723 à 1749.*
- 19- AN marine C/7/180 - APL: *Doc10 (21 janvier 1762), doc 19, doc 22 (sept 1774)* & JF Mouhot Annexes «les réfugiés acadiens en France... (1774)
- 20- *Les différents grades au sein de l'administration de la marine (1689-1765)*: Wikipédia
- 21- *Ollivier constructeurs de navires à Brest: traité de construction 1736 et Fleuron :modélisme*
- 22 - *du Quesnil = de Quesnel* : Armorial du Canada français de Massicotte (Montréal 1915)
- 23- *Liste d'embarquement du Jason*: AN marine C 6/50
- 24- *Gilles de Hocquart intendant en Nouvelle France de 1729 à 1748* : Encyclopédie canadienne et "*Hocquart Gilles*" Donald J. Horton, Dictionnaire biographique du Canada en ligne, 2000 .
- 25- *Simon Pierre Maillard*: Maillard in CHC caraïbe bulletin 4 avril 1989 p 32 & *Histoire de Torbeck / Haïti & Claude Louis d'Espinchal marquis de Massiac*: Wikipédia & *liste d'embarquement de la Gloire*: AN marine C 6 / 55
- 26- *La Caille St Louis = actuelle les Cayes* : au SO d'Haïti actuelle & *Charles Quinot*: Heraldic 400000 & *Peyrard* : FR ANOM COL E 273
- 27- *Colonie de St Domingue*: Wikipédia. *Histoire des Antilles Françaises* par Paul Butel. Encyclopédie Universalis ...
- 28- *Arnaud de la Porte (1706-1770)*: Wikipédia
- 29- *M. de Cours ou Court de la Bruyère (1666-1752)* : *Almanach National de 1743* & *vaisseau l'Espérance*: M. Roland Michel Barrin de la Galissonnière (1693-1756), maquette

au musée de la Marine à Paris & *Pierre de Gabaret*: Wikipédia, bataille du Cap Sicié & *Michel-Ange de Castellane (1703-1782) ambassadeur de France à la Porte de 1741 à 1747* : ambafrance-tr.org

30- *Retour d'Effendi à Toulon*: matbaaamire .com & Journal de Saïd Effendi

31- AN marine C/7/180- APL: document 1

32- *famille Blanchard de Changy* : Armorial Général des registres de la noblesse de France 1582-1660 de Pierre d'Hozier. & Almanach Royal

33- *Connaissance du vieux Paris*: J Hillaret.

34- familles parisiennes.com: ANY 5273 *Registre des clôtures d'inventaire après décès fait au Châtelet de Paris de 1741 à 1747*

35- familles parisiennes.com: ANY 596 B *Succession de Changy fait au Châtelet de Paris le 23 - 02- 1742*

36- *Catalogue de Blanchard de Changy* : elec.enc.sorbonne .fr / Editions de l'école des Chartres- Sorbonne

37- *Rue Pavée & rue du Roi-de-Sicile* : Wikipédia., *Connaissance du vieux Paris* de J Hillaret.et *Plan de Turgot de 1739*

Notes du chapitre II Aux Isles du Vent

1- AN marine C/7/180 -APL : doc 10 *Mémoire du 21 janvier 1762*

2- AN marine C/7/180- APL: doc 1 et doc 1 bis: & FR ANOM COL C^{8A} 55 F° 27 *enregistrement le 18 mars 1743*

3- AN marine C/7/180- APL: doc 2 *Copie du contrat de mariage*

4- *Conseil Supérieur de la martinique* : Administration Bochard de Champigny ANOM COL C^{8B} 10 N° 2

5- *Fortifications Militaires de Martinique 1635-1845* Laurence Verrand & *Dans les îles du vent: XVII XIXè siècles* Liliane Chauleau

6- Administration de Champigny de Noroy FR ANOM COL C^{8A} 55 F° 336 et Administration de Caylus FR ANOM COL C^{8A} 56 F° 350

7- *Les différents grades au sein de l'administration de la marine (1689-1765)* : Wikipédia

8- *Guerre de Succession d'Autriche* : Wikipédia, histofig.com; thecanadianencyclopedia.com Canada; Histoire-fr.com

9- *Déclaration de la guerre publiée en Martinique le 5 mai 1744* : ANOM COL C^{8A} 56 F° 13

& ANOM COL C8A 49 - 53 - 54 - 55

10- AN marine C/7 /180- APL: doc 10; matbaaiamire .com ; de Caylus *gouverneur général des îles du Vent* FR ANOM COL C^{8A} 56

11- *Administration de Caylus 1745* : ANOM COL C^{8B} 10 N° 29

12- *M.Duguay: commandant de vaisseaux* :ANOM COL C^{8A} 56 F° 284; *Champigny put s'embarquer sur le vaisseau de M. de Foligny* : ANOM COL C^{8A} 57 F° 257M. & *rapport de Caylus* : ANOM COL C^{8A} 57 F° 55

13- AN marine B3- 601- f° 173: microfilm du 24 octobre 1772

14- ANOM COL C^{8A} 57 F° 62

15- *Traitement de la gangrène*: Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratique de Gabriel Ambral. & *La betterave rouge*: Wikipédia

16- *Lettre adressée au ministre Sartine le 29 août 1774*: BM Bordeaux, Ms 1480, Annexes, 1er Dossier. Note 13 de la page 317 citée dans l'ouvrage de JF Mouhot «*Les réfugiés acadiens en France...*»

17- ANOM COL C 8A / 58

18- ANOM COL/C14/19 & 14/20

Notes du chapitre III Mariage Antillais

1- AN marine C/7 / 180- APL : document 2 Copie du contrat de mariage

2- *Il est sans doute né le 12 avril 1713 et non pas en 1714* (né entre octobre 1712 et octobre 1713) selon AN marine C/7/ 180 - APL doc 40

3- ANOM /EC / Martinique / Sainte Marie 1744

4- Généanet "*mabirot* " (Marc Birot) dans sa fiche concernant "*Birot Furet*" & «*gilles2610*» (Gilles Bourdon) cf «*de la Houssaye*» & «*renard4*» (Fabrice Renard) cf «*Birot de la Pommeraye*» Pour «*Asselineau des Mazures*» & «*dhmar*» (Daniel Marbot) & «*vanras*» (Yves Henras et Hélène Borde) & ANOM EC / Martinique // *209 familles de Martinique* de Bruneau-Latouche et Cordiez & Généalogie; histoire de la Caraïbe n°160 juin 2003 (*Une recherche d'héritiers en 1756* par Monique Bocq)

5- Généanet : «*Samlap*»

6- *Bochard de Champigny de Noroy: gouverneur particulier de la Martinique de 1721 à*

1728 puis nommé gouverneur *g^{al}* des Îles du Vent entre 1728 et 1745 : Wikipédia; ghcaraibe.org; Histoire des Antilles françaises de Paul Butel; ANOM COL C^{8A} 55 et suivants

7- *César-Marie de la Croix (1690-1747)*: Wikipédia

8- *Aimée Dubuc de Rivéry ou la Sultane Validé*: généanet (mabirot) et *la Nuit du Sérail* de Michel de Grèce 1982 & *La Grande Sultane* de Barbara Chase -Riboud & *The french odalisque* de Sean Graham & divers sites WEB dont istanbulguide.net ou nakshidil.com ...

9- *Isaac Menant*: FR ANOM COL C^{8A} 48 f° 269 et ANOM COL C^{8A} 5 ANOM COL C^{8A} 40 f° 344

10 - Wikipédia et *Histoire des Antilles françaises* de Paul Butel

11- JF Mouhot : «Les réfugiés acadiens en France...» note 29 page 433 le 19/ 10/ 1772

12- ANOM / EC / Martinique/ St Pierre le Fort

13- AN marine C/7/180- Charles Louis de Puychemin : doc 0 couverture, doc 21 & EC/ Sablonceaux / décès 1810

14- *Généanet "mabirot "* dans "Biro Furet" frère de M.Madeleine et ANOM / Martinique / BMS Ste Marie

15- AN marine B3 - 601, folio 173, lettre 17 du novembre 1772

Note du chapitre IV Vivre à Cayenne

1- FR ANOM COL/C14/20 f° 18, 28

2- FR ANOM COL/C14/20 f° 140, 141

3- AN marine C/7/180 - APL: doc 10 "*Mémoire de mes services et de quelques circonstances particulières depuis que je sers" Cayenne le 21 janvier 1762* & Etat Ciciel des colonies ANOM/ EC/ Guyane/ Cayenne

4- FR ANOM COL/C14/20 f° 46

5- *Les différents grades au sein de l'administration de la marine*: Wikipédia & "*De l'aventurier au fonctionnaire ou la transformation de l'administration coloniale au XVIII^e siècle en Guyane française*" page 13 page 16 ": C. Ronsseray

6- *Jean Baptiste Antoine Lemoyne de Chateaugué*: A N marine C 7/ 180 & AN colonies série E, dossier 76 Le certificat de ce décès a été établi à Rochefort le 13 avril 1747.

7- *Gilbert Guillouët d' Orvilliersf* : AN marine C7 /231 et Généanet

- 8- *Mort de J-Baptiste Hyacinthe Dunezat de Saint-Michel*: FR ANOM COL/C14/25 f° 193
- 9- *Des Essarts* : ANOM / EC/ Guyane/ Cayenne & dossier COL / E/ 122
- 10- *Liste des administrateurs coloniaux en Guyane française entre 1712 et 1809* : Wikipédia
- 11- *Veuve Payet*: Généalogie et histoire de la Caraïbe: ghcaraibe.org & donation de la "négresse libre", ville de Cayenne & ANOM / état civil/ Guyane / Cayenne 1755: *enterrement le 28 janvier de Amonta, veuve Paillet Suzanne*
- 12- FR ANOM COL C^{8A} 57Caylus et Ranché f° 247 f° 281
- 13- FR ANOM COL/C14/20 f° 117
- 14- ANOM - Cayenne/ Guyane : actes B M S recopiés relatifs à la paroisse St Sauveur
- 15- *Vente par Madame Sanson 2 avril 1750* :AN, série T, séquestres (vol. 1087-1088)et *fiches concernant Marie Claire Arnoult& Jean Robert Sanson de Sansal* Généanet
- 16- EC dans Archives numérisées paris.fr & *Inventaire après décès* 15 avril 1768 fait au Châtelet de Paris & *Mariage de Thomas Martiens de Lagubat & Françoise Angélique Lemoine à Bordeaux le 29 avril 1778*: Archives municipales de Bordeaux / BMS/ St Seurin décès à Léognan (33) 1844.
- 17- FR ANOM COL/C14/21 f° 183-184
- 18- *Rouillé fut ministre de la marine en 1749 en remplacement de Maurepas jusqu'au 24 juillet 1754 où il fut suivi par Machault ancien contrôleur général des finances*
- 19- *Ville de Cayenne* : site cg973.fr
- 20- FR ANOM COL/C14/20 f° 147, 215
- 21- FR ANOM COL/C14/21 f°6, 122
- 22- FR ANOM COL/C14/21 f° 171 & /C14/22 f° 160, 188
- 23- FR ANOM COL/C14/22 f° 137
- 24- FR ANOM COL/C14/22 f° 162
- 25- FR ANOM COL/C14/26 f° 211
- 26- *"Echec de la démesure en Guyane autour de l'expédition de Kourou ou une tentative européenne de réforme de conceptions sous Choiseul»* 1995 de C. Ronseray et Pierre Thibaudault
- 27- FR ANOM COL/C14/22 f° 169

28- FR ANOM COL/C14/21 f° 134 , 245

29- FR ANOM COL/C14/23 f° 138

Notes du chapitre V Lointaine Guyane

1- FR ANOM COL C^{8A} 61 f° 79, 52

2- FR ANOM COL/C14/23 f° 32 ,133, 138

3- *Fille de Louis de Brach*, gouverneur de la Martinique in G.H.C n° 61 juin 1994 page 1063 & FR ANOM COL/C14/24 f° 11, 12

4- *Guyane-correspondance* : Administration Dunezat gouverneur par intérim de juillet 1753 à avril 1757:FR ANOM COL/C14/24 et Administration de Orvilliers gouverneur d'avril 1757 à mai 1763 :FR ANOM COL/C14/25 & FR ANOM COL/C14/26 /

5- Mémoire 1775 AN marine C/7/180 APL Document 36 p 76 et 77 &FR ANOM COL/C14/81 f° 3

6- *Etienne de Silhouette (1709 -1767) & Henri Léonard Jean Baptiste Bertin (1720 -1792)*: Wikipédia

7- FR ANOM COL/C14/25 f° 219

8- FR NOM COL/C14/24 f° 122

9- FR ANOM COL/C14/25 f° 4 & *ordonnance royale suspension de lettres de change octobre 1759* FR ANOM COL A 26 f° 42 Colonies - *Généralités / Finances / Monnaies et lettres de change*

10- FR ANOM COL/C14/25 f° 11

11- FRANOM / Etat Civil / Guyane /Cayenne *décès de Joseph Lerbeihl & de Jean Baptiste Gabriel Hyacinthe de St Michel de Dunezat*

12- FR ANOM COL/C14/25 f° 6, 244 , 307

13- *mariage de Pierre Mathurin Prévost et de Françoise Legal* :ANOM Etat Cicil / Cayenne 28 août 1752

14- FR ANOM COL/C14/25 f° 286, 288, 289

15- FR ANOM COL/C14/25 f° 288, 289 & ANOM COL personnel colonial

16- FR ANOM COL/C14/25 f° 219

- 17- FR ANOM COL/C14/39 f° 186
- 18- AN marine C/7/180- APL : doc 10 " *Mémoire de mes services et de quelques circonstances particulières depuis que je sers* » Cayenne 21 janvier 1762
- 19- FR ANOM COL/C14/22 f° 169 et FR ANOM COL/C14/24 f° 164
- 20- FR ANOM COL/C14/25 f° 221, 222 & FR ANOM COL E 317 Morisse, François Louis, commissaire ordonnateur à Cayenne
- 21- FR ANOM COL/C14/25 f° 231
- 22- FR ANOM COL/C14/25 f° 233
- 23- FR ANOM COL/C14/25 f° 280, 281
- 24- FR ANOM COL/C14/25 f° 121 & FR ANOM COL/C14/26 f° 211
- 25- FR ANOM COL/C14/26 f° 298
- 26- FR ANOM COL/C14/26 f° 5, 137, 201
- 27- FR ANOM COL/C14/25 f° 310, 333 & *L'ordonnateur Antoine Lemoyne de Cayenne adressa un mémoire en avril 1761* : page 8 Kourou dans la Guerre de Sept Ans : dukejournals.org tome 32 BNF russ. fr.
- 28- FR ANOM COL/C14/26 f° 215 & *Morisse, François Louis, commissaire ordonnateur à Cayenne* FR ANOM COL E/317.
- 29- *Colonie blanche de Kourou* : Wikipédia & "*Voyage à la Martinique 1751-1756* " : Jean Baptiste Mathieu Thibault de Chanvalon (édition Karthala 2004)

Notes du chapitre VI Exercer en France

- 1- AN marine C/7/180 -APL: doc 6 du 5 oct 1764 et doc 7 du 22 oct 1764 & ANOM COLE / 277 du 22 déc 1764
- 2- AN marine C/7/180 - CLL: doc 0
- 3- *Administration de la marine royale française et Ecole d'officiers de la marine* : Wikipédia
- 4- AN marine C/7/180- CLL: doc 2
- 5- *Garde -marine Jean Robert Suzanne LeMoyne* : AN Marine C1 /184
- 6- ecole-navale.fr
- 7- AN marine C6 (registre matricule des équipages) dossier n° 1062 Boudeuse frégate / 1766 – 1769

- 8- année 1765 in Paris Genweb pdg.beziaud.org / paroisse St Gervais de 1751 à 1766 et année 1764 par Geneanet/ ademoisnont/ JR Sanson de Sansal
- 9- Paris au 100 villages 1975
- 10- AN série T séquestres (volume 1087 - 1088)
- 11- *notaires de Paris*: CHAN ETANOT
- 12- AD 17 - Rochefort / collection du greffe/ paroissial /Sépultures 1765 paroisse Saint Louis 2E 311/44 et Rochefort /collection hospitalière / hospitalier-table /décès 2F1 541 & *Birot Marie Magdeleine* / Hôpital royal de Rochefort
- 13- FR ANOM COL/C14/29 ° 226: *Mémoire de Turgot pour justifier son administration Pièce justificative n° 5 (13 juillet 1765)*
- 14- AN marine B2 - 384 Rochefort 1767
- 15- AD Gironde : dossier contentieux/ biens nationaux 1 Q 1779
- 16- familles parisiennes.org : *Berot x Lemoyne 15/04/1768*
- 17- *Armorial Général des registres de la noblesse de France (1582- 1660)* écrit en 1768 par Pierre d'Hozier
- 18- *Mercur de France Nouvelles de la Cour 1768 page 210 & famille Charron Marie-Renée CHARRON x 29.11.1767 à Beauvais avec Joachim-Felix-Léon BLANCHARD de CHANGY : lemarois.com*
- 19- AN marine C/7/180 -APL: doc 6 -7 -8- 9 & Céline Ronsseray : "*De l'aventurier au fonctionnaire ou la transformation de l'administration coloniale au XVIIIè siècle en Guyane française*" & JF Mouhot "*Les réfugiés acadiens en France... cf Annexes "biographies"*" BM Bordeaux, Ms 1480, Annexes, 1er Dossier
- 20- AN marine C/7/ 180 - APL: doc 36: *mémoire 1775*
- 21- *Commissaire général Lemoyne, préposé au détail des colonies*: Service Historique de la Défense - antenne de Rochefort /séries R / colonies /Détail des colonies (1765 - 1770) page 17 , registres de la série 1 R 54 - 59
- 22- *César Gabriel de Choiseul Chevigny Praslin fut ministre de la marine d' avril 1766 à décembre 1770*
- 23- *En 1752, Vernet avait été chargé par le roi de réaliser des vues des principaux ports de France . Celui de Rochefort est actuellement conservé au Musée de la Marine à Paris.*
- 24- AN marine C/ 7/ 180- APL: doc 22
- 25- FR ANOM COL A 8 ° 277
- 26- FR ANOM COL/C14/28 ° 294 / Administration de Turgot / Mémoires, états et documents

divers (1765)et AN fonds Marine // 1er registr :du 13.5.1763 au 3.11.1764 Rochefort

27- FR ANOM COL/C14/29 f° 226 & FR ANOM COL/C14/33 f° 139

28- *Mémoire de Turgot pour justifier son administration*: Correspondance à l'arrivée en provenance de la Guyane française / Dossiers thématiques / Affaire de Kourou (1763-1788) / & FR ANOM COL/C14/29 f° 23 & AN fonds colonies série E / dossier 70 & G.H.C. Bulletin 18 : Juillet-Août 1990 page 178 CR de lecture de La Guyane sous l'Ancien Régime, *Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires* par Jacques Michel, (l'Harmattan 1989) & *JB Thibault de Chanvalon et Etienne François de Turgot*: Wikipédia

29- *D' Orvilliers*: G.H.C. Numéro 61 : Juin 1994 Page 1063 & *Guillouet d'Orvilliers* COL E 326 & IREL personnel colonial/ COL/ E / 243 De Lacroix père César-Marie / intendant des îles du Vent et Delacroix-fils

30- De la pratique à l'abus / Pouvoirs, clientélisme et administrateurs au XVIII^e siècle-p. 93-127 de Céline Ronsseray : & CG17 / Rochefort / Saint Louis / 2E- 311-48

31- AN marine B3 -578: 1768 service général correspondance du Ponant // Lemoyne comptable 1768 f°262 , 269, 331 & B2-388: juillet à décembre 1768 f° 162, 170, 176, 198 bis , 207, 209

32- *Ces horloges sont visibles au Conservatoire des Arts et Métiers à Paris* & B3- 578- f°379: Lemoyne 15 octobre pilote pour l'expédition fe Fleurieu

33- AN marine C/7/180- CLL : doc 2 du 22 septembre 1768

34- AN marine B3- 583: Ponant 1769 -Rochefort f° 370: *Désarmement de la Boudeuse et de la flûte l'Etoile*

35- AN marine C/ 7/180 / CLL: doc 0 :reconstitution de carrière sur feuille volante et B3-583: Ponant 1769 f° 409- 410

36- AN fonds marine B2-391: f° 265,267,275, 278

Notes du chapitre VII

Expédition autour du monde d'Antoine de Bougainville

1- AN marine C/7/180- APL : document 22 " Mémoire extrait et demande d'avancement pour son fils du 29/ 9/1774 et JF Mouhot 1774-08-29 BM Bordeaux, Ms 1480, Annexes, 1er D

2- AN marine B2- 382: 1766 Brest f° 52 , 56 , 65, 86, 85, 353, 354,355

3- AN marine C7/ 207: dossier personnel Michaux

4- AN marine B3- 608: *conflit Daubenton et Lemoyne / Michaux & St Germain*

5- Louis-Antoine de Bougainville "Voyage autour du Monde" chapitre I

- 6- AN marine C/7/180- APL: document 36 de 1775
- 7- AN marine B3 / 384 année 1767 f° 107,108, 113 , 185, 197
- 8- Louis Antoine de Bougainville "Voyage autour du monde" chap. III
- 9- AN marine C/ 7 /180- APL: document 22 "Mémoire p. 56 du 29 septembre 1774
- 10- " Administrer Cayenne sociabilités fidélités et pouvoir des fonctionnaires coloniaux en Guyane française au XVIIIème s / index 1 page 240 de Celine Ronseray
- 11- Louis-Antoine de Bougainville "Voyage autour du monde" chap. XVI
- 12- AN marine C6, dossier n° 1062 (registre matricule des équipages) *Boudeuse frégate / 1766 - 1769*
- 13- "*Des Acadiens aux Malouines*" de Gérard Scavenec
- 14- AN marine C1/ 184 garde -marine - Jean Robert, Suzanne Le Moyne & ANOM /BMS relatifs à la paroisse St Sauveur à Cayenne
- 15- "*Louis de Bougainville Soldier , Explorer , Statesman*" (2005) John Dunmore
- 16- AN marine B3- 570: *lettre de Nantes à Rodier du 15 novembre 1766* f° 266
- 17- AN marine B3- 570: f° 273
- 18- AN fonds marine C6: dossier 1061 *embarquement Etoile départ de Rochefort*
- 19- AN marine C7/ 207: *Michaud* & AN marine C7 /293 *St Germain*
- 20- *Journal de la société des océanistes, vol 24, 1969* Adien Carr

Notes du chapitre VIII Marins de plume

- 1- *La reconstitution des évènements suivants a été établie en grande partie selon l'ouvrage de Simone Bertière, les Reine de France/ Au temps des Bourbons 4 volume/ Marie Antoinette l'insoumise et d'autres écrits.*
- 2- ANmarine C/ 7/180 -CLL: document 3
- 3- CG17 La Rochelle / collection communale / Paroissial // BMS: actes paroissiaux concernant les deux familles Veyssière et Leclerc
- 4- *Neuil sur mer, la ville qui nous rassemble (septembre 2009)* in Nieul -sur-mer.fr
- 5- AD de la Charente Maritime et CG17 / La Rochelle / BMS / actes enregistrés aux Greffes et une copie dans les registres communaux

- 6- AN marine C/7/180 -A PL : document 22 " *Mémoire extrait et demande d'avancement pour son fils du 29/ 9/74*
- 7- AN marine B2- 391: *registre des ordres du roi et des dépêches de la marine du Ponant juillet à décembre 1769, Rochefort*
- 8- AN marine B3- 589 : *registre des ordres du roi et des dépêches de la marine du Ponant* f° 227, 228 du 22 nov 1770 f°231 du 25 décembre 1770
- 9- AN série B2- 394 : *registres des ordres du roi et dépêches Ponant de juillet à décembre 1770* f° 265, 267
- 10- *Le régiment de Clare sera réformé en 1775 et incorporé au régiment de Berwick tandis que la brigade irlandaise sera dissoute au début de la révolution française*: Wikipédia
- 11- *Yves Joseph de Kerguelen de Trémarec* : Wikipédia
- 12- *Biographies de Terray, Maupéou et Aiguillon*: Wikipédia
- 13- AN marine B3- 594 *Service Général des correspondances du Ponant Rochefort / Bordeaux 1771. Tous les courriers de 1771*
- 14- *Michel Joseph Froger, seigneur de l'Éguille (1702 Marennes- 1772 Angoulême) chef d'escadre puis lieutenant général des armées navales* : Wikipédia, CG17 / EC/ Marennes
- 15- AN marine B3-594: Ponant 1771 f°18 à 42
- 16- AN marine B3-594: Ponant 1771 f° 63
- 17- *Commissaire général Lemoyne, préposé au détail des colonies*: Service Historique de la Défense / antenne de Rochefort / séries R colonies Détail des colonies (1765 - 1770) page 17 registres de la série 1 R 54 - 59
- 18- ANmarine B3 - 601 : Ponant 1772
- 19- *Pour cette affaire voir tous les courriers tirés du dossier* AN marine B3-608 Daubenton folios de 18 à 35
- 20- AN marine C7/207: dossier Michaud - état de services 1774
- 21- CG17 Rochefort / greffe/ paroissial/ baptêmes St Louis 1770-1773 in 2E 331-48
- 22- AN marine C/ 7/ 180- CLL: doc 5 du 6-4-1771 et doc 6 14 décembre 1771 & AN marine C/7/ 180 APL Doc11 et doc 11 bis du 14 mai 1771
- 23- CG17- Rochefort/ greffe /paroissial/ baptêmes St Louis E2- 311-48 page 149 et E2 -311-50 page 27
- 24- AN marine 180 CLL : doc 7 de juillet 1772 et état de service du doc 0

- 25- *Etait-ce Pellemont-Desfosses qui assistait à son mariage?*
- 26- ANOM / Etat Civil / Martinique/ St Pierre le Fort / sépulture d'Isaac Menant (*Le registre a survécu à l'éruption de la Montagne Pelée en 1902 car il était conservé dans l'ancien fort*)
- 27- ANOM / EC/ Martinique: *FX Menant né et baptisé à Ste Marie le 27 décembre 1733 son parrain était justement son oncle F X Birot. Mariage au Robert le 11 août 1770 et Généanet pour son décès le 10-4-1817 au Fort St Pierre*
- 28- Sources issues de Généanet
- 29- *Aimée Dubuc de Rivéry ou la Sultane Validé: généanet mabirot et la Nuit du Sérail de Michel de Grèce 1982 & La Grande Sultane de Barbara Chase -Riboud 1786 & The french odalisque de Sean Graham & divers sites WEB dont istanbulguide.net ou nakshidil.com.*
- 30- *1927, idée d'installer un musée naval. 1978, l'hôtel donné à l'établissement public Musée National de la Marine, sous la tutelle du Ministère de la Défense-cf Wikipédia & autres documents privés dont les photographies personnelles prises en avril 2011*

Notes du chapitre IX Mission acadienne

- 1- AN marine B3-601: f° 163 du 23 décembre 1771 et AN Colonies B 142 année 1772
- 2- *Synthèse issue entre autres des sites Wikipédia "l'Acadie" & Cyberacadie «Histoire des Acadiens» & livre de JF Mouhot " Les réfugiés acadiens en France 1758 1785 , l'impossible réintégration» ...*
- 3- JF Mouhot " page 87 et suivantes.; page 96 et note 56 page 366
- 4- *Abbé Jean-Louis Le Loutre (1709- 1772) : ce prêtre missionnaire dans la province royale de l'Acadie avait accompagné ses corréligionnaires dans leur exil*
- 5- JF Mouhot page 96 et AN COL B 122 du 7 juin 1765 &- Échec du projet en Corse Col B 143: année 1772 & AN Col B 131 du 3 juillet 1769 & *forêts royales de Brix et de Valognes vendues par lots en 1770 par Louis XV au profit de particuliers et des nouvelles industries de la région, en particulier les verreries, ateliers de poterie et glacières: Wikipédia*
- 6- JF Mouhot " biographie de Antoine Philippe Lemoyné page 318 & cf documents inédits par JF Mouhot (BM Bordeaux fonds MS 1480= document 30: mémoire anonyme sur les Acadiens, juin 1778 Ministère des Affaires Etrangères, mémoire et documents Angleterre, 47, f°18-28 pièce 7
- 7- AN Colonies B 124: lettre du 27 août 1766f° 83 & AN COL B 120 de février à septembre 1764 et AN marine APL doc 22 autres services M. Lemoyné 29/ nov / 1774 à Paris & AN marine B2 394:décembre 1770 & AN COL B 124 folio n° 49: 24 juin 1766: Le Duc de Praslin à M. Lemoyné B3 578 & AN colonies f° 343 6 juillet 1768 & AN Col B 130 f° 161: le 11 novembre 1768

- 8- JF Mouhot : "*Les réfugiés acadiens en France ..*" & Cyberacadie & la conférence de GC. Bugeon "*causes de l'échec de l'établissement acadien en Poitou au 18ème s*" & Mairie d' Archigny & La Ferme Musée d'Archigny & le retour des Acadiens en Poitou par Ernest Martin & Bibliothèque Municipale de Bordeaux manuscrit MS 1480
- 9- AN marine B3 - 601: Ponant 1772 folio 156 courrier du 5 janvier 1772
- 10- AN marine C/7 /180- AP L: doc 18 du 26-8-1774
- 11- AN marine C/ 7 /180- AP L : doc 26 : mémoire du 7 janvier 1775 écrit à Rochefort p 62 -63 -64
- 12- *Chaise à porteur transportée en «poste» = en relais de poste «devait me tenir lieu d'une remise = nécessitait une remise pour la mettre à l'abri» & Je fus réduis à me sevrer = à me passer*
- 13- *Un louis d'or valait 5 livres tournois et 1 livre tournois c' était 20 Euros de 2005, donc Lemoigne revendit sa voiture pour 105 £ = 2100 Euros*
- 14- *Comte de Closnard* BM Bordeaux- MS 1480- f° 71 à 76 & AN marine B3 -601
- 15- JF Mouhot , chapitre V «résistance de Lemoigne» page 106
- 16- *Etat sommaire des Archives de la marine antérieures à la révolution* par Didier Neuville. France commission des archives de la marine 1898 & JF Mouhot Note 29 page 433 & familles parisiennes.org *cousins Langlois ANY 5012 tutelle du 3-2-1776 et contrat de mariage Guillot-Langlois ANY XXXVIII 91 du 11 Septembre 1710* & actes paroissiaux sauvés des flammes de la Commune , in site d'EC dans Archives numérisées paris.fr
- 17- Bibliothèque Municipale de Bordeaux: MS 1480 folio 8 et 9 & f° 49 à 53 & St Victour AN marine B3 -406 Rochefort 1775: f°192 du 24 /2/ 1775
- 18- AN marine B3 -601 Ponant 1772 f° 157, 161, 163
- 19- BM de Bordeaux- MS 1480 f° 117-119 17 & AN marine B3-601 Ponant 1772 f°166, 170 & AN B 3-143 année 1772 f° 349, 376, 648
- 20- JF Mouhot chapitre Vp. 101 et note 11 p. 368 dans document de juin 1778 & MAE mémoire et documents Angleterre / 47, f° 18-28 pièce 7
- 21- "*Causes de l'échec de l'établissement acadien en Poitou au 18ème s*" Conférence de GC. Bugeon & Mairie d' Archigny & La Ferme Musée d'Archigny & JF Mouhot pages 103 et suivantes & "*le retour des Acadiens en Poitou*" Ernest Martin
- 22- BM de Bordeaux -MS 1480 f° 239-245 Qui était ce parent le chevalier de La Borde ? & projets en Corse-AN Col B- 139 mars 1771 & AN- COL B 143 f° 650, 651
- 23- AN Col B3- 144 de 1773 f° 219, 241
- 24- AN marine C/ 7/180 -APL: doc 26 *mémoire du 7 janvier 1775*

25- BM de Bordeaux -MS 1480 f° 383- 94; f° 205 à 210 ; f° 398à 400 , f° 439 à 446 , f° 233- 234 , f° 435-436

26- AN marine C/ 7/180 APL: doc 26 *écrit le 7 janvier 1775 orthographe non corrigée &* doc 13 du 7 juillet 74 .& BMde Bordeaux -MS 1480- annexes

Notes du chapitre X Générations montantes

- 1- *Antoine Charles Louis Lemoyne né le 27 août 1772 et décédé le 7 octobre 1773 à Rochefort- St Louis: CG 17 série BMS*
- 2- AN marine B2-406 : Administratifs 1775: folios 155, 156 ,163, 166, 168, 169, 176, 180 , 188, 191, 195, 197, 198, 204, 207, 208
- 3- AN marine B2-406 f° 174
- 4- AN marine B2-406 f°192
- 5- AN marine B2-406 f° 184
- 6- *Pierre Augustin Caron de Beaumarchais également musicien, poète (1732 - 1799)*
- 7- AN fonds marine C/ 7/180- APL: document 34 suite pages 73, 74, 75 et mémoire à M de Sartine ministre de la marine, écrit le 27 mars 1776 et Doc 36 : avis favorable du 6 avril 1776 AN fonds marine C/7 /180 - APL: document 37 A
- 8- *tutelle Langlois* : ANY 5012 familles parisiennes.org:
- 9- AN marine B2- 410 Toulon 1776 & B2- 412-Toulon 1777
- 10- IREL =Martinique Inventaire analytique de la correspondance à l'arrivée de la Martinique // Administration de Bouillé , gouverneur général des Iles du Vent de 1777 à 1782 // Correspondance (1er-4 novembre 1777) FR ANOM COL C^{8A} 76 F° 282 & B3-643: Ponant 1777 Service général correspondance Ponant Bordeaux/ Bayonne, Pages 80-81
- 11- AN marine C/7 /180- APL: doc 37 *comparaison de traitements* & Documents 38 du 30 juin 77 & Document 39 du 6 nov 1778 / Marine 1778 *indemnité*
- 12- AN marine C/ 7 / 180- CLL: doc 8 du 30 mars 1777
- 13- *L'Hôtel de la Marine de Bordeaux héberge toujours les services des Affaires Maritimes*
- 14- Architecture et histoire en Aquitaine: *Bordeaux au XVIIIème siècle* in artemesia
- 15- Archives Municipales de Bordeaux, paroisse St Seurin n°1162C - G 808 microfilm: 2 MI D 2 148
- 16- FR ANOM COL/C14/46 F° 234 Lemoyne de Puychemin 1777 & Guyane Dossiers thématiques Compagnie de la Guyane (1774-1790) Lemoyne de Puychemin (Charles), commissaire de la Marine, ordonnateur au département de Bordeaux (Bordeaux. 11 octobre 1777)
- 17- B3-643: Ponant 1777 Service général correspondance Ponant Bordeaux/ Bayonne & Colonies Lemoyne- 27 septembre f° 255

- 18- Archives Municipales de Bordeaux, paroisse St Seurin , mariage du 29 avril 1778.
- 19- *François Nicolas Lemoine , sieur d'Auxenne, identité exacte non trouvée à ce jour mais sans nul doute était-il le frère cadet de Philippe.*
- 20- AN marine C/7/180- APL: doc 37 et 38 datés du 30 juin 1777
- 21- Pierre Jules de Bourousse et Lafont & Archives départementales de la Gironde (série C tome 4 C 4890)
- 22- Généanet : auschitzky ; etchepare; renablad; marijogervry ; mlemyer & Nobiliaire de Guyenne et de Gascogne de Henri Gabriel Givry
- 23- Archives historiques du département de la Gironde -1909
- 24- *Famille La Gubatte* : Généanet : mlemyer
- 25- Généanet : renablad
- 26- Généanet :mstm & courrier de Bénigne Nicolas Pingat de Clock
- 27- Dictionnaire universel de la noblesse des familles ou notables de Guienne
- 28- Généanet: beduc- diegoanco & A D de la Charente Maritime/ BMS 1775 & Gentilshommes de 1789 Guienne & Histoire du Parlement de Bordeaux par Boscheron des Portes, tome 2
- 29- Archives Historiques de Gironde - 1896
- 30- Bibliothèque généanet 1764 Bourg - Archives 1901 de Gaston Ducauvrès
- 31- *Famille Montalier*: Château de Romer Hayot & généanet : mstm
- 32 - *Bordeaux, quartier Saint Christoly*: flashimmobilier.fr
- 33- Archives historiques du département de la Gironde / dispenses de mariages de 1661-1787 & histoire complète de Bordeaux par Patrice John O'Rally & histoire du Parlement de Bordeaux de 1451 à 1790
- 34- *Mariage de "Philippe Lemoine & Madeleine Delaistre " le 4 juin 1778* : Archives Municipales de Bordeaux / BMS Bordeaux / paroisse Ste Eulalie (microfilm 2 MI D 2 66 // GG 420 n°33)
- 35- A D de la Gironde / fonds Biens Nationaux, 1 Q 1779 / Contentieux / dossier Lemoine / document daté de l'an 11 (1802-1803)

Notes du chapitre XI

Très humbles et très obéissants serviteurs de Sa Majesté

- 1- *La Belle Poule armée en 1765 à Bordeaux*: Wikipédia
- 2- *Louis Gillouet d'Orvilliers* (1710-1792) AN Marine C/ 7/ 231= fils de Claude Gillouet, écuyer, sieur d'Orvilliers et de Marie-Claude Devic, neveu de l'ancien gouverneur de Guyane

- 3- AN marine B3-656- Ponant 1778: Lemoyne Commissaire de marine, ordonnateur à Bordeaux f° de 399 à 408
- 4- AN marine B3-656 :f° 409, 414
- 5- AN marine B3-656 f° 423, 426, 427
- 6- AN marine B- 369 Ponant 1779: f° 323, 325, 327 & f° 329 à f° 340
- 7- *La description de ces évènements de 1780 est une synthèse* des documents répertoriés au registre AN marine B3-689: Ponant année 1780: Lemoyne commissaire général de marine, ordonnateur à Bordeaux - Services général des correspondances Ponant / Bordeaux & Bayonne
- 8- *Réponse de M. Lemoyne commissaire ordonnateur de la Marine à Bordeaux à Mr Dupré de St Maur intendant* : Archives historiques du département de la Gironde 12 mai 1780 in 1888 de Jules Aubry et Jules L'Epicier.
- 9- FR ANOM COL C8A 78 F° 124: Martinique / 30 octobre 1779
- 10- FR ANOM COL C^{8A} 79 f° 197 "n° 282 du 1^{er} mai 1780 Eu de Montdenoix intendant des Iles du Vent
- 11- FR ANOM COL C^{8A} 79 f° 216 du 30 juillet 1780- Martinique et AN marine B3-710 lettre du 6 mars 1781
- 12- AN marine B3-689:= f° 118, Paris lettres de Coulonne au ministre 1^{er} août
- 13- "*Disputes et querelles de pouvoir* "Enjeu et difficultés d'un modèle européen dans les sociétés coloniales", Bernard Grunberg et AN marine C/ 7/ 180-APL doc 40: demande de révision de l'affaire en 1789
- 14- FR ANOM COL C^{8A} 79 f° 154 et f° 219-10 août 1780
- 15- AN marine B3-689: f° 79
- 16- FR ANOM COL C^{8A} 79 f° 154
- 17- AN série T séquestres (volume 1087- 1088)
- 18- *Charles de la Croix de Castries ministre de la marine du 13/10/ 1780 au 24/ 8/ 1781*
- 19- AN marine B3-710 f° 126, 127 évènements à Bordeaux en 1781
- 20- B3-710 f° 115: 12 juin 1781 = *Lemoyne de Puychemin*
- 21- AN marine C/7/ 180 -APL: document 40
- 22- Guyane, Administration de Bessner, gouverneur de décembre 1781 à juillet 1785 / Lemoyne de Puychemin FR ANOM COL/C14/53 f° 54 (Bordeaux. 24 juillet 1781) & FR ANOM COL/C14/53 F° 120 du 20 août 1781 & AN marine C/7/ 180 Charles Lemoyne / doc 0
- 23- *Frédéric Joseph Adrien Guillot* : Etat sommaire des Archives de la marine antérieures à la révolution par Didier Neuville. France commission des archives de la marine 1898

- 24- Annales européennes publiées sous la direction de M.Rauch volume 5 en 1824 Natural History" article 37: "*Arbres forestiers. Disette et destruction des bois*", lettre de M. T.Y Catros membre de l'Académie Royale de Bordeaux sur la disette des bois et les moyens de reboiser les landes de ce pays ; page 311, 313 et 314
- 25- AD de Bordeaux // Intendance de Bordeaux 1785-1786/ Pépinières Dépenses Baux à loyer C 1520 du 1er mars 1786 et copie signée C 1523 du 20 mars 1786
- 26- *Soit environs 20 ha : 1 journal valait à peu près 0,381 ha*
- 27- *Assemblée de Guienne*: Catalogue des gentilshommes en 1789 et des familles anoblies ou titrées depuis le 1er Empire jusqu'à nos jours (1806- 1866) de Louis de LaRoque et Edouard de Barthélémy, vol 2, 1866
- 28- AD de la Gironde : Domaines nationaux / série Q volume 1511
- 29- *Annonce datant de 2007 dernières construction 2010*: Agence .immobilier-neuf.com -Scellier-talence-bordeaux
- 30- *Domaine de Bagatelle à Talence* 33400 dans pages blanches , l'annuaire des particuliers /Google maps // agence immobilier-neuf.com in -talence-bordeaux

Notes du chapitre XII A l'aube de la Révolution

- 1- CG17 / Rochefort /St Louis BMS -1782
- 2- *Levassor de la Touche Tréville* : Wikipédia et Généanet
- 3- *Famille d'Orléans de Rère* : Dictionnaire généalogique héraldique de Pierre Alexandre Aubert de la Chesnaye du Bois
- 4- CG17 / Rochefort /St Louis BMS-1784
- 5- AN marine C/7/180 -CLL : doc 0 et doc 9
- 6- CG17 / Rochefort/ Sépultures / St Louis 1786 pour MFB Veissière & décès de Louise Leclerc. CG17 / La Rochelle / ND /EC/ décès de J-B Veysière et de son épouse Anne Courcelle de la Brousse
- 7- Archives Municipales de Bordeaux: *registres BMS manquant concernant les paroisses de St Christoly; Ste Colombe; St Siméon; St Projet; Puy Paulin; Ste Croix; St Miche*
- 8- Catalogue des gentilshommes en 1789tome 2 page 164
- 9 - *Famille de Clock de Longueville*: généanet & *famille Montalier* généanet : mstm & *histoire du château de Romer Hayot* : nobiliaire 1696-1789 écrit en 1973 par O'Givry et Henri Gabriel & *Lavie*: généanet: cazaux1, pdelaubier , favrejhas et avrichard , macfouillade, garric, strausjeanloui , jouhanneau, familysoyer & *histoire complète de Bordeaux* par Patrice John O'Rally & archives historiques de Gironde & *histoire des Bacalan du 15è au 20è* par Maurice Campagne-
- 10- *Noblesse de Saintonge et Aunis convoquée pour les EG de 1789* par baron Léon

- Audebert de La Morinerie & *Histoire de Saint-Jean d'Angély* par Bernard Drilleau - 1975 cf Mesnard (Bulletin de la Société d'Archéologie de Saint Jean d'Angély / AD 17 C 263 bis 53 = microfilm: 2 MI 173 R 168 (rouleau) 58 pièces (manque page 19- 42 47 et autres) & Inventaire sommaire des archives de la Charente Inférieure série B volume 3 auteur: AD de la Charente Inférieure= juridiction de la baronnie de Tonny-Boutonne et seigneurie de Luzet, Petit Maurois , la Vigne et autres lieux R 2550 30 feuillets 1772-1790 *audiences et audiences* de 1788-178 9 Archives de la Charente Inférieure p 342 site YUMPU)
- 11- *Famille Compagnon de Thaims et de Thézac* : Catalogues des gentilshommes de 1789 tome 2 Saintonge/ sénéchaussée de Saintes & Dictionnaire des familles françaises et anciennes des notables à la fin du 19ème siècle" volume 11 de Chaix d'Estanges & Noblesse de Saintonge et Aunis convoquée pour les Etats généraux de 1789 par Léon Audebert baron de La Morinerie
- 12- *Nieul sur mer la ville qui nous rassemble* (septembre 2008): Nieuil -sur-mer. et *Projet Montcalm, Soldats de l'Indre en Nouvelle-France 1755-1760* : genindre & CG17 La Rochelle / BMS/ St Barthélémy
- 13- familles parisiennes.org *Avis de tutelle Paris 3 février 1776 AN Y 50121* & mariage à Beauvais le 24 novembre 1784de Joachim Félix Léon Blanchard de Changy avec Marie-Jeanne Borel (1763 1832) & Généanet :*arbre de Cédric Derrien* / sources BMS Beauvais/ NotreDame de la Basse Oeuvre 1771-1791
- 14- Catalogue des gentilshommes de 1789... vol 2 - Ile -de -France page 263 et suivantes
- 15- Catalogue gentilshommes de 1789... vol 2- Orléanais p 130
- 16- AN marine C/7/ 180- APL: doc 41
- 17- *Rue du Parc Royal* :Histoire de Paris rue par rue, maison par maison, Charles Lefeuve, 1875, guide vert Michelin , Wikipédia ...
- 18- "Disputes et querelles de pouvoir " : Enjeu et difficultés d'un modèle européen dans les sociétés coloniales " Bernard Grunberg & AN marine C/7 / 180 APL doc 40 et ses annexes Octobre 1789
- 19- *Henri IV François de Paule Le Fèvre, marquis d'Ormesson*
- 20- AN marine C/7/180 -APL : doc 40 C.& *gratification raccordée* «Second état des ci-devant pensionnaires de l'âge de 70 ans et au-dessus, auxquels il est accordé des secours par le décret du 24 mars 1791in collection Baudouin vol 2 année 1791»
- 21- AN marine C/ 7/ 180 -APL: Document 41 : *brouillon inachevé , non signé , rédigé d'une autre main que celle de Lemoyne* & Second état des ci-devant pensionnaires de l'âge de 70 ans et au-dessus, auxquels il est accordé des secours par le décret du 24 mars 1791in collection Baudouin vol 2 année 1791
- 22- AD de la Charente Maritime / Q 132 Acte de vente des Biens Nationaux /Charles Lemoine -Registre 3 inventaire article 3 -f° 10 et 16
- 23- AN marine C /7/ 180- CLL : doc 0

XIII.2 BIBLIOGRAPHIE et SOURCES

Ouvrages historiques et sources généalogiques où sont cités les Lemoyne, Mutel-Lemoyne et leurs familles

AUBRY, Jules et L'EPICIER, Jules : *Archives historiques du département de la Gironde 1887, Paris 1887*

BARTHELEMY, Edouard, de: *Armorial général de France - Noblesse de France sur la famille d'Hozier*

BOCQ, Monique: "*Une recherche d'héritiers en 1756*" *Généalogie et histoire de la Caraïbe* (n°160 juin 2003)

BRUNEAU-LATOUCHE, Eugène, CORDUZ, Chantal et Philippe: *209 anciennes familles subsistantes de la Martinique* (2010)

BOUGAINVILLE, Louis- Antoine, de : «*Voyage autour du monde*», (*La Découverte, poche 2008*)

BUGEON, Guy- Charles : *Causes de l'échec de l'établissement acadien en Poitou au 18ème siècle*

Centre de Recherche sur les Pouvoirs Locaux dans la Caraïbe : Pouvoirs dans la Caraïbe

DUNMORE, John: *Storm & Dreams*

Elec.enc.sorbonne .fr: *cataloguevente* (Editions de l'école des Chartres- Sorbonne)

Familles parisiennes.org : *Actes de clôture d'inventaires après décès et Registres de tutelle faits au Châtelet de Paris 1712-1734-1741-1744- 1746-1768-1776*

FLEURIEU: *Horloges marines en 1768*

GRECE, Michel, de: *La Nuit du Sérail* (Olivier Orban 1983)

Généanet: *Généalogies de derrien- mabiro- renard4-- roburo-samlap*

ghcaraibe.org/but/ghc: « *Donation de la "nègresse libre" veuve Payet* » *Généalogie et histoire de la Caraïbe*

GRUNBERG, Bernard : *Enjeu et difficultés d'un modèle européen dans les sociétés coloniales- Disputes et querelles de pouvoir*

HOZIER, Pierre , d' : *Armorial Général des registres de la noblesse de France 1582-1660*

LAROQUE, Louis , de et BARTHEMEMY, Edouard , de : " *Catalogue des gentilshommes en 1789 et des familles anoblies ou titrées depuis le 1er empire jusqu' à nos jours* (1866)

MARZAGALLI, Silvia: *Bordeaux et la marine de guerre XVII- XXème siècles*

MOUHOT, Jean-François: " *Les réfugiés acadiens en France , l'impossible réintégration 1758-1785* (Septentrion 2009)

MOUHOT, Jean-François: *Documents inédits "Un regard sur l'historiographie du séjour des Acadiens en France après le grand déménagement 1758- 1785"*
Paris Genweb: pdg.beziaud.org : Décès de la paroisse St Gervais de 1751 à 1766

RONSSERAY Céline : " *De l'aventurier au fonctionnaire ou la transformation de l'administration coloniale au XVIIIè siècle en Guyane française*" (*halshs.archives-ouvertes.fr*)

RONSSERAY, Céline : *Liste des administrateurs coloniaux en Guyane de 1712 à 1809* (*Wikipédia*)

SCAVENNEC, Gérard : *Racines et rameaux français d'Acadie* (2004-2005)

Archives

ARCHIVES NATIONALES (Paris)

Fonds marine C 7: Dossier 180 Lemoyne / Lemoyne de Puychemin

Fonds marine B2 . B3. C6

Série T séquestres : Antoine Philippe Lemoyne (vol 1087 - 1088)

ARCHIVES NATIONALES d' OUTRE-MER (en ligne)

IREL: *Correspondance à l'arrivée en provenance de la Martinique*

IREL: *Correspondance à l'arrivée en provenance de la Guyane française*

IREL: *Arrêts, déclarations, édits et ordonnances concernant les colonies (1666 - 1779)*

FRANOM / Etat Civil

ARCHIVES DEPARTEMENTALES

AD de la Charente Maritime : *Sablonceaux (Vente de biens nationaux) + CG 17 (Etat civil en ligne) : registres d' état civil et registres paroissiaux en Charente-Maritime*

AD de la Gironde : *Bail à ferme signé à Talence & Émigrés*

AD de l' Oise : *Etat Civil et BMS*

AUTRES ARCHIVES

Service Historique de la marine (antenne de Rochefort) : *Registres matricules*

Archives Municipales de Bordeaux : *Registres paroissiaux et d' état civil*

Bibliothèque Municipale de Bordeaux: *Manuscrits 1480*

Paris Genweb//pdg.beziaud.org paroisse St Gervais

Sources , bibliographie consultées

Chacun des évènements, personnages ou lieux cités dans ce livre été analysé ou vérifié dans les documents tels que l' Encyclopédie Universalis, l' Encyclopédie Larousse en 6 volumes, diverses études historiques et dans les sites du Web concernant cette étude.

Pour connaître les références, il suffit de consulter les notes insérées dans chaque chapitre.

Illustrations et photographies

Les photographies sont toutes tirées de ma collection personnelle. Quelques illustrations concernant les lieux ont été acquises dans les sites Internet ouverts au public, comme suit:

Saint Domingue plage (couverture): travelandspeak.com

Eglise Saint Gervais-Saint Protais à Paris (chapitre I):
topographia.gallae.de Mérians 1655

Cayenne en 1763 (chapitre IV):kenklatt.com //Gallica.bnf.fr

La Boudeuse commandée par Bougainville (chapitre VII) : in wikipedia.org et wikipedia.commons

Bordeaux (chapitre XI): archives.numeriques.bordeaux.fr //

XIV Table des matières

Sous le vieux porche	p.3
I Officier de plume de la Marine	
1° Enfance parisienne	p.5
<i>Paris, paroisse Saint Gervais / Noblesse des LeMoyne. Trésorier de France.Conseiller du Roi / Régence de Philippe d'Orléans / Le quartier natal de Philippe Le Moyne</i>	
2° La carrière juridique d' A.P. Lemoyne	p.15
<i>Les études à l'Université de Paris /Avocat EN parlement.</i>	
3° Antoine- Philippe Lemoyne écrivain de la marine	p.17
<i>1734. Décès du Trésorier de France Antoine LeMoyne / Entrevue avec le ministre de la Marine M.de Maurepas . Changement de carrière /Brevet d' écrivain de la Marine/ Formation à Brest et stage sur le Jason.</i>	

4° Ecrivain principal p.23
*Nomination à l' intendance de Saint-Domingue /
Saint Domingue en 1738-1740 / Ecrivain principal à Toulon /
La famille LeMoyne pendant ce temps.*

II Aux Isles du Vent

1° Contrôleur de la Marine et des Fortifications p.32
*Nomination en Martinique /Les fortifications des Isles françaises
du Vent de l'Amérique / Les milices / Le Conseil Supérieur de la
Martinique.*

2° Vie aux Isles du Vent p.38
*Premières activités comme contrôleur de la Marine /
La Guerre de Succession d'Autriche / La défense des Isles
du Vent / Enfin du travail pour Antoine-Philippe Lemoyne.*

3° Adieu à la Martinique... p 45
*Comment rejoindre la France? /Attaque du bateau corsaire,
blessure, emprisonnement à New-York, retour en France.*

4° Suite et fin du conflit dans les colonies d'Amérique centrale p.51
Aux Isles du Vent / En Guyane.

III Mariage antillais

1° Noces martiniquaises p. 54
*De bonnes raisons pour se marier /Les époux et leur proche
famille / Les témoins*

2° Informations économiques p.62
*Les fortunes des nouveaux époux / Un bien comme un autre:
l'esclave / Habitation sucrière du couple Birot-Lemoyne.*

3° Vie du couple en Martinique p.69
Naissances et disparitions en Martinique.

IV Vivre à Cayenne

1° Installation de Philippe Lemoyne en Guyane p.72

En attendant le départ pour Cayenne /Arrivée du commissaire ordonnateur Lemoyne / Les collaborateurs de Lemoyne / A.P. Lemoyne, Ecuyer, Conseiller du roy et Subdélégué des Isles du Vent.

2° Vivre en Guyane p.77
Rejoindre son époux La famille s'agrandit / Vie sociale du couple Lemoyne / Train de vie et ressources d' A.P. Lemoyne en Guyane / Où logeaient les Lemoyne ? / La maison et l' habitation d'Albon.

3° L'administrateur colonial A..P Lemoyne p.88
Lemoyne ordonnateur / Commissaire de la Marine ou Gouverneur de la Guyane ?

4° Crise économique entre deux guerres p.92
En France / En Guyane.

V Lointaine Guyane

1° Début de la Guerre de Sept Ans p.96
Bruits de guerre dans les Caraïbes / Circulation de l'information / Deuxième gouvernance de Gilbert d'Orvilliers / Crise financière au Royaume de France.

2° La Guyane un havre de paix? p.102
Congés de Lemoyne en France / Soucis d' A.P. Lemoyne / 1761 La crise financière s'accroît.

3° Quitter Cayenne p.107
Annonce de mutations/ Arrivée des nouveaux d'administrateurs et départ des anciens / Gestion économique de la Guyane en 1762-1763 / Fin de carrière du Gouverneur d' Orvilliers.

4° La Guerre de Sept Ans p.112
Une guerre terrestre et maritime / Finir ce conflit à tout prix.

5° La nouvelle colonie de Kourou p.115
Le projet / L'échec de la colonisation à Kourou.

VI Exercer en France

- 1° Enfin la France ! p.118
*Le traité de Paris /La famille Lemoyne s'installe à Rochefort/
Charles Lemoyne en formation de sous-commissaire de la
Marine /Jean-Robert Lemoyne, futur Garde de la Marine
Décès de Catherine Suzanne Gendron à Paris /
1765. Décès de Marie-Magdeleine Birot à Rochefort.
1765. Mariage de J. F. L. Blanchard de Changy*
- 2° Commissaire général à Rochefort p.127
Détail des Colonies /Suites de l' échec de colonie à Kourou.
- 3° Exercer en toute confiance p.134
*Avec une équipe de fidèles administrateurs / Père et fils
ensemble.*

VII Expédition autour du monde d'Antoine de Bougainville

- 1° Préparation de l'expédition p.140
*Armement assuré par A..P. Lemoyne / Départs différés /
Jean-Robert Lemoyne participe à cette
campagne / Embarquement de Jean-Robert Lemoyne.*
- 2° L'expédition autour du monde p.151
*La Boudeuse et l'Etoile voyagent ensemble/ Décès de
Jean-Robert à l' Ile de France / Retour en France.*

VIII Marins de plume

- 1° 1770. Année des alliances matrimoniales p.158
*Mariage princier / Mariage de Charles-Louis Lemoyne à
La Rochelle / Marie-Barbe-Françoise Veyssièrre et sa famille.*
- 2° Missions de confiance p.164
*A.P. Lemoyne inspecteur et ordonnateur remplaçant /
Armement masqué / Expédition de Kerguelen.*
- 3° Le pouvoir change de mains p.167
Disgrâce du ministre Choiseul / Le triomphe du triumvirat

Maupéou, Terray, Aiguillon.

4° Sous les ordres du nouvel intendant de la marine p.170
*Arrivée de D'Aubenton à Rochefort /La mission du nouvel
intendant de marine/ Activités différentes pour P. Lemoyne /
Relations conflictuelles entre D'Aubenton et Lemoyne.*

5° Les débuts de Charles Lemoyne p.177
*Vie difficile du jeune couple / Charles en Martinique / L'hôtel
de Cheusses.*

IX Mission acadienne

1° Histoire des Acadiens p.185
Acadie française. Acadie anglaise / Le Grand Dérangement.

2° Les réfugiés Acadiens en France p.187
*Arrivées en France / Premier établissement en France:
Belle-Isle en Mer / Divers projets d' établissement avant 1772.*

3° Lemoyne chargé de mission p.190
*Contexte politique / Les attentes du gouvernement /
Départ pour Paris / Et la recherche d' établissements
continue.../ Projet du marquis de Pérusse des Cars*

4° Autres missions de Lemoyne p. 201
*Autres projets, autres rôles / La tournée des ports /
Les Acadiens au Poitou.*

5° Retour de tournée acadienne p.208
*1774 .Mort de Louis XV et nouvelle équipe ministérielle /
Nouvel objectif de Lemoyne.*

X Générations montantes

1° Rochefort p.213
Retrouvailles / Un vent de liberté se lève en Amérique

2° Bordeaux p.218

*Promotions et quête de fonds./
Charles enfin père / Charles intérimaire*

3° Mariage d' Angélique Lemoyne p.225
*Célébration nuptiale à Bordeaux / Histoire de cette union /
Famille de Thomas Marthiens de Lagubat.*

4° La vie continue à Bordeaux p.229
Thomas et Angélique / Second mariage d'A-P Lemoyne.

XI Très humbles et très obéissants serviteurs de Sa Majesté

1° La France et les Insurgés américains p.232
*Louis XVI s'engage dans la Guerre d' Indépendance des
Etats-Unis /A-P Lemoyne ordonnateur à Bordeaux /
Intenses activités portuaires à Bordeaux.*

2° Antoine-Philippe Lemoyne en difficulté p.237
*Crise au Bureau des Colonies / Lemoyne armateur / Fin de
carrière au service de Sa Majesté.*

3° Pépinières royales à Talence p.247
*Retraite tranquille? / Une bonne opportunité / Mais où donc
se trouvait ce domaine sur le territoire de Talence ?*

XII A l'aube de la Révolution

1° Avant la tourmente p.257
Charles Lemoyne à Rochefort / Bordeaux en 1788.

2° Prémices de la Révolution française p.261
*Le royaume en crise / Les Etats Généraux / Convoqués aux
assemblées / Evènements à Paris.*

3° Demande de révision de l' affaire avec le contrôleur Vincent p.269
*Antoine-Philippe à Paris / Traitement de l'affaire / Attente
à Bordeaux.*

4° Le Citoyen Charles Lemoine à Rochefort p.273

Participation aux affaires locales à Rochefort.

Annexes	p. 276
Notes	p. 277
Bibliographie et Sources	p.296
Table des matières	p. 299